

Novembre 2008



## Rapport d'évaluation des besoins après désastre Cyclones Fay, Gustav, Hanna et Ike



Un rapport préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de la Banque Mondiale, du Système des Nations-Unies et de la Commission Européenne

# TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>RESUME GENERAL</b> .....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 – INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
1.1 SITUATION GENERALE.....	11
1.1.1 <i>Le désastre</i> .....	11
1.1.2 <i>Contexte économique et social</i> .....	13
1.2 EXPERIENCE ET LEÇONS DE 2004 : L'IMPORTANCE D'UN PROCESSUS COMPLET DE GESTION DU DESASTRE .....	17
1.2.1 <i>Le passage de l'ouragan Jeanne en 2004</i> .....	17
1.2.2 <i>Stratégie opérationnelle</i> .....	18
1.2.3 <i>L'évaluation conjointe</i> .....	19
1.3 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION .....	20
1.3.1 <i>Évaluation des dommages et des pertes</i> .....	20
1.3.2 <i>Besoins pour le relèvement immédiat, la réhabilitation et la reconstruction</i> .....	23
1.3.3 <i>Gestion des risques et des désastres comme dynamique du processus de gestion du désastre</i> .....	25
1.4 PROCHAINES ETAPES .....	26
<b>CHAPITRE 2 – IMPACT MACRO-ECONOMIQUE ET EFFETS PAR SECTEUR</b> .....	<b>27</b>
2.1 IMPACT ET EFFETS MACRO-ECONOMIQUES .....	27
2.1.1 <i>Effet macro-économique du désastre</i> .....	27
2.2 ÉVALUATION MACRO-ECONOMIQUE DES DOMMAGES, PERTES ET BESOINS PAR SECTEUR .....	31
SERVICES DE BASE .....	31
2.2.1 <i>Logement</i> .....	31
2.2.2 <i>Santé</i> .....	33
2.2.3 <i>Éducation</i> .....	35
SECTEURS PRODUCTIFS .....	37
2.2.4 <i>Agriculture</i> .....	37
2.2.5 <i>Industrie et Commerce</i> .....	39
2.2.6 <i>Tourisme</i> .....	42
INFRASTRUCTURES .....	43
2.2.7 <i>Eau potable et assainissement</i> .....	43
2.2.8 <i>Télécommunications</i> .....	45
2.2.9 <i>Électricité</i> .....	45
2.2.10 <i>Transports</i> .....	47
SECTEURS TRANSVERSAUX .....	49
2.2.11 <i>Environnement</i> .....	49
2.2.12 <i>Emploi et revenus</i> .....	51
SYNTHESE .....	53
<b>CHAPITRE 3 – PROGRAMME DE RELEVEMENT IMMEDIAT ET REPARTITION DES BESOINS</b> .....	<b>54</b>
3.1 PLAN D'ACTION DE RELEVEMENT IMMEDIAT (PARI) .....	54
STRATEGIES ET PLAN D'ACTION DE RELEVEMENT IMMEDIAT .....	55
3.1.1 <i>Sécurité alimentaire</i> .....	55
3.1.2 <i>Protection Sociale</i> .....	60
<i>Santé et nutrition</i> .....	61
<i>Eau et assainissement</i> .....	66
<i>Abris et habitat</i> .....	71
<i>Éducation</i> .....	75
3.1.3 <i>Protection des bassins versants</i> .....	78
3.2 REPARTITION DES BESOINS ENTRE LE RELEVEMENT IMMEDIAT ET LA RECONSTRUCTION ET REHABILITATION .....	82
AXE SECURITE ALIMENTAIRE.....	83
3.2.1 <i>Agriculture</i> .....	83

3.2.2 Assistance alimentaire .....	83
AXE PROTECTION SOCIALE.....	84
3.2.3 Santé et nutrition .....	84
3.2.4 Eau et assainissement .....	84
3.2.5 Abris et logement.....	85
3.2.6 Éducation .....	86
AXE PROTECTION DES BASSINS VERSANTS .....	86
3.2.7 Environnement.....	86
AUTRE SECTEURS PRODUCTIFS .....	87
3.2.8 Industrie .....	87
3.2.9 Commerce .....	87
3.2.10 Tourisme .....	88
AUTRES INFRASTRUCTURES .....	88
3.2.11 Transport.....	88
3.2.12 Electricité.....	89
3.2.13 Emploi et revenus .....	90
SYNTHESE .....	91
<b>CHAPITRE 4 – GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES.....</b>	<b>92</b>
4.1 ANALYSE DE LA SITUATION .....	92
4.1.1 Vulnérabilité sociale .....	92
4.1.2 Vulnérabilité économique .....	93
4.1.3 Vulnérabilité environnementale .....	93
4.2 RESULTATS ATTENDUS DANS UNE PERSPECTIVE DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DE LONG TERME.....	94
4.3 DEFINITION DE LA STRATEGIE .....	95
4.4 PROGRAMME DES ACTIVITES GESTION INSTITUTIONNELLE DES RISQUES ET DES DESASTRES .....	95
4.5 MISE EN OEUVRE .....	99
4.6 CADRE LEGAL.....	99
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>101</b>
ANNEXE A – GLOSSAIRE .....	II
ANNEXE B – BILAN HUMAIN CONSOLIDE PAR LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE.....	IV
ANNEXE C – GONAÏVES – VILLE SINISTREE PAR LE CYCLONE HANNA.....	X
ANNEXE D – PRINCIPES DIRECTEURS .....	XIV
ANNEXE E – METHODOLOGIE .....	XVI
ANNEXE F – FONDS HAÏTIEN DE RELEVEMENT ET DE RESILIENCE .....	XX
ANNEXE G – PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES.....	XXIV
ANNEXE H – VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU DESASTRE .....	XXVII
ANNEXE I – RÉSULTATS DE L’ATELIER DE TRAVAIL NATIONAL .....	XXVIII
ANNEXE J – PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE .....	XXX
ANNEXE K – CARTES .....	XXXII
ANNEXE L – BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.....	XXXIII

# REMERCIEMENTS

---

Le Rapport d'Évaluation des Besoins Après Désastres (PDNA) a été préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, parmi lesquels en particulier des cadres nationaux et internationaux de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne, du Programme des Nations Unies de Développement (PNUD), du Dispositif Mondial de Réduction des Effets des Désastres et de Relèvement (GFDRR), de la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), du Bureau des Prévention des Crises et du Relèvement (BCPR), de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), du Bureau International de Travail (BIT), du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Centre de Recherche Conjointe, du Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du Fond des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de la Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR), de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) et de Map Action.

Sous la direction du Ministre de Planification et Coopération Externe (MPCE), l'équipe du gouvernement était composée de cadres de la Direction de la Protection Civile (DPC), du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et Désastres (SPGRD), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles, et du Développement Rural (MARNRD), du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), du Ministère de la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère de l'Environnement (ME), du Ministère d'Economie et des Finances (MEF), du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC), du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), du Ministère de Tourisme et le Ministère des Travaux Publics des Transports et des Communications (MTPTC).

Dans les jours qui ont suivi les cyclones, les premières évaluations des dommages et des pertes ont été réalisées par la DPC, le Système National d'Eau Potable (SNEP), le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS), la Commission Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), les unités d'urgence de certains ministères, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les *clusters* du Système des Nations-Unies. L'équipe de rédaction du PDNA a travaillé en étroite collaboration avec ces partenaires. Ces évaluations initiales ont grandement contribué à l'élaboration du présent rapport et l'équipe de rédaction tient à exprimer sa gratitude pour le travail fourni.

Les photographies et cartes que l'on trouve dans ce rapport sont utilisées avec la permission de Map Action, USAID, JRC, CEPALC, du Système des Nations Unies et du Gouvernement Haïtien.

Enfin, un grand merci est adressé à la Banque Mondiale, au GFDRR, à la Commission Européenne et au PNUD pour leur support financier dans la préparation, la rédaction et la publication du Rapport d'Évaluation des Besoins Après Désastre.

# AVANT-PROPOS

---

Nous sommes heureux de vous présenter les résultats de l'évaluation conjointe des besoins post-désastre qui, à la demande et sous la direction du Gouvernement de la République d'Haïti, a été conduite du 7 au 21 octobre 2008 en Haïti.

L'exercice qui a été réalisé est exemplaire à bien des égards.

Exemplaire d'abord en termes de coordination et de coopération. Sous la coordination de Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, la Banque Mondiale, la Commission Européenne, le Système des Nations Unies, la CEPALC et d'autres partenaires techniques et financiers de l'Etat ont fédéré leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à cette évaluation conjointe.

Exemplaire ensuite parce qu'il comprend une approche originale de la gestion des conséquences du désastre. En plus de l'évaluation des dommages et des pertes qui constitue habituellement la partie centrale de ce type d'évaluation, une analyse des besoins de relèvement immédiat par département a permis de dresser un plan d'action de relèvement immédiat chiffré qui appuie les trois axes d'intervention prioritaires du Gouvernement, à savoir: la sécurité alimentaire, la protection sociale et la protection des bassins versants.

Exemplaire enfin parce qu'une attention particulière a été portée à la gestion des risques et des désastres. Cette dimension a, en effet, systématiquement été intégrée dans les différentes composantes tant du Plan d'action de Relèvement Immédiat (PaRI), que du cadre directeur pour la réhabilitation et la reconstruction. Et, en outre, une stratégie générale d'appui institutionnel à la gestion des risques et des désastres a été développée pour assurer des bases solides à cette approche.

Le travail accompli par les équipes d'experts nous permet aujourd'hui de présenter trois résultats concrets atteints par cette évaluation :

- un bilan documenté et multisectoriel des dommages et pertes occasionnés entre le 16 août et le 8 septembre 2008 par les cyclones et une estimation de l'impact global du désastre sur le développement socio-économique du pays ;
- un plan d'action pour le relèvement immédiat d'Haïti sur une période de 18 mois qui répond aux priorités du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire, de protection sociale et de protection des bassins versants ;
- une stratégie générale de renforcement institutionnel qui vise à renforcer et à intégrer la gestion des risques et des désastres dans les politiques sectorielles et stratégies de développement du pays.

Il nous semblait en effet important de saisir l'opportunité de cette évaluation pour faire un plaidoyer vibrant auprès des décideurs nationaux, de la communauté internationale, et des forces vives de la Nation afin de ne jamais plus reproduire ou laisser sans attention les vulnérabilités qui ont causé tant de dommages matériels alors que les progrès importants réalisés au cours des dernières années par le Système National de Gestion des Risques et des Désastres – auquel nous rendons hommage - a permis de limiter au maximum les pertes en vies humaines. La ville des Gonaïves offre encore aujourd'hui le spectacle dramatique de vulnérabilités qui, au fil des années, n'ont pas été prises en compte alors même que les risques hydrométéorologiques ou sismiques sont parfaitement connus et documentés.

De la même façon, il nous faut également éviter de reproduire certaines erreurs du passé et laisser le pays sans réponse concrète en termes de plan d'action pour le relèvement immédiat, pour la réhabilitation et pour la reconstruction qui puissent sans délais être mis en œuvre et contribuer de manière concrète aux stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance économique du Gouvernement.

Sans la volonté des acteurs nationaux et internationaux de mettre en œuvre des mesures de prévention, de gestion des risques et de relèvement, on ne pourra pas atteindre les résultats désirés. Cependant nous n'avons pas le droit individuellement ou collectivement de laisser aujourd'hui les familles et les communautés sinistrées trouver vaille que vaille des moyens de subsistance ou de survie alternatifs, qui en retour ne feront qu'accentuer ou augmenter les vulnérabilités socio-économiques et environnementales qui, à leur tour, contribueront à éloigner davantage encore le pays des objectifs de réduction de la pauvreté et la croissance économique qu'il s'est fixé.

# ABREVIATIONS

---

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>BCH</b>	Banque Centrale Haïtienne
<b>BID</b>	Banque Interaméricaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CEPALC</b>	Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
<b>CRI</b>	Cadre de Relèvement Immédiat
<b>DPC</b>	Direction de la Protection civile
<b>DSNCRP</b>	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>EDP</b>	Évaluation des dommages et des pertes [ <i>Damage and loss assesement – DaLA</i> ]
<b>EBRI</b>	Évaluation des Besoins pour le Relèvement Immédiat]
<b>FAO</b>	<i>Food and Agricultural Organization</i> [Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture]
<b>FHRR</b>	Fonds Haïtien pour la Résilience et la Relèvement
<b>FICR</b>	Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>GFDRR</b>	<i>Global Facility for Disaster Reduction and Recovery</i> [Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement]
<b>GHT</b>	Gourdes – unité monétaire de la République d'Haïti
<b>GRD</b>	Gestion des risques et des désastres
<b>HCR</b>	Haut Commissariat pour les Réfugiés
<b>IASC</b>	<i>Inter Agency Standing Committee</i> [Commission des agences des Nations Unies]
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales
<b>IHSI</b>	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
<b>ISDR</b>	<i>International Strategy for Disaster Reduction</i> [Stratégie internationale pour la réduction des désastres]
<b>MARNDR</b>	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles, et du Développement Rural
<b>MAST</b>	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
<b>MCFDF</b>	Ministère a la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
<b>MCI</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>ME</b>	Ministère de l'Environnement
<b>MEF</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MENFP</b>	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
<b>MICT</b>	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
<b>MINUSTAH</b>	Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti
<b>MJSAC</b>	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
<b>MPCE</b>	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
<b>MSP</b>	Ministère de la Santé Publique et de la Population
<b>MT</b>	Ministère du Tourisme
<b>MTPTC</b>	Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications
<b>OCHA</b>	<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> [Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires]
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDNA</b>	<i>Post Disaster Needs Assessment</i> [Évaluation Conjointe des Besoins Après Désastre]
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>SNGRD</b>	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
<b>UE/CE</b>	Union Européenne/Commission Européenne
<b>UN HABITAT</b>	Programme des Nations Unies pour l'habitat humain
<b>UNICEF</b>	<i>United Nations Children's Fund</i> [Fond des Nations Unies pour l'Enfance]
<b>UNIFEM</b>	<i>United Nations Development Fund for Women</i> [Fond des Nations Unies pour les Femmes]
<b>USAID</b>	<i>United States Agency for International Development</i> [Agence des Etats-Unis pour le Développement International]



# RESUME GENERAL

Fay, Gustav, Hanna et Ike, les quatre cyclones qui ont frappé Haïti en l'espace d'un mois ont affecté plus de 165.000 familles. Le bilan humain consolidé fait état de 793 morts, 548 blessés et 310 disparus.

En 2004, le cyclone Jeanne avait fait 3,000 morts. Ce sont les efforts de la Direction de la Protection Civile, grâce à l'appui concerté de ses partenaires techniques et financiers, depuis quatre ans, dans la gestion des risques et des désastres qui ont permis de réduire significativement le nombre de morts en 2008.

## Superposition de photos satellite du passage de Gustav (à gauche) et de Ike (à droite)



L'effet combiné du vent et des pluies a causé de fortes inondations et la destruction de très nombreuses infrastructures –routes, ponts, lignes électriques, mais aussi résidences privées, édifices publics, hôpitaux, églises et écoles. La grande majorité des cultures d'Haïti, sur le point d'être récoltées, a été dévastée par les ouragans, en particulier dans la Vallée de l'Artibonite, principale région rizicole du pays.

Ces destructions entraînent à leur tour un ralentissement de l'activité économique dans les secteurs concernés. Suite à la perte de leurs sources principales de revenus, les conditions de vies de nombreuses familles se dégradent. Le désastre se répercute ainsi sur les communautés à travers des problèmes multiples qui vont de l'insécurité alimentaire jusqu'à la déscolarisation ou aux risques sanitaires, épidémiques et nutritionnels, en passant par le déplacement des populations qui ont perdu leurs logements. La gestion des conséquences de ce désastre représente donc un enjeu majeur.

Suite à une requête du Gouvernement de la République d'Haïti, la Banque Mondiale, les Nations-Unies, la Commission Européenne (CE) avec l'appui de la CEPALC et de leurs autres partenaires ont mené une évaluation des dommages et des pertes causés par les cyclones et une évaluation des besoins qui en découlent. Cette évaluation a permis d'élaborer un plan d'action et un programme d'activité détaillé pour le relèvement immédiat et d'identifier les besoins pour la reconstruction et la réhabilitation.

## Evaluation des dommages, des pertes et des besoins

Les *dommages* sont définis comme la valeur monétaire des biens totalement ou partiellement détruits, estimée à partir de leur quantité et de leur qualité avant le désastre. Les *pertes* sont calculées à partir de l'estimation des flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits, pendant le laps de temps allant de la survenue du désastre jusqu'à la fin de la période de reconstruction et de réhabilitation.

L'agrégation des dommages et les pertes subies par chaque secteur permet une première évaluation de l'ampleur de l'impact du désastre sur l'économie haïtienne. L'effet total du désastre représente 897,39 millions de US\$ soit 14,6% du PIB du pays.

#### Récapitulatif des dommages et des pertes par secteur (en millions de US\$)

SECTEUR	Dommages	Pertes	Total	Part du public	Part du privé	Balance des paiements	Secteur Fiscal
<b>Secteurs Sociaux</b>	<b>195,26</b>	<b>28,74</b>	<b>224,00</b>	<b>47,95</b>	<b>176,05</b>	<b>42,80</b>	<b>22,08</b>
Education	27,91	1,14	29,05	14,60	14,45	3,28	1,13
Santé	9,94	5,20	15,14	14,86	0,28	7,11	2,54
Logement	157,41	22,40	179,81	18,49	161,32	32,41	18,42
<b>Secteurs Productifs</b>	<b>108,55</b>	<b>320,68</b>	<b>429,23</b>	<b>5,00</b>	<b>424,23</b>	<b>381,23</b>	<b>1,97</b>
Agriculture	67,30	130,50	197,80	5,00	192,80	361,43	n/a
Industrie	17,50	109,20	126,70	0,00	126,70	n/a	n/a
Commerce	18,10	61,30	79,40	0,00	79,40	n/a	n/a
Tourisme	5,65	19,68	25,33	0,00	25,33	19,80	1,97
<b>Infrastructures</b>	<b>87,78</b>	<b>71,44</b>	<b>159,22</b>	<b>76,24</b>	<b>82,98</b>	<b>55,82</b>	<b>12,32</b>
Eau et Assainissement	13,16	6,35	19,51	11,83	7,68	5,96	7,10
Electricité	5,62	2,08	7,70	7,70	0,00	0,76	2,30
Transports	69,00	62,40	131,40	56,10	75,30	49,10	2,30
Télécommunications	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	nd	nd
<b>Secteur transversaux</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>84,94</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>81,81</b>	<b>135,41</b>
Environnement	84,94	0,00	84,94	84,94	0,00	n/a	28,21
<b>TOTAL</b>	<b>476,53</b>	<b>420,86</b>	<b>897,39</b>	<b>214,13</b>	<b>683,26</b>	<b>561,66</b>	<b>171,78</b>

(\*) Dans le total des pertes, la part de perte de revenu et d'emploi est estimée à 35,5 millions de US\$

#### Méthodologie de l'évaluation

À partir de l'évaluation des dommages et des pertes, on peut estimer les besoins pour l'ensemble du processus de gestion des conséquences du désastre.

Les biens détruits, partiellement ou entièrement, devront être reconstruits selon les normes en vigueur dans les pays à forte vulnérabilité aux aléas naturels, seule garantie de la protection des investissements réalisés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers internationaux face aux désastres futurs. La plupart des pertes économiques ne sont pas recouvrables. Cela explique que les besoins soient plus faibles que la somme des dommages et des pertes. Mais elles indiquent comment les secteurs d'activités et les populations ont été affectés par le désastre.

Les besoins sont répartis entre relèvement immédiat et reconstruction en fonction des critères développés dans les chapitres 2 et 3.



## Récapitulatif des besoins (en millions de US\$)

COMPOSANTE	RELEVEMENT IMMEDIAT		RECONSTRUCTION ET REHABILITATION		TOTAL
	<i>dont GRD</i>		<i>dont GRD</i>		
<b>Axe sécurité alimentaire</b>	<b>120,00</b>	<b>45,00</b>	<b>72,20</b>	<b>0,00</b>	<b>192,20</b>
Agriculture	75,00	nd	72,20	nd	147,20
Sécurité alimentaire	45,00	45,00	0,00	0,00	45,00
<b>Axe protection sociale</b>	<b>50,76</b>	<b>12,96</b>	<b>193,39</b>	<b>54,71</b>	<b>244,15</b>
Éducation	21,90	4,24	50,83	14,04	72,73
Santé	8,24	1,50	15,00	3,45	23,24
Eau et assainissement	11,85	5,35	9,11	1,68	20,96
Abris et logement	8,77	1,87	118,45	35,54	127,22
<b>Axe protection des bassins versants</b>	<b>98,15</b>	<b>20,40</b>	<b>58,63</b>	<b>17,50</b>	<b>156,78</b>
Environnement	98,15	20,40	58,63	17,50	156,78
<b>Autres secteurs productifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59,72</b>	<b>11,57</b>	<b>59,72</b>
Industrie	0,00	0,00	25,65	5,25	25,65
Commerce	0,00	0,00	30,23	5,43	30,23
Tourisme	0,00	0,00	3,84	0,89	3,84
<b>Infrastructures</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110,41</b>	<b>25,66</b>	<b>110,41</b>
Transport	0,00	0,00	102,10	22,97	102,01
Électricité	0,00	0,00	8,31	2,69	8,31
<b>TOTAL</b>	<b>268,91</b>	<b>78,36</b>	<b>494,35</b>	<b>109,44</b>	<b>763,26</b>

### Programme et plan d'action

En général, on observe que les efforts à la suite d'un désastre retombent à la fin de la phase d'urgence. Les missions humanitaires *ad hoc* commencent progressivement à se retirer du pays. Pourtant, le plus souvent, les programmes de reconstruction et de réhabilitation de long terme ne sont pas encore en mesure d'être mis en œuvre et les besoins de la population sont toujours importantes.

Comme on l'a vu dans le cas de Jeanne en 2004, cet écart entre la phase d'urgence et la phase de reconstruction et de réhabilitation est un moment critique dont le bon déroulement garantit l'efficacité de la gestion du désastre et la prise en charge continue et adéquate des besoins des communautés. Le relèvement immédiat est la phase intermédiaire qui comble cet écart.

En effet, la gestion d'un désastre doit, pour être efficace et crédible, être constituée non pas de deux mais de trois phases : la phase d'urgence, la phase de relèvement immédiat et la phase de reconstruction et de réhabilitation.

*La phase d'urgence* comprend l'ensemble des actions à entreprendre immédiatement après l'annonce de la menace ou du désastre pour limiter les pertes humaines et matérielles et éviter au maximum la détérioration critique des conditions de vie de la population affectée. Durant la phase d'urgence, la population affectée est rendue dépendante de l'assistance apportée. Pour permettre un retour à des conditions de vie normales et à l'autonomie des communautés, la phase d'urgence doit donc cesser le plus tôt possible.

*La phase de relèvement immédiat* suit la phase d'urgence et réalise la transition nécessaire à la mise en place des activités de reconstruction et de réhabilitation. Son objectif principal est de fournir aux foyers affectés les moyens économiques et sociaux nécessaires à leur prise en charge autonome et à leur réinsertion au sein de la communauté ainsi que de rendre possible, à terme, en stabilisant une situation précaire, la mise en œuvre de projets et de programmes de développement, qui commenceront au cours de la phase de reconstruction et de réhabilitation.

La phase de reconstruction et réhabilitation inclut l'ensemble des programmes mis en œuvre pour assurer le retour des communautés affectées sur la voie du développement c'est-à-dire rétablir les infrastructures de base affectés mais aussi préparer la relance économique, tout en réduisant le risque des prochains désastres. Plus que le retour, elle vise l'amélioration des conditions de vie avant le désastre – *reconstruire en mieux* –.

À partir de l'évaluation des besoins, un plan d'action et un programme d'activité détaillé a été élaboré pour le relèvement immédiat, ainsi qu'un cadre directeur pour l'élaboration d'un plan national de reconstruction et de réhabilitation.

Les activités décrite dans le Plan d'action pour le Relèvement Immédiat (PaRI) s'organisent autour de trois axes prioritaires, définis par le Gouvernement :

- la sécurité alimentaire ;
- la protection sociale ;
- la protection des bassins versants.

### Gestion des risques et des désastres

L'absence d'une gestion des risques et des désastres adéquate explique l'effet démultiplié de l'impact des cyclones sur les infrastructures et les populations.

La GRD est une composante essentielle de toute dynamique de croissance et de réduction de la pauvreté suite à un désastre. Elle permet de passer d'une position attentiste à une démarche active de gestion des risques et d'atténuation des désastres.

Les investissements prenant en compte une composante de réduction des risques permettent, en outre, de réaliser des économies durables et conséquentes en termes de coûts de réhabilitation et de reconstruction. En effet, on estime qu'un 1 US\$ investi en prévention permet d'économiser au minimum 5 US\$ en coûts de réhabilitation après des désastres naturels extrêmes.

Pour augmenter le degré de protection durable des investissements de prévention et réduction des risques, il convient d'associer à l'intégration systématique d'une composante de GRD aux activités de gestion du désastre, le développement d'un appui institutionnel à la gestion des risques.

#### Composante de gestion des risques et des désastres (GRD – en millions de US\$)

COMPOSANTE	RELEVEMENT IMMEDIAT	RECONSTRUCTION ET REHABILITATION	TOTAL
<i>Part de gestion des risques dans les besoins</i>	78,36	109,44	187,80
<b>Appui institutionnel à la gestion des risques</b>	<b>1,44</b>	<b>22,52</b>	<b>23,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79,80</b>	<b>131,96</b>	<b>211,76</b>

### Prochaines étapes

Les prochaines étapes de la gestion des conséquences du désastre consistent désormais à :

- trouver des mécanismes de financements pour le relèvement immédiat afin de mettre en œuvre le PaRI<sup>1</sup>.
- définir un programme détaillé et un plan d'action de réhabilitation et de reconstruction et déterminer les mécanismes de financement associés.
- établir et identifier des unités de coordination, de suivi et d'évaluation pour l'ensemble du processus de gestion des conséquences du désastre.

<sup>1</sup> Une source potentielle de financement passe par le Fonds Haïtien de Relèvement et de Résilience (FHRR). À partir du moment où des financements auront été trouvés, la mise en œuvre des programmes devrait être rapide : la plupart des activités ont en effet déjà été ciblées par chaque département et leurs conditions et leurs modalités de mises en œuvre ont déjà été étudiées.

# CHAPITRE 1 – INTRODUCTION

## 1.1 SITUATION GENERALE

### 1.1.1 Le désastre

#### a. Les cyclones

En l'espace d'un mois, Haïti a été frappée par quatre cyclones : une tempête tropicale, Fay, puis trois ouragans Gustav, Hanna et Ike. Fay, violente tempête tropicale, avec des vents allant jusqu'à 75km/h, a atteint la côte sud le 16 août 2008. Elle a traversé le pays d'est en ouest, en passant par les départements du Centre et de l'Ouest. L'ouragan Gustav, de catégorie 1, avec des vents d'une vitesse maximum de 150km/h, a ensuite frappé Haïti le 26 août 2008. Il a traversé la péninsule du Grand Sud et sa côte nord, touchant les départements du Sud-Est, de l'Ouest, des Nippes, du Sud et de la Grande Anse. L'ouragan Hanna, avec des vents d'une vitesse maximum de 116km/h, a provoqué de fortes pluies sur tout le pays les 2 et 3 septembre, et a entraîné d'énormes dommages aux Gonaïves, dans le département de l'Artibonite. Enfin le troisième ouragan, Ike, est passé au nord d'Haïti le 8 septembre et a provoqué de fortes pluies partout dans le pays, et en particulier dans le département du Nord.



Figure 1 – Carte des trajectoires de cyclones

#### b. L'impact

##### Bref aperçu de l'ampleur du désastre

L'effet combiné du vent et des inondations a causé la destruction de très nombreuses infrastructures –routes, ponts, lignes électriques, mais aussi résidences privées, édifices publics, hôpitaux, églises et écoles.

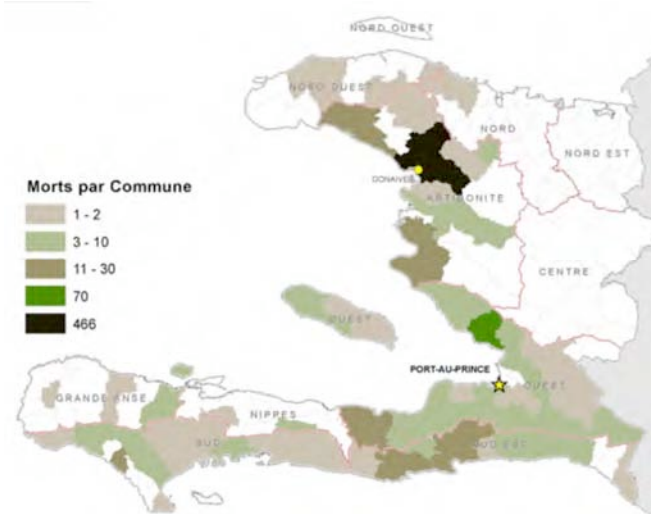


Figure 2 – Carte du bilan humain

Plusieurs villes ont été durement touchées, notamment Cabaret, Les Cayes, Mirebalais et Port-à-Piment. Mais c'est aux Gonaïves que les dommages ont été les plus considérables. Cette ville, dont la population est estimée à 300,000 habitants, a été affectée à 80% : le débordement de plusieurs rivières a noyé fermes et champs environnants et a laissé la ville couverte de boue, d'eau et de débris (voir Annexe C).

La grande majorité des cultures d'Haïti, sur le point d'être récoltées, a été dévastée par les ouragans, en particulier dans la Vallée de l'Artibonite, principale région rizicole du pays.

Certaines zones demeurent encore aujourd'hui inondées et il est possible qu'il faille attendre quatre ans pour que le sol s'assèche naturellement.

## Bilan humain

Au 1<sup>er</sup> Octobre 2008, on comptabilisait 165.337 familles affectées, et parmi elles 548 blessés, 793 morts et 310 disparus. Qui plus est, on compte 27.702 maisons détruites et 84.625 partiellement endommagées. Au total, près de 800.000 personnes ont été affectées directement par les ouragans<sup>2</sup>. Au 18 octobre, 40.000 personnes vivent encore dans des abris provisoires sur les 100.000 qui s’y trouvaient initialement début septembre selon les estimations (voir Annexe B).

**Tableau 1 – Impact sur la population par département**

BILAN HUMAIN		POPULATION AFFECTÉE		MAISONS AFFECTÉES	
Morts	793	Nombre de	2.119.758	Maisons	84.625
Disparus	310	ménages		endommagées	
Blessés	548	Ménages affectés	165.337	Maisons détruites	27.702
<b>TOTAL</b>	<b>1.651</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7,8%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112.327</b>

Sources – DPC

L’impact indirect du désastre s’est, par ailleurs, immédiatement traduit pour les haïtiens par une hausse du prix des denrées alimentaires et des pénuries. Les conséquences de ce désastre devraient rester perceptibles pendant des années encore.

## c. La réponse d’urgence

Le Gouvernement de la République d’Haïti a décaissé, dans un premier temps, 197.570.000 US\$ pour faire face à la crise. Ces fonds ont été prélevés sur les produits de l’accord Petrocaribe passé avec le Venezuela. Le décaissement de ces fonds a été facilité par le vote de la loi du 9 septembre 2008 par le Parlement et la déclaration de l’État d’Urgence.

La communauté internationale a, quant à elle, mise en place une réponse humanitaire qui visait la satisfaction des besoins fondamentaux à la survie de la population par la restauration des services essentiels, comme l’approvisionnement en eau potable, ainsi que la mise à disposition de kits d’hygiène et de kits ménagers.

À ces initiatives s’ajoutent les efforts faits pour enlever les débris, réhabiliter les principaux axes routiers et réparer certains des ponts endommagés. Des voies de communication ont ainsi été rétablies avec plusieurs départements, coupés de Port-au-Prince pendant plusieurs semaines. Bien que la situation reste encore problématique dans la Vallée de l’Artibonite et dans quelques zones isolées, la circulation des véhicules a désormais repris dans la majorité des régions du pays.

Enfin, aux alentours des Gonaïves, où la Quinte avait non seulement débordé, mais aussi changé son cours, causant une inondation permanente, des réparations d’urgence de la digue sont en cours. Toutefois, toute nouvelle pluie risque de faire déborder les rivières à nouveau.

Le 9 septembre 2008, les Nations Unies ont, sur demande officielle du Gouvernement de la République d’Haïti, lancé un Appel d’Urgence pour collecter 107.714.621 US\$ afin de financer les actions humanitaires d’urgence. Au 7 novembre, seulement 30.448.637 US\$ ont été reçus, soit à peine 29% de la somme demandée<sup>3</sup>.

La Banque Mondiale (BM) a, pour sa part, annoncé un don de 20.000.000 US\$ de l’Association pour le Développement International<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> DPC – *Bilan consolidé des dégâts* – 01/10/2008. Parmi les personnes affectées, l’enquête indique que les deux modes d’affectation principaux sont le déplacement de chez soi et le fait de subir d’importantes pertes financières.

<sup>3</sup> OCHA – *Haïti Flash Appeal 2008 report* – 07/11/2008. Le montant de l’appel a entre temps été révisé à 105.658.433 US\$.

<sup>4</sup> Ces fonds doivent financer un projet de Reconstruction d’Urgence des Ouvrages d’Art et de Réduction des Vulnérabilités, en appui à la réduction de la vulnérabilité de points critiques sélectionnés du système haïtien du transport, via l’exécution d’un programme de reconstruction et d’entretien de ponts, et le renforcement des systèmes nationaux de gestion des risques via un programme intégral d’assistance technique.

## 1.1.2 Contexte économique et social

### a. Géographie

La République d'Haïti occupe le tiers occidental d'une île qui se trouve entre la Mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique Nord (27.750 km<sup>2</sup>). La République Dominicaine occupe la partie Est de l'île. Le relief d'Haïti est constitué en majorité de montagnes aux pentes abruptes, alternant avec de petites plaines côtières et des vallées bordées de rivières.

L'environnement est extrêmement dégradé en Haïti. Les forêts qui, dans le passé, recouvraient la majeure partie du pays, représentent aujourd'hui moins de 2% du territoire<sup>5</sup>. Le déboisement a eu un effet désastreux sur la fertilité des sols et, du fait de l'érosion, le pays perd 36,6 millions de tonnes de sols cultivables par an.

### b. Société

#### Population

Avec plus de 9,6 millions d'habitants, la population du pays a doublé depuis 1975<sup>6</sup>. La densité moyenne de la population est de moins de 350 habitants/km<sup>2</sup>. Mais la population est, en réalité, concentrée dans les plaines côtières et dans les vallées. La densité réelle de population atteint ainsi jusqu'à 40.000 habitants/km<sup>2</sup> à Port-au-Prince<sup>7</sup>.

#### Pauvreté

En 2007, 76% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 US\$ par jour, et 56% en dessous du seuil d'extrême pauvreté, avec moins de 1 US\$ par jour<sup>8</sup>. La plupart des haïtiens n'ont pas de retraite, de sécurité sociale ni d'épargne. Toutefois, on constate que le nombre de personnes qui gagnent 2 US\$ par jour comparé à ceux qui gagnent 1 US\$ par jour a augmenté depuis 2004<sup>9</sup>.

La répartition des revenus en Haïti est particulièrement inégalitaire : près de la moitié du revenu national va au décile supérieur de la population tandis que les deux derniers déciles de la population reçoivent seulement 1,4% du revenu national.

Le faible Indice de Développement Humain (IDH) d'Haïti, qui prend en compte le taux d'alphabétisation, l'espérance de vie, le taux de mortalité infantile et le taux de malnutrition infantile, illustre aussi la généralisation de la pauvreté. D'après le classement mondial réalisé à partir de l'IDH, Haïti est le pays le moins développé de l'Hémisphère occidental. De manière générale, Haïti se situe en bas des classements mondiaux de développement, derrière la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne<sup>10</sup>.

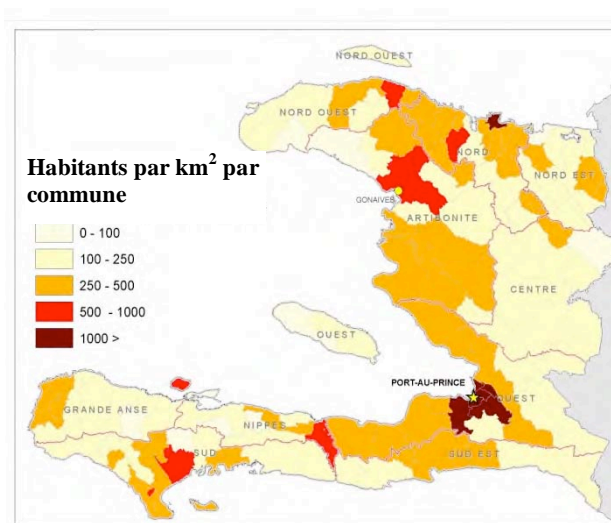


Figure 3 – Carte de densité démographique (2008)

<sup>5</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007, § 165. L'abattage des arbres en Haïti a pour motif principal la production et la revente de charbon, principale source de carburant du pays.

<sup>6</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007, § 23. Ce chiffre est une estimation faite à partir des données du Recensement Général de la Population en Haïti fait par l'IHSI en 2003.

<sup>7</sup> IHSI, Recensement général de la population, 2003.

<sup>8</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007, § 23.

<sup>9</sup> DSNCRP, IHSI, Enquêtes sur les Conditions de Vie en Haïti et Enquête Budget et Consommation des Ménages (1999-2000)

<sup>10</sup> PNUD, Classement mondial des pays par IDH, 2007.



## **Migration**

La migration intérieure permet à un grand nombre d'haïtiens de gérer temporairement la pauvreté et le manque d'opportunités. En moyenne, les migrants nationaux ont un niveau d'éducation plus élevé et plus de chances d'obtenir un emploi que les non migrants<sup>11</sup>. Chaque année, la capitale absorbe plus de 75.000 migrants.

La migration internationale affecte, quant à elle, la population haïtienne de deux manières. D'abord, depuis des années, de nombreux haïtiens sont devenus dépendants de l'argent envoyé par la diaspora haïtienne. Environ 30% du total des ménages, et 44% de ceux vivants en zone métropolitaine, reçoivent des transferts d'argent des haïtiens vivants à l'étranger. Ces transferts se chiffrent à 916.000.000 US\$ d'octobre 2007 à août 2008 et représentent près de 30% des revenus des ménages. Ensuite, l'expatriation des élites intellectuelles et universitaires vers l'Europe ou l'Amérique, autrement appelée fuite des cerveaux, affecte l'ensemble de la société.

## **c. Cadre économique**

### **Généralités macro-économiques**

En 2007, le produit intérieur brut (PIB) de l'économie haïtienne a augmenté de 3,2% alors que le déficit fiscal représentait 1,6% du PIB. L'inflation (7,9% en glissement annuel septembre-septembre) et le déficit en compte courant (1,3% du PIB) semblaient refléter une performance macroéconomique relativement stable de l'économie du pays. Les estimations préliminaires de l'année fiscale 2008 révélaient, en outre, une progression en termes réels des revenus (5,5%), avec un dynamisme (64%) et une pondération (11% contre 7% en 2007) sensiblement supérieur aux dons.

Mais, la crise institutionnelle qui a affecté le pays à la suite des journées de troubles en avril 2008 a contribué à modifier les attentes annoncées pour l'année fiscale qui s'étend d'octobre 2007 à septembre 2008. Les objectifs de croissance du PIB (3,7%) programmés pour 2008, ainsi que ceux de l'inflation (9%) et d'autres variables, autant dans la sphère économique réelle que dans les domaines monétaires et financiers furent revus à la baisse. Une première révision faisait état d'une croissance de l'ordre de 2,5% pour le PIB, en intégrant les pronostics défavorables relatifs à la hausse des prix des aliments et des carburants<sup>12</sup>.

Suite au désastre, l'objectif de croissance de l'économie nationale a été révisé dans une fourchette de 1,5% à 2%. Et bien que le budget de la nouvelle année fiscale ait tout simplement reconduit celui de 2008, en attendant un budget rectificatif (prévu par la loi des finances), il est fort probable qu'une réorientation aura lieu, tout particulièrement une réactivation des dépenses, et sans doute certains des critères accordés avec le FMI pourraient être revus<sup>13</sup>.

### **Structure de l'activité économique**

De plus de 30% au début des années 1990, la contribution du secteur agricole au PIB réel (y compris élevage, sylviculture et pêche) est passée à 25,2 % en 2007. En 2007, la contribution de l'industrie au PIB (incluant la construction) est d'environ 25% et celle du commerce (incluant les hôtels et les restaurants) de 27% du PIB<sup>14</sup>.

Le secteur primaire est le premier en termes d'emploi avec presque 50% de la population active. L'industrie fournit 10,4% des emplois et le commerce, le tourisme et le transport emploient 28% de la population. Les estimations montrent que 90% du total des travailleurs dans l'industrie et le commerce sont dans le secteur informel.

---

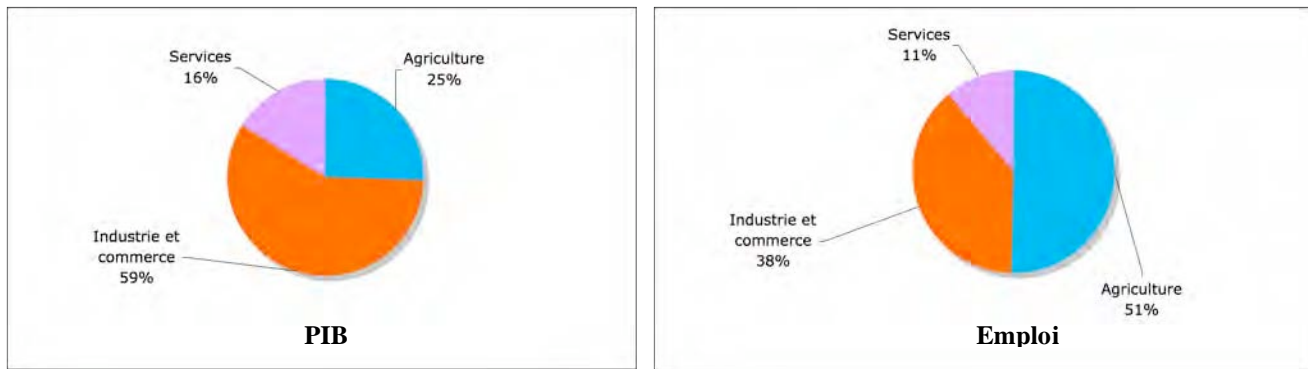
<sup>11</sup> Cela est particulièrement vrai dans le secteur non agricole, où les salaires sont, par ailleurs, plus élevés.

<sup>12</sup> Voir le document "Note de service" de IHSI, septembre 2008.

<sup>13</sup> La réunion récemment tenue entre les autorités nationales et le FMI durant le mois d'octobre.

<sup>14</sup> La contribution au PIB de l'ensemble de secteur secondaire cette année-là est de 59%.

**Figure 4 – Graphique de la contribution relative de chaque secteur d'activités au PIB et à l'emploi en 2007**



Source : IHSI, 2007.

### **Marché du travail et emploi**

La population active est d'environ 4 millions de personnes (soit 46% de la population). Mais seulement deux tiers de la Population Economiquement Active (PEA) a effectivement un emploi. Ainsi, en 2001, près de 30% de la population active était au chômage<sup>15</sup>. Environ 1.5% de la population totale, soit près de 150,000 personnes, est composé de personnes handicapées dans l'incapacité de travailler<sup>16</sup>.

Plus de trois quart de la population active occupée est auto-employée (82.1%). Ce taux est plus élevé en milieu rural (92.4%) qu'en milieu urbain (62.7%). L'auto-emploi est plus courant chez les femmes (84.6%) en comparaison aux hommes et chez les personnes avec un niveau d'éducation modeste. En outre, 86% des auto-employés et des entrepreneurs des micros et petites entreprises actifs dans le secteur de l'industrie et 28.5% de ceux actifs dans le commerce exercent leurs activités soit dans leur maison soit dans des petits ateliers.

### **d. Contexte politique**

En 2006, après deux ans d'un Gouvernement de transition, des élections présidentielles et législatives se sont tenues avec succès, remportées par l'ancien président René Préval, du parti Lespwa, avec 51% des voix.

Le Gouvernement haïtien a lancé un ambitieux programme pour accélérer la croissance, diminuer les inégalités et réduire la pauvreté, qui a été formalisé en 2007 dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP). Les efforts soutenus du Gouvernement pour mettre en œuvre son programme de réforme ont reçu un soutien solide de la communauté internationale.

En 2008, le pays a connu de violentes émeutes civiles liées à la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial. Le 12 avril, le Parlement a décidé de destituer le Premier Ministre Jacques-Édouard Alexis et son Gouvernement. Pendant plusieurs mois, le pays n'a pas eu de Gouvernement jusqu'à ce que, le 5 septembre 2008, le programme politique et le cabinet de Michèle Pierre-Louis reçoivent l'approbation des deux chambres et qu'elle devienne le nouveau Premier Ministre de la République d'Haïti.

### **Crise alimentaire**

La République d'Haïti dépend à plus de 50%, pour sa consommation alimentaire, des importations. La majeure partie du riz disponible sur le marché intérieur est importée de Californie ; les oeufs viennent des Etats-Unis et de République Dominicaine. Haïti est le quatrième importateur de riz des Etats-Unis après le Mexique, le Japon

<sup>15</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007, § 42.

<sup>16</sup> IHSI – Recensement Général de la Population en Haïti, 2003.

et le Canada. Le pays importe environ 26.000 tonnes de riz par mois, pour une facture annuelle d'environ 110 millions de US\$.

La République d'Haïti et sa population sont donc extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial. Les augmentations des prix des denrées alimentaires observés début 2008 ont eu de graves répercussions dans le pays. En dépit d'une réduction de 6,8% du volume des importations de ce produit entre octobre 2007 et juin 2008, leur valeur (102 millions de US\$) a augmenté de 16,4%. Entre juillet 2007 et avril 2008, le taux d'inflation relative des prix des denrées alimentaires sur le marché national a plus que triplé passant de 6,4% à 20%. L'augmentation des prix sur le marché national a en particulier été significative pour quelques produits de consommation courante comme le riz (42,2%), l'huile (55,3%), le pain (50,6%), le lait (45%).

Or, l'accessibilité des prix et la disponibilité des aliments sont une condition absolument indispensable à une stabilité de long terme. L'augmentation croissante du coût de la vie en Haïti a ainsi attisé le mécontentement social et politique. Elle a été une des causes principales des protestations contre le Gouvernement Préval-Alexis et des émeutes de la faim en avril 2008.

La réponse immédiate des autorités à cette crise fut de subventionner une réduction de 16% des prix du riz et de demander une contribution (réduction des marges de bénéficiaires) de la part des importateurs. Le coût de cette politique de subvention est estimé à près de 30 millions de US\$.

La forte inflation des prix mondiaux des carburants a aussi affecté de façon significative l'économie haïtienne. En avril 2008, le taux d'inflation de l'essence était de 31%, et celui du kérosène de 38,3%. L'État a alors décidé une subvention au prix des produits pétroliers, afin de ne pas répercuter les hausses de prix internationaux en totalité sur les prix à la pompe. Mais, le coût de cette subvention s'est vite révélé prohibitif par rapport aux ressources du budget de l'Etat : il a dépassé 15 millions de US\$ pour les livraisons d'avril et mai. Finalement, à la fin du mois de juin, le Gouvernement a dû augmenter de 15% les prix à la pompe.

En juillet 2008, le taux d'inflation avait atteint 18,3%, reflétant l'augmentation de 15% du prix des carburants et la suppression complète des subventions de riz à la fin du mois de juin 2008<sup>17</sup>.

#### **e. Vulnérabilités et désastres naturels**

Parmi tous les petits Etats insulaires en développement, Haïti est le pays ayant le plus haut indice de vulnérabilité aux cyclones. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, Haïti a été victime de 56 catastrophes naturelles reconnues internationalement, dont 20 majeures. La crise actuelle est la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> plus importante que le pays ait connu depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, en termes de nombre de personnes affectées. C'est aussi la plus importante en termes d'impact économique depuis que des évaluations ont été réalisées<sup>18</sup>.

De fait, la République d'Haïti se trouve au centre de la région des Caraïbes. Elle est donc exposée à des cyclones de mai à novembre, qui, par le vent, les inondations, les glissements de terrain et les coulées de boue qu'ils entraînent, causent des dommages considérables. Le déboisement et la présence de communautés installées en contrebas des bassins versants, dans des plaines susceptibles d'inondation, sont des facteurs qui contribuent à accroître encore davantage la vulnérabilité du pays. Outre les menaces hydrométéorologiques, Haïti est située dans une zone sismiquement active. Son territoire est ainsi coupé par quatre lignes de faille principales. La forte densité de la population d'Haïti en milieu urbain ajoutée à la multiplication des bâtiments de construction précaire et à la fragilité globale des infrastructures, augmentent la vulnérabilité face aux tremblements de terre.

En plus de cette vulnérabilité environnementale, certains facteurs sociaux, comme la pauvreté, l'instabilité politique, l'urbanisation rapide et la fragilité de l'Etat, aggravent, en Haïti, les conséquences néfastes des catastrophes naturelles.

---

<sup>17</sup> IHESI –Indice des Prix à la Consommation – 09/2008.

<sup>18</sup> La réduction des risques de catastrophes: Un défi pour le développement. PNUD- Rapport Mondial 2004.

## **1.2 EXPERIENCE ET LEÇONS DE 2004 : L'IMPORTANCE D'UN PROCESSUS COMPLET DE GESTION DU DESASTRE**

### **1.2.1 Le passage de l'ouragan Jeanne en 2004**

Dans la nuit du 17 au 18 septembre 2004, suite au passage du cyclone Jeanne au large des côtes nord de la République d'Haïti, de violentes inondations ont affecté des villes et des communes du Nord-Ouest, du Nord, et du Haut Artibonite. C'est la ville des Gonaïves qui a alors accusé de loin le bilan le plus lourd avec près de 3.000 morts et disparus et des pertes matérielles de tout ordre. Les coûts des dommages, provoqués par la seule catastrophe Jeanne en 2004, se sont élevés à 10 milliards de GHT (265 millions de US\$) soit 7% du PIB, 18% de l'investissement interne et 6% de la dette externe<sup>1</sup>. Divers projets financés par la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), et totalisant une cinquantaine de millions de dollars américains, ont été mis en œuvre pour répondre à ce contexte d'urgence.

À la fin de cette phase humanitaire, les différents partenaires techniques et financiers ont planifié leurs investissements directement pour la réhabilitation et la reconstruction dans le contexte du Cadre de Coopération Intérimaire (CCI). Plusieurs projets concernaient ainsi directement l'Artibonite et plus spécifiquement la ville des Gonaïves (comme par exemple le plan de reconstruction de la ville des Gonaïves financé par USAID, ou le financement de travaux à haute intensité de main d'œuvre sur le morne Bienac par le PNUD).

La phase de relèvement immédiat, dont l'objectif est d'assurer la transition entre la phase humanitaire et la reconstruction et la réhabilitation des services essentiels (électricité, communications, etc) n'a pas été, à cette époque, suffisamment prise en considération. Ce manque a notamment contribué à accroître la vulnérabilité des départements affectés par le cyclone Jeanne malgré les efforts déployés.

En l'absence de recapitalisation massive et de sauvegarde de l'investissement, les populations les plus affectées et les plus vulnérables se sont tournées vers les ressources naturelles encore accessibles. La demande croissante de bois de cuisson, faute d'alternatives accessibles, et la pression continue sur les terres arables en raison de l'absence d'innovations dans un modèle d'agriculture non respectueux de l'environnement ont accéléré, notamment, la dégradation des terres de montagne entre 2004 et 2008. En l'absence d'un suivi et d'une évaluation des résultats des activités entreprises, il est cependant difficile de faire un bilan chiffré des investissements engagés pour la gestion de « Jeanne ».

Plusieurs leçons de cette expérience de 2004 doivent donc être prises en considération dans la gestion de la crise actuelle :

- l'importance du relèvement immédiat dans la réponse aux besoins fondamentaux des communautés pour pallier l'écart entre la phase d'urgence et le début de la reconstruction et de la réhabilitation ;
- la nécessité de planifier en détail les activités de relèvement immédiat dès la phase d'urgence ;
- le besoin de développer un cadre spécifique pour la reconstruction et la réhabilitation qui comprenne aussi un plan d'action détaillé et des conditions concrètes de mise en œuvre ;
- l'importance de faire le suivi et l'évaluation de la gestion du désastre à partir d'indicateurs de résultats ;
- la nécessité d'intégrer à l'ensemble des activités développées une composante de gestion des risques et des désastres pour protéger les investissements réalisés.

---

<sup>1</sup>Le cyclone « Jeanne » en Haïti: dégâts et effets. CEPALC, 2005

## 1.2.2 Stratégie opérationnelle

En général, on observe que les efforts à la suite d'un désastre retombent à la fin de la phase d'urgence. Les missions humanitaires *ad hoc* commencent progressivement à se retirer du pays. Pourtant, le plus souvent, les programmes de reconstruction et de réhabilitation de long terme ne sont pas encore en mesure d'être mis en œuvre et les besoins de la population sont toujours importants. Comme on l'a vu dans le cas de « Jeanne » en 2004, cet écart entre la phase d'urgence et la phase de reconstruction et de réhabilitation est un moment critique. Son bon déroulement garantit la prise en charge continue et adéquate des besoins des communautés. Cette phase intermédiaire est celle du relèvement immédiat.

En effet, la gestion d'un désastre doit, pour être efficace et crédible, être constituée non pas de deux mais de trois phases : la phase d'urgence, la phase de relèvement immédiat et la phase de reconstruction et de réhabilitation. En effet, chacune de ces phases possède sa dynamique propre et ses caractéristiques spécifiques.

**La phase d'urgence** comprend l'ensemble des actions à entreprendre immédiatement après l'annonce de la menace ou du désastre. Son objectif est de limiter les pertes humaines et matérielles en évitant au maximum la détérioration des conditions de vie de la population affectée. Les activités comme l'évacuation, la prise en charge de la population dans des abris provisoires, l'assistance alimentaire et les soins médicaux d'urgence, la distribution de produits de première nécessité, et les réparations minimales des infrastructures de base nécessaires au déploiement de l'aide humanitaire sont des exemples concrets d'activités propres à la phase d'urgence.

Cette phase a sa propre dynamique : elle doit être rapide afin d'être efficace et proportionnée c'est-à-dire limitée aux besoins vitaux. En effet, durant la phase d'urgence, la population affectée est rendue dépendante de l'assistance apportée. Les distributions gratuites aux personnes les plus vulnérables déséquilibrent le marché local et le commerce diminue considérablement. Pour permettre un retour à des conditions de vie normales et à l'autonomie des communautés, la phase d'urgence doit donc cesser le plus tôt possible.

**La phase de relèvement immédiat** suit la phase d'urgence et réalise la transition nécessaire à la mise en place des activités de reconstruction et de réhabilitation. Le relèvement immédiat adopte principalement une approche de proximité. Son objectif principal est de fournir aux foyers affectés les moyens économiques et sociaux nécessaires à leur prise en charge autonome et à leur réinsertion au sein de la communauté. Le second objectif est de mettre en place les conditions préalables indispensables à la mise en œuvre de projets de reconstruction et de réhabilitation.

L'implication active de la population affectée dans les activités de relèvement est un mécanisme essentiel propre à la dynamique - participative et productive - de la phase de relèvement immédiat des activités entreprises au quotidien : les familles regagnent leur autonomie et se prennent en charge socio-économiquement.

En stabilisant une situation précaire, cette phase rend possible, à terme, la mise en œuvre de projets et de programmes de développement, qui commenceront au cours de la phase de reconstruction et de réhabilitation. Elle comporte les activités et les projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées, la reconstitution rapide de leurs sources de revenus et la facilitation de l'accès aux services sociaux de base.

**La phase de reconstruction et réhabilitation** inclut l'ensemble des programmes mis en œuvre pour assurer le retour des communautés affectées sur la voie du développement. Ses objectifs sont de rétablir les infrastructures de base affectées mais aussi de préparer la relance économique, tout en réduisant le risque des prochains désastres. Plus que le retour, elle vise l'amélioration des conditions de vie avant le désastre – *reconstruire en mieux* –.

L'approche privilégiée dans la phase de réhabilitation et de reconstruction est davantage centrée sur la relance de l'activité économique à l'échelle macro. Les programmes sont exécutés avec l'implication de tous les secteurs de la société : institutions étatiques, autorités locales, secteur privé, société civile, etc. Durant cette phase, les communautés affectées planifient, exécutent et supervisent les programmes avec une approche de développement.

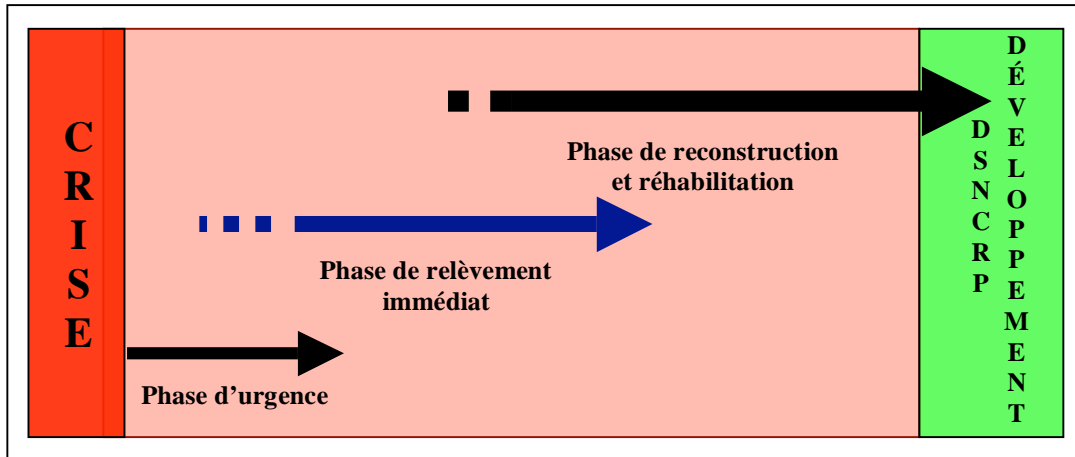
La dynamique propre de la phase de réhabilitation et de reconstruction est normative. Cette phase s'inscrit dans des cadres de référence et dans la continuité des normes en vigueur (plans de développement, plans d'aménagement du territoire, normes de construction, titres de propriété, etc.). Elle a aussi pour caractéristique



d'être anticipative : elle intègre des mesures et ajustements nécessaires afin de réduire la vulnérabilité des communautés et des biens matériels aux prochains désastres.

L'interaction et les transitions des trois phases (réponse d'urgence, relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation) sont des moments critiques dans la gestion d'une crise. Une représentation schématique de ces 3 phases, sur le temps, permet de mieux comprendre cette interaction.

Figure 5 – Schéma de l'interaction des trois phases de la gestion d'un désastre



### 1.2.3 L'évaluation conjointe

Les leçons tirées de l'expérience de 2004 combinées avec les apports fondamentaux d'une stratégie opérationnelle de relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation, aboutissent à la nécessité, pour planifier le processus de gestion du désastre, de réaliser une Évaluation Conjointe des Besoins Après Désastre ou PDNA (*Post Disaster Needs Assessment*).

La valeur ajoutée de l'évaluation conjointe est double. D'abord, elle permet de réaliser une évaluation complète de l'impact du désastre tant au niveau des communautés qu'au niveau national. Ensuite, elle prend en compte les aspects financiers et économiques, les aspects sociaux et humains et les aspects environnementaux des conséquences du désastre.

Cette évaluation peut dès lors être utilisée de trois façons. Elle sert comme :

- outil dans le processus de planification, de coordination et de gestion du désastre ;
- aide à la décision aux décideurs pour permettre l'introduction des propositions sectorielles dans un plan national et, si possible, l'intégration des options de réponse à travers les secteurs ;
- instrument pour la promotion et l'orientation stratégique de l'investissement privé, local, national, bilatéral et multilatéral dans la mise en œuvre des activités de relèvement immédiat et de réhabilitation et de reconstruction.

Suite aux quatre cyclones d'août et septembre 2008, une requête en ce sens a été adressée par le Gouvernement de la République d'Haïti au Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) par le biais de la Banque Mondiale. La Banque Mondiale, les Nations-Unies et la Commission Européenne (CE) ont alors joint leurs efforts, leurs capacités et leurs compétences pour mener une évaluation des dommages, des pertes et des besoins en vue de planifier le relèvement immédiat ainsi que pour organiser une reconstruction et une réhabilitation de plus long terme (voir Annexe D).

Une telle évaluation comprend nécessairement un certain nombre d'aspects différents mais interdépendants. Ces aspects peuvent être classés dans les deux grandes catégories suivantes : l'identification des besoins de relèvement humain au niveau des communautés – qui seront la base du relèvement immédiat – et l'estimation des dommages et des pertes au niveau national – qui servira de cadre à l'élaboration d'un plan de reconstruction et de réhabilitation. C'est l'intégration cohérente de ces deux perspectives dans un processus unique d'évaluation qui constitue le PDNA et en fait une approche nouvelle, efficace et optimisée de la gestion du désastre<sup>19</sup> (voir Annexe E).

## 1.3 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION

L'analyse de l'impact du désastre sur les principaux indicateurs macro-économiques conduit à conclure que la première nécessité pour Haïti est de reprendre le chemin de la croissance<sup>20</sup>. De 1996 à 2006, la croissance de l'économie haïtienne a été d'à peine 1,1% en moyenne, un taux inférieur à celui observé de la croissance démographique (1,7%), et le PIB *per capita* a par conséquent sensiblement diminué (-0,6%).

On pourrait fixer comme objectif que le rythme de croissance de l'économie haïtienne soit d'environ 4,2% en moyenne par an jusqu'en 2030, c'est-à-dire l'équivalent du taux enregistré entre 1967 et 1980 (4,4%). Dans ces conditions, on pourrait observer un redressement du PIB *per capita* à environ 700 US\$. Cela correspondrait tout juste à son niveau de 1980, mais serait le double de son niveau actuel (386 US\$).

### 1.3.1 Évaluation des dommages et des pertes

Le *dommage* est défini comme la valeur monétaire des biens totalement ou partiellement détruits, estimée à partir de leur quantité et de leur qualité avant le désastre. Les *pertes* sont calculées à partir de l'estimation des flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits, pendant le laps de temps allant de la survenue du désastre jusqu'à la fin de la période de reconstruction et de réhabilitation<sup>21</sup>. La somme des dommages et des pertes est *l'effet total du désastre*.

La totalité des dommages et des pertes recensés a été évaluée à 897,39 millions de US\$, soit 14,6% du PIB d'Haïti en 2007.

Dans cette estimation, 476,53 millions de US\$ correspondent à la valeur des biens physiques détruits, qui devront être reconstruits (soit 53% du total). Les 420,86 millions de US\$ restants correspondent aux pertes repercutées sur l'économie haïtienne (soit 47%).

Les cyclones d'août et septembre 2008 constituent ainsi le plus important désastre multiple qu'a connu ce pays depuis plusieurs années en terme de nombre de sinistrés et de volume des dommages et des pertes<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> Pour évaluer l'impact global du désastre sur le développement socio-économique du pays, développer des stratégies de relèvement immédiat à l'échelle des communautés et assister le Gouvernement dans l'amélioration des stratégies de gestion des risques et des désastres, le PDNA combine deux méthodologies. La méthodologie EDP (*Évaluation des dommages et des pertes*) de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) et la méthodologie EBRI (Évaluation des Besoins de Relèvement Immédiat) – une méthode d'évaluation des Nations-Unies pour saisir les besoins de relèvement au niveau des communautés.

<sup>20</sup> CEPALC, Haïti: évolution économique de l'année 2006 et les perspectives pour 2007, LC/MEX/L.814, 19 décembre 2007.

<sup>21</sup> Les pertes incluent la production de biens et services qui ne seront pas obtenus ; les coûts plus élevés d'exploitation et de production et le coût des activités d'assistance humanitaire.

<sup>22</sup> Ce chiffre est à comparer avec les 265,6 millions de USD de dégâts causés par l'ouragan Jeanne en 2004 et aux 132,1 millions de USD nécessaires après les ouragans de 2007. Tous ces chiffres sont exprimés dans leur équivalent 2007 par rapport à l'inflation.

**Tableau 2 – Effets total du désastre ventilé par secteur (en millions de US\$).**

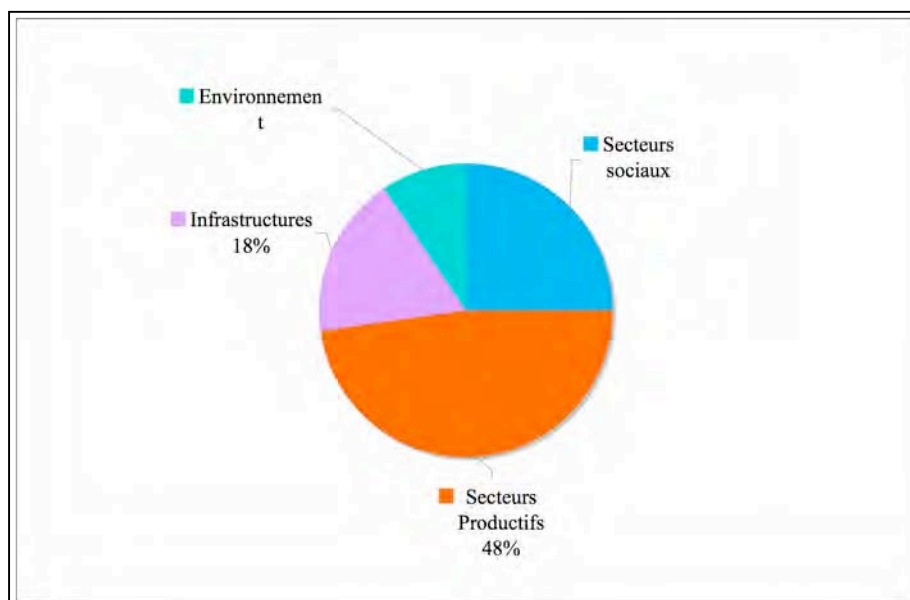
SECTEUR	Dommages	Pertes	Total	Part du public	Part du privé	Balance des paiements	Secteur Fiscal
<b>Secteurs Sociaux</b>	<b>195,26</b>	<b>28,74</b>	<b>224,00</b>	<b>47,95</b>	<b>176,05</b>	<b>42,80</b>	<b>22,08</b>
Education	27,91	1,14	29,05	14,60	14,45	3,28	1,13
Santé	9,94	5,20	15,14	14,86	0,28	7,11	2,54
Logement	157,41	22,40	179,81	18,49	161,32	32,41	18,42
<b>Secteurs Productifs</b>	<b>108,55</b>	<b>320,68</b>	<b>429,23</b>	<b>5,00</b>	<b>424,23</b>	<b>381,23</b>	<b>1,97</b>
Agriculture	67,30	130,50	197,80	5,00	192,80	361,43	n/a
Industrie	17,50	109,20	126,70	0,00	126,70	n/a	n/a
Commerce	18,10	61,30	79,40	0,00	79,40	n/a	n/a
Tourisme	5,65	19,68	25,33	0,00	25,33	19,80	1,97
<b>Infrastructures</b>	<b>87,78</b>	<b>71,44</b>	<b>159,22</b>	<b>76,24</b>	<b>82,98</b>	<b>55,82</b>	<b>12,32</b>
Eau et Assainissement	13,16	6,35	19,51	11,83	7,68	5,96	7,10
Electricité	5,62	2,08	7,70	7,70	0,00	0,76	2,30
Transports	69,00	62,40	131,40	56,10	75,30	49,10	2,30
Télécommunications	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	nd	nd
<b>Secteur transversaux</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>84,94</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>81,81</b>	<b>135,41</b>
Environnement	84,94	0,00	84,94	84,94	0,00	n/a	28,21
<b>Total</b>	<b>476,53</b>	<b>420,86</b>	<b>897,39</b>	<b>214,13</b>	<b>683,26</b>	<b>561,66</b>	<b>171,78</b>

(\*) Dans le total des pertes, la part de perte de revenu et d'emploi est estimée à 35,5 millions de US\$

### Répartition de l'effet du désastre par secteur d'activités

De manière générale, ce sont les secteurs productifs qui ont été les plus affectés, suivis par les secteurs sociaux, l'infrastructure et l'environnement.

**Figure 6 – Graphique de la distribution de l'effet total du désastre par principaux secteurs d'activités**



- En termes de dommages matériels et de destruction de biens, les secteurs les plus affectés sont, par ordre décroissant, le logement, le transport, l'agriculture et l'environnement.
- En termes de pertes économiques, les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, le commerce, l'industrie et le transport<sup>23</sup>. Ces pertes sont concentrées à 76% dans le secteur productif.

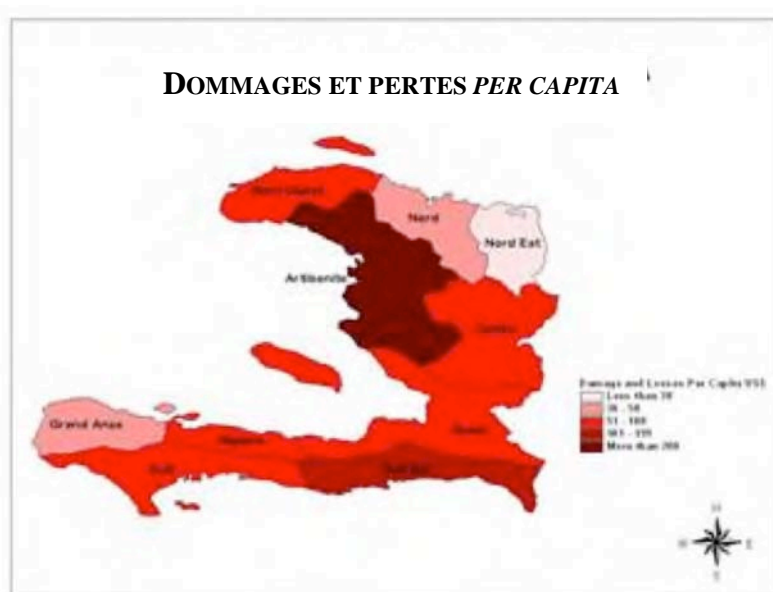
### Répartition de l'effet du désastre entre le secteur public et le secteur privé

La répartition des dommages physiques et des pertes économiques est inégale entre le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, les dommages physiques représentent 17% du total des effets du désastre, alors que dans le secteur privé (qui comprend à la fois les ménages et les entreprises privées), la part des dommages physiques représente 83% du total (voir la figure 6). Cette différence donne une première mesure des investissements et des efforts qui seront nécessaires au relèvement et à la reconstruction du pays pour chacun des deux secteurs. Toutefois, le Gouvernement a, d'ores et déjà, annoncé son intention d'assister les familles les plus défavorisées dans la reconstruction de leur logement.

### Répartition géographique de l'effet du désastre

Lorsqu'on examine la plupart des catastrophes naturelles récentes dans le monde, on remarque que, en général, les dommages sont localisés sur une petite zone géographique. Cependant, dans le cas d'Haïti, c'est le pays dans son ensemble qui a été affecté par le désastre. Il n'est donc pas surprenant que des besoins aient été identifiés dans chacun des principaux secteurs et qu'ils soient presque identiques pour tous les départements. La ventilation de l'effet du désastre est cependant inégale sur le territoire haïtien. Comme le montre la figure 7, avec la valeur des dommages *per capita* pour le pays, qui constitue une mesure de l'impact des dommages pour les familles et les ménages, certains départements sont plus affectés que d'autres.

Figure 7 – Carte de la distribution des effets du désastre *per capita*



<sup>23</sup> Dans ce dernier secteur, on retrouve des coûts particulièrement élevés du fait des dommages causés au réseau routier.

### **1.3.2 Besoins pour le relèvement immédiat, la réhabilitation et la reconstruction**

À partir de l'évaluation sectorielle des dommages et des pertes agrégées à l'échelle macro-économique, on peut donner une première estimation des besoins.

Les besoins pour la réparation et le remplacement des biens matériels endommagés par les cyclones correspondent aux dommages auxquels on ajoute des coûts de mise aux normes et de gestion des risques. Il ne s'agit pas, en effet, simplement de remplacer les biens matériels endommagés dans les mêmes conditions que celles où ils se trouvaient avant le désastre. Il faut faire les investissements nécessaires pour reconstruire en mieux, c'est-à-dire de façon à ce que les biens reconstruits ne soient pas de nouveau détruits par le prochain désastre.

Les besoins qui correspondent à la recapitalisation des populations affectées, à la relance de l'activité économique et à la gestion des risques directement liés au désastre sont évalués à partir des pertes enregistrés. La plupart des pertes économiques répertoriées sont considérées comme non recouvrables. C'est pourquoi la somme agrégée des besoins reste inférieure à la somme des dommages et des pertes. Toutefois, les pertes sont des indicateurs des secteurs les plus affectés et donc de ceux où la population a enregistré des pertes de revenus et d'emploi conséquentes<sup>24</sup>.

La prise en charge des besoins dans chaque secteur est répartie entre relèvement immédiat et reconstruction et réhabilitation.

Les besoins en relèvement immédiat comprennent, en premier lieu, la petite part des dommages qui doivent être prise en charge sans délais. Il s'agit de réparations qui peuvent être réalisées rapidement et qui sont indispensables à la stabilisation des conditions de vie des communautés à court terme ou encore d'études qui doivent nécessairement être réalisées comme préalables à d'autres activités de reconstruction et de réhabilitation. On inclut aussi dans le relèvement immédiat les besoins de recapitalisation des ménages les plus affectés par le désastre, les besoins de prévention des problèmes à court terme (sanitaires, alimentaires, nutritionnels) générés par le désastre, et les besoins relatifs à la sensibilisation de la population à la gestion des risques et des désastres.

Les besoins pour la reconstruction comprennent le reste des dommages, des coûts de mise aux normes et des besoins de gestion des risques associés. Les besoins en réhabilitation sont les investissements nécessaires à la relance de l'activité économique. Ceux-ci devront être ajustés au fur et à mesure de la phase de relèvement immédiat, lorsque l'impact réel de la recapitalisation des ménages et des communautés sur la relance de l'activité économique pourra être mesuré.

Le total des besoins a ainsi été évalué à 763,26 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre 268,91 millions de US\$ pour la phase de relèvement immédiat et 494,35 millions de US\$ pour la phase de réhabilitation et reconstruction.

---

<sup>24</sup> Ainsi, par exemple, la perte de production dans l'agriculture indique que le désastre a aggravé la crise alimentaire et a donc généré des besoins d'attention alimentaire et de recapitalisation, indispensables à la relance des activités économiques.



**Tableau 3 – Récapitulatif des besoins (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	RELEVEMENT IMMEDIAT		RECONSTRUCTION ET REHABILITATION		TOTAL
	<i>dont GRD</i>		<i>dont GRD</i>		
<b>Axe Sécurité Alimentaire</b>	<b>120,00</b>	<b>45,00</b>	<b>72,20</b>	<b>0,00</b>	<b>192,20</b>
Agriculture	75,00	nd	72,20	nd	147,20
Aide alimentaire	45,00	45,00	0,00	0,00	45,00
<b>Axe Protection Sociale</b>	<b>50,76</b>	<b>12,96</b>	<b>193,39</b>	<b>54,71</b>	<b>244,15</b>
Éducation	21,90	4,24	50,83	14,04	72,73
Santé et nutrition	8,24	1,50	15,00	3,45	23,24
Eau et assainissement	11,85	5,35	9,11	1,68	20,96
Abris et logement	8,77	1,87	118,45	35,54	127,22
<b>Axe Protection des Bassins Versants</b>	<b>98,15</b>	<b>20,40</b>	<b>58,63</b>	<b>17,50</b>	<b>156,78</b>
Environnement	98,15	20,40	58,63	17,50	156,78
<b>Autres secteurs productifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59,72</b>	<b>11,57</b>	<b>59,72</b>
Industrie	0,00	0,00	25,65	5,25	25,65
Commerce	0,00	0,00	30,23	5,43	30,23
Tourisme	0,00	0,00	3,84	0,89	3,84
<b>Infrastructures</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110,41</b>	<b>25,66</b>	<b>110,41</b>
Transport	0,00	0,00	102,10	22,97	102,01
Électricité	0,00	0,00	8,31	2,69	8,31
<b>TOTAL</b>	<b>268,91</b>	<b>78,36</b>	<b>494,35</b>	<b>109,44</b>	<b>763,26</b>

L'élaboration d'un plan d'action détaillé pour la phase de relèvement immédiat, sous la forme d'un Programme de Relèvement Immédiat (PRI), a permis de définir les activités prioritaires pour le relèvement immédiat par département et par secteur. Ce programme regroupe les activités de relèvement immédiat selon trois axes :

- la Sécurité Alimentaire
- la Protection Sociale
- la Protection des Bassins Versants

Dans l'axe Sécurité Alimentaire, l'objectif principal de la stratégie opérationnelle présentée est de recapitaliser les ménages ruraux affectés par des activités de relance du secteur agricole et d'assurer à la population rendue la plus vulnérable une disponibilité alimentaire suffisante à travers une aide alimentaire ciblée.

Dans l'axe Protection Sociale, l'accent est mis sur le rétablissement des services sociaux de base dans l'ensemble du pays. La plus grande des priorités, d'après les besoins exprimés par les communautés locales, est la réouverture des écoles le plus rapidement possible. Les autres activités qui doivent être mises en œuvre rapidement sont essentiellement des projets à HIMO visant le nettoyage et la réhabilitation des bâtiments publics, des routes principales et des canaux de drainage.

Le troisième axe identifié – la Protection des Bassins Versants – est reconnu par tous les acteurs comme un élément indispensable tant à la prévention des désastres qu'à la protection des terres arables. La dégradation des bassins versants en Haïti est directement responsable des inondations qui ont causé la majeure partie des dégâts dans le pays. Des programmes de relèvement immédiat doivent de toute évidence être mis en place pour protéger

les communautés. Les interventions programmées sans délais concernent des projets de travaux publics à HIMO de grande envergure<sup>25</sup>.

En ce qui concerne la phase de reconstruction et de réhabilitation, on peut d'ores et déjà établir que l'objectif principal sera une relance de l'activité économique basée sur les Vecteurs de Croissance<sup>26</sup>. Pour cela, il s'agit non seulement de favoriser le retour des investissements mais aussi de remettre en état l'ensemble des infrastructures. Toutefois, le plan d'action et le programme détaillé de la phase de reconstruction et de réhabilitation reste à définir, notamment en fonction des ajustements observés pendant la phase de relèvement immédiat.

### **1.3.3 Gestion des risques et des désastres comme dynamique du processus de gestion du désastre.**

L'impact des cyclones a eu un effet démultiplié par rapport aux autres aléas naturels qu'Haïti a connu par le passé. Cela témoigne du fait la vulnérabilité d'Haïti aux menaces naturelles s'est considérablement accrue ces dernières années, rendant vains une partie des efforts déployés après le passage du cyclone « Jeanne » en 2004 pour reconstruire le pays. La raison de cette détérioration structurelle de la situation d'Haïti, qui représente un frein considérable au développement, est l'absence d'une gestion adéquate des risques et des désastres.

La gestion des risques et des désastres (GRD) est précisément l'ensemble des mesures destinées à atténuer durablement l'impact des désastres futurs, en tenant compte des leçons apprises lors de précédentes expériences sur les vulnérabilités spécifiques d'un pays et de l'opportunité d'amélioration structurelle que représente l'ampleur des travaux à réaliser. Elle est composée à la fois d'activités de prévention, qui visent à éviter les risques non nécessaires (par exemple, déplacer certaines infrastructures critiques hors des zones sensibles), et d'activités de mitigation, dont l'objectif est d'atténuer l'effet démultiplié d'un aléa naturel dans les cas où l'on ne peut faire disparaître entièrement les risques (par exemple, renforcer les constructions dans les zones sensibles).

Après un désastre, il s'agit donc de ne pas reconstruire à l'identique, mais de *reconstruire mieux*, de reconstruire en prenant en compte les vulnérabilités spécifiques des biens et des zones géographiques à travers le respect de normes de construction adéquates (notamment anti-sismiques ou anti-cycloniques) et l'utilisation de matériaux plus résistants. Il s'agit aussi de sensibiliser la population à l'importance de cette gestion des risques, pour que la GRD devienne une composante systématique des activités de développement entreprises par les communautés locales et à terme une culture de la gestion du risque. Enfin, il s'agit de l'ensemble des activités qui ont pour objectif d'éviter que les conditions et le cadre de vie des populations, dont la vulnérabilité a été accrue par le désastre, ne se détériore davantage pendant toute la période qui va de l'occurrence du désastre à la fin de la reconstruction et de la réhabilitation.

La GRD est donc une composante essentielle de toute dynamique de croissance et de réduction de la pauvreté suite à un désastre. Elle permet de passer d'une position attentiste à une démarche active de gestion des risques et d'atténuation des désastres. L'approche originale proposée par cette évaluation conjointe, où une telle composante est associée à chaque activité de relèvement immédiat, de reconstruction et de réhabilitation, est ce qui garantit la protection des investissements réalisés aujourd'hui pour la gestion de la réponse au désastre.

Les investissements prenant en compte une composante de réduction des risques permettent, en outre, de réaliser des économies durables et conséquentes en termes de coûts de réhabilitation et de reconstruction. En effet, on estime qu'un 1 US\$ investi en prévention permet d'économiser au minimum 5 US\$ en coûts de réhabilitation après des désastres naturels extrêmes. Pour augmenter le degré de protection durable des investissements de prévention et réduction des risques, il convient d'associer à l'intégration systématique d'une composante de GRD aux activités de gestion du désastre, le développement d'un appui institutionnel à la gestion des risques<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Ces projets permettront, en outre, de contribuer à la recapitalisation de l'économie rurale, qui est, comme cela a déjà été souligné, une autre priorité du relèvement immédiat pour le Gouvernement haïtien.

<sup>26</sup> Voir DSNCRP 2008-2010 – novembre 2007.

<sup>27</sup> Selon Michel Jarraud, Secrétaire général adjoint de l'Organisation météorologique mondiale, cette économie peut même être de l'ordre de 1 pour 10 à 50 US\$ si ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une politique généralisée de prévention des risques.

Le coût de cet appui institutionnel à la GRD en Haïti est estimé à 23,96 millions de US\$ supplémentaires, répartis entre la phase de relèvement immédiat (6%) et la phase de reconstruction et réhabilitation (94%).

**Tableau 4 – Composante de Gestion des Risques et des Désastres**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>RELEVEMENT IMMEDIAT</b>	<b>RECONSTRUCTION ET REHABILITATION</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Part de gestion des risques dans les besoins</i>	78,36	109,44	187,80
<b>Appui institutionnel à la gestion des risques</b>	<b>1,44</b>	<b>22,52</b>	<b>23,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79,80</b>	<b>131,96</b>	<b>211,76</b>

Au total, si l'on additionne à cela la part de GRD déjà incluse dans les besoins en relèvement immédiat, en reconstruction et en réhabilitation dont le calcul a été présenté plus haut, la GRD représente près de 30% de l'ensemble des investissements qui devront être réalisés en Haïti pendant les dix-huit mois à venir. Ces investissements, en plus de constituer une protection pour le reste du montant alloué aux différents projets mis en œuvre, représentent une opportunité exceptionnelle de mettre la République d'Haïti sur le chemin d'un développement durable et solide, en réduisant structurellement les vulnérabilités spécifiques à ce pays.

En résumé, l'intégration de la GRD dans la réponse à un désastre permet :

- d'orienter les actions vers la gestion des causes plutôt que vers la seule gestion des effets du désastre
- de créer de la richesse en développant une économie basée sur la gestion du risque.
- d'éviter que les populations les plus pauvres se retrouvent essentiellement concentrées dans les zones à forte probabilité d'aléas.
- de positionner Haïti dans la perspective du développement durable et équitable.

## 1.4 PROCHAINES ETAPES

Les prochaines étapes de la gestion du désastre consistent désormais à :

- trouver des mécanismes de financements pour le relèvement immédiat afin de mettre en œuvre le PRI<sup>28</sup> ;
- définir un programme détaillé de réhabilitation et de reconstruction et déterminer les mécanismes de financement associés ;
- établir et identifier des unités de coordination, suivi et évaluation pour l'ensemble du processus de gestion des conséquences du désastre.

Une possibilité pour l'ensemble du financement de la réponse au désastre passe par l'activation du Fonds Haïtien pour le Relèvement et la Résilience dont l'objectif est de mobiliser rapidement des dons en support, en particulier, aux activités de relèvement immédiat suite à un désastre (le détail de son fonctionnement est décrit dans l'Annexe F).

<sup>28</sup> A partir du moment où des financements auront été trouvés, la mise en œuvre des programmes devrait être rapide : la plupart des activités ont en effet déjà été ciblées par chaque département et leurs conditions et leurs modalités de mises en œuvre ont déjà été étudiées.

# CHAPITRE 2 – IMPACT MACRO-ECONOMIQUE ET EFFETS PAR SECTEUR

Cette section expose les principales conclusions d'une étude de l'impact macro-économique du désastre. Le détail de cette étude est présenté en annexe. On présente d'abord une estimation de la révision des principaux indicateurs macro-économiques pour l'année 2008 ainsi qu'une simulation de ces mêmes indicateurs pour l'année 2009. Ensuite, les estimations des dommages et des pertes pour chaque secteur sont détaillées et accompagnées d'une estimation de la répartition des besoins entre la phase de relèvement immédiat et la phase de reconstruction. Ces estimations ont été réalisées à partir des évaluations des différents experts dans le cadre des approches EDP et EBRI (voir Annexe G).

## 2.1 IMPACT ET EFFETS MACRO-ECONOMIQUES

Les divers chocs subis par l'économie haïtienne pendant l'année 2008 rendent difficile à isoler spécifiquement les effets des désastres sur les indicateurs macro-économiques. L'analyse approfondie de l'impact de ces différents chocs sur l'économie haïtienne dans le courant de l'année 2008 reste encore à faire. Mais, en ce qui concerne le désastre causé par les cyclones d'août et septembre, il y a indéniablement eu des effets dévastateurs de perte de revenus et en conséquence des effets négatifs sur les conditions de vie des ménages, en particulier des ménages les plus vulnérables vivant tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Une récente étude de la BID prévoit ainsi, par exemple, une augmentation du nombre de pauvres de 76.7 % de la population totale à 79.1 % en conséquence de la hausse des prix.

### 2.1.1 Effet macro-économique du désastre

#### a. Estimation pour les principaux indicateurs macro-économiques

Les tableaux 5 et 6 présentent les estimations des experts de la Banque Mondiale et de la CEPALC de l'effet du désastre sur les principaux indicateurs macro-économiques pour l'année fiscale courante 2007-2008 ainsi que pour l'année fiscale à venir 2008-2009. Parmi les principales conclusions à tirer de l'étude réalisée, on peut souligner les points suivants :

On devrait observer – du fait de la décapitalisation de nombreux ménages suite au désastre – une probable augmentation du coefficient d'arrérage (prêts improductifs/porte feuille de prêts), de l'économie dans son ensemble, mais tout particulièrement dans les villes et les départements où le désastre a eu les impacts les plus sévères (Artibonite, et notamment Gonaïves, Sud-est, en particulier Jacmel, etc ), et les secteurs productifs qui ont recours au service de crédit (commerce).

En ce qui concerne les importations, étant donné la conjoncture internationale, les pronostics pour l'année 2008 anticipent des détériorations plus sévères encore dans ce secteur en raison de l'extrême vulnérabilité du pays aux chocs externes. En effet, les estimations préliminaires de l'année fiscale 2008 prévoient une sensible détérioration (proche de 20%) de la balance commerciale par rapport aux prévisions initiales.

**Tableau 5 – Impact projeté du désastre sur les principaux indicateurs macro-économiques**

INDICATEURS	ESTIMATION POST CYCLONES 2008	PROJECTION POUR OCTOBRE 2009
<b>Croissance et investissement</b>		
Produit intérieur brut	1.5	2.0
Produit intérieur brut (millions de gourdes)	268.428	309.943

Produit intérieur brut (millions de dollars)	7.014	7.560
Déflateur du PIB (1987=100)	1.959.3	2.251.2
<b>Produit intérieur brut sectoriel</b>		
Biens	1.5	-8.4
Services de base	1.5	-22.6
Autres services	2.5	-2.6
<b>Indice général des prix à la consommation</b>		
IPC (sept à sept) (Moyenne annuelle année fiscale 14.37)	19.80	9.50
<b>Secteur externe</b>		
Taux de change nominal (gourdes pour 1 dollar)	38.27	41.00
<b>Balance des paiements</b>		
Compte courant	-261.5	-325.2
Solde commercial	-2.210.7	-2.142.9
Exportations des biens et services	715.3	756.7
Importations des biens et services	-2.926.0	-2.899.6
Compte d'opérations financières	226.6	255.5
Variation des réserves internationales	-58.0	-18.8
Compte courant (% PIB)	-3.7	-4.3

**Tableau 6 – Récapitulatif des effets du désastre sur le budget du Gouvernement central**

<b>POSTES BUDGETAIRES</b>	<b>ESTIMATION POST CYCLONES 2008</b>	<b>PROJECTION OCTOBRE 2009</b>
Recettes courantes	9.4	10.2
Dépenses courantes	9.7	11.0
Épargne ou Déficit courant (-)	-0.3	-0.8
Dépenses de capital	9.1	7.8
Déficit fiscal	-3.1	-3.5
Financement interne	2.7	2.3
Financement externe	0.4	0.2
<b>Monnaie et crédit</b>		
Au secteur public	1.8	-1.8
Au secteur privé	21.8	12.6
Liquidité étendue (M3)	20.9	11.3
Recettes courantes	25.217.0	31.507.0
Dépenses courantes	25.904.0	33.964.0
Épargne ou Déficit courant (-)	-687.0	-2.457.0
Dépenses de capital	24.428.0	24.182.0
Déficit fiscal	-8.417.0	-10.953.0
Financement interne	7.247.0	7.101.0
Financement externe	1.171.0	611.0
Recettes totales	41.915.0	47.194.0
Dépenses totales	50.332.0	58.147.0

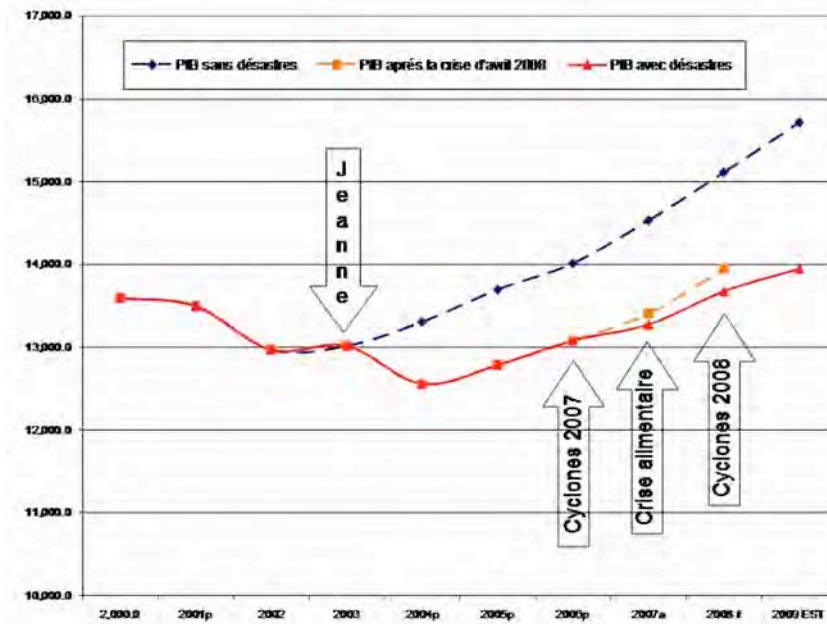


Les estimations de croissance du PIB pour l'année 2008 (entre 1,5 et 2%)<sup>29</sup> ont été revues à la baisse, en considérant à la fois les prévisions défavorables résultant du comportement du secteur agricole au premier trimestre, les répercussions de la crise alimentaire mondiale et celles du désastre. Cependant les effets immédiats du désastre en termes de la production se feront surtout sentir sensiblement sur l'exercice 2008-2009<sup>30</sup>. En effet, étant donné la date des intempéries, leur impact sur l'année fiscale 2008 dans son ensemble demeure faible, sauf dans certains secteurs immédiatement affectés en termes de stocks et de flux. Dans leur ensemble, les dommages et les pertes représentent 14,6% du PIB à prix courant de l'année 2007<sup>31</sup>.

## b. Simulation des effets sur le PIB

À partir de l'évaluation des dommages et des pertes de la CEPALC, plusieurs projections ont été faites. Cependant, il convient de signaler qu'elles ne traduisent pas toujours les liens complexes entre les différentes variables macroéconomiques qui interviennent dans les tendances à court et moyen terme de l'agrégat par excellence qu'est le PIB d'une économie.

Figure 8 – Graphique des effets des différents cyclones et de la crise alimentaire sur le PIB



L'évolution de l'économie haïtienne durant les 10 dernières années a pu servir de paramètre afin d'estimer les fourchettes réalisables de récupération sectorielle pouvant mener aux objectifs de croissance de l'économie haïtienne en 2009 (3%)<sup>32</sup>. La capacité d'absorption de l'économie est limitée<sup>33</sup>. De plus, nous avons considéré

<sup>29</sup> Voir Note de service de IHESI, op.cit.

<sup>30</sup> Il faut considérer à cet égard des retombées négatives en premier lieu (voir tableau des estimations sectorielles), mais certains volets pourraient bénéficier d'une tendance à la hausse (construction).

<sup>31</sup> Cependant, ce seront respectivement i) les flux (pertes) que nous incorporons en matière d'estimations sur les variables de consommation, balance des paiements ; ii) les dommages pour les investissements. (voir tableaux ci-dessous)

<sup>32</sup> IHESI – Note de service, op. cit.

<sup>33</sup> Référence à des valeurs qui historiquement ont été obtenues (d'où l'intérêt de voir le comportement et la récupération dans des situations de post-crises), par exemple post Jeanne, nous réfère non seulement aux événements climatiques comme tels, mais surtout à une longue période d'instabilité des variables macroéconomiques usuelles.

surtout les secteurs-clés capables d'entraîner l'économie dans son ensemble<sup>34</sup>. D'autres équilibres seraient aussi à envisager, surtout dans le domaine de l'emploi, car il est capable de générer une croissance productive.

**Tableau 7 – PIB et pertes causées par les désastres (en millions de US\$)**

SECTEURS	PIB (à prix courants)		PERTES (en % PIB)	
	2007	2008	2007	2008
<b>Secteurs Sociaux</b>	<b>46,059</b>	<b>53,727</b>	<b>2.3%</b>	<b>2.0%</b>
Services non-marchands	26,575	30,999	nd	nd
BTP & Industries Extractives	19,484	22,728	4.3%	3.7%
<b>Secteurs Productifs</b>	<b>166,869</b>	<b>194,649</b>	<b>7.0%</b>	<b>6.0%</b>
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	62,744	73,190	7.8%	6.7%
Industrie manufacturière	18,969	22,127	15.1%	12.9%
Com., Restaurants et Hôtels	85,157	99,333	4.7%	3.3%
Autres Services Marchands				
<b>Infrastructure</b>	<b>17,238</b>	<b>20,107</b>	<b>14.5%</b>	<b>12.4%</b>
Électricité & Eau	1,050	1,224	20.6%	15.3%
Transports et Communications	16,188	18,883	14.1%	12.0%
<b>PIB Total à prix courants</b>	<b>230,166</b>	<b>268,483</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>PIB Total à prix constants</b>	<b>13,498</b>	<b>13,835</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<i>Déflateur</i>	<i>17.1</i>	<i>19.4</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

Cette ventilation du PIB à prix courant est une estimation de la Banque Mondiale respectant la composition sectorielle de 2007 à prix constant.

L'affectation totale des pertes sectorielles est transférée à l'année 2009; dans cette optique un ajustement est probablement nécessaire dans certains d'entre elles, pour l'année 2008 que 2009.

Scénario 2 (à partir des données IHSI) 2008 (1,5%) et 2009 (3%)

Il est nécessaire voire impérieux qu'Haïti reprenne le chemin de la croissance.<sup>35</sup> Pendant 10 ans (1996-2006), la croissance de l'économie haïtienne a été d'à peine 1,1% en moyenne, taux inférieur à celui observé dans la variation de la population (1,7%). Ce qui, en conséquence, s'est également traduit par une diminution sensible (-0,6%) du PIB par habitant<sup>36</sup>. Les effets accumulés des désastres posent un défi, d'autant plus qu'ils élargissent les déficits, en termes de croissance entre ce que le taux aurait été sans désastres et le taux de croissance réellement obtenu. Cet impact sur la croissance est la conséquence des dégâts accumulés et liés aux désastres préalables<sup>37</sup>.

<sup>34</sup> En gardant des pronostics conservateurs pour le secteur agricole (taux de croissance de la population) vu l'ampleur des dégâts causés dans ce secteur.

<sup>35</sup> CEPALC, Haïti: évolution économique de l'année 2006 et les perspectives pour 2007, LC/MEX/L.814, 19 décembre 2007.

<sup>36</sup> Cette performance n'est pas insolite puisque pendant les 20 dernières années -depuis 1986- la production du pays a enregistré, de façon persistante, un rendement défavorable

<sup>37</sup> Evaluations faites par la CEPALC en Haïti après le cyclone Jeanne, qui a sévèrement affecté Gonaïves en 2004, en 2007 la crise alimentaire et les cyclones Dean, Noël, les pluies en octobre, et Olga, et puis maintenant les cyclones Fay, Gustav, Hanna et Ike

## 2.2 ÉVALUATION MACRO-ECONOMIQUE DES DOMMAGES, PERTES ET BESOINS PAR SECTEUR

(Pour la ventilation par département des données présentées sur les dommages et les pertes présentées dans cette section, voir Annexe H).

### SERVICES DE BASE

#### 2.2.1 Logement

Depuis 2007, le développement urbain est l'une des politiques transversales couvertes par le DSNCRP. Mais pendant des années, l'explosion démographique dans les zones urbaines n'a pas été contrôlée dans le cadre d'un plan d'urbanisme. De nombreux logements ont alors été construits, en particulier par les populations les plus défavorisées, dans des zones exposées aux menaces naturelles, comme les lits de rivière, près des sources sismiques et sur des pentes raides. Or cette expansion urbaine rapide et anarchique contribue aussi à empêcher les aquifères et les plaines d'irrigation de fonctionner comme des réservoirs et filtres naturels, particulièrement en saison d'inondation. C'est pour ces raisons que le secteur du logement est l'un des plus fortement affectés par le désastre.

De nombreux logements, les meubles et biens qui s'y trouvaient et –souvent – la machinerie et les stocks de micro-entreprises domiciliés dans le logement familial, ont été totalement ou partiellement détruits. Près de 40.000 personnes ont perdu leur toit et ont été installées dans des abris provisoires ou ont dû se résoudre à s'installer chez des proches.

##### a. Dommages et pertes

D'après l'enquête menée par la Direction de la Protection Civile sur l'ensemble du territoire, 84.625 logements ont été partiellement endommagés et 27.702 complètement détruits, soit respectivement 4,2% et 1% de l'ensemble des logements. La situation est, toutefois, beaucoup plus dramatique dans certaines communes. Ainsi, par exemple, aux Gonaïves, plus de 30% du total des logements ont été affectés à différents degrés<sup>38</sup>.

La valeur des dommages dans le secteur du logement s'élève à 157,41 millions de US\$. Pour déterminer ce chiffre, on a estimé le nombre de logements affectés par type dans chaque commune à partir de l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti<sup>39</sup> et de la dernière enquête sur les ménages<sup>40</sup>. Les coûts unitaires de reconstruction et de réparation des logements affectés, ainsi que ceux du remplacement du contenu des logements ont été tirés des chiffres disponibles dans un récent rapport de la CEPALC<sup>41</sup>, et dûment ajustés par rapport à l'inflation, avec une révision des valeurs relatives au type supérieur de logement.

La valeur des pertes économiques s'élève, quant à elle, à un montant supplémentaire de 22,40 millions de US\$. Pour estimer ces pertes, on a pris en compte les coûts des abris temporaires, la perte des revenus générés par les loyers – dans les cas où les logements n'étaient pas occupés par leurs propriétaires mais loués à des tiers – ainsi que le coût du nettoyage de la boue et des débris laissés par les inondations dans les logements<sup>42</sup>.

<sup>38</sup> DPC – Bilan consolidé des dégâts – 01 novembre 2008.

<sup>39</sup> Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), PNUD et FAO: Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti, 2003. L'enquête identifie les quatre principales catégories suivantes d'habitat : Kay atè (maison avec toit et murs confondus) ; ajoupas/taudis (habitats pauvres) ; maison basse (édifice sans étage) ; et maison ordinaire (maison/appartement à au moins un étage). Alors que les deux dernières catégories de logement se retrouvent surtout (81,1%) concentrées dans la zone urbaine de Port-au-Prince, les ajoupas et les kay atè se retrouvent le plus souvent en milieu rural partout dans le pays. Ces différents types de logement reflètent également les différents niveaux de revenus : alors que 45,1 % des ménages qui vivent dans des kay atè appartiennent au premier quintile de revenus, plus de la moitié (51,7%) de ceux qui vivent dans des maisons ordinaires appartiennent au dernier quintile.

<sup>40</sup> Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2003.

<sup>41</sup> Voir ECLAC, Haïti, Evaluation de l'Impact des Désastres Naturels de l'Année 2007, Mexico City, 2008.

<sup>42</sup> Le coût encouru pour enlever la boue des rues et la transporter vers des dépotoirs est inclus dans l'évaluation relative au secteur de l'environnement.

La valeur totale des effets du désastre dans le secteur du logement a donc été estimée à 179,81 millions de US\$. Dans ce montant, 161,32 millions de US\$ concernent le secteur privé (88%), et les 18,49 millions de US\$ restants (12%) le secteur public.

**Tableau 8 – Dommages et pertes dans le secteur du logement (en millions de US\$ )**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL	PUBLIC	PRIVE
<b>Dommages aux logements</b>	<b>96,43</b>	<b>0,00</b>	<b>96,43</b>	<b>0,00</b>	<b>96,43</b>
Unités totalement détruites	61,85	0,00	61,85	0,00	61,85
Unités partiellement détruites	34,58	0,00	34,58	0,00	34,58
<b>Biens des ménages</b>	<b>60,98</b>	<b>0,00</b>	<b>60,98</b>	<b>0,00</b>	<b>60,98</b>
Unités totalement détruites	37,63	0,00	37,63	0,00	37,63
Unités partiellement détruites	23,35	0,00	23,35	0,00	23,35
<b>Pertes</b>		<b>22,40</b>	<b>22,40</b>	<b>18,49</b>	<b>3,91</b>
Programme d'abri temporaire	0,00	13,67	13,67	13,67	0,00
Pertes en loyers	0,00	3,91	3,91	0,00	3,91
Nettoyage boue et débris <sup>43</sup>	0,00	4,82	4,82	4,82	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>157,41</b>	<b>22,40</b>	<b>179,81</b>	<b>18,49</b>	<b>161,32</b>

## b. Besoins

En termes de logements partiellement ou totalement détruits, les dommages sont de 96,43 millions de US\$. Pour les réparer ou les reconstruire, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs éléments suivants : les normes de construction en vigueur, une utilisation de matériaux de meilleures qualités et une prise en compte des normes de gestion des risques et désastres (résistance aux prochains cyclones, normes anti-sismiques). Ce surcoût correspond à 30% des dommages c'est-à-dire 28,92 millions de US\$ additionnels, soit un total de 125,35 millions de US\$. Il faut en outre sensibiliser et former la population aux meilleures pratiques de construction (1,87 millions de US\$)<sup>44</sup>.



<sup>43</sup> C'est le coût encouru pour enlever la boue et les débris des unités de logement, et pour les déposer dans la rue voisine ; les coûts additionnels du transport et de l'élimination finale seront inclus dans les estimations relatives au secteur de l'environnement.

<sup>44</sup> Les coûts d'opération des abris transitoires et de nettoyages des logements privés (pour un total de 18,49 millions) ont été essentiellement pris en compte pendant la phase d'urgence.

L'évaluation des besoins d'après les dommages et les pertes enregistrés pour le secteur logement est donc globalement de 127, 22 millions de US\$.

### **c. Gestion des risques et désastres**

Des informations exactes sur l'exposition au risques devront orienter les efforts d'aménagement du territoire et les standards de reconstruction. Au niveau national, la restauration, le déplacement et la reconstruction des logements affectés par le désastre devront suivre un plan intégral de réduction et de mitigation des risques et s'inscrire dans un cadre juridique adéquat. Des plans communaux d'aménagement du territoire viendront en complément des plans nationaux, impliquant les citoyens afin d'assurer leur plein appui aux mesures du Gouvernement visant la réduction de la vulnérabilité. Les plans établiront les zones les plus exposées aux menaces naturelles, ainsi que de nouvelles aires pour le développement urbain dans les zones les moins exposées. L'interdiction d'établissement d'agglomérations dans les zones les plus dangereuses est un élément essentiel de la réduction de la vulnérabilité.

La construction efficace de logements (code de construction respecté) peut réduire les dégâts et développer la résistance. La meilleure des solutions serait de localiser les populations dans les endroits les plus éloignés possibles des menaces (e.g. fleuves, pentes raides, failles tectoniques actives, etc.). Pour les édifices publics en particulier, il faut systématiquement améliorer les normes relatives à la résistance aux cyclones.

## **2.2.2 Santé**

Environ 72% de la population haïtienne n'a pas accès aux soins de santé et pour la proportion de la population qui y a accès, la qualité des soins est décrite comme étant très insatisfaisante. Les services publics ne participent qu'à hauteur de 30% aux services de santé fournis. Même les services de santé privés ne sont pas de haute qualité.

Les dépenses du secteur public pour le secteur de la santé représentent seulement 40% du total des dépenses pour la santé en Haïti, obligeant les ménages haïtiens à financer presque la moitié des dépenses pour la santé dans le pays (43%).

### **a. Dommages et Pertes**

Le complexe hospitalier de La Providence, aux Gonaïves, qui avait déjà été sévèrement endommagé en 2004, a été complètement détruit par les inondations. Les experts du MSPP s'accordent sur le fait que cet hôpital doit être réinstallé ailleurs.

Les infrastructures de santé ont été endommagées dans sept départements sur dix. Mais, la plupart d'entre elles n'ont subi que des dommages légers. De manière générale, la valeur financière de ces infrastructures est faible étant donné leur mauvais état. Ainsi, le coût des dommages dans le secteur de la santé est moins élevé qu'on pouvait s'y attendre. Le désastre a aussi affecté superficiellement les équipements médicaux et les stocks de médicaments.

Comme le décrit le tableau 11, le total des effets du désastre sur le secteur de la santé s'élève à 15,14 millions de US\$ dont 98% est supporté par le secteur public. Les dommages aux infrastructures représentent 9,94 millions de US\$ soit 66% du total des effets. Les pertes encourues sont comptabilisées à hauteur de 5,20 millions de US\$ soit 34% du total.

**Tableau 9 – Dommages et pertes dans le secteur de la santé (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL	PUBLIC	PRIVE
<b>Destructions complètes</b>	<b>1,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1,41</b>	<b>1,41</b>	<b>0,00</b>
Hôpitaux	1.28	0,00	1.28	1.28	0,00
Centres de santé	0.13	0,00	0.13	0.13	0,00
<b>Destructions partielles</b>	<b>8,53</b>	<b>0,00</b>	<b>8,53</b>	<b>8,25</b>	<b>0,28</b>
Hôpitaux	0.05	0,00	0.05	0.05	0,00
Dispensaires	0.50	0,00	0.50	0.22	0.28
Centres de santé	0.12	0,00	0.12	0.12	0,00
Autres	0.01	0,00	0.01	0.01	0,00
Équipement	5.13	0,00	5.13	5.13	0,00
Médicaments et fournitures détruits	2.72	0,00	2.72	2.72	0,00
<b>Pertes et coût de remise en état</b>	<b>0,00</b>	<b>5,20</b>	<b>5,20</b>	<b>5,20</b>	<b>0,00</b>
Démolition et le déblaiement	0,00	2.31	2.31	2.31	0,00
Assainissement	0,00	0.11	0.11	0.11	0,00
Traitement des maladies de la peau	0,00	0.23	0.23	0.23	0,00
Contrôle de la Santé publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place de cliniques mobiles	0,00	0.72	0.72	0.72	0,00
Programme de surveillance de la santé	0,00	0.53	0.53	0.53	0,00
Campagne de sensibilisation du public	0,00	0.23	0.23	0.23	0,00
Prévention des vecteurs de maladie	0,00	0.17	0.17	0.17	0,00
Prévention (vaccination, etc.)	0,00	0.90	0.90	0.90	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9.94</b>	<b>5.20</b>	<b>15.14</b>	<b>14.86</b>	<b>0.28</b>

## b. Besoins

Dans l'ensemble des dommages évalués, seule la reconstruction d'un complexe hospitalier départemental dans l'Artibonite pour remplacer La Providence des Gonaïves reste à faire<sup>45</sup>. En plus d'être entièrement équipés et opérationnels, l'hôpital, le centre de santé et le dépôt pharmaceutique construits doivent répondre aux normes para-cycloniques et anti-sismiques. L'évaluation de ces travaux de reconstruction et de la mise aux normes de l'ensemble des infrastructures médicales situées dans les zones à risques est de 16,5 millions de US\$<sup>46</sup>. Les besoins additionnels en termes de prévention, de traitement et de sensibilisation aux différents risques sanitaires et nutritionnels s'élèvent à 6,74 millions de US\$.

L'évaluation des besoins pour le secteur santé est donc globalement de 23,24 millions de US\$.

## c. Gestion des risques et des désastres

La politique en matière de gestion des risques et désastres en matière de santé devrait mieux circonscrire les zones d'interventions prioritaires en cas de désastres.

Pour la réduction des dommages, la gestion des risques et désastre sera axé principalement sur la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures médicales partiellement ou totalement détruites (hôpitaux, dispensaires, centre de santé). Les normes de construction devront respectées non seulement les normes para cycloniques

<sup>45</sup> Les 8,53 millions de US\$ des destructions partielles ont été prise en compte lors de la phase d'urgence.

<sup>46</sup> D'après l'estimation des coûts de reconstruction fournie par l'OMS.



mais aussi les normes anti- sismiques. Il est indispensable que ces structures puissent être opérationnelles lors de désastres. En matière d'information, une campagne de sensibilisation conjointe pourrait être mise en oeuvre pour la gestion des risques et désastres et l'épidémiologie.

### 2.2.3 Éducation

En Haïti, presque un tiers des enfants entre 6 et 12 ans (500,000 enfants) ne vont pas à l'école. Cette proportion passe à 40% quand on considère la tranche des 5-15 ans, soit environ 1.000.000 d'enfants<sup>47</sup>. Ce phénomène s'explique principalement par l'incapacité des familles à payer les frais de scolarité et autres coûts relatifs à la scolarisation des enfants.

L'investissement public dans le secteur de l'éducation est par ailleurs très faible. Il ne représente que 2.5% du PIB pour l'année fiscale 2006-2007<sup>48</sup>. De fait, 92 % des écoles primaires en Haïti sont privées.

L'accès à un repas est un facteur important pour garder les enfants à l'école et augmenter leur capacité et d'améliorer leur participation effective à l'éducation offerte. Seulement 14% des écoles ont un programme de cantine scolaire.



#### a. Dommages et pertes

Selon les estimations officielles, 964 écoles ont été partiellement endommagées ou détruites par les intempéries, soit 6% du total des écoles haïtiennes. Parmi ces écoles touchées par le désastre, 46% sont des institutions du secteur public, et les 54% restants correspondent à des institutions privées.



De manière générale, environ 212.705 élèves sont touchés par le désastre. Ils perdront, en moyenne, et selon la gravité de la situation de leur institution scolaire, 20 à 40 jours de classe. Mais la mesure de l'impact des ouragans sur les élèves affectés ne peut pas se limiter uniquement au nombre de jours perdus. Il faut aussi prendre aussi en considération la valeur des uniformes et du matériel perdus. Les cyclones sont passés au moment de la rentrée des classes, après que les parents ont fait leurs préparatifs pour l'année scolaire des élèves.

Aux écoles directement endommagées par le désastre, il faut ajouter 43 autres écoles qui ne pourront pas fonctionner pendant des périodes plus ou moins longues parce qu'elles ont été, et parfois sont toujours, utilisées comme abris transitoires.

<sup>47</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007, § 39 et 40.

<sup>48</sup> Ce niveau d'allocation tient mal la comparaison avec celui des pays à faibles revenus (Low Income Countries – LIC) où le niveau d'investissement dans l'éducation représente en moyenne 3.2% du PIB ; il est même en dessous des standards de l'Afrique Sub-saharienne où la moyenne est de 3.4%. Banque Mondiale. 2008. Haïti – Révision de l'Investissement Public et du Rendement de Compte Financier, une Etude de Pays de la Banque Mondiale, p.99.



**Tableau 10 – Dommages et pertes dans le secteur de l'éducation (en millions de US\$)**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DOMMAGES PERTES TOTAL</b>			<b>PUBLIC</b>	<b>PRIVE</b>
<b>Édifices scolaires</b>	<b>26.82</b>	<b>nd</b>	<b>26.82</b>	<b>12,72</b>	<b>14,11</b>
<i>Totalement détruits</i>	<i>9.38</i>	<i>nd</i>	<i>9.38</i>	<i>6.31</i>	<i>3.08</i>
<i>Partiellement détruits</i>	<i>17.44</i>	<i>nd</i>	<i>17.44</i>	<i>6.41</i>	<i>11.03</i>
Mobilier	0.84	nd	0.84	0.51	0.33
Espaces ouverts	0.25	nd	0.25	0.25	nd
Nettoyage débris/boue	nd	0.80	0.80	0.80	nd
Réparation écoles utilisées comme abris	nd	0.25	0.25	0.25	nd
Location temporaire d'espaces	nd	0.01	0.01	0.01	nd
Structures temporaires	nd	0.07	0.07	0.07	nd
Perte de revenus	nd	0.01	0.01	nd	0.01
<b>TOTAL</b>	<b>27.91</b>	<b>1.14</b>	<b>29.05</b>	<b>14.60</b>	<b>14.45</b>

## **b. Besoins**

Pour le remplacement des 122 écoles détruites et la réparation des 842 écoles endommagées, les besoins sont évalués à 58,14 millions de US\$<sup>49</sup>. Ces besoins incluent les coûts associés à la remise en état de ces infrastructures comme le nettoyage des débris, les frais de mise aux normes, les coûts d'opération de structures temporaires, la fourniture du mobilier et du matériel didactique ainsi que le suivi et l'évaluation de l'ensemble des travaux<sup>50</sup>. À ces besoins liés aux dommages enregistrés s'ajoutent les besoins liés à la compensation des pertes économiques des familles affectées qui affecteront la scolarisation des enfants. Le soutien économique, matériel et psychologique nécessaire pour garantir le retour à l'école des 212.705 enfants affectés est estimé à 12,66 millions de US\$ de besoins de. Enfin, le coût de la sensibilisation au risque de désastre dans les écoles et de l'organisation d'exercice de simulation qui permettront de limiter les pertes en vies humaines lors de prochains désastres s'élève à 1,93 millions de US\$.

Les besoins pour le secteur éducation sont donc globalement estimés à 72,73 millions de US\$.

## **c. Gestion des risques et des désastres**

La politique en matière de gestion des risques et désastres en matière d'éducation devrait axer une partie de leur programme scolaire selon les cycles d'étude sur la culture du risque en milieu vulnérable. Pour réduire les dommages, dans la programmation de construction d'écoles publiques, il serait souhaitable d'analyser, dans quelles mesures elles peuvent servir d'abris temporaires lors des désastres et ainsi bénéficier d'un investissement supplémentaire en services (eau potable, cuisine, génératrice, espace dortoir). Pour réduire les dommages, le plus important est de moderniser les édifices scolaires afin de réduire les risques des désastres futurs. Cette modernisation pourrait prendre la forme d'installation de structures résistantes aux cyclones. Une attention spéciale devrait être accordée à l'amélioration de connexions des toitures légères aux poutres, des poutres aux chevrons, et des chevrons aux murs<sup>51</sup>. En plus de cette modernisation pour la résistance aux désastres, une attention spéciale devrait être accordée à la mise en place d'un système de drainage adapté aux risques d'inondation. Une attention plus grande devra être portée aux normes de construction, et au suivi et à l'évaluation de l'état des bâtiments, dont l'autorisation pourra, par exemple, être renouvelée tous les 2 ans.

<sup>49</sup> D'après la BID et l'UNICEF, il faut compter 280.000 US\$ pour la reconstruction d'une école à partir de zéro (avec salles de classe, administration, latrines, réfectoire et clôture) et 22.500 US\$ en moyenne pour la réhabilitation d'une école endommagée.

<sup>50</sup> Soit 5,04 millions de US\$ d'après les coûts unitaires estimés par l'UNICEF.

<sup>51</sup> Toby Giïbs (2003) "Modernisation structurelle pour la Résistance aux Cyclones". Document présenté lors de l'Atelier de l'OPS/OMS.

## SECTEURS PRODUCTIFS

### 2.2.4 Agriculture

Principale composante du secteur productif, l'agriculture est le secteur le plus touché par le désastre et celui dont les pertes vont se répercuter le plus sur l'économie. En 2007, le PIB agricole (y compris élevage, sylviculture et pêche) correspond à 85,17 millions de US\$ soit 25,2% du total national. L'impact du désastre sur la branche agricole va donc fortement affecter la croissance économique et ce non seulement pour l'année 2007-2008, mais aussi et surtout pour l'année 2008-2009. De fait, la destruction des canaux d'irrigation et des voies de communication, la décapitalisation des exploitants agricoles, les destructions des stocks de denrées, d'engrais, de semences, la perte du cheptel et la réduction drastique du pouvoir d'achat d'une forte partie de la population sont autant de dommages susceptibles d'hypothéquer considérablement la relance de l'agriculture, en particulier, et de l'économie en général au cours de l'année prochaine<sup>52</sup>.

En outre, il est probable que la crise du secteur agricole aura un effet sur l'inflation et que l'on va notamment enregistrer à court et moyen terme une hausse considérable des prix à la consommation. Celle-ci est en effet la conséquence prévisible d'une pénurie des produits locaux résultant de la dévastation des plantations, de la perte des stocks de denrées ainsi que de l'endommagement du réseau routier qui rend quasiment impossible la circulation des personnes et des biens dans de nombreuses zones. De plus, l'augmentation annoncée des importations pour compenser la baisse éventuelle de l'offre des produits locaux, jointe à une contraction probable des exportations des denrées agricoles (conséquence des intempéries) risque de renforcer le déficit de la balance commerciale et de créer des pressions inflationnistes supplémentaires sur le marché dans les prochains mois. La crise du secteur agricole peut donc affecter sensiblement la sécurité alimentaire de la population. C'est pourquoi il faut dès maintenant envisager d'entreprendre de grands travaux de reconstruction de toutes les infrastructures détruites et, d'autre part, d'injecter de fortes ressources financières dans le secteur agricole.

#### a. Dommages et pertes

Le secteur agricole a été touché dans toutes ses composantes: productions végétale et animale, pêche et infrastructures hydro-agricoles. Sur les 140 communes du pays, environ 40 ont été très affectées par le désastre. Les départements du grand Nord ont subi de fortes pluies en raison du passage de Ike au large des côtes. L'érosion des berges des rivières, des ravines et du littoral, et l'existence de brèches depuis la saison cyclonique 2007, a facilité l'entrée des eaux dans les villes des départements de l'Artibonite, du Centre et du Sud.

La superficie de terres agricoles affectées s'élève à 159.952 hectares. Avec 104.316 hectares endommagés, le département de l'Artibonite est le plus touché. À partir de l'estimation financière de ces dommages et des pertes prévues dues à la baisse de production, l'effet du désastre sur les terres agricoles est évalué à 125,70 millions de US\$<sup>53</sup>. En plus de cela, étant donné que parmi les produits les plus affectés on trouve le riz, les haricots, le maïs et les tubercules, les conséquences en termes de sécurité alimentaire pour la population seront importantes. Mais les données spécifiques sur ce point ne sont pas encore disponibles.

En ce qui concerne l'élevage, l'ensemble des dommages est évalué à 61,40 millions de US\$. Ce chiffre correspond aux 357.856 têtes de bétail (bovins, caprins, chevaux) et 348.160 volailles qui ont disparu. Le Sud-Est est le département le plus affecté. Mais aussi ces dommages signifient beaucoup pour l'économie du secteur, étant donné que, dans le futur, on aura une moindre disponibilité de viande, de lait et d'autres sous produits. Les pertes économiques additionnelles, liées à une moindre disponibilité de viande, de lait et d'autres sous produits de l'élevage dans un futur proche, sont estimées à 0,70 millions de US\$.

---

<sup>52</sup> Toutefois, on peut imaginer que la réalisation des travaux de relèvement va donner un essor particulier au secteur des BTP qui pourra éventuellement compenser une partie de la baisse de performance du secteur agricole au niveau macro-économique.

<sup>53</sup> Ces estimations ont été réalisées à partir des données disponibles pour départements du Nord, du Sud-Est, de la Grande Anse, de l'Artibonite et du Centre

Seulement 2% des ménages en Haïti vivent de la pêche<sup>54</sup>. Les principaux dommages correspondent au matériel de pêche perdu ou endommagé dans les deux zones côtières touchées, le Sud-Est et la Grande Anse, et se chiffrent à 1,50 millions de US\$. On estime, en outre, que les pertes sur le revenu des pêcheurs dues à l'impossibilité de réaliser leurs activités sont de l'ordre de 4,10 millions de US\$<sup>55</sup>.

Les infrastructures agricoles ont été, quant à elles, particulièrement affectées dans l'Artibonite, le Nord, ainsi que dans les Nippes et la Grand- Anse. Les dommages, qui concernent surtout les systèmes d'irrigation et les pistes agricoles, sont évalués à 4,40 millions de US\$<sup>56</sup>.

L'effet total du désastre sur le secteur agricole s'élève donc à 197,80 millions de US\$.

**Tableau 11 – Dommages et pertes dans le secteur pour l'agriculture (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL
<b>Production Animale</b>	<b>61,40</b>	<b>0,70</b>	<b>62,10</b>
Boeufs	27,10	0,40	27,50
Cabris	10,40	0,30	10,70
Porcs	11,90	0,00	11,90
Chevaux/ ânes	10,10	0,00	10,10
Volailles	1,90	0,00	1,90
<b>Pêche</b>	<b>1,50</b>	<b>4,10</b>	<b>5,60</b>
Bateaux	0,20	nd	0,20
Senne	1,00	nd	1,00
Nasse	0,20	nd	0,20
Dcp	0,00	nd	0,00
Filet	0,10	nd	0,10
Production non réalisée	0,00	4,10	4,10
<b>Production Végétale</b>	<b>0,00</b>	<b>125,70</b>	<b>125,70</b>
banane	nd	47,90	47,90
manioc	nd	5,80	5,80
igname	nd	3,10	3,10
haricot et pois	nd	12,50	12,50
Riz	nd	27,80	27,80
mais	nd	20,30	20,30
patate	nd	3,30	3,30
sorgho	nd	5,00	5,00
<b>Infrastructures agricoles</b>	<b>4,40</b>	<b>nd</b>	<b>4,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67,30</b>	<b>130,50</b>	<b>197,80</b>

<sup>54</sup> voir ECVH, Tome 2, p. 302

<sup>55</sup> L'estimation de dommages et pertes des principaux produits a été fait en utilisant des prix de marché disponibles. On a supposé que le nombre d'hectares endommagés par rapport à la ligne de base représente les diminutions de la production, à défaut d'informations plus détaillées (rendement, prix producteurs, etc.)

<sup>56</sup> Dans les rapports fournis, la différenciation entre dommages et pertes n'est que rarement signalée, et il a donc été nécessaire dans la plupart des cas de faire cette évaluation.

## b. Besoins



Les 67,30 millions de US\$ de dommages enregistrés donnent une estimation des investissements nécessaires à la reconstitution des cheptels et à la reconstruction et mise aux normes des infrastructures agricoles endommagées. À partir des pertes économiques, on évalue les besoins en crédits pour recapitaliser les agriculteurs, en subvention d'intrants agricoles et en investissements complémentaires.<sup>57</sup>

Les besoins pour relancer la relance économique du secteur agricole et de sa production sont ainsi évalués à 147,20 millions de US\$.

## c. Gestion des risques et des désastres

La politique de gestion des risques pour l'agriculture doit être mise en œuvre tant en milieu urbain que rural. Il est nécessaire qu'une politique nationale de gestion des risques et des désastres soit incluse dans les grands axes du développement de l'agriculture. Ainsi, l'agriculture pourrait se développer en donnant la priorité à la gestion et à la conservation des sols et moins à la productivité. De plus une priorité devrait être donnée à la diversité des cultures et moins à la monoculture dans les zones vulnérables. Enfin, une attention supplémentaire pourrait être apportée aux variétés cultivées capables de résister aux inondations. Enfin la gestion des risques doit prendre la protection des filières agricoles afin d'atténuer les pertes subies par les différents acteurs du secteur agricole.

Comme le montre l'évaluation des dommages, des infrastructures agricoles ont été détruites. La reconstruction doit prendre en compte les normes parasismiques. De plus, afin de réduire la vulnérabilité des terres cultivées, des travaux de drainages pourraient être mis en œuvre.

## 2.2.5 Industrie et Commerce

Le désastre dans le secteur de l'industrie et du commerce a eu un impact sur les emplois et sur les revenus, en particulier sur ceux des groupes vulnérables. En effet, en Haïti, presque toutes les maisons logent des activités commerciales secondaires. L'augmentation du commerce frontalier avec la République Dominicaine et l'impossibilité de s'approvisionner en biens va sérieusement affecter le commerce informel, en particulier dans les zones rurales. Et comme 65% de la main d'œuvre vit dans des zones rurales, ceci pourrait signifier une baisse importante des revenus pour les ménages ruraux.

Le ralentissement de l'activité économique dans l'industrie et le commerce dû au désastre aura aussi un impact sérieux sur le commerce de marchandises et sur le déficit du compte courant. La perte des chiffres d'affaires dans les industries affectées mènera aussi à une perte de revenus fiscaux pour l'Etat. Il faut, en outre, s'attendre à une augmentation des prix, alors que les commerçants et les producteurs font payer les coûts des désastres par les consommateurs<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Toutefois, ces besoins devront être ajustés en fonction de l'impact réel de la recapitalisation des ménages ruraux sur la relance du secteur agricole pendant la phase de relèvement immédiat.

<sup>58</sup> Un sondage a été effectué auprès des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'industrie et du commerce dans le département de l'Artibonite pour collecter des informations primaires sur les dommages et pertes. Seulement 146 réponses ont été collectées et

Par ailleurs, le commerce est une activité économique particulièrement importante pour les femmes. La main d'œuvre féminine est occupée à 47% dans le commerce (6.5% dans l'industrie)<sup>59</sup>. Dans les départements du Sud Est, des Nippes et de la Grande Anse, plus de 38% des entreprises sont gérées par des femmes. C'est pourquoi les pertes dans le commerce informel aura des répercussions importantes sur les revenus des femmes.

### a. Dommages et pertes

L'effet total du désastre est estimé à 126,70 millions de US\$ dans l'industrie et à 79,40 millions de US\$ dans le commerce, soit respectivement 8,7% et 8% du PIB de chaque secteur et 3,5% du PIB total<sup>60</sup>. En ce qui concerne l'industrie, les dommages comptent pour 17,50 millions de US\$, et les pertes pour 109,20 millions de US\$. Pour le commerce, les dommages sont estimés à 18,10 millions de US\$ et les pertes à 61,30 millions de US\$.

Ces dommages et ces pertes sont concentrés à 79% dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. C'est dans ces deux départements que se trouvent 55% des personnes affectées et la majeure partie de l'activité commerciale et industrielle s'y situe (75% des entreprises).

Les estimations des dommages ont été réalisées à partir d'un sondage sur les bâtiments endommagés et leurs coûts de réparation, la valeur du stock des biens et les contributions perdues ainsi que la valeur des machines, des équipements et des autres capitaux endommagés. Les pertes ont, quant à elle, été répertoriées à partir des estimations de pertes en chiffres d'affaires du mois, à partir de la comparaison entre les chiffres d'affaires avant et après le désastre.

Ces estimations, obtenues à partir d'un petit échantillon de 146 entreprises, furent ensuite extrapolées à l'échelle du pays entier<sup>61</sup>. Les dommages et les pertes par tête ont été calculés à partir de l'échantillon, et appliqués aux entreprises affectées par département, mais aussi multipliés par un facteur d'ajustement qui prend en compte le fait que les dommages et les pertes par entreprise sont plus élevés dans les départements où l'étendue des dommages physiques a été plus importante.

#### **Nadine, 32 ans, tenancière d'une gargote. Petite commerçante, Gonaïves.**

Je travaille la nuit. Toujours. Vers dix-huit heures, peu importe le temps, je laisse la maison et je vais me débrouiller. J'habite le quartier de Parc-Vincent. Il n'y a pas assez de passage et d'éclairage tout près de chez moi. Donc, je vais toujours installer mes casseroles, mon réchaud et ma barque de fritures à environ deux kilomètres de la maison, dans le voisinage d'une station essence. Le premier septembre est pour moi un jour comme les autres, à ceci près que la rentrée des classes est proche. J'élève seule mon enfant de huit ans et ma seule source de rentrée d'argent est mon petit commerce. A côté du fonds de roulement quotidien nécessaire à l'achat des produits (farine, épices, viande, banane) pour mon commerce, je dois constituer une petite cagnotte pour payer les frais de scolarisation de mon enfant.



Ce soir, 1<sup>er</sup> septembre, mon fils est chez la voisine, comme d'habitude. Je le récupère toujours en rentrant vers minuit. Les eaux ont commencé à monter vers 21 heures. Je m'empresse de mettre à l'abri mon fond de commerce. Impossible de rentrer à la maison : plus de rues, plus de trottoirs. Comme en 2004, lors du passage de Jeanne, la ville s'est rapidement confondue avec la mer.

Avec le déchirement aux entrailles, je passe la nuit sur le toit d'une maison de gens que je ne connais même pas. Une mère, même pauvre, ne peut pas vivre sans son unique enfant. Je pleure toute la nuit, espérant au fond de moi que la voisine a pu se réfugier quelque part avec mon fils. A la première amorce de descente des eaux, je pars à la recherche de mon enfant. Plus de nouvelles pendant longtemps jusqu'à celle que je ne souhaite à aucune mère.

Mon fils est mort noyé. Tout le reste n'a aucune importance. Même la vie. La mienne

analysées à temps pour ce rapport. Des entretiens par téléphone ont été réalisés avec 10 grandes entreprises en Haïti afin de collecter plus d'informations relatives aux dommages et aux pertes.

<sup>59</sup> Nous utilisons les données désagrégées par genre, du Recensement de la Population et de l'Habitat de 2003, pour obtenir des estimations de dommages et des pertes par genre.

<sup>60</sup> Dans le contexte de cette évaluation, nous définissons l'industrie comme: le minage, et autres industries extractives, la fabrication et la construction ; et le commerce comme la vente en gros et en détail (mis à part les hôtels et les restaurants).

<sup>61</sup> Pour cela, on a utilisé les hypothèses suivantes : Nombre d'entreprises dans l'industrie et le commerce dans le pays, estimé par le nombre de propriétaires d'entreprises dans le Recensement de la Population et de l'Habitat de 2003. Les figures de 2003 ont été mises à jour en 2008 et se basent sur l'hypothèse que le rapport emploi/production est resté constant durant 2003-2008. La proportion de personnes affectées par les désastres par département. Cette donnée a été appliquée au nombre d'entreprises, afin d'obtenir une estimation des entreprises affectées par les désastres (par département).

**Tableau 11 – Dommages et pertes dans le secteur pour l'industrie et le commerce (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL
<b>Industrie</b>	<b>17,50</b>	<b>109,20</b>	<b>126,70</b>
Infrastructures endommagées	11,38	0,00	11,38
Stocks perdus ou endommagés	6,12	0,00	6,12
Perte de chiffre d'affaires	0,00	109,20	109,20
<b>Commerce</b>	<b>18,10</b>	<b>61,30</b>	<b>79,40</b>
Infrastructures endommagées	1,33	0,00	1,33
Stocks perdus ou endommagés	16,77	0,00	16,77
Perte de chiffre d'affaires	0,00	61,30	61,30
<b>TOTAL</b>	<b>35,60</b>	<b>170,50</b>	<b>206,10</b>

### b. Besoins

La reconstitution des stocks, la reconstruction des infrastructures (35,60 millions de US\$) et leur mise aux normes est estimée à 46,28 millions de US\$. Les besoins en réhabilitation, sous la forme d'investissements destinés à la reprise des affaires, sont évalués à 9,6 millions de US\$<sup>62</sup>.

D'après les dommages et les pertes enregistrés, les besoins pour l'industrie et le commerce sont globalement estimés à 55,88 millions de US\$. Dans cette évaluation des besoins, 25,65 millions de US\$ sont pour l'industrie et 30,23 millions de US\$ pour le commerce.

La plupart de la production industrielle est réalisée autour de la région de Port-Au-Prince et n'a pas subi d'effets dévastateurs comme aux Gonaïves. Donc les besoins dans l'industrie, 22,65 millions de US\$, ne sont pas aussi importants que dans les autres secteurs. Ils comprennent la reconstitution des stocks (14,80 millions de US\$) et la réparation ou le remplacement des infrastructures (7,95 millions de US\$). Les besoins pour la réhabilitation sont de 2,90 millions de US\$.

Dans le secteur du commerce, les besoins sont à la fois plus élevés et plus difficiles à évaluer, en particulier pour la réhabilitation. Le commerce informel au détail est le moyen de subsistance essentiel de beaucoup d'Haïtiens à travers le pays. La recapitalisation des ménages opérée pendant la phase de relèvement immédiat aura vraisemblablement un impact sur le secteur. Pour le commerce en gros, on peut estimer que les besoins en réhabilitation seront au moins de 6,70 millions de US\$. Les besoins en reconstruction sont estimés à 23,53 millions de US\$, dont 21,80 millions de US\$ pour les stocks et 1,73 millions de US\$ pour la reconstruction des infrastructures.

### c. Gestion des risques et des désastres

La politique de gestion des risques pour l'industrie et le commerce doit s'articuler autour de l'aménagement de zones industrielles à proximité d'installations portuaires dans des zones à faible risque. Il est aussi nécessaire de favoriser l'implantation d'industries de transformation à proximité des zones de production, et de développer les échanges commerciaux maritimes sur les axes nord-sud, sud-sud. Enfin il est nécessaire de favoriser une filière professionnelle autour de la thématique de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

En terme de protection des dommages, la gestion des risques doit se focaliser sur les infrastructures du secteur de l'industrie et du commerce, elles doivent être localisées dans des zones industrielles sécurisées (zone non inondable, accès viabilisé et protégé). Pour les stocks commerciaux dans les centres urbains, des entrepôts seront aménagés pour éviter une perte complète des stocks (aménagement sur des racks en étage).

<sup>62</sup> Ces estimations ont été générées selon les estimations des pertes en chiffres d'affaires, stock, machines et capital, ainsi que les estimations des coûts de réparation des dommages aux bâtiments, obtenues à travers le sondage de 146 petites et moyennes entreprises dans l'Artibonite, pour l'industrie et le commerce, et des entretiens téléphoniques avec 10 grandes entreprises haïtiennes.



## 2.2.6 Tourisme

Plus que des éventuels dommages de ses installations propres, le secteur tourisme a souffert des dommages infligés aux infrastructures : routes et ponts détruits, inondations, éboulements, glissements de terrain, déforestation, plages endommagées, cultures maraîchères détruites, coupure totale de l'électricité, etc. Ainsi, alors même lorsque les dommages aux infrastructures touristiques sont peu conséquents, l'activité ne peut pas reprendre parce que la chaîne d'approvisionnement est interrompue<sup>63</sup>. À cet égard, le cas du Sud-Est est encore plus particulier puisque son principal attrait réside dans l'activité artistique de la région de Jacmel. Les dégâts subis par ce secteur d'activités se répercutent donc directement sur le tourisme<sup>64</sup>.

### a. Dommages et pertes

Pour établir les dommages et les pertes du secteur tourisme, on ne disposait ni de données statistiques ni d'évaluation institutionnelle sur l'impact du désastre sur le secteur tourisme. Les renseignements qu'on a pu obtenir proviennent de *focus-groups*, d'entrevues individuelles ou groupales avec les autorités compétentes et avec des acteurs directement concernés, ainsi que des observations de terrain<sup>65</sup>. À l'aide du cadastre des installations touristiques élaboré par l'Association Haïtienne de Tourisme, nous avons calculé les dommages aux installations et équipements par chambre pour ensuite extrapoler les résultats obtenus à celles pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations. Les pertes ont été calculées de la même manière.

**Hanz Thiesfield, Hôtelier.**

**Hôtel-Restaurant Chez Frantz, Gonaïves.**

1er septembre, 21 heures.

Il pleut abondamment et je commence à m'inquiéter. Par expérience, je sais que ma ville, les Gonaïves, ne sort jamais indemne d'une pluie persistante. Je m'attends à ce que le drain qui passe devant l'hôtel déborde. L'ampleur du désastre va dépasser de loin mes craintes.

J'insiste auprès des employés pour qu'ils ferment le bar-restaurant et rentrent chez eux et je vérifie que tous les clients sont bien en sécurité dans leurs chambres. Moins d'une demi-heure après, des voisins commencent à arriver à l'hôtel. Ils sont d'abord une dizaine d'abord, puis de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'inondation grandit. Depuis 2004, les habitants de la ville sont plus prudents. Instinctivement, les gens abandonnent les maisons de plain pied, en emportant avec eux leurs papiers les plus importants et le strict nécessaire et vont se réfugier dans le bâtiment à étage le plus proche. Mon hôtel, qui a deux étages, est ainsi un lieu d'accueil privilégié des « réfugiés ». Le temps que tout le monde s'installe au premier étage pour la nuit, il y a déjà quatre mètres d'eau en bas. Impuissants, les « réfugiés », assistent à l'inondation de leurs logements. Toutes les chambres du rez-de-chaussée de l'hôtel ainsi que le restaurant et le parking sont totalement sous les eaux.



2 septembre, 15 heures.

Les espoirs d'un retour à la « normale » disparaissent à peu. La pluie recommence à tomber avec encore plus de force et d'insistance que la veille. L'eau arrive bientôt au premier étage, obligeant tout le monde à gagner le second. Sur l'avenue des Dattes et dans ses environs, l'eau est montée jusqu'à six mètres.

Le comptable de l'hôtel est mort noyé. Entre 300.000 et 500.000 US\$ d'investissement sont définitivement perdus. Et le manque à gagner avoisinera vraisemblablement 30.000 US\$ par mois pendant au moins un semestre. Les 12 personnes employées par l'hôtel sont désormais dans l'incertitude de retrouver jamais un emploi et le plaisir d'offrir un service de qualité dans la ville des Gonaïves.

<sup>63</sup> De quelques 450 postes en juillet il en reste à peu près 160 actuellement. Et un des principaux hôtels de la zone (Moulin de Mer, 66 chambres) ne compte pas reprendre ses activités dans un futur proche. Dans la région du Nord, les réductions d'emploi semblent être moindres, mais on ne dispose pas d'informations précises. Dans le Sud Est, les emplois du secteur se sont réduits de 392 à 153.

<sup>64</sup> Les ateliers de production et boutiques de papier mâché, savoir faire réputé de la région, et situés, pour la plupart, au bas de la ville, ont été pratiquement tous inondés. Au total, 80% des agents et des opérateurs culturels du département : artisans, musiciens, danseurs, écrivains, poètes, journalistes, artistes peintres, bandes masquées ont été durement éprouvés.

<sup>65</sup> Les chiffres relatif au Sud Est ont été élaborés lors d'une réunion de groupe/atelier réalisé à Jacmel avec l'ensemble des acteurs privés concernés, le 15-octobre-2008 à l'Hôtel Cap Lamandou. Pour ce qui est des autres régions, les chiffres proviennent d'informations recueillies lors d'entrevues, de conversations téléphoniques, et des questionnaires retournés par courriel.



**Tableau 12 – Dommages et pertes dans le secteur pour le tourisme (en millions de US\$)**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DOMMAGES</b>	<b>PERTES</b>	<b>TOTAL</b>
Installations	2,95	0,00	2,95
Équipements	2,70	0,00	2,70
Chiffre d’affaire	0,00	6,47	6,47
Autres pertes	0,00	13,21	13,21
<b>TOTAL</b>	<b>5,65</b>	<b>19,68</b>	<b>25,33</b>

**b. Besoins**

Les dommages enregistrés sur les installations touristiques sont de 2,45 millions de US\$. Pour les réparer, il est nécessaire de prendre en compte les normes de construction en vigueur, l’utilisation de matériaux de meilleures qualités et une prise en compte des normes de gestion des risques et désastres (résistance aux prochains cyclones, normes anti-sismiques). Ce surcoût correspond à 30% des dommages c'est-à-dire 0,89 millions de US\$ additionnels.

Les besoins pour le secteur tourisme sont donc globalement estimés à 3,84 millions de US\$.

**c. Gestion des risques et des désastres**

La politique de gestion des risques dans le secteur touristique devrait axé son développement sur la protection et la préservation de l’environnement (terrestre et marin). Pour protéger l’environnement immédiat, des parcs naturels terrestres et marins à proximité des infrastructures hôtelières devraient être créés. Les zones touristiques devraient inclure l’implantation et la construction de villages artisanaux avec des normes strictes.

En matière de dommages, certaines zones touristiques notamment dans le sud (Jacmel) sont vulnérables de part la dégradation de l’environnement. Les installations détruites devront être reconstruites en tenant compte des normes en vigueur.

**INFRASTRUCTURES****2.2.7 Eau potable et assainissement**

Au lendemain du passage du cyclone Ike en Haïti, une évaluation téléphonique a été initiée conjointement par la cellule EPA du MTPTC et le PNUD<sup>66</sup>. La SNEP a évalué les dommages causés par les ouragans sur 124 réseaux d’approvisionnement répartis sur les 10 départements. À partir des estimations fournies par certains de ces opérateurs, on a pu estimer les dommages subis par l’ensemble des réseaux ruraux et périurbains non couverts par l’évaluation précédente. Les dommages sur le secteur de l’assainissement ont été évalués à partir des données sur les taux de latrinitisation dans le pays et en faisant l’hypothèse que les latrines situées à proximité de maisons affectées par le désastre seraient également endommagées.

Les conclusions principales de ces enquêtes sont que les infrastructures de drainage, d’aménagement de berges de rivières et de ravines, lorsqu’elles existent, doivent, dans la plupart des cas, faire l’objet de réhabilitation et d’extension. De nombreux cours d’eaux doivent également faire l’objet de curages suite à des sédimentations importantes, afin de permettre l’évacuation des prochaines crues qui peuvent arriver dans les prochains mois.

<sup>66</sup> La méthodologie appliquée a été d’obtenir les contacts téléphoniques de l’ensemble des opérateurs de systèmes d’approvisionnement en eau auprès des mairies et des conseils d’administration des sections communales. Cette démarche a permis d’établir le contact avec un total de 554 opérateurs de réseaux répartis sur 125 des 140 communes du pays.

## a. Dommages et pertes

L'estimation des dommages et des pertes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aboutit à un montant total de 19,51 millions de US\$.

Les dommages causés aux infrastructures d'approvisionnement en eau s'élèvent à 9,00 millions de US\$ et les dommages causés aux infrastructures d'assainissement (latrines, drainage, gestion des déchets solides) à 4,16 millions de US\$. À ces dommages s'ajoutent 4,83 millions de US\$ de pertes liées aux dépenses pour l'approvisionnement en eau d'urgence.

Le montant des dommages sur les latrines privées s'élève à 1,66 millions de US\$. Les dégâts sur les blocs sanitaires publics et les latrines situées dans les écoles et dans les hôpitaux ont été évalués respectivement à 0,70 millions de US\$ et 0,30 millions de US\$ en extrapolant les résultats d'une enquête rapide menée grâce aux contacts établis au cours de l'inventaire national des infrastructures d'eau potable. L'évaluation des pertes dans le secteur de l'assainissement se limite ici au chiffrage des coûts de mise en place d'infrastructures sanitaires d'urgence, en réponse à la dégradation des conditions sanitaires liée au désastre, à hauteur de 1,52 millions de US\$.

Les dommages sur les infrastructures de drainage ont été estimés, par extrapolation des résultats d'une enquête rapide, à hauteur de 1,30 millions de US\$. Par la même méthode, les dommages causés aux infrastructures de gestion des déchets solides sont estimés en 0,20 millions de US\$.



**Tableau 13 – Dommages et pertes dans le secteur de l'eau et assainissement (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL	PUBLIC	PRIVE
Eau potable	9,00	4,83	13,83	9,33	4,50
Assainissement	2,66	1,52	4,18	1,00	3,18
Drainage	1,30	nd	1,30	1,30	0,00
Déchets solides	0,20	nd	0,20	0,20	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>13,16</b>	<b>6,35</b>	<b>19,51</b>	<b>11,83</b>	<b>7,68</b>

## b. Besoins

Les dommages enregistrés pour les infrastructures d'eau et d'assainissement sont de 13,16 millions de US\$. Pour les réparer ou les reconstruire, il est nécessaire de prendre en compte, en plus de leur valeur nominale, les normes de construction en vigueur, l'utilisation de matériaux de meilleures qualités et la prise en compte des normes de gestion des risques et désastres (résistance aux prochains cyclones, normes anti-sismiques). Ce surcoût correspond à 30% des dommages c'est-à-dire 3,95 millions de US\$ additionnels, soit un total de 17,11 millions de US\$. Ces travaux devront en outre être accompagnés d'activités de sensibilisation et gestion des risques de désastre (3,85 millions de US\$).

L'évaluation des besoins d'après les dommages et les pertes enregistrés pour le secteur eau et assainissement est donc globalement de 20,96 millions de US\$.

### **c. Gestion des risques**

L'intégration de la gestion du risque dans la réhabilitation des infrastructures devrait être explicite dans des cas où les menaces sont bien identifiées, par exemple en relation avec les traversées de rivières, mais malheureusement ce n'est pas le cas. La capitalisation sur les dégâts constatés doit permettre de réorienter éventuellement ces choix vers des solutions de forage, permanentes ou à vocation d'utilisation d'urgence. Une réflexion va être développée sur les façons d'améliorer la résilience des adductions qui, après les traversées de rivière, représente la composante la plus vulnérable des systèmes d'approvisionnement en eau. La réflexion et la mise en œuvre porteront à la fois sur le choix des matériaux (PVC, Acier Galvanisé, PEHD, etc.) et sur l'implantation de la construction d'ouvrages au moyen du génie civil adapté aux conditions locales.

## **2.2.8 Télécommunications**

Selon le rapport officiel de la TELECO<sup>67</sup>, les infrastructures des systèmes de télécommunication nationale ont été gravement endommagées par les cyclones. Les dommages se rapportent aux sites répéteurs, aux transformateurs, aux câbles de distribution, aux génératrices et aux lignes. Les dommages ont été plus élevés dans les villes des Gonaïves, de Port de Paix (Grand-Nord), de Jacmel et dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (Grand Sud) en raison des inondations, des installations frappées par la foudre et des arbres tombés sur les lignes de distribution. Les dommages ont provoqué la mise hors service de certains équipements, l'isolement de certaines régions et des dommages importants au réseau filaire de distribution aux abonnés. Le calcul du coût réel des dommages est toujours en cours, mais du fait que les infrastructures sont de taille modeste (1,7 lignes/100 habitants) et en mauvais état, les dommages seront limités. Les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas été affectés significativement par les cyclones.

### **a. Dommages et pertes**

L'évaluation des dommages au réseau de téléphonie filaire est toujours en cours. Des efforts ont été consentis à la Direction de Commutation et Energie pour débloquer, en urgence, un fonds de 5.500 US\$ afin de procéder aux différentes interventions.

En termes de pertes économiques, les télécommunications mobiles n'ont pas été significativement affectées. Les pertes de revenu pour le réseau filaire TELECO sont, quant à elle, estimées à 0,61 millions de US\$.

### **b. Besoins**

Pour le secteur des télécommunications, il n'y a pas de besoins, que ce soit à court, moyen ou long terme. En effet, les quelques dommages occasionnés par les cyclones ont déjà été pris en charge durant la phase d'urgence.

### **c. Gestion des risques et des désastres**

La politique de la gestion des risques pour le secteur télécommunication est minime étant donné les faibles dommages enregistrés.

## **2.2.9 Électricité**

Le désastre a touché les infrastructures énergétiques de beaucoup de villes en Haïti. Selon EDH, le système électrique national a été sévèrement frappé dans presque toutes les régions du pays, et tout particulièrement aux Gonaïves, à Jacmel et aux Cayes. Les eaux torrentielles, les vents de forte intensité et les arbres, en tombant, ont

---

<sup>67</sup> Télécommunications d'Haïti S.A.M

renversé les lignes de transmission, endommagé les petites centrales électriques, affecté des sous stations, et détruit des transformateurs et de nombreux branchements de clients de la compagnie électrique.

L'effet le plus problématique est la réduction de l'accès à l'eau potable. Les systèmes d'adduction d'eau potable dépendent de l'électricité pour le fonctionnement des pompes.

### a. Dommages et pertes

Électricité d'État d'Haïti estime à environ 5,62 millions de US\$ les dommages matériels et d'équipements dues aux sinistres.

En termes de pertes économiques, sur les quatre mois prévus pour le recouvrement, l'impact financier négatif pour la compagnie électrique atteindra 2,08 millions de US\$. Quant au secteur de l'industrie et du commerce, déjà obligé de recourir à de sources alternatives d'électricité avant le désastre, ses retombées financières négatives sont liées à l'approvisionnement en carburant et sont donc prises en compte dans l'impact économique des dommages sur les infrastructures de transport.

**Tableau 14 – Dommages et pertes dans le secteur électricité (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL
Matériel et équipement	5,62	0,00	5,62
Hausse des coûts de production	0,00	0,80	0,80
Réduction de la demande	0,00	1,28	1,28
<b>TOTAL</b>	<b>5,62</b>	<b>2,08</b>	<b>7,70</b>

### b. Besoins

Les dommages sur le système national d'électricité sont de 5,62 millions de US\$. Pour réparer les infrastructures endommagées, il est nécessaire de prendre en compte, en plus de la valeur nominale des biens endommagés, les coûts liés aux normes de construction en vigueur, à l'utilisation de matériaux de meilleures (plus résistants aux prochains cyclones ou aux séismes). Ce surcoût correspond à 30% des dommages c'est-à-dire 1,69 millions de US\$ additionnels. De plus, il faut compter 1,00 de US\$ pour des mesures supplémentaires d'atténuation des risques cycloniques étant donné la vulnérabilité particulière du système national d'électricité à cette menace.



Au total, l'évaluation des besoins pour le secteur électricité, d'après les dommages et les pertes enregistrés, est de 8,31 millions de US\$.

### c. Gestion des risques et des désastres

La politique de gestion des risques pour le secteur électrique est minime étant donné les solutions individuelles utilisées (génératrice). Cependant une politique pour les lignes à haute tension devrait être élaboré avec notamment leur enfouissement.

## 2.2.10 Transports

Avec environ 3,400 km de routes divisés en 700 km de routes nationales, 1500 km de routes départementales et 1200 km de routes vicinales, le réseau routier haïtien est très limité pour un trafic alimenté par 1500 véhicules environ chaque jour. Moins de 800 km de routes sont asphaltées et plus de 70% du reste du réseau se trouve dans des conditions déplorables voire très déplorables. Moins de 29% des déplacements, dans le pays, se font par voies aérienne ou maritime.

Les dommages au secteur des transports ont été particulièrement graves pour le sous-secteur prédominant dans les transports routiers, isolant plusieurs régions du pays et paralysant presque complètement l'économie. L'impact sur le secteur des transports peut également s'étendre au commerce et à l'industrie aussi bien que dans l'accès aux biens de base et aux services. Il faut s'attendre à l'effondrement de beaucoup de ponts affaiblis lors de la prochaine saison des pluies, ce qui représente une menace assez sérieuse pour les populations. Plusieurs travaux d'aménagement du système routier, dont la canalisation qui n'est pas encore achevée, ont été aussi affectés.

### a. Dommages et Pertes

La majorité des dommages et des pertes s'est produite dans le sous-secteur de transports routiers avec 66,50 millions de US\$ de dommages et US\$ 61,90 millions de US\$ de pertes. En prenant en compte, les sous-secteurs de transports maritime et aérien, le total des dommages et des pertes se chiffre à 131,40 millions de US\$. Ces effets du désastre ont été encourus pour 53,40 millions de US\$ par le secteur public et 75,00 millions de US\$ par le secteur privé. Les conséquences de cet impact se traduisent par 49,10 millions de US\$ de déficit dans la balance de paiements et une augmentation de 2,30 millions de US\$ des dépenses publiques.

L'ensemble des pertes économiques enregistrées pour le secteur des transports comprend les pertes de revenus pendant la période d'isolation de certains tronçons du réseau (15,70 millions de US\$) et l'augmentation des coûts d'exploitation et des coûts du transport (y compris des facteurs tels que la consommation de carburant, la dégradation des véhicules, etc.) par l'utilisation de

#### **M. Lyonel, Chauffeur de l'autobus Christ Vivant. Trajet Port-au-Prince – Cap-Haïtien**

Je gagne 7.500 gourdes par semaine comme chauffeur d'un autobus. Deux fois par semaine, j'assure le trajet Port-au-Prince – Cap-Haïtien. Je travaille en équipe avec un contrôleur et deux manutentionnaires.

L'autobus a dû être immobilisé aux Gonaïves au petit matin du 2 septembre. On ne pouvait pas traverser la ville qui était comme un immense lac. On ne voyait plus les toitures des maisons basses. Sur les toits des maisons plus ou moins hautes, il y avait énormément de gens qui attendaient les secours.



Il a recommencé à pleuvoir en début d'après midi. Quelques instants après, l'inondation a gagné en importance. Les eaux ont atteint l'endroit où était garé l'autobus, le couvrant jusqu'à hauteur du toit.

L'autobus est complètement hors d'usage. La masse de boue qui s'est déposée a gravement endommagé le moteur et la carrosserie. Le propriétaire l'a mis au garage pour de grosses réparations qui vont prendre du temps, en espérant que les ponts et les tronçons de route détruits pendant les catastrophes seront, entre temps, réparés. Avec les trois autres employés du camion, je suis au chômage technique sans solde et sans garantie de retrouver bientôt mon travail.



plus mauvaises routes, comme alternative, en attendant la réparation de tous les axes routiers (il faut environ un an, d'après les prévisions) soit 46,20 millions de US\$. Plus de 99% des pertes reviennent au secteur privé.

Les sous-secteurs de transports maritime et aérien ont été beaucoup moins affectés par les désastres. Les ports de Port-de-Paix, des Gonaïves et de Saint-Marc ont enregistré des dommages directs pour un montant estimé à 2,50 millions de US\$ tandis qu'aucune perte opérationnelle lourde n'a été signalée. Les aéroports du pays n'ont pas été fortement endommagés. Mais, ils ont dû fermer pendant deux jours de mauvais temps, ce qui a entraîné des pertes de revenus de taxes pour le secteur public et d'exploitation pour les compagnies nationales aériennes privées. Ces pertes sont estimées à environ 0,50 millions de US\$.

**Tableau 15 – Dommages et pertes dans le secteur transport (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES	TOTAL	PUBLIC	PRIVE
<b>Transport routier</b>	<b>66.50</b>	<b>61.90</b>	<b>128.40</b>	<b>53.40</b>	<b>75.00</b>
Routes	35.30	0,00	35.30	35.30	0,00
Ponts	16.10	0,00	16.10	16.10	0,00
Véhicules	15.10	0,00	15.10	0,00	15.10
Coûts de transports plus élevés	0,00	46.20	46.20	2.00	44.20
Pertes de revenus	0,00	15.70	15.70	0,00	15.70
<b>Ports</b>	<b>2.50</b>	<b>0.00</b>	<b>2.50</b>	<b>2.50</b>	<b>0.00</b>
Dommages	2.50	0,00	2.50	2.50	0,00
Pertes de revenus	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00
<b>Aéroports</b>	<b>0.00</b>	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>	<b>0.20</b>	<b>0.30</b>
Dommages	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
Pertes de revenus	nd	0.50	0.50	0.20	0.30
<b>TOTAL</b>	<b>69.00</b>	<b>62.40</b>	<b>131.40</b>	<b>56.10</b>	<b>75.30</b>

## b. Besoins

L'ensemble de la reconstruction des infrastructures routières et portuaires endommagées (69 millions de US\$), et les coûts associés à leur mise aux normes (environ 30% du montant des dommages) a été évalué par le Ministère de Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC) à 90,30 millions de US\$. À ce budget, il convient d'ajouter le coût de travaux d'importance secondaire comme l'aménagement de l'environnement immédiat des routes, à hauteur de 6,80 millions de US\$, ainsi que d'autres petits travaux critiques comme le dégagement et l'approfondissement des baies pour faciliter le trafic de bateaux – rendu difficile après le passage des cyclones – pour 5,00 millions de US\$.



L'évaluation des besoins pour le secteur transport, à partir des dommages et des pertes enregistrés, est donc de 102,10 millions de US\$.

### c. Gestion des risques

Les points critiques identifiés sont : (1) un manque d'approche intégrée à la prévention des catastrophes (urbanisme peu planifié, contrôle inefficace de l'eau et forte érosion provoquée par la détérioration environnementale) ; (2) des normes techniques de construction d'infrastructure insatisfaisantes; (3) un manque d'entretien des infrastructures ; et (4) un manque de capacité et de dispositifs institutionnels pour conduire correctement la gestion des crises et la reconstruction. L'actuelle crise a, en particulier, mis en évidence l'importance de l'entretien des routes et des ponts, puisque les routes et les ponts correctement entretenus étaient moins affectés.

Dans les semaines et les mois à venir, les facteurs de risques importants peuvent s'accroître avec la possibilité de nouvelles catastrophes naturelles importantes puisque la saison des pluies se termine qu'à fin novembre, aussi bien qu'il reste possible l'arrivée des troubles politiques qui pourraient affecter la stabilité des institutions haïtiennes. Un programme de relèvement et de reconstruction doit être vite engagé, avec une emphase particulière sur la prévention des catastrophes par une approche plus intégrée, par la conception de techniques pour améliorer et augmenter les programmes d'entretien.



## SECTEURS TRANSVERSAUX

### 2.2.11 Environnement

La plupart des dommages et des pertes liés aux actifs environnementaux de bien commun sont par nature peu étudiés et faiblement dotés. L'ampleur des impacts physiques sur ces actifs est souvent mal définie et il est, en outre, souvent impossible d'attribuer facilement une valeur monétaire à des actifs irremplaçables et aux pertes associées aux services environnementaux non commercialisables. C'est tout particulièrement vrai pour Haïti, avec des actifs environnementaux déjà fortement dégradés et des ressources naturelles de bien commun faiblement considérées dans le cadre de l'économie rurale.





## a. Dommages et pertes

Bien que les facteurs environnementaux accompagnent la plupart des impacts du désastre, les dommages et les pertes économiques pouvant être comptabilisés dans le secteur de l'environnement restent limités. Les dommages et les pertes dus à l'érosion et à la sédimentation ont été partiellement comptabilisés dans le présent rapport. Les dommages subis par les autres actifs environnementaux n'ont en général pas été quantifiés. Ils devraient être relativement faibles, dans la mesure où les impacts cumulés des désastres antérieurs et d'autres interventions ont déjà lourdement malmené les actifs environnementaux.

Le montant des dommages est estimé à 53,63 millions de US\$ qui correspond à la valeur de la terre végétale perdue et auquel il faut ajouter 31,31 millions de US\$ pour les travaux fluviaux (canaux et berges endommagés) et les bassins versants dégradés. Au total, l'effet du désastre sur l'environnement s'élève à 84,94 millions de US\$. Cet impact limité sur ce qui est généralement considéré comme des actifs environnementaux ne doit pas pour autant conduire à sous-estimer le rôle central de l'environnement dans le désastre. Les dommages et les pertes proviennent principalement des inondations, des érosions et dépôts de sédiments : autant d'amplifications liées à l'état antérieur de l'environnement et aux facteurs aggravant de l'occupation humaine.

**Tableau 16 – Dommages et pertes dans le secteur pour l'environnement (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES
Terre végétale perdue	53,63	0,00
Canaux, berges et bassins versants	31,31	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>

## b. Besoins



Étant donné l'état général de dégradation de l'environnement, le montant total nécessaire au niveau national pour une entière gestion des ressources environnementales en Haïti est estimé à environ deux milliards de dollars sur une période de plusieurs décennies<sup>68</sup>. Mais en ce qui concerne la gestion du désastre, les besoins se limitent à la portion des plus hautes priorités pouvant être financées et exécutées de manière réaliste dans un programme de relèvement à court et moyen terme de 3 ans.

Les besoins du secteur environnement comprennent principalement la réhabilitation de 15 bassins versants affectés par le désastre (125,63 millions de US\$)<sup>69</sup>. À cela s'ajoute l'enlèvement des sédiments et de la boue ainsi que la protection urgente d'un nombre limité d'ouvrages de gestions des eaux fluviales, travaux qui sont estimés à 30,85 millions de US\$. Enfin, il est nécessaire de sensibiliser la population à l'importance de la protection des bassins versants (0,30 millions de US\$).

Le total ainsi obtenu de 156,78 millions de US\$ pour les besoins environnementaux reste élevé si on le compare à l'estimation des dommages et des pertes directs. Il traduit la place importante accordée aux investissements en

<sup>68</sup> Ce calcul a été effectué à partir des besoins préexistants de réhabilitation pour un seul petit bassin (Ennery-Quinte) : ils s'élèvent à environ 116 millions de US\$ sur une période de 30 ans.

<sup>69</sup> Ce calcul a été effectué à partir de l'extrapolation du coût moyen de réhabilitation d'un bassin versant (8,375 millions de US\$) fourni par le PNUD et le PNUE pour les sept bassins versants prioritaires.

gestion des risques. Par ailleurs, il ne s'agit pourtant que d'un chiffre modeste si on le compare à l'ensemble des dommages et des pertes dans tous les secteurs et si on tient compte du rôle déterminant que joue l'environnement.

À plus long terme, il faudra envisager un programme plus large de réhabilitation et de gestion des bassins versants ainsi que des activités de lutte contre l'érosion des sols. Ceci couvre la plus grande part des dépenses proposées pour le secteur de l'environnement et représente essentiellement un investissement de gestion des risques.

### **c. Gestion des risques et des désastres**

La politique nationale de gestion des risques relative à la gestion de l'ensemble des espaces terrestres et maritimes publics doit être élaboré. En effet, une économie basée autour de la protection de l'environnement pourrait se développer et être un des vecteurs de croissance du pays. Pour cela, il est nécessaire de développer toutes les filières qui permettent de créer des emplois dans la protection de l'environnement (filières industrielles dans la fabrication, implantation, gestion, maintenance d'énergies alternatives, dans la protection des espaces maritime, etc.)

## **2.2.12 Emploi et revenus**

Tandis que l'évaluation des dommages et des pertes dans les différents secteurs sociaux et économiques rapportés précédemment calcule la quantité de dommages et de pertes en termes d'actifs et de productions perdus, cette section sur les pertes d'emploi et de revenu se concentre sur l'estimation de l'impact du désastre sur les moyens de vie de la population<sup>70</sup>.

### **a. Dommages et pertes**

Les estimations de l'évaluation montrent que le total des pertes de l'emploi se chiffre à environ 20 millions de jours de travail ce qui correspond à une perte de revenus 35,50 millions de US\$. Les secteurs de l'agriculture et du commerce ont perdu le plus d'emplois. La perte de 8% du PIB du secteur industrie et commerce pourrait par ailleurs se traduire par des pertes de revenus et d'emplois pour 4% de la main d'œuvre.

La grande partie des pertes (90%) d'emplois et de revenus est due aux dommages subis par les terres agricoles : 18 millions de jours de travail ont été perdus dans le secteur de l'agriculture. Ceci représente un total de pertes de revenus comptabilisées à 32,31 millions de US\$. L'Artibonite, principale région rizicole du pays, a enregistré les plus grosses pertes en termes de revenus agricoles d'environ 11,60 millions de jours de travail perdus. Les autres départements qui ont été significativement affectés sont : Centre (1.4 million de jours de travail), Sud Est (1.1 million de jours), Nippes (1 million de jours), Sud (800,000 jours), Nord (800,000 jours), Ouest (600,000 jours) et Nord Ouest (600,000 jours). Les départements de la Grande Anse et du Nord Est sont relativement moins affectés en termes de pertes de revenus agricoles suite aux ouragans. Ces deux départements ont perdu 300,000 et 200,000 jours respectivement. Dans le **secteur de la pêche**, les pertes dans l'emploi ont été estimées à 155,000 jours de travail pour un total de 272.250 US\$ de pertes de revenus.

Dans le secteur industrie, considérant qu'au delà des 36.000 entrepreneurs du secteur informel, au moins 30.000 développent leur activité à la maison ou dans des ateliers et moins de 5% de ces maisons et autres constructions ont été détruits, les cyclones ont détruit et affecté sérieusement au moins 13.000 entreprises. Ce secteur a perdu environ 278.000 jours de travail et la perte globale de revenus est estimée à 0,55 millions de US\$.

Pour seulement la ville des Gonaïves (dans le département de l'Artibonite), il y eu une destruction généralisée, avec un décompte officiel de 50.000 ménages (76% de tous les ménages) affectés. Environ 30.000 maisons

---

<sup>70</sup> Avec des données officielles limitées, l'impact des ouragans et tempête sur l'emploi et le revenu a été estimé sur la base d'entrevues avec des informateurs clés, d'enquêtes relatives au secteur de l'industrie et du commerce et du niveau de destruction et des dommages causés aux maisons.

(40%) ont été endommagées ou détruites. La perte de revenu global dans le secteur de l'industrie est comptabilisée à 0,50 millions de US\$ ce qui correspond à, approximativement, 300.000 jours de travail perdus dans le secteur. Une grande proportion de ces dommages et pertes ont été concentrées cependant dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, reflétant le fait que ces deux départements ont souffert du choc de l'impact physique des désastres (55% de personnes affectées sont localisées dans ces deux départements) et du fait que les deux départements représentent le gros de l'activité industrielle et commerciale (75% d'entreprises sont situés dans ces deux départements).

Dans le secteur du commerce, le nombre de jours de travail perdu est estimé à 1.3 million environ, ce qui correspond aux pertes de revenus pouvant se chiffrer à 2,30 millions de US\$. C'est le deuxième secteur le plus affecté après l'agriculture.

En plus de ces pertes, il y a les pertes indirectes dues à la chute du niveau des affaires pour les auto-employés. Toutes ces pertes ont déjà été comptabilisées dans les pertes des autres secteurs.

**Tableau 17 – Pertes en termes d'emploi et de revenus (en millions de US\$)**

COMPOSANTE	DOMMAGES	PERTES
Agriculture		32,31
Industrie		0,55
Commerce		2,30
Autres		0,34
<b>TOTAL</b>		<b>35,50</b>

## b. Besoins

Du fait du caractère transversale de la question des revenus, tous les besoins sont déjà comptabilisés dans les différents secteurs, en fonction des pertes enregistrés. Il n'y a donc pas de budget spécifique pour les besoins en emploi, toutefois, il convient de développer la nature des activités qui prendront place pour les combler.

Le reconstitution rapide des revenus et des moyens de subsistance affectés par le désastre est un élément essentiel de la phase de relèvement immédiat. Il s'agit de secourir durablement la partie de la population qui a perdu, à cause du désastre, ses principales sources de revenus, tout en s'assurant qu'elle n'entre pas dans une dépendance accrue vis-à-vis de l'aide extérieure.

### Situation des femmes en Haïti après le désastre

En Haïti, les femmes représentent 52% de la population, et dans environ 58% des ménages le principal salarié est une femme. On peut donc estimer que sur les 165.337 ménages affectés par les cyclones se trouvent en particulier 95.895 femmes chef de familles.

Sur l'ensemble des secteurs productifs, les femmes ont perdu des revenus totalisant 10,90 millions de US\$, soit près de 31% de l'ensemble des pertes.

Plus précisément, dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie, ces pertes de revenus s'élèvent respectivement à 8,92 millions de US\$ et 0,11 millions de US\$, soit 27,61% et 20,221% des pertes de ces secteurs. Le secteur du commerce a été la plus touchée par le désastre. Dans ce secteur où les femmes représentent 77.6% de la population active occupée, les pertes de revenus sont estimées à 1,80 millions de US\$ soit plus de 78,26% des pertes.

Environ 18.000 femmes commerçantes et chef de ménages ont perdu leurs moyens de vie, et 6.000 autres ménages<sup>1</sup>, où les femmes contribuent au revenu du ménage en vendant sur les marchés de petites quantités de produits agricoles ont été affectés. La plupart des membres de cette catégorie ont vu leur lieu de travail (logement, atelier, tréteau de marché, etc.) endommagé ou détruit par les cyclones, c'est-à-dire une perte supplémentaire d'équipements, de stocks et d'intrants. L'impact des désastres s'est encore aggravé par les pertes indirectes résultantes de la diminution des ventes, les jours de travail perdus, la perte de clients, le chômage, la perte du positionnement sur le marché, l'incapacité de rembourser les dettes et le gel dans la disponibilité du micro crédit - en partie dû à l'incapacité de recouvrement des prêts. Une solution globale doit être mise en place afin de supporter les commerçantes du marché informel et les femmes petits entrepreneurs pour récupérer leur activité de moyens de vie comme par le passé.

Un autre sujet de préoccupation concernant la population féminine après le désastre est la santé. La détection, après le désastre, de 3000 cas de vaginite dans le département de l'Artibonite à lui seul, constitue un indicateur du fardeau sanitaire additionnel auquel les femmes devront vraisemblablement faire face.

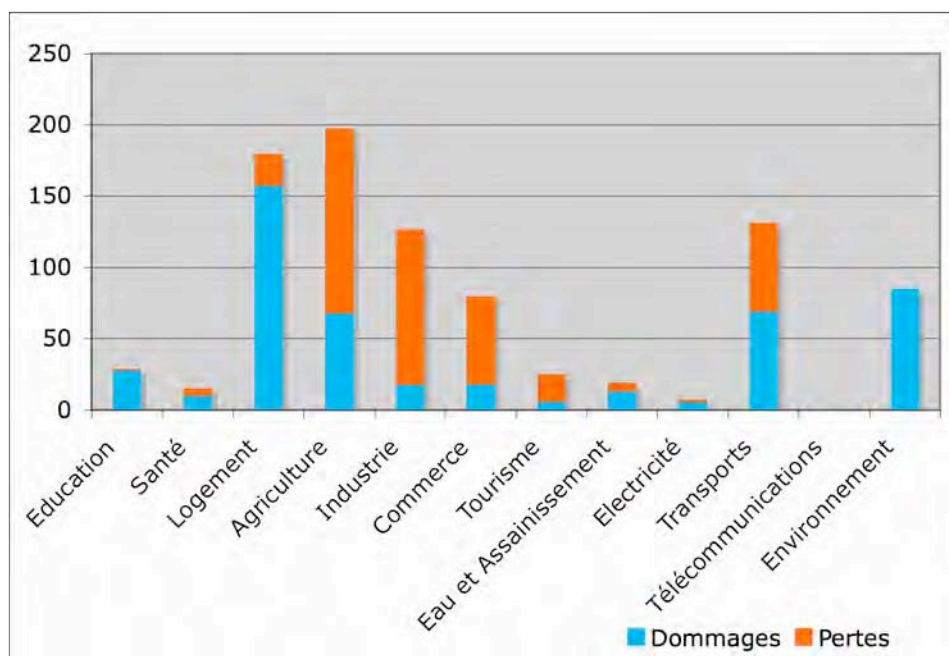
## SYNTHESE

Dans l'effet total du désastre (897,39 millions de US\$), 476,53 millions de US\$ (53%) correspondent aux dommages enregistrés sur le patrimoine, sur les stocks et sur les infrastructures et 420,86 millions de US\$ (47%) aux pertes de production, des revenus et d'emploi. Le détail de cette évaluation par secteur et de la répartition des besoins entre court et moyen ou long terme sont l'objet de la section suivante.

**Tableau 18 – Résumé de la répartition des dommages et des pertes par secteur**

SECTEUR	Dommages	Pertes	Total	Part du public	Part du privé	Balance des paiements	Secteur Fiscal
<b>Secteurs Sociaux</b>	<b>195,26</b>	<b>28,74</b>	<b>224,00</b>	<b>47,95</b>	<b>176,05</b>	<b>42,80</b>	<b>22,08</b>
Education	27,91	1,14	29,05	14,60	14,45	3,28	1,13
Santé	9,94	5,20	15,14	14,86	0,28	7,11	2,54
Logement	157,41	22,40	179,81	18,49	161,32	32,41	18,42
<b>Secteurs Productifs</b>	<b>108,55</b>	<b>320,68</b>	<b>429,23</b>	<b>5,00</b>	<b>424,23</b>	<b>381,23</b>	<b>1,97</b>
Agriculture	67,30	130,50	197,80	5,00	192,80	361,43	n/a
Industrie	17,50	109,20	126,70	0,00	126,70	n/a	n/a
Commerce	18,10	61,30	79,40	0,00	79,40	n/a	n/a
Tourisme	5,65	19,68	25,33	0,00	25,33	19,80	1,97
<b>Infrastructures</b>	<b>87,78</b>	<b>71,44</b>	<b>159,22</b>	<b>76,24</b>	<b>82,98</b>	<b>55,82</b>	<b>12,32</b>
Eau et Assainissement	13,16	6,35	19,51	11,83	7,68	5,96	7,10
Electricité	5,62	2,08	7,70	7,70	0,00	0,76	2,30
Transports	69,00	62,40	131,40	56,10	75,30	49,10	2,30
Télécommunications	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	nd	nd
<b>Secteur transversaux</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>84,94</b>	<b>84,94</b>	<b>0,00</b>	<b>81,81</b>	<b>135,41</b>
Environnement	84,94	0,00	84,94	84,94	0,00	n/a	28,21
<b>Total</b>	<b>476,53</b>	<b>420,86</b>	<b>897,39</b>	<b>214,13</b>	<b>683,26</b>	<b>561,66</b>	<b>171,78</b>
<i>dont emplois et revenus</i>	<i>0,00</i>	<i>35,50</i>	<i>35,50</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

**Figure 9 – Graphique de répartition des dommages et des pertes par secteur**



# CHAPITRE 3 – PROGRAMME DE RELEVEMENT IMMEDIAT ET REPARTITION DES BESOINS

## 3.1 PLAN D’ACTION DE RELEVEMENT IMMEDIAT (PARI)

Alors que la phase humanitaire touche à sa fin dans plusieurs secteurs, le relèvement immédiat doit être activé rapidement afin de pouvoir prendre le relais pour les dix-huit mois à venir. Dès maintenant, certains besoins doivent être pris en compte, en particulier à l’échelle des communautés. Les activités de relèvement immédiat présentées dans cette section sont celles qui doivent impérativement être engagées rapidement.

Elles ont été identifiées comme prioritaires partir des critères suivants :

- efficacité en terme de nombre de bénéficiaires
- visibilité immédiate de l’impact sur la population
- mise en œuvre et délais d’exécution rapides
- degré d’importance pour les populations

### Axes d’intervention prioritaires

Trois axes d’intervention prioritaires pour le relèvement immédiat ont été identifiés par le Gouvernement haïtien, par le biais du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) :

- la Sécurité Alimentaire ;
- la Protection Sociale ;
- la Protection des Bassins Versants.

Ces axes regroupent les besoins les plus immédiats des personnes, des communautés, et de leur cadre de vie. Ils ont pour vocation de permettre l’élaboration d’une réponse adéquate au désastre, de renforcer la capacité de la République d’Haïti à gérer les efforts de relèvement et d’atténuer les dommages qui pourraient être causés par de futurs désastres.

*L’axe Sécurité Alimentaire* porte principalement sur des besoins de relèvement immédiat à l’échelle des familles. Il s’agit de garantir une disponibilité alimentaire suffisante pour les populations qui ont perdu leurs moyens de subsistance à cause du désastre. Mais s’il est nécessaire de pallier ce défaut d’auto-suffisance, par des activités temporaires de soutien et d’aide alimentaire, il faut tout autant éviter de rentrer dans une logique de dépendance. Les activités de relèvement immédiat visent donc essentiellement l’autonomie des populations en terme de sécurité alimentaire.

*L’axe Protection Sociale* se concentre surtout sur le relèvement immédiat à l’échelle des communautés en insistant sur le renforcement du lien social de proximité. Les activités sélectionnées visent d’abord à rétablir l’accès et garantir la remise en fonctionnement des services sociaux de bases. Pour cela, il faut prendre en compte des problématiques multiples liées à la santé et à la nutrition, à l’eau et à l’assainissement, à l’éducation ainsi qu’à l’abris et l’habitat. Il s’agit de stabiliser, et à terme d’améliorer, les conditions de vie des communautés affectées en évitant le

#### **La prise en charge des personnes déficientes**

Une attention particulière doit être portée aux personnes déficientes, qui constituent un des groupes le plus défavorisés et représente quelque 10% de la population du pays<sup>1</sup>. Les personnes déficientes ont été encore plus durement affectées par le passage des cyclones que le reste de la population. Depuis le désastre, leurs familles, déjà très fragilisées, qui ont généralement été éclatées, subviennent très difficilement à leurs besoins alimentaires. Elles connaissent aussi des problèmes particuliers de logement et n’arrivent plus, de manière générale, à assurer leur autonomie financière. Plusieurs familles se retrouvent ainsi sans abris et, dans les meilleurs des cas, peuvent se loger chez des voisins. Cette dégradation des conditions de vie des personnes déficientes et de leur famille affecte aussi la scolarisation de leurs enfants. Incapables de pourvoir à leurs besoins de base, cette population connaît plus que jamais des difficultés à assurer sa survie à court terme dans sa communauté. Enfin, cette situation constitue un traumatisme supplémentaire pour les personnes déficientes et leurs familles qui entraîne des troubles socio-affectifs qui peuvent être, à terme, considérés comme préoccupants.

développement d'épidémies, en contribuant à leur recapitalisation sociale et en favorisant le retour des populations déplacées dans leurs communautés.

#### **Protection des droits des personnes**

Le désastre actuel est l'occasion de rappeler la nécessité de prendre en compte la protection des droits de la personne dans le cadre d'une réponse humanitaire et de reconstruction. Cette protection ne se limite pas à s'assurer de la survie et de la sécurité physique de ceux qui sont affectés par les catastrophes naturelles. Elle comprend aussi la prise en compte de tous les droits pertinents garantis par la déclaration universelle des droits de l'homme, par le droit humanitaire et par le droit des réfugiés. Le devoir et la responsabilité de protection de l'ensemble des droits humains et d'assistance aux populations affectés par le désastre sont du ressort du Gouvernement haïtien.

*Voir Annexe J*

*Le troisième axe, la Protection des Bassins Versants s'occupe essentiellement du relèvement immédiat du cadre de vie des populations. Il s'agit d'atténuer l'effet démultiplié de l'impact des aléas naturels sur les communautés, en réhabilitant l'environnement affecté pour le rendre de nouveau fonctionnel, en renforçant les structures des bassins versants pour réduire leur vulnérabilité et celles des zones habitées situées en contrebas, et en sensibilisant les populations à l'importance de cette protection des bassins versants par des activités de préparation, de prévention et de réponse aux désastres.*

Ces axes ont été définis de façon à garantir des résultats concrets et une utilisation optimale des ressources humaines et financières engagées dans la phase de relèvement immédiat. En concentrant leurs efforts sur eux, le Gouvernement et la communauté internationale pourront s'assurer plus facilement de la bonne coordination de leurs actions et du choix approprié des ressources à mettre en œuvre.

Ils correspondent, par ailleurs, aux domaines d'intervention prioritaires définis dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), a fortiori dans la mesure où la première étape de cette stratégie est l'établissement des bases de développement futur<sup>71</sup>.

## **STRATEGIES ET PLAN D'ACTION DE RELEVEMENT IMMEDIAT**

Pour répondre aux besoins des populations affectées par les différentes crises, une évaluation et une analyse détaillée des besoins a été menée par secteur et par département. Un plan d'action de relèvement immédiat a ensuite été élaboré pour chaque axe, à partir de besoins clairement identifiés et sur des réponses dont la faisabilité a déjà été établie. Chaque plan d'action intègre un certain nombre de thèmes transversaux (genre, groupes vulnérables, protection, prévention des conflits, mitigation des risques, environnement, gestion des risques et des désastres).

### **3.1.1 Sécurité alimentaire**

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est un problème majeur en Haïti. En octobre 2007, 25% des ménages ruraux soit 1,6 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire<sup>72</sup>. D'après le Coordonnement National pour la Sécurité Alimentaire (CNSA), 40% des ménages sont sous-alimentés soit 3,8 millions de personnes, dont 80% vivent en milieu rural<sup>73</sup>. 24% des enfants de moins de cinq ans sont mal nourris, et 9% d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë<sup>74</sup>.

Avec plus de 800.000 personnes affectées, le désastre souligne l'extrême vulnérabilité de la population à l'insécurité alimentaire. Celle-ci avait déjà été accentuée par *lavichè*, l'envolée des prix des denrées alimentaires observée depuis l'automne 2007 et qui a donné lieu aux émeutes d'avril 2008.

<sup>71</sup> DSNCRP 2008-2010 – 11/2007 – §.

<sup>72</sup> CNSA –

<sup>73</sup> d'après le rapport de la FAO (SOFA, 2006),

<sup>74</sup> d'après EMMUS IV, 2006.



L'insécurité alimentaire touche certaines zones plus que d'autres : Les départements du Nord-Ouest, de la Grande Anse et du Sud-Est ont des taux particulièrement élevés. La hausse des prix des denrées alimentaires a révélé des poches de vulnérabilité dans le département du Centre, du Nord-Est ainsi que dans certaines communes de l'Ouest. Ces disparités régionales doivent impérativement être prises en compte dans la formulation de solutions adaptées.



### a. Analyse de la situation

Depuis une quinzaine d'années, la productivité du secteur agricole décroît de manière continue. Aujourd'hui, en Haïti, la production nationale ne couvre que 43% des besoins alimentaires du pays. Le reste de la disponibilité provient des importations (52%), l'aide alimentaire restant mineure (moins de 5%). Pour le riz, cette dépendance atteint 80% et a expliqué en grande partie l'envolée des prix observée au cours des derniers mois (environ 60% soit près de 40% en termes réels).

Cette baisse de la production agricole s'explique notamment par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques entraînant une alternance d'inondations et de périodes de sécheresse. La concurrence imparfaite sur le marché national (existence d'oligopoles), la faiblesse du pouvoir d'achat de la majorité des ménages et la difficile intégration des marchés causée par d'importantes différences entre le nord et le sud du pays contribuent à cette baisse de production.

En 2007, la moitié des ménages ruraux vivent d'une agriculture vivrière de subsistance, peu mécanisée et reposant principalement sur la main d'œuvre familiale (75% des exploitations font moins de 2ha)<sup>75</sup>. La combinaison de l'agriculture avec l'élevage, le commerce ou les transferts en provenance des non-résidents est réservée aux ménages aisés. Ainsi, les sources de revenu des ménages pauvres sont très peu diversifiées. De plus, une forte dépendance aux marchés (70%) et une faible durée d'autoconsommation (6 mois) rendent les ménages haïtiens extrêmement vulnérables aux chocs de prix, et compromettent leur accès au panier alimentaire de base. La capacité d'importation du marché agricole haïtien a encore souffert dans les premiers mois de l'année 2008, avec la flambée mondiale des prix des denrées alimentaires de base et de l'énergie.



L'inondation des terres agricoles a provoqué la perte des récoltes et affectera défavorablement la prochaine récolte en laissant un nombre important de travailleurs temporaires sans opportunité. Dans le secteur piscicole,

<sup>75</sup> d'après l'Analyse de la Sécurité Alimentaire et des Vulnérabilités conduite par la CNSA.



de nombreux pêcheurs ont perdu leurs bateaux et leur matériel et ne disposeront pas de capital pour reconstituer leurs moyens d'existence. Ceci augmentera la demande d'emplois non agricoles sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, quoique l'augmentation des prix des denrées alimentaires soit encore latente à ce jour, certains risques majeurs à court terme pourraient aggraver cette situation fragile si les efforts pour consolider la sécurité alimentaire et réduire la vulnérabilité ne sont pas maintenus dans les mois à venir<sup>76</sup>. Des activités visant à soutenir le retour au travail des personnes déjà affectées peuvent en particulier permettre de prévenir de futurs effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

Le rôle de la sécurité alimentaire dans le plan d'action du relèvement immédiat est primordial pour la survie des populations et la stabilisation de leurs conditions de vie. L'accès à un panier alimentaire de base est en effet un besoin vital et la préoccupation première des individus affectés après un désastre.

Si l'assistance alimentaire est absolument nécessaire dans un premier temps, il faut éviter que les populations ne s'installent dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide apportée. Pour cela, il faut prévoir une transition progressive vers l'autonomie et l'autosuffisance alimentaire. Elle est rendue possible par la reconstitution des moyens de subsistance des ménages affectés et l'accroissement durable des disponibilités alimentaires produites par l'agriculture nationale. Il est donc essentiel à court terme de favoriser la relance effective de la production agricole.



Du point de vue de la sécurité alimentaire, le relèvement immédiat se concentre sur deux objectifs principaux :

- l'assistance alimentaire ;
- la relance de la production agricole et alimentaire.

La prochaine récolte aura un impact déterminant sur la disponibilité des produits de consommation alimentaire et sur le niveau de leurs prix sur les marchés, parfois grandement déterminés par la production locale (haricots, maïs). Les actions immédiates de relance agricole sont donc une condition nécessaire pour éviter des complications futures.

À terme, les perspectives visées par la sécurité alimentaire sont l'accroissement durable des disponibilités alimentaires générées par une agriculture plus productive, et l'accès pour l'ensemble des ménages, en particulier pour les ménages les plus vulnérables, au panier alimentaire de base.

## **c. Programme des activités de relèvement**

---

<sup>76</sup> Voir Bulletin CNSA/Fewsnet, septembre-décembre 2008)

**Tableau 19 – Activités de relèvement immédiat programmées pour la sécurité alimentaire (en millions de US\$)**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>BUDGET</b>
<b>Assistance alimentaire (*)</b>	Distributions alimentaires ciblées (personnes vulnérables, femmes enceintes...)	Contribuer à l'offre alimentaire locale sans concurrencer les marchés et assurer l'accès à d'autres biens en soulageant la dépense alimentaire Eviter la marginalisation des ménages vulnérables	Amélioration du score de consommation alimentaire Restauration des biens durables essentiels	45.000.000
	Mise en place de jardins scolaires et de potagers dans les centres de support nutritionnel	Amélioration et diversification de l'alimentation de la population cible	Evolution favorable du taux de malnutrition et diminution du taux de rechute	
	Mise en œuvre de programmes d'agriculture urbaine et péri-urbaine	Accroître les disponibilités alimentaire pour l'autoconsommation en milieu urbain et péri-urbain	Amélioration de la situation alimentaire	
	Fourniture des denrées alimentaires pour les cantines scolaires	Favoriser la scolarisation et améliorer la diète des enfants	Amélioration de l'assiduité et diminution du taux d'abandon	
<b>Relance de la production agricole et alimentaire</b>	Recapitalisation des agriculteurs affectés : subvention engrais, distribution des intrants agricoles (semences, outils)	Augmentation des disponibilités alimentaires des familles bénéficiaires d'intrants agricoles et du cheptel reconstitué et les marchés offrent des approvisionnements alimentaires à des prix accessibles	Augmentation des quantités produites et amélioration des termes d'échange: agriculteurs ont produits des semences de qualité (sécuriser la prochaine saison)	75.000.000
	Subventions d'intrants agricoles, d'animaux pour reconstituer les cheptels et d'intrants de pêche			
	Remise en fonctionnement des réseaux d'irrigation et réhabilitation	Systèmes d'irrigation de nouveau opérationnels	Augmentation de la superficie de périmètres irrigués mis en valeur	
	Mise en place de programmes de multiplication de semence et de plants	Amélioration de la qualité des semences et sécurisation la prochaine saison agricole (printemps 2009).	Augmentation des quantités de produits alimentaires récoltés et de semences et plants produits	
	Mise en place de pépinières de plantules de reboisement, d'arbres fruitiers)	Continuation complémentaire du programme de protection des bassins versants et lutte contre l'érosion des terres.	Augmentation de la quantité de plantules produites	
	Faciliter l'accès au crédit des petits agriculteurs	Permettre de relancer les comportements productifs en facilitant l'accès aux outils et aux intrants agricoles	Restauration des biens durables essentiels	
	Développer les achats locaux auprès des coopératives et des petits producteurs locaux pour les programme d'assistance alimentaire et nutritionnelle	Fournir aux petits agriculteurs l'accès à un marché pour la vente de leurs produits (riz, haricot, maïs par exemple) et les faire bénéficier d'une source additionnelle de revenu	Restauration des biens durables essentiels	
<b>TOTAL</b>	<b>Sécurité alimentaire</b>			<b>120.000.000</b>

(\*) La fourniture des denrées alimentaires et des transferts monétaires dans les activités HIMO pour la gestion des risques et des désastres (bassins versants) est incluse dans l'axe Bassins Versants (20 millions USD )

#### **d. Mise en œuvre**

La mise en œuvre des activités prioritaires en matière de sécurité alimentaire privilégiera :

- la contribution de l'ensemble des acteurs concernés ;
- l'approche HIMO, partout où elle est possible ;
- la contractualisation de certaines activités à des organisations de base ou à des opérateurs prestataires de services ;
- la restauration des capacités opérationnelles ;
- l'amélioration de l'articulation des différentes interventions et la recherche de synergies avec des projets complémentaires ou similaires sur les sites d'intervention.

Par ailleurs, il est important de noter que, dans le domaine de la sécurité alimentaire, les activités de relèvement immédiat doivent être spécifiées à l'échelle des départements mais aussi des communes. En effet, il existe des variations importantes d'une zone à l'autre du point de vue du climat, de la nature et de la qualité des sols et de l'impact des intempéries.

#### **Partenaires**

Les acteurs principalement concernés, qui contribueront à la mise en œuvre de la stratégie de relèvement immédiat pour la sécurité alimentaire, sont les suivants :

- le Gouvernement haïtien, le CNSA et le Ministère de l'Agriculture (MARNDP) ainsi que les autorités compétentes à l'échelle départementale et locale ;
- les membres des *clusters* Agriculture et Alimentation et en particulier les responsables de ces *clusters*, à savoir la FAO et le PAM ;
- d'autres agences du système des Nations-Unies (OIM, UNICEF, BIT), les ONGs ainsi que des partenaires institutionnels comme la FIDA, la Banque Mondiale, la BID;
- les associations paysannes et la communauté locale.

#### **Gestion des ressources**

L'Appel d'Urgence des Nations Unies pour la réponse humanitaire (septembre 2008) a permis de sauver les vies menacées des personnes directement affectées par le désastre. Cependant, la sécurité alimentaire est un élément clé du relèvement immédiat: la réduction des vulnérabilités causées par les dégâts (manque de revenu agricole par exemple) et la relance agricole (accroissement de la disponibilité alimentaire) doivent être impérativement initiées dès maintenant au risque de perdre les bénéfices de la réponse humanitaire. Il reste donc à subventionner cette transition, première étape indispensable dans une perspective de développement à long terme.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM), dans le cadre de l'Appel d'Urgence a lancé une opération d'urgence (EMOP) pour un montant de 53 millions USD jusqu'en mars 2009. Cette opération concerne la réponse humanitaire suite aux catastrophes. Les activités d'assistance alimentaire envisagées dans le cadre du relèvement immédiat (45 millions USD dans l'axe sécurité alimentaire et 20 millions USD dans l'axe bassins versants) sont en ligne avec les lignes directrices de l'ISPR<sup>77</sup> – ainsi que celle du projet de relèvement BIT, PNUD, PAM concernant les bassins versants – mais correspondent à une plus large couverture géographique et à un accroissement du nombre de bénéficiaires dus à l'intensité des dégâts.

#### **Intégration des thèmes transversaux**

Genre – Distributions alimentaires et transferts donnés aux femmes pour les familles les plus affectées et les plus vulnérables (avec possibilité d'un substitut pour éviter les violences basées sur le genre), l'accès aux activités

---

<sup>77</sup> En mai 2008, le PAM avait demandé une révision budgétaire (23 millions USD) de son Intervention de secours prolongé et de redressement (ISPR) pour répondre aux nouvelles vulnérabilités inhérentes à la flambée des denrées alimentaires et en réponse à la Lettre de l'Equipe du Système des Nations Unies sur la Crise Alimentaire du 4 juin 2008.

HIMO pour les femmes (pour moitié). Une représentation équitable au sein des mécanismes de coordination et des interventions dédiées aux activités agricoles.

Protection des groupes vulnérables – Protection des bénéficiaires, facilitation de l'accès à l'emploi et à l'éducation. Ciblage des premiers développements de filets sociaux vers les personnes les plus vulnérables, premiers bénéficiaires des activités (PVVIH, femmes enceintes et allaitantes, femmes chefs de famille, handicapés à charge familiale).

- Diminuer la vulnérabilité des communautés affectées par leur participation active dans le programme, et renforcer leurs capacités.
- Adresser les causes structurelles qui ont contribué à la vulnérabilité de la population.
- Maintenir une présence active dans les endroits du programme avec la possibilité de faire du suivi et de l'accompagnement des victimes d'abus et de violations.
- S'assurer d'une participation active des groupes vulnérables.
- Contribution au retour volontaire des populations sinistrées dans leur maison d'origine avec dignité et en sécurité

Prévention des conflits – Ciblage efficace soulignant de facto les choix faits dans l'allocation de l'aide. Développement d'une approche participative lors des interventions en milieu rural et mise en place d'un processus de coordination, de planification et d'exécution en collaboration avec les associations des producteurs, des associations des usagers des périmètres irrigués. Information régulière des élus locaux.

Réduction des risques – Intégration de la réduction des risques de détérioration de la santé nutritionnelle. Actions en faveur des populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux chocs climatiques (gestion des risques environnementaux) en proposant des activités de « vivres-contre-travail », par exemple pour la restauration des bassins versants.

### **3.1.2 Protection Sociale**

En plus d'assurer leur survie des individus par la sécurité alimentaire, il faut encore stabiliser et améliorer les conditions de vie des familles et renforcer le lien qui les attache à leur communauté. C'est l'objectif de la Protection Sociale, deuxième axe du relèvement immédiat.

Avant tout, dans le cadre du relèvement immédiat, la protection sociale consiste à prévenir toutes les formes de dégradation de l'état de santé des populations. Dans les mois qui suivent un désastre, cette dégradation est favorisée par des causes multiples. L'accumulation de boue et de débris dans les lieux de vie et la forte concentration des populations déplacées, notamment dans des abris transitoires, sont des conditions propices au développement d'épidémies. La malnutrition est largement aggravée par le désastre, en particulier chez les groupes les plus vulnérables, et laisse craindre le développement d'une crise nutritionnelle chronique. Les mauvaises pratiques d'hygiène et les risques sanitaires associés sont rendus encore plus préoccupants par la destruction d'un grand nombre d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Dans le cadre du relèvement immédiat, la protection sociale passe donc par le rétablissement des soins de santé nutrition ainsi que des services d'eau et d'assainissement. L'amélioration de l'accès à ces services sociaux de base est, par ailleurs, la garantie d'une plus grande résistance et d'une meilleure protection des populations contre les désastres futurs et participe donc de la gestion des risques et des désastres.

De manière générale, le fait que le retour des populations déplacées à leur logement ne soit pas envisageable à court terme est un facteur d'aggravation sous-jacent de tous les problèmes potentiels qui viennent d'être mentionnés. La protection sociale dans le relèvement immédiat inclut donc une composante spécifique relative à l'habitat.

Enfin, l'accès des enfants à l'éducation est aussi une composante essentielle de la protection sociale. Même ce besoin n'est pas directement vital, les familles et les communautés expriment une forte demande dans le sens du rétablissement et du renforcement, dès la phase de relèvement immédiat, de cette institution qui garantit l'avenir du lien communautaire.

## Santé et nutrition

### a. Analyse de la situation

À l'exception de la ville de Gonaïves, les infrastructures de soins ont subi peu de dommages. Leur dysfonctionnement durant le mois de septembre 2008 était lié principalement à l'interruption des approvisionnements en gazole et en fournitures médico-chirurgicales, faute d'accès routier..

Le renfort post-cyclonique du système national de surveillance épidémiologique opéré par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) confirme l'absence d'épidémie au 5 novembre 2008. La mortalité immédiate, estimée entre 500 et 1000 décès, est liée essentiellement aux inondations brutales des Gonaïves et de Cabaret. L'excès de mortalité et de morbidité faute d'accès aux soins dans les semaines ayant suivi la crise n'est pas mesurable; en effet, l'automédication et les guérisseurs traditionnels restent les principaux modes de premiers recours aux soins en Haïti, et les victimes sont souvent enterrées hors de tout circuit officiel recensable.

En revanche, l'état nutritionnel de la population, déjà fragile, a empiré du au passage des ouragans, à cause de la perte des moyens de subsistance et de l'augmentation drastique des prix des produits de base depuis le printemps dernier. Certains de nos partenaires commencent déjà à constater une augmentation du nombre d'enfants mal nourris dans leurs centres de traitement. Cependant, l'impact réel des déficiences nutritionnelles liées aux inondations ne sera connu que dans quatre à six semaines.

Si des mesures correctives de la situation ne sont pas mises en œuvre immédiatement, la situation risque de devenir rapidement critique, non seulement en mettant en danger les populations les plus vulnérables sur le plan sanitaire et environnemental, mais aussi en favorisant des rapports conflictuels entre les communautés en difficulté et les autorités nationales.

L'offre de soins en Haïti est revenue à son niveau antérieur, cependant la crise de l'été 2008 a révélé trois facteurs de vulnérabilité sanitaire et nutritionnelle :

- l'accès financier aux soins est plus difficile pour une population « décapitalisée » par l'inflation et la perte de biens ;
- la situation de malnutrition chronique rencontrée par certaines populations défavorisées peut potentiellement devenir critique ;
- les décès par tétanos observés à Gonaïves soulignent l'insuffisante couverture vaccinale de la population adulte.

L'offre de soins est dorénavant comparable à ce qu'elle était avant la crise, sauf aux Gonaïves, où l'hôpital et le dépôt pharmaceutique départemental sont inutilisables et doivent être reconstruits sur un site sûr désigné début octobre par les autorités. Le site médical de substitution armé par le MSPP et des organisations de solidarité internationale doit être renforcé du fait de sa probable pérennisation dans l'attente de la reconstruction de l'établissement régional. Dans le reste du pays, les travaux de réhabilitation de la quinzaine de dispensaires dégradés sont déjà engagés ou en voie de l'être (MSPP, OMS).



## **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

En ce qui concerne la santé et la nutrition, les objectifs identifiés pour le relèvement immédiat sont :

- la réparation des centres de santé dégradés (une quinzaine de centres dans le pays) ;
- l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins essentiels ;
- le renfort des moyens d'évaluation et de prise en charge thérapeutique de la malnutrition ;
- le renfort des activités de promotion et d'amélioration de l'hygiène du milieu (lutte anti-vectorielle, accès à l'eau potable).

Les travaux de réparation rapide et le rééquipement des centres de soins doivent garantir la continuité des soins, y compris lors de futurs désastres naturels. Ils impliquent donc la prise en compte des risques environnementaux pour les prévenir ou les atténuer. À cette occasion, le développement de sources d'énergie renouvelable pourrait garantir l'opérationnalité des hôpitaux lors de futures ruptures d'approvisionnement en gazole (défaut d'accès routiers, inflation des prix...), tout en allégeant leur frais de fonctionnement et en promouvant le respect de l'environnement.

La nécessaire réflexion sur l'accessibilité financière aux soins, et le renfort des mesures nationales en matière de santé environnementale ont pour vocation de limiter la morbidité de la population en général et le risque d'épidémies en particulier. Une meilleure prise en compte de la précarité du statut nutritionnel et de l'insuffisante couverture vaccinale doit aboutir à des mesures correctrices essentielles pour diminuer la vulnérabilité des populations fragilisées. Enfin, le renfort du système de surveillance épidémiologique national, notamment sa capacité d'investigation, permettra une évaluation des progrès réalisés tout en assurant une veille sanitaire permanente.

La crise de septembre 2008 a en outre révélé les carences en capacité d'évaluation nutritionnelle et en système de prise en charge thérapeutique. Un effort national de formation standard de tous les acteurs concernés aux protocoles d'évaluation et de prise en charge doit s'engager, parallèlement au renfort ou à l'implantation de systèmes départementaux de référence en s'appuyant notamment sur le réseau existant d'hôpitaux.

Une meilleure prise en compte de la précarité du statut nutritionnel et de l'insuffisante couverture vaccinale doit aboutir à des mesures correctrices essentielles pour diminuer la vulnérabilité des populations fragilisées. Enfin, le renfort du système de surveillance épidémiologique national, notamment sa capacité d'investigation, permettra une évaluation des progrès réalisés tout en assurant une veille sanitaire permanente.

Les risques sanitaires environnementaux liés aux inondations consistent en une pullulation potentielle des vecteurs de pathologies infectieuses (paludisme, dengue...) et en une restriction de l'accès à l'eau potable, notamment à Gonaïves où les puits sont embourbés. Les mesures correctrices engagées dans cette ville (ministères de la santé et de l'environnement, OPS/OMS, partenaires des clusters santé, nutrition, eau et assainissement) pourraient servir de modèles techniques transposables par les services de l'état dans le reste du pays, d'autant qu'ils disposent d'importants fonds propres dans ces domaines.

À terme, la question fondamentale demeure de savoir de quelle manière le système de financement du secteur de la santé basé sur le recouvrement des coûts peut assurer une couverture universelle de soins de santé primaires et l'équité d'accès pour tous aux services de santé de base.

Si le développement de la gratuité de certains soins est non seulement souhaitable mais nécessaire afin d'améliorer l'accès aux soins, cette démarche implique également de repenser le système actuel de recouvrement de coûts qui alourdi de manière excessive le fardeau économique assumé par les patients et leur famille. Lors d'une récente réunion du *cluster* santé, le directeur général de la santé a rappelé la position officielle du MSPP qui est le respect du système de recouvrement des coûts. Certaines actions de soins gratuits existent toutefois, comme la prise en charge du VIH/SIDA ou le programme élargi de vaccination. Le renfort de celui-ci permettrait la mise en œuvre d'une vaccination nationale universelle anti-tétanique mettant les populations éventuellement blessées lors de prochains désastres à l'abri de cette infection mortelle aisément évitable.

D'après le dernier recensement sur la population et la santé, le coût reste la raison principale expliquant la non utilisation des services de santé que se soit en milieu urbain ou rural <sup>78</sup>. Si aucune action n'est entreprise afin d'appuyer le Gouvernement dans l'établissement de filets de protection sociale -au moins en matière de soins de santé primaires et de santé reproductive (planification familiale et obstétrique), le pays s'éloignera d'avantage de l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Il est important de rappeler que la mortalité infantile en Haïti a augmenté entre 2000 et 2005 pour passer de 523 à 630 pour 100,000 naissances<sup>79</sup>, aux qui est au moins deux fois plus élevé que dans n'importe quel pays de la région<sup>80</sup>. Pour payer les services de santé, les ménages les plus défavorisés sont obligés de recourir à l'emprunt, à l'endettement ou à la vente de biens personnels, et ce faisant, à restreindre leur possibilités de survie économique.

Il est donc essentiel de renforcer la qualité des services de santé primaires, de faire la plaidoyer pour l'extension de la gratuité aux services de santé primaires et obstétriques, d'augmenter la proportion du budget national consacrée au secteur de la santé qui est actuellement de 3%. De plus, il est nécessaire de conduire une étude en profondeur sur les alternatives de financement du secteur de la santé à l'instar de ce qui a été fait dans plusieurs pays de la région (stratégies pour la réduction et/ou l'élimination du recouvrement des coûts, exploration des programmes des protection sociale etc.)



### c. Programmes des activités de relèvement immédiat

<sup>78</sup> Demographic and Health Survey (DHS) IV

<sup>79</sup> Données du DHS III et du DHS IV

<sup>80</sup> Taux également plus élevé que celui enregistré dans des pays comme le Burundi, l'Erythrée, le Kenya, le Soudan, le Botswana, l'Afrique du Sud et d'autres.



**Tableau 20 – Activités de relèvement immédiat programmées pour la santé et la nutrition (en US\$)**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>BUDGET</b>
Santé	Vaccination antitétanique et antidiphthérique pour la population la plus affectée (Artibonite, Sud, Sud-Est)	Incidence nulle du tétanos et de la diphtérie, notamment après désastre	Augmentation de la proportion de population vaccinée	2.500.000
	Traitement vermifuge systématique (Distribution d'albendazole)	Traitement vermifuge	300,000 personnes ont reçu au moins une dose d'albendazole.	500.000
Nutrition	Évaluation nationale de la situation nutritionnelle sur les dix départements sur une période de 2 mois.	Mise à jour des données sur la malnutrition disponibles dans le pays. Amélioration des connaissances sur la situation nutritionnelle.	Document d'évaluation nationale de la situation nutritionnelle en Haïti	700.000
	Support ou établissement de centres de consultation thérapeutiques et de stabilisation	Rendre disponible des traitements de la malnutrition dans les dix départements	Fonctionnement de 50 centres de consultation thérapeutique et de 10 centres de stabilisation.	1.200.000
	Évaluation rapide de la situation nutritionnelle dans les zones les plus affectées des dix départements sur une période d'un mois.	Possibilité d'une réponse rapide aux problèmes nutritionnels dans les zones les plus affectées	Disponibilité sous un mois d'une évaluation partielle de la situation nutritionnelle.	40.000
	Distribution des micronutriments aux enfants de 7 à 59 mois et aux femmes enceintes et allaitantes dans les abris, les cliniques mobiles, les postes fixes et les centres de santé.	Prévention des déficiences en micro-nutriments chez les groupes vulnérables	400 000 femmes et enfants reçoivent un complément nutritionnel	1.600.000
	Formation des partenaires au traitement et à la gestion de la malnutrition	Amélioration du traitement et de la gestion des problèmes de malnutrition. Diminution de la malnutrition.	400 personnes formées au programme de Gestion Communautaire de la Malnutrition (CMAM)	200.000
Gestion des risques et des désastres	Etude de relocalisation des infrastructures médicales situées dans les zones vulnérables aux inondations et de remise aux normes para cycloniques	Plan de relocalisation et de mise aux normes para cycloniques	Nombre d'édifices à relocaliser Nombres d'édifices à remettre aux normes	1.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>Santé et Nutrition</b>			<b>8.240.000</b>

#### **d. Mise en œuvre**

Les activités vaccinales essentielles s'inscrivent dans le programme gratuit élargi de vaccination et pourraient être renforcées et étendues dans le cadre du relèvement. Une somme de 2,5 millions de US\$ permettrait d'initier rapidement un programme de vaccination universel antitétanique et antidiphtérique au niveau de trois départements particulièrement vulnérables aux désastres (Artibonite, Sud, Sud Est), préalable à une extension nationale dont le financement par d'autres voies est en discussion.

La stratégie de relèvement immédiat en ce qui concerne les questions de nutrition se concentrera sur la formation des partenaires à la reconnaissance de la malnutrition et au traitement des populations les plus vulnérables. Il sera nécessaire de développer l'usage de suppléments nutritionnels afin d'enrichir l'alimentation de base de la population. Une évaluation de la situation nutritionnelle nationale sera également mise en œuvre afin de s'assurer que les zones les plus vulnérables sont bien traitées.

#### **Partenaires**

Les activités se feront en collaboration étroite entre les Directions concernées du MSPP tant au plan national que local et différentes agences du Système des Nations-Unies. Enfin, les différentes ONGs présentes dans le pays apporteront leur contribution aux différentes activités.

#### **Gestion des ressources**

Fort de son budget courant et de l'apport en septembre de 24 millions de US\$ du fond Petrocaribe, le MSPP est capable de poursuivre ses activités en matière de santé environnementale. La lutte anti-vectorielle bénéficie aussi d'un financement spécifique du Fonds Mondial. Lors des rencontres techniques menées en septembre entre l'OMS et le MSPP, seul un renfort des activités aux Gonaïves a été sollicité : deux projets sont d'ores et déjà en voie d'implantation, l'un dans la réhabilitation des puits individuels, l'autre dans le renfort de la lutte anti-vectorielle.

#### **Intégration des thèmes transversaux**

Protection des groupes vulnérables – Un programme de vaccination universelle antitétanique et antidiphtérique bénéficiera tout le monde, notamment les populations décapitalisées.

Le renfort des capacités nationales d'évaluation et de prise en charge de la malnutrition bénéficiera particulièrement les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Prévention des conflits – Les mesures d'hygiène contribueront par leur visibilité à apaiser le climat social délétère qui règne dans les sites les plus affectés, comme les Gonaïves. Dans ce dernier cas, les partenaires concernés devront compléter cette approche par un programme d'évacuation des boues.

La mise en œuvre d'activités nationale de relèvement (vaccination anti-tétanique, lutte anti-vectorielle, programme de renutrition thérapeutique...) contribueront à apaiser les frustrations manifestées par les départements non bénéficiaires de l'aide humanitaire d'urgence.

Vulnérabilité aux désastres – Les travaux de réhabilitation des centres de santé respecteront les principes de prévention et mitigation des risques environnementaux tels que promus par les programmes de la protection civile, du PNUD et de l'OMS (programme « Safe Hospital »).

Protection de l'environnement – La promotion de l'hygiène du milieu favorisera une prise de conscience collective en matière de respect de l'environnement. Le développement de sources d'énergie renouvelables dans les centres de santé réhabilités constituerait une autre forme d'engagement dans ce domaine.

## **Eau et assainissement**

### **a. Analyse de la situation**

Les principaux dommages occasionnés aux systèmes d’approvisionnement en eau sont directement liés au problème national d’érosion et de ruissellement accélérés par la déforestation. Ils découlent aussi du fait que la plupart de ces réseaux ont été construits dans les années 1980 et ne répondent plus aux besoins actuels (croissance démographique) et techniquement plus adaptés aux conditions environnementales actuelles. Du point de vue technique, cela se traduit par de nombreuses traversées de rivières emportées, des tuyaux d’adductions détruits suite à des glissements de terrains, et la dégradation des captages. La réhabilitation des systèmes d’approvisionnement en eau potable devra se faire en prenant en compte les risques accrus que les pluies violentes et l’érosion font peser sur ces infrastructures. La réhabilitation des infrastructures d’assainissement s’appuiera quand à elle sur une stratégie nationale déjà définie pour l’eau potable et en cours de formulation concernant l’assainissement, avec, comme axe central de cette dernière la poursuite d’un objectif d’arrêt de la défécation à l’air libre en milieu rural.

Dans la zone métropolitaine de Port au Prince, les principaux dégâts subis par les infrastructures de la CAMEP se situent essentiellement au niveau des infrastructures de production (stations de pompages et sources). Les actions prioritaires, engagées antérieurement au désastre, répondent principalement au problème récurrent d’approvisionnement en eau lié à la faible capacité de mobilisation des installations de production existantes. Le passage des cyclones nécessite des réparations d’urgence pour remettre en fonctions des installations affectées d’autant que leur nombre et leur capacité de productions s’amenuisent avec le temps.

Par ailleurs, le SNEP a évalué les dégâts causés par les ouragans sur 124 réseaux d’approvisionnement répartis sur les 10 départements. Les résultats semblent indiquer que les principaux dégâts occasionnés aux systèmes d’approvisionnement en eau sont directement liés au problème national d’érosion et de ruissellement accélérés par la déforestation (nombreuses traversées de rivières emportées, lignes d’adduction détruites par des glissements de terrains, dégradation des captages). En effet, la plupart de ces réseaux ont été construits dans les années 1980 et ne répondent plus aux besoins actuels (croissance démographique) et ne sont techniquement plus adaptés aux conditions environnementales actuelles (utilisation du PVC trop fragile).

Dans le cas spécifique des Gonaïves, la plupart de la demande en eau (hors eau de boisson) est satisfaite par des points d’eau individuels (puits et forages de faible profondeur) estimés à 5 000 qu’il convient de réparer et de désinfecter suite aux dernières inondations.

Enfin, conformément aux nouvelles orientations de la cellule EPA du MTPTC en matière de latrines en milieu rural, l’approche de relèvement immédiat devra chercher à promouvoir le développement d’approches communautaires durables.

La destruction de latrines individuelles, et la perte de biens privés de première nécessité, qui détournent les populations de la consommation d’eau et d’aliments sains, conduisent par ailleurs à une dégradation préoccupante des conditions d’hygiène dans de nombreuses localités.

### **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

La stratégie de relèvement immédiat en ce qui concerne l’eau et l’assainissement se concentre sur deux axes :

- la prévention des risques d’épidémies par le rétablissement rapide de l’accès aux services de base et le développement de bonnes pratiques d’hygiène.
- l’amélioration des conditions de vie des communautés par le développement de l’accès à l’eau potable et des structures d’assainissement

En matière d’assainissement l’objectif est de réhabiliter les principaux blocs sanitaires communaux (écoles, marchés, etc...) et de réaliser une campagne nationale de promotion de l’hygiène. La chloration de l’eau des

réseaux d'alimentation en eau sera assurée sur les systèmes pouvant supporter de tels coûts d'opération et des alternatives doivent être trouvées pour les petits réseaux ayant de faibles ressources financières et au niveau des foyers ne bénéficiant pas d'un service collectif d'alimentation en eau.

En raison de l'étendue des besoins, l'objectif du relèvement immédiat sera en priorité d'assurer l'accès à l'eau potable des communautés en milieu rural par la réparation de 400 systèmes d'approvisionnement en eau potable endommagés par le désastre sur les 650 réseaux répertoriés, en utilisant les matériaux les plus appropriés et les plus résistants particulièrement dans les traversées des ravines et rivières.

Une attention particulière sera portée à l'identification et l'analyse des causes de dysfonctionnement des réseaux avant les cyclones afin d'assurer que les opérateurs et les comités locaux de gestion pourront être mieux préparés et plus réactifs et autonomes si des événements similaires à ceux de août-septembre 2008 se reproduisent.



### **c. Programme des activités de relèvement immédiat**

Tableau 21 – Activités programmées pour Eau et assainissement

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	BUDGET
<b>Rétablissement des services d'alimentation en eau et des services d'assainissement</b>	Réparation de 400 systèmes d'AEP endommagés	Rétablissement de l'approvisionnement en eau sur la totalité des réseaux et systèmes affectés	Augmentation du pourcentage de réseaux et systèmes en état de fonctionnement, par catégorie	3.700.000
	Réhabilitation de 500 pompes à main			200.00
	Réhabilitation de 50 citernes communales			100.00
	Réhabilitation de points d'eau individuels	Réhabilitation de 5000 puits individuels situés dans les quartiers des Gonaïves les plus touchées	Augmentation du nombre de puits utilisables	500.000
	Réparation et décontamination des infrastructures sanitaires publiques endommagées.	Disponibilité d'infrastructures en état de fonctionnement dans les zones touchées	Augmentation du nombre d'installations sanitaires utilisables	1.000.000
	Mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'assainissement (études de faisabilité technique, sociale et économique dans les grands centres urbains, développement d'approches pour stimuler la demande dans les zones rurales, plan d'action, etc.)	17 000 familles vivent dans des communautés qui ne pratiquent plus la défécation à l'air libre	Augmentation du nombre de communautés certifiées exemptes de défécation à l'air libre	1.000.000
<b>Réduction des risques liés aux désastres</b>	Etudes et travaux de réduction des risques lors des réhabilitations (matériaux adaptés, pratiques améliorées, etc.)	Réduction de la vulnérabilité des systèmes par rapport aux risques identifiés	Diminution des dégâts causés par les prochains cyclones sur les infrastructures concernées	1.500.000
	Installation de systèmes de chloration sur les réseaux d'eau non équipés et formation à l'utilisation par les comités.	Amélioration de la qualité de l'eau fournie par les réseaux	Augmentation du nombre de réseaux avec un système de chloration fonctionnel et en opération	900.000
	Constitution des stocks de réparation (tuyaux, vannes, etc.) et de réponse sanitaire (filtres, chlore, etc.) d'urgence.	Amélioration et baisse du coût de la réponse d'urgence dans le secteur WASH	Capacité des stocks d'urgence établis	1.250.000
	Construction d'infrastructures sanitaires surélevées permanentes dans les abris déclarés « officiel ».	Disponibilités d'infrastructures sanitaires dans l'ensemble des abris déclarés « officiel ».	Augmentation du nombre d'abris officiels équipés d'infrastructures permanentes d'assainissement	200.000
	Campagne nationale de promotion d'hygiène (production et diffusion de matériel didactique, sensibilisation/formation des comités d'eau potable et d'assainissement)	Amélioration des pratiques d'hygiène par une sensibilisation de l'ensemble de la population Fournir des kits d'hygiène et ménager aux familles handicapées affectées ou aux personnes handicapées affectées	Augmentation du pourcentage de la population touchée par au moins un des modes de communication	1.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>Eau et assainissement</b>			<b>11.850.000</b>

#### **d. Mise en œuvre**

Pour atteindre les objectifs fixés, il faut :

- une coordination systématiquement des acteurs du secteur avec la cellule EPA du MTPTC et le SNEP ;
- une concertation des financements avec la cellule EPA ;
- une élaboration et diffusion des directives nationales aux acteurs dans un souci d'harmonisation et d'efficacité.

La centralisation des informations, l'analyse et la diffusion aux acteurs du secteur s'appuiera sur la base de données de l'inventaire national qui constitue la base de toute démarche d'identification, suivi, contrôle, évaluation sur les infrastructures d'alimentation en eau.

La stratégie de réparation de ces systèmes se fera dans le court, moyen et long terme selon l'ampleur des dégâts. Dans les plus brefs délais, une distribution de matériel (tuyaux, vannes, ciment, etc.) et de « cash » pour la main d'œuvre sera effectuée pour les infrastructures ayant de faibles montants de dégâts. Pour les autres, des études de faisabilité pour les réparations seront initiées. Dans certains cas, des stations mobiles de potabilisation d'eau seront mises en service pour palier les interruptions de service (ex. Gonaïves, à Marigot, Cote de Fer, etc). Dans les zones d'habitat dispersé ou l'accès à une eau de bonne qualité n'est plus possible, la distribution de systèmes de purification familiale de l'eau doit être réalisée (clorox, PUR, SODIS, filtres, etc.). Cette démarche sera accompagnée d'atelier et de formation pour leur bonne utilisation et préparation de matériel didactique. Pour les travaux lourds de réhabilitation et pour les nouvelles infrastructures à construire, il faudra réaliser systématiquement dans les études de faisabilité technique, en plus des études d'impact sur l'environnement, des études de risque afin de réduire le plus possible les impacts des catastrophes naturelles futures et la compétition entre eau d'irrigation et d'eau potable.

Dans la perspective d'une diffusion de matériels simples de potabilisation par chloration, des activités de formation et de support aux comités doivent être prévues afin d'assurer la pérennité des équipements. Un processus d'achat centralisé et de livraison des équipements et consommables peut être mise en place au niveau du MTPTC.

La stratégie proposée dans le domaine de l'assainissement repose sur la rédaction et la diffusion d'un cadre national, proposant une vision commune et des recommandations techniques pour l'assainissement. Un inventaire national sera nécessaire pour appuyer ce cadre national car il permettra non seulement d'identifier les infrastructures existantes mais également de capitaliser sur les nombreuses expériences réalisées en Haïti mais jamais capitalisées, diffusées et encore moins connues des autorités centrales.

La création et la diffusion de documents techniques en matière de gestion des excréta en milieu rural est en cours mais, suite aux récents désastres, ces documents en cours de production s'orientent vers des guides techniques pour l'assainissement d'urgence. Ils sont basés sur des guides déjà existants dans d'autres pays et adaptés aux spécificités culturelles locales.

#### **Partenaires**

Le contexte de déstructuration forte favorise les multiples acteurs intervenant sur ce secteur avec des prérogatives de Maîtrise d'Ouvrage (ONG, bailleurs plus ou moins importants, coopération décentralisée récemment), avec pour chacun, les standards de son pays, et plus ou moins de communication ou concertation avec les organismes institutionnels.

De plus, la politique d'investissement (via l'aide internationale principalement, le budget national sur l'eau étant limité) n'est pas systématiquement accompagnée d'une politique de fonctionnement qui, normalement, devrait être assurée par les organismes étatiques (CAMEP /SNEP), et qui dans les faits, est extrêmement décentralisée, du fait de l'isolement de certaines populations, et du manque de moyens techniques et humains des organes officiels

La gestion est alors assurée, soit par des CAEP ou CAEPA (Comités d'Alimentation en Eau Potable (et Assainissement)), ou Comités DLO, soit par les organes officiels (CAMEP/SNEP) en situation de faillite chronique, soit par les ONG (soutien).



Il y a deux éléments clés dans la nouvelle approche sectorielle : le remplacement des approches actuelles de type projet, par des programmes structurels complets, et un passage au financement coordonné de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à travers les budgets gouvernementaux. L'approche sectorielle nécessitera un leadership puissant de la part du Gouvernement à travers la future Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DNEPA) et un haut niveau de confiance et de collaboration de la part des partenaires locaux et internationaux. Actuellement, la cellule EPA du MTPTC constitue l'embryon de la future DNEPA.

### **Gestion des ressources**

La première levée de fonds du Gouvernement haïtien pour répondre aux urgences de réparation post-cyclones n'est pas suffisante sur le plan quantitatif (2,0 M USD). Elle permettra de commencer à se focaliser sur les réseaux d'alimentation en eau de la CAMEP et les principaux réseaux du SNEP. Le très récent inventaire des infrastructures collectives d'alimentation en eau a révélé que des centaines de petits réseaux d'eau, de forages équipés de pompes à bras et de systèmes communautaires de récolte d'eau de pluie ont été également très ou partiellement affectés par les dernières intempéries.

A date, aucun budget n'est disponible pour venir rapidement en aide aux populations sinistrées sachant que les interventions de réparations définies comme prioritaires sont déjà connues de la cellule EPA et du SNEP grâce au diagnostic des dégâts réalisé au cours de l'inventaire.

### **Intégration des thèmes transversaux**

**Gestion des risques** – L'intégration des risques dans la réhabilitation des infrastructures et souvent implicite dans des cas où les risques sont bien identifiés, par exemple pour les traversées de rivières qui représentent le facteur de risque le plus important pour les infrastructures d'approvisionnement en eau. De manière plus explicite, la pertinence du choix technique des réseaux gravitaires doit être élaboré au vu des risques associés à la multiplication de ces traversées. La capitalisation sur les dégâts constatés doit permettre de réorienter éventuellement ces choix vers des solutions de forage, permanentes ou à vocation d'utilisation d'urgence.

Une réflexion va être développée sur les façons d'améliorer la résilience des adductions qui, après les traversées de rivière, représente la composante la plus vulnérable des systèmes d'approvisionnement en eau. La réflexion et la mise en œuvre porteront à la fois sur le choix des matériaux (PVC, Acier Galvanisé, PEHD, etc...), l'implantation pérenne et sur la construction d'ouvrages de génie civil adaptés aux conditions locales.

**Genre et protection des groupes vulnérables** – L'objectif principal de la stratégie est d'améliorer l'accès aux services de base dans une optique de santé publique et réduire ainsi la vulnérabilité des populations cibles aux risques liés aux désastres et aux chocs économiques. L'approche vise à promouvoir des solutions durables qui contribuent à l'amélioration de la situation sanitaire des groupes les plus vulnérables comme les personnes infectées par le VIH/SIDA, les personnes handicapées, les femmes enceintes, et les enfants de moins de 5 ans. L'amélioration de la situation sanitaire et les bénéfices économiques associés réduiront également la vulnérabilité de ces populations aux chocs futurs, et catalyseront le développement économique. La stratégie ciblera en priorité les zones rurales en travaillant en partenariat et en support aux communautés, en utilisant des solutions locales et durables aux problèmes d'eau d'assainissements et d'hygiène. Le recours à des approches participatives s'appuyant sur les communautés locales sera encouragé autant que possible, en accord avec les meilleures pratiques du secteur Eau et Assainissement comme SPHERE, faisant l'objet d'une reconnaissance internationale. L'implication des parties prenantes – et en particulier des usagers et des populations les plus vulnérables – constituera un axe essentiel de la méthode mise en œuvre. Cette approche permettra d'intégrer les enjeux de genre dans chaque composante de la stratégie et d'intégrer les considérations liées à ces enjeux dans les déclinaisons locales, ainsi que de développer les outils, les méthodologies et les capacités locales des parties prenantes pour les traiter. L'intégration des enjeux liés aux HIV/SIDA, et la coordination avec le secteur de la santé seront également partie intégrante de la stratégie.

**Sécurité alimentaire** – La réparation rapide des structures d'irrigation est un facteur important pour la pérennité de l'approvisionnement en eau potable. En l'absence de structures d'irrigation fonctionnelles, les agriculteurs peuvent en effet avoir recours au système d'adduction d'eau potable, fragilisant ainsi leur bon fonctionnement.

Bassins versants – Le secteur EPA dépend exclusivement, pour sa composante eau tout du moins, des bassins versants. La dégradation de ces derniers augmente le coût de la construction, l’opération et l’entretien de ces infrastructures car la ressource facilement exploitable et de bonne qualité est de plus en plus rare et oblige à s’orienter vers des ressources plus onéreuses.

Une approche concertée avec le *cluster* bassins versants pour l’aménagement des périmètres immédiats (dans un premier temps) des sources et forages est impérative afin de trouver des solutions rapides, efficaces et attrayantes pour les riverains de ces ressources.

Protection sociale – En tant que services de base, l’eau et l’assainissement font partie intégrante de la composante protection sociale de la stratégie nationale formulée par le ministère de la planification et de la coopération externe.

## **Abris et habitat**

### **a. Analyse de la situation**

Un nombre considérable de logements a été détruit entraînant le déplacement d’une large partie de la population, souvent la plus vulnérable. D’après les chiffres disponibles à ce jour, 112.327 logements ont été affectés, parmi lesquels 84.625 ont été entièrement détruits et 22.702 partiellement endommagés. Toutefois, beaucoup de zones demeurent inaccessibles et n’ont pas été comptabilisées. L’estimation des conséquences du désastre sur les logements n’est donc pas encore complète et consolidée.

D’après les statistiques disponibles à ce jour, les départements les plus affectés du point de vue de l’habitat sont l’Artibonite (36,891 logements endommagés), l’Ouest (23,289 logements endommagés), le Sud-Est (17,906 logements endommagés) et le Sud (10,177 logements endommagés). Encore une fois, les priorités seront actualisées en fonction des résultats obtenus quand l’évaluation des dommages et des besoins sera finalisée.

Il est particulièrement important que l’aide soit débloquée rapidement afin de stabiliser les conditions de vie des communautés affectées, en particulier en soutien aux populations qui ne sont pas en mesure de rentrer chez elles. Les interventions en matière d’abris et de logement, même transitoires, doivent, en effet, être concomitantes si ce n’est préalables aux autres activités de relèvement immédiat de l’axe protection sociale. Sans cela, il semble difficile de stabiliser une situation vulnérable en matière de sécurité, de santé et de bien-être nutritionnel.

### **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

La stratégie de relèvement immédiat pour le renforcement des logements cible deux types de population : les familles mono-parentales et les populations les plus vulnérables. Au niveau des familles, la stratégie de relèvement doit permettre à 50,000 familles de mieux sécuriser leurs maisons et d’entreprendre d’importantes réparations sur leurs maisons endommagées. Cette stratégie est donc un prolongement de la stratégie de transition, tout en fournissant davantage de matériaux tels que le ciment, le bois, la tôle ondulée et le zinc, afin de consolider les maisons. La nature de ces matériaux sera déterminée au moyen d’évaluations ciblées géographiquement. La livraison des fournitures nécessaires sera réalisée sur la base de projets à haute intensité de main d’œuvre et sera accompagnée de programmes de formation. La stratégie en matière de soutien aux abris prend aussi en considération l’appui additionnel aux 2,000 familles sans abris, pour lesquelles des solutions de transition devront être identifiées.

Les objectifs majeurs de la phase de relèvement immédiat sont :

- fournir de meilleures conditions de vie dans les abris transitoires aux 2,000 familles déplacées qui n’ont aucune alternative de logement ;
- identifier les sites et communautés au sein desquels 2,000 familles peuvent être réinstallées ;
- améliorer les conditions de logement de 50,000 familles ;

Le relèvement immédiat doit veiller à favoriser le retour des populations déplacées dans leurs logements et à améliorer les conditions de vie dans les abris transitoires.

La gestion des abris provisoires et la prise en charge des besoins en logement est une priorité du Gouvernement haïtien et un maillon central de la protection sociale des communautés affectées par le désastre. Sans abris adéquats, il n'est pas possible d'opérer le relèvement de manière effective ni de stabiliser les conditions sanitaires, nutritionnelles et alimentaires des populations affectées. Il est aussi nécessaire d'apporter un soutien aux familles d'accueil, qui soutiennent un grand nombre de déplacés. Une évaluation officielle récente indique que certaines familles accueillent jusqu'à 20 personnes dans un même logement. Les autorités nationales et la communauté internationale insistent aussi sur l'importance de fournir un accès équitable au logement aux populations rurales et urbaines.

L'objectif est de loger de manière durable environ 2,000 familles qui ont perdu leur maison. Ce processus doit commencer par l'identification des terrains ou des installations qui peuvent être utilisés à cette fin, ainsi qu'une évaluation sociale et économique des effets d'une telle initiative.

Il s'agit, en outre, d'identifier et de fournir les matériaux culturellement appropriés à la réhabilitation et la reconstruction des logements. Ce sera le rôle, en particulier, des kits de reconstruction distribués pour permettre de consolider et d'effectuer les réparations sur les logements de 50,000 ménages. Des experts techniques, en partenariat avec les autorités gouvernementales, prodigueront, de plus, des conseils sur l'utilisation optimale du contenu des kits et fourniront des indications quant à leur emploi.

Les abris transitoires seront constitués de matériaux simples, détachables et qui pourront être enlevés en cas de tempête ou renforcés en cas d'intempéries mineures. La stratégie comprend également un solide volet de formation des communautés : il s'agit d'enseigner aux communautés comment construire des abris plus solides, plus sûrs et plus adaptés.

Enfin, dans certains cas, il faudra envisager une *réinstallation des personnes vulnérables*. Ce volet constitue la deuxième priorité du Gouvernement en matière de logement. Le *cluster* relèvement immédiat fournira dans ce cadre l'expertise technique nécessaire, à titre consultatif, tout au long du processus de relocalisation, en particulier à travers des évaluations des risques, la planification des sites et l'acquisition de terrain. Enfin, pour finir, des activités de création d'emploi au moyen d'activités à haute intensité de main d'œuvre seront développées lors de la mise en œuvre de ces initiatives.

La troisième priorité consiste, pour les organisations internationales, à appuyer le Gouvernement dans la mise en place d'un système de gestion des abris temporaires qui permette le déploiement rapide et efficace par les autorités haïtiennes et leurs partenaires de la société civile, de ressources humaines au sein des principaux lieux affectés. Un tel mécanisme doit permettre l'enregistrement rapide et l'organisation des déplacés, afin d'accroître la collecte des données relatives à ces populations vulnérables, et d'en assurer l'assistance dans des conditions sociales et sécuritaires acceptables.



La stratégie de relèvement immédiat en ce qui concerne les abris et l'habitat repose sur deux axes :

- l'amélioration des conditions de logement ;
- la sensibilisation et la formation de la population à de meilleures pratiques de construction.

### **c. Programme des activités de relèvement immédiat**

**Tableau 22 – Activités de relèvement immédiat programmées pour les abris et l’habitat**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>BUDGET</b>
<b>Renforcement des infrastructures de logement</b>	Renforcement physique des infrastructures de logement (Le montant désigné pour chaque zone est basé sur le pourcentage de dommages estimé).	Accroissement de la résistance aux tempêtes. Réhabilitation et renforcement des maisons.	15,000 habitations renforcées sur une période de 18 mois	6.900.000
	Conseil en matière de gestion des risques et désastres au niveau national et développement de guides de « meilleures pratiques » en cas de catastrophes, destinés aux zones à risques.	Diminuer les pertes enregistrées lors des catastrophes naturelles en termes de logement	Nombre de guides de « meilleurs pratique » publiés et utilisés par les acteurs concernés	360.000
<b>Gestion des risques et des désastres</b>	Création d’un site internet pour servir de “base de connaissances ” sur les modalités de réhabilitation des maisons et des bâtiments publics en les rendant plus solides à la menace des désastres naturels, ainsi que les modalités de sécurisation des effets personnels.	Large diffusion d’information sur la question de la planification préalable des catastrophes. Sensibilisation de la population à la construction de logements plus résistants	Site web développé et accessible ; Nombre de personnes qui accèdent au site	20.000
	Formation des fonctionnaires aux niveaux national et départemental	Améliorer les capacités institutionnelles de réponse aux désastres en matière de gestion des abris et de logement	Nombre de fonctionnaires formés	45.000
	Conception de matériaux visuels	Accroître le potentiel d’utilisation des informations en les compilant dans un format visuel adapté culturellement qui sera utilisé aux niveaux des ménages et des officiels	Production de supports visuels (10), un par département	60.000
	Production de documents et de brochures	Diffusion des informations	10.000 par département	30.000
	Dissémination et formation	Les organisations de la société civile, et les partenaires chargés du relèvement aideront à l’utilisation des documents et la mise en place de programmes de formation à travers le pays	50.000 ménages individuels, fonctionnaires, ouvriers de la construction et communautés	1.235.000
<b>TOTAL</b>	<b>Abris et habitat</b>			<b>8.770.000</b>

#### **d. Mise en œuvre**

Il est essentiel pour le Gouvernement et ses partenaires de la communauté internationale de maintenir une perspective nationale dans l'élaboration de la stratégie en matière d'abris et de logement. Il paraît en outre important d'accorder une attention particulière aux spécificités du cadre rural. De manière générale, la mise en œuvre de l'ensemble des activités de relèvement immédiat concernant les abris et le logement sera guidée par le thème « reconstruire mieux », de manière plus sûre, plus solide, et plus intelligente.

Les personnes vulnérables seront identifiées par leurs communautés et leurs besoins seront considérés comme prioritaires. Ce groupe inclut les sans-abris. Les groupes sectoriels chargés du soutien à la mise en œuvre de cette stratégie devront garantir que les ménages constitués d'un seul chef de famille sont soutenus afin d'effectuer des réparations à leur logement par le biais des organisations de base ou de la mobilisation communautaire.

La stratégie doit intégrer des considérations de réduction de la pauvreté à toutes les activités proposées, en se concentrant en particulier sur le développement des capacités, le soutien à l'identification de moyens de subsistance et la protection des abris et des biens des familles.

Ces projets seront mis en œuvre à travers des initiatives de formation telles que décrites ci-dessus, et les achats locaux de matériels seront préférés pour appuyer la génération de revenus.

La stratégie d'exécution des programmes de relèvement immédiat sera la suivante:

- la formation et le recrutement d'entrepreneurs locaux et de membres de la communauté en appui à la réhabilitation des maisons des personnes vulnérables (programme à haute intensité de main d'oeuvre) ;
- le développement de projets de mobilisation communautaire utilisant les ressources humaines et compétences locales.

#### **Partenaires**

Les partenaires chargés de l'exécution comprendront des organisations communautaires, des ONGs locales et internationales sous la supervision des partenaires gouvernementaux locaux et nationaux. Il apparaît en outre nécessaire que les *clusters* abris et relèvement immédiat travaillent en étroite collaboration afin d'assurer que les objectifs stratégiques et les moyens utilisés pour y parvenir soient cohérents. La coordination inter-sectorielle jouera également son rôle d'harmonisation, au service des priorités fixées par le Gouvernement, notamment le Ministère des Affaires Sociales, formellement chargé de la coordination gouvernementale en matière d'abris.

#### **Gestion des ressources**

Dans la plupart des secteurs, la phase d'urgence humanitaire touche à sa fin. Toutefois, les besoins en matière d'abris transitoires, pour les catégories de population qui ne sont pas en mesure de retourner chez elles, sont considérables. Les besoins les plus urgents ont été globalement financés grâce aux fonds débloqués à travers l'Appel d'Urgence, et la grande majorité des familles hébergées en abris provisoires ont pu les quitter. Cependant, les efforts déployés en soutien aux déplacés doivent être maintenus dans les mois à venir, au risque d'observer à nouveau d'importantes migrations internes si les besoins en logement et en abris transitoires ne sont pas pris en compte.

Le renforcement des conditions de logement et l'amélioration des conditions de réception des déplacés et de la gestion des abris constituent des éléments clés du cadre de relèvement. Cette approche est également dictée par des considérations climatiques, qui n'offrent qu'un court répit avant la reprise des pluies. Dans ce contexte, les *clusters* abris et relèvement devront s'assurer d'une harmonisation de leurs approches. Le Ministère des Affaires Sociales représente par ailleurs l'autorité gouvernementale en matière de gestion de la question des abris.

#### **Intégration des thèmes transversaux**

**Protection des groupes vulnérables et Genre** – Un soutien spécifique sera fourni aux groupes considérés comme particulièrement vulnérables, y compris les femmes chefs de famille et les personnes âgées.

**Environnement** – les recommandations en matière de renforcement des habitations et logement et amélioration de leur résistance aux désastres naturels doivent prendre en compte les considérations géographiques et environnementales des zones d'intervention.

**Prévention des risques** – la gestion des risques et désastres est un élément majeur de la stratégie élaborée en matière de renforcement de l’habitat. A ce titre, les activités de formation visant les autorités nationales et locales ainsi que les populations considérées comme les plus vulnérables, doivent permettre de s’assurer du caractère durable de ces initiatives.

## **Éducation**

### **a. Analyse de la situation**

Les enfants d’âge scolaire issus de familles démunies et vulnérables ont été très affectés à travers tout le territoire. Dans les zones rurales et métropolitaines, les enfants ne peuvent retourner à l’école d’une part à cause des dommages causés aux infrastructures scolaires et d’autre part parce que leurs familles n’ont plus les moyens de les y envoyer. La rentrée des classes, qui était à l’origine prévue le 8 septembre, a été reportée par le gouvernement à un mois plus tard, compte tenu du nombre d’écoles qui se trouvaient dans l’incapacité de rouvrir après les intempéries.

Le désastre ne fait qu’ajouter une difficulté supplémentaire à la situation déjà précaire des enfants et des familles, les rendant ainsi encore plus vulnérables au risque de ne pas pouvoir exercer leur droit à l’éducation. Le nombre d’enfants non scolarisés risque d’augmenter et de s’ajouter à celui déjà très élevé de 500.000. Les premières évaluations montrent que 964 écoles sont affectées desquelles 122 complètement détruites. Le désastre touche en terme d’accès à l’éducation, plus de 200.000 enfants.

### **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

S’il ne s’agit pas d’un besoins vital, l’éducation des enfants est pourtant le principal besoin de relèvement immédiat exprimé par les communautés suite au désastre. En dehors de la destruction d’un grand nombre d’écoles, le principal obstacle à la scolarisation des enfants est le coût élevé qu’elle représente pour les familles. Les familles affectées par le désastre, qui ont perdu leurs principales sources de revenus, n’ont plus les moyens d’envoyer leurs enfants à l’école. Pourtant, la scolarisation des enfants est une composante essentielle du lien social communautaire et le retour à l’école de tous les enfants représente pour leur famille et leur communauté un espoir de meilleures conditions de vie dans l’avenir indispensable pour affronter les conséquences du désastre.

L’objectif de la stratégie de relèvement immédiat dans le domaine de l’éducation est donc d’appuyer les 212,705 enfants affectés par le désastre, afin qu’ils exercent leur droit à l’éducation et reçoivent le matériel nécessaire pour l’année scolaire en cours.

Pour réaliser ces objectifs, il est prévu de réhabiliter immédiatement 120 des 964 écoles touchées par les cyclones et de les équiper adéquatement de façon à fournir un environnement scolaire de qualité. Il faut aussi favoriser le retour à l’école de tous les enfants en soulageant les familles des coûts liés à l’éducation de leurs enfants<sup>81</sup>. Il faut assurer un soutien d’autant tout particulier aux 32.000 enfants des familles les plus démunies. Enfin, il s’agit de renforcer la prévention et la gestion des risques dans les écoles.

Ainsi, la stratégie de relèvement immédiat concernant l’éducation se développer selon trois axes :

- Réhabiliter les écoles affectées et qui peuvent être remise en fonction rapidement
- Favoriser l’accès à la scolarisation des enfants
- Renforcer la prévention et la gestion des risques et désastres en milieu scolaire

### **c. Programme des activités de relèvement immédiat**

---

<sup>81</sup> Il est prévu que 60% des enfants appuyés soient des filles, afin de mieux les protéger des facteurs discriminant liés à la situation des familles et aux facteurs culturels d’exclusion.



**Tableau 23 – Activités programmées pour Education**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>BUDGET</b>
<b>Réhabiliter les écoles affectées</b>	Nettoyage et réhabilitation des écoles qui peuvent être fonctionnelles rapidement	Réhabilitation et ouverture rapide de 120 écoles	Nombre d'écoles réhabilitées et fonctionnelles	2 724 000
	Nettoyage de la boue et enlèvement des débris dans les autres écoles affectées par le désastre une emphase sur la participation communautaire.	Préparation à la reconstruction des 122 écoles détruites et de autres 722 écoles à réhabiliter	Plan de nettoyage de MENFP Nombre d'écoles nettoyées	205 000
	Mise en place de structures temporaires (bâches, préfabriqués)	Reprise de fonctionnement des écoles avant la fin de la reconstruction	Plan de structures temporaires pour les écoles détruites à fin de septembre (différenciation des grades de destruction, école publique/privé)	183 000
	Suivi et évaluation régulière de l'évolution de la situation	S'assurer qu'avant avril 2009, toutes les structures temporaires seront remplacées par des structures définitives	Elèves sortis des écoles temporaires au plus tard en juin 2009	60 000
	Fourniture du mobilier, matériel didactique et des cantines scolaires	Assurer le fonctionnement des 120 écoles réhabilitées	D'ici fin décembre toutes les écoles ont reçu le mobilier et le matériel didactique	2 640 000
<b>Favoriser l'accès à la scolarisation des enfants plus affectés par la dernière crise</b>	Fourniture des kits scolaires pour les enfants	Scolarisation de 212,705 enfants	Kits scolaires pour les départements plus affectés sont jusqu' a fin de décembre distribués	4 254 000
	Développer et mettre en place un programme spécifique destiné aux familles les plus affectées (uniformes scolaires, chaussures, comprenant le paiement des frais scolaires)	Scolarisation des près de 32 000 enfants les plus démunis et prise en charge des enfants déscolarisés à cause du désastre	15% de population la plus affectée a reçu un programme spécifique pour la scolarisation ; Utilisation des critères définis pour le ciblage des différents bénéficiaires	6 381 000
	Développer et mettre en place un programme d'appui psychosocial, avec attention spéciale aux enfants déficients, grâce à l'appui de groupes de support, pour la sensibilisation des parents	Dans toutes les écoles affectées par le désastre, les enfants et les enseignants reçoivent un soutien spécifique, avec une attention spéciale aux enfants déficients	Nombre de personnes ayant bénéficié du programme de support psycho-social	964 000
	Mise en place et / ou renforcement des groupes de support pour les enseignants dans les communautés les plus affectées.			1 064 000
<b>Renforcer la prévention et la gestion des risques.</b>	Etude pour la relocalisation des écoles qui se trouvent dans les zones vulnérables aux inondations et de remise aux normes para-cycloniques	Atténuation des risques de destruction des édifices scolaires lors de prochains désastre	Nombre d'école dont la relocalisation est définie	1 500 000
	Mettre en place une campagne de sensibilisation pour la prévention et la gestion des risques pour l'éducation formelle et non formelle, spécialement pour l'alphabétisation et l'inclusion des groupes communautaires	Réduire le taux de mortalité infantile dû aux désastres	Matériel élaboré disponible à fin de Mars 2009	
	Renforcer la formation des maîtres sur la prévention et la gestion de risques		Formation et sensibilisation de la communauté scolaire à fin de Mai 2009	1.928.000
	Réaliser des exercices de simulation dans les écoles, de telle façon que l'école puisse être le centre communautaire ou se réalisent les simulations de la communauté		Chaque district scolaire a un plan d'urgences à fin de Juillet 2009	
	Création d'un module de gestion des risques dans les écoles primaires		Distribution des livres et matériel sur la prévention et gestion de risques	
<b>TOTAL</b>	<b>Éducation</b>			<b>21.903.000</b>

#### **d. Mise en œuvre**

La mise en œuvre de ce plan d'action sera assurée par les directions techniques et les directions départementales du MENFP qui seront chargées de l'exécution des activités prévues au titre des différents objectifs stratégiques. Étant donné les imprécisions possibles dans les données non encore consolidées, la mise en œuvre du plan sera organisée d'une manière flexible afin d'assurer une adaptation constante à l'évolution de la situation ainsi que mobilisation des ressources et capacités des directions techniques et déconcentrées.

Des **Plans Opérationnels Départementaux** seront préparés par les directions techniques pour servir de base au pilotage continu de la mise en œuvre du plan d'action. Ces plans opérationnels seront accompagnés d'estimations budgétaires réalistes et d'une indication claire des entités responsables de la mise en œuvre des différentes actions et activités prévues. De plus, il sera important d'associer pleinement les niveaux déconcentrés de l'administration et plus spécialement les directions départementales à la préparation des plans opérationnels avec un renforcement de l'information sur la question du genre. De la même manière, il conviendra d'assurer une liaison étroite entre la préparation des plans opérationnels départementaux et celle du budget afin d'assurer une bonne compatibilité entre les deux.

Au niveau central, un **Comité Technique** de plan d'action réunissant les responsables des différentes directions techniques impliquées dans la mise en œuvre du plan sera créé. Ce comité qui sera présidé par le Directeur Général aura pour mandat général de veiller à la bonne mise en œuvre du Plan sur la base des plans opérationnels départementaux préparés par les directions techniques et départementales. Plus spécifiquement, le CT aura pour fonctions : d'agir comme un canal privilégié de communication et d'échange d'informations entre directions techniques; d'assurer une bonne cohérence entre les plans opérationnels départementaux préparés par ces mêmes directions techniques; d'examiner les rapports de suivi concernant la mise en œuvre des Plans opérationnels dans le but d'en tirer des conclusions pratiques et de proposer les mesures correctives qui s'imposent.

#### **Partenaires**

La consultation des partenaires au développement sera un élément essentiel du processus de pilotage. A cet effet, des réunions périodiques seront organisées avec les partenaires nationaux et internationaux sous forme de Table de Concertation pour la Réponse pour les informer des progrès réalisés et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan. Par ailleurs, une Revue Mensuelle, s'appuyant sur le rapport annuel, sera organisée avec les différents partenaires nationaux et internationaux. Elle sera l'occasion d'évaluer conjointement les succès et les problèmes rencontrés dans la réalisation du Plan et de se concerter sur les améliorations à apporter pour atteindre les objectifs de développement fixés.

#### **Gestion des ressources**

La réhabilitation et reconstruction des écoles sont des éléments clés du relèvement immédiat: la réduction de la vulnérabilité des populations affectées par les dégâts doit être impérativement amorcée dès maintenant au risque de perdre les bénéfices de la réponse humanitaire.

Le Ministère de l'éducation a pu dégager 37.000.000 US\$ des fonds de Petrocaribe pour la réponse du secteur. Ces fonds contribueront à supporter financièrement la scolarisation et le retour à l'école de 300.000 enfants (200.000 pour le public et 100.000 pour le non public). Les enseignants du secteur public recevront également une prime salariale correspondant à un 14ème mois de salaire. Ils bénéficieront d'un encadrement spécial de façon à adapter le curriculum de 10 mois sur une période de 9 mois.

#### **Intégration des thèmes transversaux**

Genre – La distribution de matériels et la scolarisation des enfants issus des familles les plus affectées et les plus vulnérables seront basés sur des critères d'identification tel la question du genre pour garantir une prise en compte équitable au sein des mécanismes de planification et implémentation des interventions dédiées aux activités éducatives.

Environnement: Les questions environnementales seront abordées à travers l'éducation à l'hygiène, à la protection de l'environnement et à l'importance de l'eau et l'assainissement à l'école, dans la famille et dans la communauté.

Protection des groupes vulnérables – La prise en compte et l'intégration des enfants les plus vulnérables et exclus du système scolaire (OEV, Rèstavèk, enfants à besoins spéciaux), ainsi que la facilitation de l'accès à l'éducation préscolaire seront des axes privilégiés de la planification et l'exécution des interventions.

Réduction des risques – L'intégration de la prévention et gestion des risques est une part importante du plan de réponse du secteur. Les actions seront dirigées en faveur des élèves, des maîtres et de la communauté scolaire (Directeurs et parents).

### 3.1.3 Protection des bassins versants

Le troisième axe du relèvement immédiat est la Protection des Bassins Versants. Il s'agit, par une prise en charge adaptée des facteurs environnementaux qui aggravent l'impact des désastres, d'améliorer le cadre de vie des populations et de réduire l'ampleur des désastres dans l'avenir. Ce troisième axe complète et renforce les deux précédents, en donnant à la population, par le relèvement immédiat de la sécurité environnementale, une garantie que les effets bénéfiques apportés par la sécurité alimentaire et la sécurité sociale seront protégés durablement.



#### a. Analyse de la situation

La République d'Haïti est dans une situation socio-économique et écologique préoccupante qui renvoie en même temps à une pauvreté chronique et une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles des bassins versants. Cette dégradation a été continue depuis plus de deux siècles. En effet, faute de revenus et d'alternatives économiques, la population doit, pour survivre, exploiter les écosystèmes de façon non durable et consommer le capital écologique. La croissance démographique aidant, elle est amenée à porter des atteintes graves aux écosystèmes et aux ressources naturelles ; réciproquement, la détérioration des écosystèmes et l'épuisement des ressources naturelles renforcent les conditions d'appauvrissement du pays.

L'effet néfaste de la pauvreté sur le milieu est accentué par l'impact d'un certain nombre de facteurs qui méritent d'être soulignés. On peut citer les aléas naturels dont la fréquence semble augmenter, l'occupation anarchique de

l'espace, et l'absence d'un schéma d'aménagement du territoire accepté et respecté par tous, l'importance de la ressource ligneuse dans l'offre énergétique nationale, la croissance démographique, l'exploitation incontrôlée des mines et carrières, le manque de ressources humaines et financières, l'inadéquation du cadre légal, le manque d'information fiable et actualisée. L'ensemble de ces facteurs constitue les forces motrices de la vulnérabilité humaine et physique des bassins versants.

La dégradation avancée de l'environnement et des ressources naturelles des bassins versants se manifeste sous forme d'érosion des sols, de perte accélérée de la biodiversité, de raréfaction de l'eau et de pollution. Selon les dernières statistiques, la couverture forestière est estimée à moins de 2% et 25 des 30 bassins versants du pays sont complètement déboisés. La perte annuelle de terre arable par l'érosion était évaluée déjà en 1996 à environ 36 millions de tonnes par an. L'érosion de la biodiversité touche tous les taxons : amphibiens, oiseaux, poissons, mammifères, reptiles et plantes. Parmi les espèces répertoriées, 44 sont considérées en danger d'extinction, 24 en voie de disparition et 46 sont dites vulnérables.

Des 40 milliards m<sup>3</sup> de précipitations annuelles seulement 10% s'infiltrent dans le sol et 30% de cette eau ruisselle jusqu'à la mer, le reste s'étant évaporé. Charriés par les eaux de pluie, des composés organiques fermentescibles, des fertilisants, des métaux et métalloïdes toxiques, des pesticides et des hydrocarbures d'origines industrielle, urbaine, domestique et sanitaire participent à la pollution des fonds marins, des aleviniers, des récifs et des mangroves, et contribuent à l'eutrophisation des écosystèmes côtiers et à la réduction de la productivité marine.

Tout récemment, entre le 16 août et la première semaine de septembre, le pays a été successivement touché par les ouragans Fay et Gustav, la tempête Hanna et l'ouragan Ike. Des digues, des barrages, des drains et des voies de communication primaires et secondaires, notamment des ponts, ont été détériorés. La destruction de ces infrastructures a favorisé l'inondation des zones riveraines et urbaines. Les conséquences directes sont l'endommagement de maisons, la dégradation des systèmes de distribution d'eau potable et des infrastructures hydro-agricoles ainsi que des pertes de bétail et de produits agricoles. Il en est résulté des déplacements de populations, l'enclavement de nombreuses communautés, des pertes en vies humaines et une décapitalisation de la population.

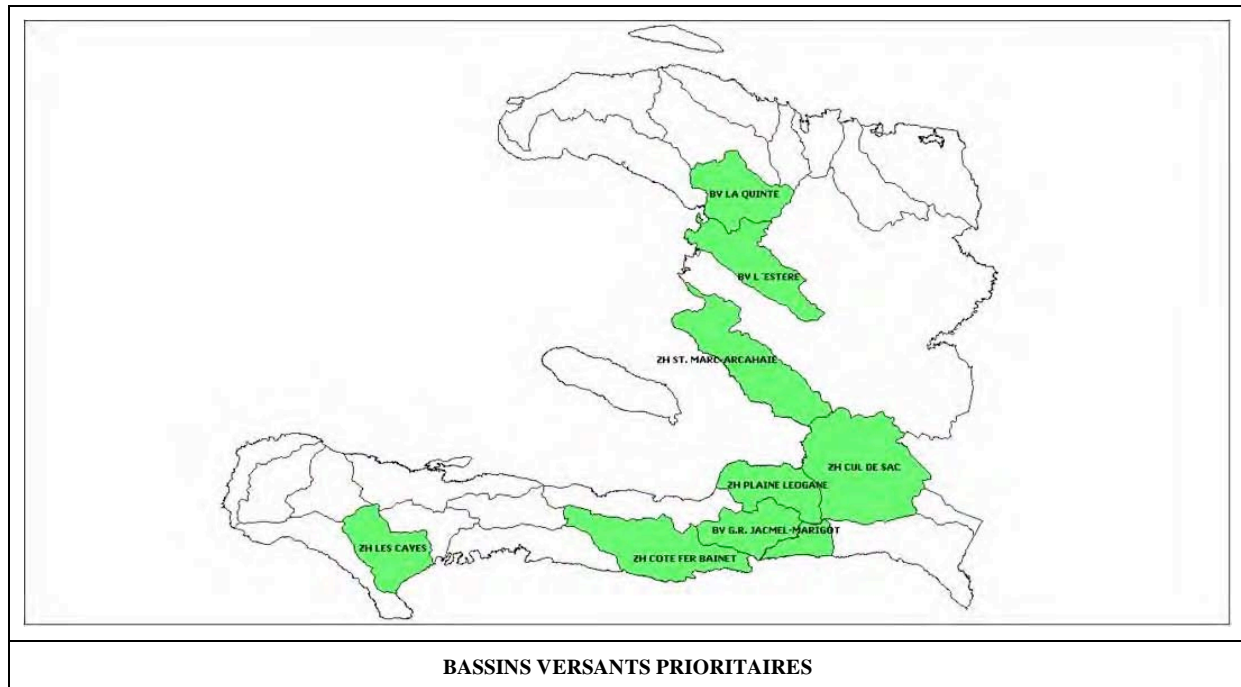


A partir des 2,4 millions m<sup>3</sup> de perte de sols dans le bassin versant de La Quinte, on estime que le pays aurait perdu un total de 95 millions m<sup>3</sup> sur tout le territoire national lors des récentes catastrophes, soit 2,6 fois les pertes annuelles. Les coûts environnementaux des pertes et dommages sont évalués à 84,9 millions US\$. De tels



effets ne font que confirmer une fois de plus la persistance et la généralisation de la dégradation du milieu ambiant et de la vulnérabilité de la population et de son environnement.

Dans l'état actuel du pays, une stratégie de relèvement immédiat s'impose. Cette stratégie priorise les huit bassins versants les plus touchés, à savoir La Quinte, l'Estère, Saint Marc/Cabaret, Cul de Sac, Léogane, Grande Rivière de Jacmel-Marigot, Côte de Fer-Bainet et Cayes (voir la carte ci-dessous).



## **b. Objectifs et perspectives en matière de relèvement immédiat**

L'amélioration de la gestion des bassins versants nécessite des engagements sur le long terme. Même si on arrive à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, il faudra attendre des décennies pour réduire significativement la vulnérabilité.

Toutefois, des résultats clés peuvent être obtenus dans la protection des bassins versants les plus vulnérables dès la phase de relèvement immédiat afin de sécuriser les communautés, les infrastructures et sauvegarder les capacités de production.

Dans l'objectif de réduire l'érosion, de restaurer la capacité de rétention des eaux, et de maintenir le potentiel de production agricole, il faut de manière urgente réaliser les travaux d'aménagement et de réhabilitation des versants et des ravines, des travaux antiérosifs et réhabiliter les principales infrastructures hydrauliques et agricoles (canaux, ravines, drains...).

De même, il importera de mettre l'accent sur la gouvernance environnementale en portant les acteurs de la société civile et du secteur privé à s'engager davantage dans les activités de relèvement immédiat.

Les objectifs poursuivis en matière de relèvement immédiat sont de :

- Réhabiliter le cadre de vie des populations en procédant au nettoyage des sédiments
- Protéger les bassins versants pour réduire les risques de désastres naturels futurs et sauvegarder les conditions de vie des populations
- Faciliter une entente nationale entre l'Etat, la société civile et le secteur privé pour le relèvement des zones sinistrées et la promotion d'une culture de prévention et de gestion des risques

## **c. Programme des activités de relèvement immédiat**

**Tableau 24 : Activités de relèvement immédiat programmées pour l'axe bassins versants**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>BUDGET</b>
<b>Réhabilitation du cadre de vie des populations</b>	Evacuation des sédiments et des roches	Accès aux services sociaux de base et aux services de l'administration restauré, et relance de la production agricole et de l'économie en général facilitée.	Quantité de voies d'accès nettoyées Quantité de terre réclamée Quantité d'établissements fournissant des services sociaux de base nettoyés Nombre d'emplois temporaires générés	30.600.000
	Développement d'outils techniques et de gestion	Capacités d'organisation et de gestion des travaux renforcées au niveau local	Mécanismes de coordination et de suivi établis au niveau local	250.000
<b>Protection des bassins versants pour la prévention des désastres naturels et la sauvegarde des conditions de vie des populations</b>	Réhabilitation/construction d'ouvrages de défense contre les inondations (réseaux de fossés, construction et colmatage de digues, reprofilage des lits de rivières, réparation des berges, ...)	Sauvegarde des capacités de production Réduction des risques d'inondations futures	Nombre d'infrastructures remises en état Superficie de terres fixées Nombre d'emplois créés	20 000 000
	Evaluation, consolidation et renforcement de systèmes antiérosifs de conservation des eaux et des sols dans les bassins versants moyens et supérieurs (fossés, cordons, seuils,...)	Réduction de l'érosion des sols Restauration de la capacité d'infiltration des eaux en amont Sauvegarde du potentiel de la production agricole Création d'emplois ruraux	Kilomètre de fossés Surface des BV protégées Superficie de terres fixées Débit des sources Nombre d'emplois temporaires générés Nombre d'emplois créés	20 000 000
	Evaluation, consolidation et reconstruction des infrastructures hydro-agricoles	Réhabilitation et/ou amélioration des périmètres hydro-agricoles	Rendements par culture Nombre d'exploitants agricoles Capital d'exploitation des cultures	7 000 000
	Mise en place de projets à HIMO de mitigation dans la gestion des risques et des désastres	Fournir un système d'incitations pour les travaux HIMO et améliorer la situation alimentaire des ménages concernés	Restauration des biens durables essentiels.	20.000.000
<b>Gestion des risques et des désastres</b>	Réalisation d'ateliers de sensibilisation de populations ciblées sur la gestion du risque dans les bassins versants	Prise en conscience à l'égard du risque Sensibilisation de la population dans le processus de relèvement et participation de la population dans ce processus et dans la réduction de risque	Nombre de participants aux ateliers qui intègrent les notions de risque	300,000
	Diffusion des leçons apprises au niveau national et local	Prise en considération des leçons apprises	Quantité de documents distribués	
<b>TOTAL</b>	<b>Bassins versants</b>			<b>98.150.000</b>

(\*) La fourniture des denrées alimentaires par el PAM et les transferts monétaires dans les activités HIMO pour la gestion des risques et des désastres est incluse dans Réduction des risques et sauvegarde des conditions de vie (20 millions USD )



#### **d. Mise en œuvre**

Les travaux de protection des bassins versants offrent une opportunité pour augmenter et étendre de manière significative les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Ces travaux s'y prêtent particulièrement bien dans le contexte de crise actuelle et offrent une opportunité supplémentaire de générer des emplois de manière temporaire à grande échelle. Ces travaux à haute intensité de main d'œuvre constituent en outre une mesure essentielle de recapitalisation des familles et des communautés particulièrement lorsqu'on y associe l'apport de denrées alimentaires.

En outre dans un contexte économique extrêmement vulnérable, ces travaux à haute intensité de main d'œuvre constituent un mécanisme de protection et de stabilisation sociale qu'il est essentiel de maintenir et d'étendre dans les mois à venir.

Enfin, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre associent directement les populations concernées à la réhabilitation de leur environnement et à la sauvegarde de leurs conditions de vie.

#### **Partenaires**

Les principaux acteurs qui doivent prendre en charge et s'impliquer activement dans la protection des bassins versants dans le cadre de relèvement immédiat sont les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Planification et de la Coopération Externe (aménagement du territoire), de l'intérieur et des collectivités locales des Travaux Publics du Transport et des Communications, ainsi que les autorités locales.

La Direction de la Protection Civile jouera un rôle essentiel au niveau décentralisé et en matière de développement des mécanismes d'alerte précoce.

Le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers sur les Bassins Versants mis en place par la communauté internationale en 2008 a un rôle important à jouer afin d'assurer une coordination effective et une harmonisation des pratiques des bailleurs de fonds en la matière, et d'accentuer les efforts de mobilisation des ressources.

#### **Gestion des ressources**

Dans le cadre de l'Appel d'Urgence, un montant de 18 millions US\$ a été sollicité pour entamer les premiers travaux en matière de relèvement immédiat pour la protection des bassins versants. Un montant de 4 millions US\$ a été mobilisé à ce jour. Il est essentiel de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources pour la protection des bassins versants de manière extrêmement proactive et comme une mesure essentielle de prévention et de réduction des risques liés aux désastres naturels qui ne feront que s'accroître dans un contexte global de réchauffement climatique.

#### **Intégration du genre et de la protection**

Le thème de genre est à considérer de façon transversale dans la stratégie de relèvement immédiat. C'est une question particulièrement importante dans le cadre de la modalité HIMO. Par expérience, compte tenu de la difficulté des tâches, environ 40% de la main d'œuvre sont des femmes.

D'autre part la protection des conditions de vie des populations et la protection des biens et des personnes est au centre de cette initiative de relèvement immédiat pour la protection des bassins versants.

### **3.2 REPARTITION DES BESOINS ENTRE LE RELEVEMENT IMMEDIAT ET LA RECONSTRUCTION ET REHABILITATION**

L'évaluation globale des besoins par secteur (Chapitre 2) et l'identification des activités de relèvement immédiat permettent d'établir la répartition des besoins après le désastre entre la phases de relèvement immédiat et celle de reconstruction et réhabilitation. Cette répartition correspond à une fonction de la possibilité et de l'importance de la prise en charge de ces besoins à court ou moyen terme, de la rapidité des délais d'exécution des activités associées et de la mesure de leur impact sur les conditions de vie des populations.

## AXE SECURITE ALIMENTAIRE

### 3.2.1 Agriculture

Les besoins pour le secteur agricole ont été globalement estimés à 147,20 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Le relèvement immédiat comprend les activités qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sans délais pour stabiliser les conditions de vie des populations comme la recapitalisation des agriculteurs affectés par la facilitation de l'accès au crédit et par des projets à HIMO de remise en fonctionnement des réseaux d'irrigation. Les activités qui permettent de préparer la phase de reconstruction et réhabilitation, comme la subventions d'intrants agricoles, la mise en place de pépinières, et de programmes de multiplications de plants, appartiennent aussi à cette catégorie. De même, les activités qui ont un impact significatif sur une période de 18 mois, comme la mise en place de programme d'agriculture urbains et péri-urbains et le développement des achats auprès des coopératives locales, contribuent au relèvement immédiat. Au total, les besoins pour l'ensemble de ces activités de relèvement immédiat sont de 75,00 millions de US\$.

- Reconstruction et réhabilitation

Les besoins pour la phase de reconstruction et de réhabilitation correspondant à l'ensemble des activités de reconstitution du secteur agricole dont la réalisation peut ou doit être engagée à moyen terme, comme la reconstitution complète des cheptels, la reconstruction et la mise au norme des infrastructures agricoles et les investissements complémentaires pour l'augmentation de la productivité agricole et la relance de l'activité du secteur. Ces besoins sont estimés à 72,20 millions de US\$ .

**Tableau 25 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'agriculture (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	75,00
Reconstruction et réhabilitation	72,20
<i>dont GRD 1,32</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>147,20</b>

### 3.2.2 Assistance alimentaire

- Relèvement immédiat

Les besoins en assistance alimentaire sont estimés à 45,00 millions de US et concernent uniquement le relèvement immédiat. Toutes les activités qui visent à assurer l'accès des populations affectées une alimentation de base suffisante, comme l'organisation de distributions alimentaires ciblées aux groupes vulnérables, doivent impérativement commencer immédiatement. Ces activités d'assistance sont cependant vouées à diminuer progressivement au fur et à mesure que la reconstitution des moyens de subsistance des ménages leur permet de prendre en charge de manière autonome leurs besoins alimentaires.

**Tableau 26 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'assistance alimentaire (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	45,00
<i>dont GRD 45,00</i>	
Reconstruction et réhabilitation	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>45,00</b>

## AXE PROTECTION SOCIALE

### 3.2.3 Santé et nutrition

Les besoins pour le secteur santé ont été globalement estimés à 23,24 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Les activités de prévention et de sensibilisation aux risques sanitaires et épidémiques, comme les campagnes de vaccination anti-tétanique et anti-diphtérique, doivent être réalisées dès maintenant. De même, toutes les activités visant la prévention et le traitement de la malnutrition, doivent être mises en œuvre sans délais, sous peine de voir ces problèmes latents devenir de réelles crises dans les dix-huit mois à venir. Les études de relocalisation et de mise aux normes des infrastructures de santé, et en particulier de l'hôpital départemental des Gonaïves, doivent commencer pendant le relèvement immédiat, pour que les travaux puissent être engagés rapidement par la suite. Ces besoins en relèvement immédiat sont estimés à 8,24 millions de US\$.

- Reconstruction et réhabilitation

Les besoins pour la phase de reconstruction et de réhabilitation correspondent à la mise aux normes des infrastructures médicales situées dans des zones à risques et à la reconstruction d'un centre hospitalier départemental dans l'Artibonite, entièrement équipé et fonctionnel, et dont les normes de construction garantissent sa résistance aux aléas naturels (inondations, cyclones, tremblements de terre, etc.). Les études préalables ayant été comprises dans le relèvement immédiat, les besoins restants sont estimés à 15 millions de US\$.

Tableau 27 – Synthèse de la répartition des besoins pour la santé (en millions de US\$)

Relèvement immédiat	8,24
<i>dont GRD 1,50</i>	
Reconstruction et réhabilitation	15,00
<i>dont GRD 3,45</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>23,24</b>

### 3.2.4 Eau et assainissement

Les besoins pour le secteur eau et assainissement ont été globalement estimés à 20,96 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Dans les dix-huit mois de la phase de relèvement immédiat, il convient d'effectuer un maximum de réparations sur les systèmes qui peuvent être remis rapidement en état pour rétablir la production et la distribution et l'accès à l'eau potable<sup>82</sup>. Le relèvement immédiat comprend aussi les besoins liés à la prévention des risques d'épidémie à travers le rétablissement des services d'assainissement et le lancement de campagnes de promotion de l'hygiène. Les études nécessaires à la mise en œuvre à moyen terme des travaux de mise aux normes des systèmes d'approvisionnement en eau potable les plus endommagés doivent commencer pendant le relèvement immédiat. Ainsi, les besoins pour le relèvement immédiat dans le secteur eau et assainissement s'élèvent à 11,85 millions de US\$.

<sup>82</sup> Ces réparations concernent principalement des réseaux ruraux et périurbains.

- Reconstruction et réhabilitation

Les besoins en reconstruction pour la réparation du reste des infrastructures endommagées s'élèvent à 9,11 millions de US\$. Ils comprennent le montant des réparations des 124 réseaux d'approvisionnement de la SNEP affectés, la réhabilitation et l'extension des infrastructures de drainage, l'aménagement de berges de rivières et de ravines, le lancement et le suivi de projets pilotes d'assainissement et le lancement d'études et de projets pilotes pour le développement d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides.

**Tableau 28 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'eau et l'assainissement (en millions de US\$)**

<b>Relèvement immédiat</b>		<b>11,85</b>
	<i>dont GRD</i> 5,35	
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>		<b>9,11</b>
	<i>dont GRD</i> 1,68	
<b>TOTAL</b>		<b>20,96</b>

### 3.2.5 Abris et logement

Les besoins pour le secteur eau et assainissement ont été globalement estimés à 127,22 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Sur les 18 mois de la phase de relèvement immédiat, on peut procéder à la réparation de 15.000 logements faiblement endommagés<sup>83</sup> et à une campagne de sensibilisation et de formation de la population au respect des normes de construction pour un total de 8,77 millions US\$.

- Reconstruction et réhabilitation

Les travaux de réparation et de remplacement *en mieux* des plus de 97.000 logements restants auront lieu pendant la phase de reconstruction et de réhabilitation. Dans cette somme est inclus un montant de 35,54 millions de US\$ jugé nécessaire pour couvrir le coût additionnel qu'entraînent des standards de construction plus élevés<sup>84</sup>.



<sup>83</sup> Ces estimations sont basées sur les trois principaux types de logements étudiés dans le cadre de l'EDP à savoir, par ordre croissant de valeur, les kay atè, les ajoupas et les maisons basses. Le dernier type de logement, les maisons ordinaires, n'ont été que peu affectées par le désastre.

**Tableau 29 – Synthèse de la répartition des besoins pour le logement (en millions de US\$)**

<b>Relèvement immédiat</b>	<b>8,77</b>
<i>dont GRD 1,87</i>	
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<b>118,45</b>
<i>dont GRD 35.54</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>127,22</b>

### 3.2.6 Éducation

Les besoins pour le secteur eau et assainissement ont été globalement estimés à 72,73 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

En 18 mois, 120 écoles endommagées seront remises en état<sup>85</sup>. Le nettoyage, les études de mise aux normes et de relocalisation et la mise en place de structures temporaire pour les autres écoles affectées par le désastre aura aussi lieu dès la phase de relèvement immédiat, de même que des activités de sensibilisation et de simulation à la gestion des risques en milieu scolaire. Au delà de la prise en charge des infrastructures affectées, le retour effectif à l'école des enfants doit prendre place le plus rapidement possible. Pour cela, il est nécessaire pour soulager les familles affectées d'une partie des coûts de scolarisation<sup>86</sup>. Les besoins pour le relèvement immédiat s'élèvent donc à un total de 21,90 millions de US\$.

- Reconstruction et réhabilitation

Le remplacement des 122 écoles détruites, la réparation des 722 écoles endommagées restantes et le suivi des travaux seront réalisés pendant la phase de reconstruction et réhabilitation pour un total de 50,83 millions de US\$.

**Tableau 30 – Répartition des besoins pour l'éducation (en millions de US\$)**

<b>Relèvement immédiat</b>	<b>21,90</b>
<i>dont GRD 4,24</i>	
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<b>50,83</b>
<i>dont GRD 14,04</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>72,73</b>

## AXE PROTECTION DES BASSINS VERSANTS

### 3.2.7 Environnement

Les besoins pour le secteur environnement ont été globalement estimés à 156,78 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

<sup>84</sup> Ce montant représente la différence entre le coût de nouveaux bâtiments résistants pour les logements dans les catégories moyenne et supérieure, et la valeur totale des dégâts pour ces deux groupes.

<sup>85</sup> On comprend par là les réparations en elles-mêmes, le nettoyage, le remplacement du mobilier et du matériel didactique et le suivi et l'évaluation des travaux.

<sup>86</sup> Ils serviront à recapitaliser les 212.705 enfants affectés en équipements scolaires (4,25 millions de US\$) et plus particulièrement les 32.000 enfants dont les familles sont les plus dépourvues (6,38 millions de US\$). Ce programme de retour à la scolarisation est complété par un programme de soutien psychologique aux enfants, à leurs familles et aux enseignants (2,03 millions de US\$).

- Relèvement immédiat

Pendant la phase de relèvement immédiat, les besoins pour le secteur environnement se limitent à la protection des huit bassins versants les plus touchés, aux divers travaux qui doivent permettre de réhabiliter rapidement le cadre de vie des populations et à la mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'importance de la protection des bassins versants. Au total, les besoins pour le relèvement immédiat s'élèvent donc à 98,15 millions de US\$.

- Reconstruction et réhabilitation

Pendant la durée de la phase de reconstruction et la réhabilitation, on peut envisager de protéger sept autres bassins versants d'importance secondaire pour un total de 58,63 millions de US\$.

**Tableau 31 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'environnement (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	98,15
<i>dont GRD</i>	20,40
Reconstruction et réhabilitation	58,63
<i>dont GRD</i>	17,50
<b>TOTAL</b>	<b>156,78</b>

## AUTRE SECTEURS PRODUCTIFS

### 3.2.8 Industrie

Les besoins pour le secteur industrie ont été globalement estimés à 25,65 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Il n'y a pas, dans ce secteur de besoins qui doivent être pris en charge sans délais pour la stabilisation des conditions de vie des communautés, ni manière préventive ou en prévision de la reconstruction et de la réhabilitation. Il n'y a donc pas spécifiquement de besoins en relèvement immédiat<sup>87</sup>.

- Reconstruction et réhabilitation

La reconstitution des stocks, la réparation ou le remplacement des infrastructures endommagées et les investissements complémentaires nécessaires à la réhabilitation du secteur industriel représentent 25,65 millions de US\$.

**Tableau 32 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'industrie et le commerce (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	0,00
Reconstruction et réhabilitation	25,65
<i>dont GRD</i>	5,25
<b>TOTAL</b>	<b>25,65</b>

### 3.2.9 Commerce

Les besoins pour le secteur commerce ont été globalement estimés à 30,23 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

<sup>87</sup> Les activités à HIMO dans les autres secteurs serviront à la reconstitution des moyens de subsistances des populations qui ont perdu leur emploi dans l'industrie suite au désastre



- Relèvement immédiat

Il n’y a pas, dans ce secteur de besoins qui doivent être pris en charge sans délais pour la stabilisation des conditions de vie des communautés, ni manière préventive ou en prévision de la reconstruction et de la réhabilitation. Il n’y a donc pas spécifiquement de besoins en relèvement immédiat. Les activités à HIMO dans les autres secteurs serviront à la reconstitution des moyens de subsistances des petites commerçants affectés par le désastre.

- Reconstruction et réhabilitation

La reconstitution des stocks, la réparation ou le remplacement des infrastructures endommagées et les investissements complémentaires nécessaires à la reprise des affaires dans le secteur représentent 30,23 millions de US\$.

**Tableau 33 – Synthèse de la répartition des besoins pour l’industrie et le commerce (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	0,00
Reconstruction et réhabilitation	30,23
<i>dont GRD 5,43</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>30,23</b>

### 3.2.10 Tourisme

Les besoins pour le secteur tourisme ont été globalement estimés à 3,84 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Il n’y a pas, dans ce secteur de besoins qui doivent être pris en charge sans délais pour la stabilisation des conditions de vie des communautés, ni manière préventive ou en prévision de la reconstruction et de la réhabilitation. Il n’y a donc pas spécifiquement de besoins en relèvement immédiat.

- Reconstruction et réhabilitation

La réparation des infrastructures endommagées et leur mise aux normes para-cycloniques et anti-sismiques est estimés à 3,84 millions de US\$.

**Tableau 34 – Synthèse de la répartition des besoins pour le tourisme (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	0,00
Reconstruction et réhabilitation	3,84
<i>dont gestion des risques</i>	<i>0,89</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3,84</b>

## AUTRES INFRASTRUCTURES<sup>88</sup>

### 3.2.11 Transport

<sup>88</sup> Le secteur télécommunications n’apparaît pas dans cette synthèse de la répartition des besoins, puisque que, dans le chapitre 2, l’évaluation des dommages et des pertes avait permis de conclure qu’il n’y avait pas de besoins, que ce soit à court, moyen ou long terme, pour ce secteur.

Les besoins pour le secteur tourisme ont été globalement estimés à 102,10 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

L'accès de base aux routes nationales principales a été rétabli dès la phase d'urgence afin que l'aide humanitaire puisse atteindre toutes les zones sinistrées. Il n'y a donc pas de besoins spécifiques au relèvement immédiat dans le secteur transport.

- Reconstruction et réhabilitation

Les travaux de reconstruction et réhabilitation pour le secteur transport comprennent la réparation de l'ensemble des infrastructures routières et portuaires endommagées par les cyclones et les coûts de mise aux normes associés ainsi que des travaux d'importance secondaire mais critiques comme l'aménagement de l'environnement immédiat des routes ou le dégagement et l'approfondissement des baies pour faciliter le trafic de bateaux. Les besoins pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux sont estimés à 102,10 millions de US\$.

**Tableau 35 – Synthèse de la répartition des besoins pour le transport (en millions de US\$)**

<b>Relèvement immédiat</b>	<b>0,00</b>
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<b>102.10</b>
Gestion des baies	5.00
Aménagement de l'environnement immédiat des routes	6,80
Reconstruction des routes, des ponts et des ports	90.30
<i>dont gestion des risques</i>	<i>22,97</i>
<b>TOTAL</b>	<b>102.10</b>

### 3.2.12 Electricité

Les besoins pour le secteur tourisme ont été globalement estimés à 8,31 millions de US\$. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat, reconstruction et réhabilitation de la manière suivante :

- Relèvement immédiat

Les infrastructures critiques du réseau électriques ont été faiblement affectées par le désastre et réparées dès la phase d'urgence. Il n'y a donc pas de besoins spécifiques au relèvement immédiat dans le secteur électricité.

- Reconstruction et réhabilitation

La reconstruction et la mise au norme para-cycloniques et para-sismiques de l'ensemble du système national d'électricité sera réalisée pendant la phase de reconstruction et réhabilitation pour 8,31 millions de US\$.

**Tableau 36 – Synthèse de la répartition des besoins pour l'électricité (en millions de US\$)**

Relèvement immédiat	0,00
Reconstruction et réhabilitation	8,31
<i>Dont gestion des risques et des désastres</i>	<i>2,69</i>
<b>TOTAL</b>	<b>8,31</b>

### 3.2.13 Emploi et revenus

Dans la mesure où la question des sources revenus est transversale à l'ensemble des secteurs d'activités et des axes de relèvement immédiat, l'évaluation chiffrée des besoins en reconstitution des moyens de subsistance des communautés et en création d'emploi est incluse dans les autres besoins.

- Relèvement immédiat

Dans les dix-huit mois de la phase de relèvement immédiat, les besoins en emploi et revenus sont pris en charge, dans chaque secteur, par des projets de travail à haute intensité de main d'œuvre ou HIMO (argent/nourriture contre travail). La création d'emplois temporaires contribuera à injecter l'argent cash (salaires) dans l'économie locale, facilitant la prise en charge autonome des ménages (amélioration de la consommation de nourriture, reconstruction des logements, micro-investissements dans les activités génératrices de revenu, et utilisation de matériaux locaux)<sup>89</sup>. En plus de ces activités qui contribuent à la création immédiate d'emplois temporaires, il faut reconstituer et améliorer les moyens de subsistance précédents des populations affectées. Par conséquent, pendant que des salaires sont injectés et des sources de revenu sont créées à travers les programmes « argent contre travail », il est nécessaire de mettre en place, en parallèle, un processus de recapitalisation des milliers d'activités de micro-entreprises. Enfin, la revitalisation et le développement d'une économie communautaire peuvent permettre de renforcer la résistance des populations vulnérables aux chocs et de réduire les risques de pertes de revenus lors des futurs désastres

- Reconstruction et réhabilitation

Les besoins en terme d'emploi et de revenus à moyen terme s'inscrivent, quant à eux, dans une stratégie de réduction de la pauvreté en tant qu'elle est un moyen de réduire les risques de désastre et d'augmenter la capacité de récupération des populations les plus exposées aux risques. Leur prise en charge passe donc par le soutien aux Vecteurs de Croissance du DSNCRP.

#### **Formation de cycle court en compétences dans les métiers de la construction**

**(plombiers, maçons, électriciens, charpentiers).**

Le programme de relèvement immédiat des moyens de vie devrait considérer que la reconstruction des infrastructures endommagées créera une demande additionnelle des travailleurs qualifiés tels que des maçons, des électriciens, des plombiers, des charpentiers, des chefs de chantier de construction, des superviseurs, etc. sur un marché du travail déjà élastique. En dépit de la disponibilité d'un grand nombre de chômeurs, il peut y avoir une pénurie de travailleurs qualifiés dans le secteur de construction. Afin de préparer le marché du travail local dans chaque département pour répondre à la demande accrue d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, et pour s'assurer que cette demande est satisfaite dans une plus large mesure possible par la main d'œuvre locale, il est nécessaire de lancer un programme de formation professionnelle en cycle court. Ce genre de formation dure habituellement entre trois et six mois selon les qualifications enseignées. Plusieurs expériences dans d'autres pays frappé par des désastres ont démontré l'importance de ce type de formation dans la phase qui vient immédiatement après celle de l'aide humanitaire d'urgence.

---

<sup>89</sup> Ceci sera fait en mettant à profit l'expertise, les leçons et l'expérience apprises des programmes en cours et passés de l'OIT et du PNUD HIMO, capitalisant ainsi les opportunités et les avantages économiques offerts par les approches de HIMO bien consolidées et expérimentées.

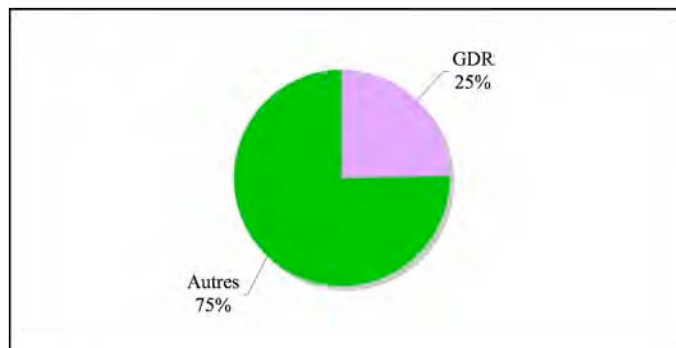
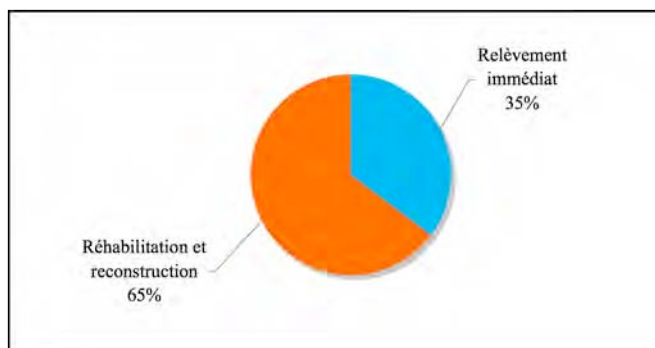
## SYNTHESE

L'ensemble des besoins est donc estimé à 763,26 millions de US\$, répartis entre relèvement immédiat (35%) et la réhabilitation et la reconstruction (65%). Près de 25% de ces besoins correspondent à des activités de gestion des risques et des désastres.

**Tableau 37 –Récapitulatif des besoins en relèvement immédiat, en reconstruction et en réhabilitation**

COMPOSANTE	RELEVEMENT IMMEDIAT		RECONSTRUCTION ET REHABILITATION		TOTAL
	<i>dont GRD</i>		<i>dont GRD</i>		
<b>Axe Sécurité Alimentaire</b>	<b>120,00</b>	<b>45,00</b>	<b>72,20</b>	<b>0,00</b>	<b>192,20</b>
Agriculture	75,00	nd	72,20	nd	147,20
Aide alimentaire	45,00	45,00	0,00	0,00	45,00
<b>Axe Protection Sociale</b>	<b>50,76</b>	<b>12,96</b>	<b>193,39</b>	<b>54,71</b>	<b>244,15</b>
Éducation	21,90	4,24	50,83	14,04	72,73
Santé et nutrition	8,24	1,50	15,00	3,45	23,24
Eau et assainissement	11,85	5,35	9,11	1,68	20,96
Abris et logement	8,77	1,87	118,45	35,54	127,22
<b>Axe Protection des Bassins Versants</b>	<b>98,15</b>	<b>20,40</b>	<b>58,63</b>	<b>17,50</b>	<b>156,78</b>
Environnement	98,15	20,40	58,63	17,50	156,78
<b>Autres secteurs productifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59,72</b>	<b>11,57</b>	<b>59,72</b>
Industrie	0,00	0,00	25,65	5,25	25,65
Commerce	0,00	0,00	30,23	5,43	30,23
Tourisme	0,00	0,00	3,84	0,89	3,84
<b>Infrastructures</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110,41</b>	<b>25,66</b>	<b>110,41</b>
Transport	0,00	0,00	102,10	22,97	102,01
Électricité	0,00	0,00	8,31	2,69	8,31
<b>TOTAL</b>	<b>268,91</b>	<b>78,36</b>	<b>494,35</b>	<b>109,44</b>	<b>763,26</b>

**Figure 8 – Répartition des besoins**



# CHAPITRE 4 – GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES

---

L'intégration de la gestion des risques à chaque étape de la gestion du désastre est le troisième apport majeur de l'évaluation conjointe. Cette intégration doit se faire de deux façons complémentaires. D'abord par l'intégration de mesures de gestion des risques dans les activités de chaque secteur tant dans la phase de relèvement immédiat que dans celle de réhabilitation et de reconstruction. Ensuite, par le développement d'une stratégie de gestion des risques et des désastres qui comprend des mesures institutionnelles de gestion des risques en appui au Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD).

Cette approche institutionnelle est essentielle pour assurer l'efficacité de l'approche de gestion des risques incluse dans la gestion du désastre par secteur. En effet, elle apporte le soutien institutionnel nécessaire au niveau national à l'élaboration des activités de gestion des risques sur le terrain en renforçant les structures déjà existantes. Et elle assure leur intégration dans le cadre d'une stratégie général de gestion des risques et des désastres.

## 4.1 ANALYSE DE LA SITUATION

La situation géographique de la République d'Haïti, au cœur des Caraïbes, en fait la victime potentielle d'un certain nombre d'aléas hydrométéorologiques (cyclones, sécheresse, etc.) et géotechniques (séismes, glissements de terrain, tremblements de terre, etc.). Et de fait, ne serait-ce que durant la dernière décennie, Haïti a déjà plusieurs fois été touchée par l'un ou l'autre de ces aléas.

Les pays voisins d'Haïti dans les Caraïbes ont eux aussi connu des événements similaires et de même intensité. Cependant, l'impact des catastrophes naturelles, en termes des dégâts directs et indirects, est toujours beaucoup plus important en Haïti qu'ailleurs.

Pour comprendre pourquoi les conséquences des divers aléas naturels sont si dévastatrices en Haïti, il est nécessaire de prendre en compte, en plus de la vulnérabilité liée à sa situation géographique, les vulnérabilités propres à ce pays.

Pour analyser efficacement les différents facteurs de vulnérabilités spécifiques à la République d'Haïti par rapport, par exemple, aux autres pays des Caraïbes, il convient de distinguer les facteurs de vulnérabilité structurels, qui ne peuvent être modifiés, des facteurs de vulnérabilité variables ou conjoncturels, qui sont susceptibles d'évoluer et sur lesquels on peut éventuellement agir.

Le principal facteur de vulnérabilité structurel de la République d'Haïti est sa topographie. Elle est, en effet, dominée par un ensemble compliqué de plissements montagneux. Ce relief très accidenté, avec des pentes accentuées sur plus de 60% du territoire constitue de fait une contrainte qui a d'importantes conséquences économiques, sociales et environnementales. Parmi ces conséquences, on peut citer en particulier la faible superficie disponible pour les terres arables, la concentration de la population dans les plaines ou encore l'existence de bassins versants à forte pente. Comme on va le voir plus en détail, ces conséquences directes de la topographie d'Haïti constitue autant de facteurs de vulnérabilité supplémentaires aux aléas naturels et aux désastres.

Les facteurs de vulnérabilité variables de la République d'Haïti sont, quant à eux, multiples. On peut les distinguer selon trois types principaux : les vulnérabilités sociales, les vulnérabilités économiques et les vulnérabilités environnementales.

### 4.1.1 Vulnérabilité sociale

Le principal facteur de vulnérabilité sociale en Haïti est bien sûr la pauvreté extrême et généralisée. Elle se traduit par une grande précarité des conditions de vie de la majorité de la population, et donc une plus faible

capacité de résistance de celle-ci aux chocs exogènes. À cette vulnérabilité majeure s'ajoutent aussi la forte densité de la population et la fragilité des constructions.

En l'absence de tout plan d'aménagement du territoire, la très forte densité de population, en milieu urbain mais aussi en milieu rural, rend l'impact des désastres sur la population plus massif. Et le fait que la technologie et les techniques adoptées dans la construction et la réparation des bâtiments n'inclut pas de mesures d'atténuation et de prévention des risques diminue sensiblement la résistance tant des habitats que des infrastructures, en particulier dans les centres urbains. Ces facteurs de vulnérabilité sociale amplifient donc considérablement les conséquences des désastres en Haïti.

En retour, l'impact des désastres sur la population accentue considérablement toutes les vulnérabilités sociales déjà existantes : flux migratoires vers les villes de proximité, décomposition des structures familiales, détérioration des conditions sanitaires et nutritionnelles, dégradation des conditions de vie des groupes vulnérables (personnes déficientes, VIH, etc.), discrimination, recrudescence de la violence communautaire, déscolarisation, augmentation du nombre d'habitants dans les bidonvilles, diminution de l'accès aux services de base, augmentation de la pauvreté, etc.

#### **4.1.2 Vulnérabilité économique**

On a déjà souligné le déséquilibre macro-économique majeur qui met en évidence un problème national de productivité en Haïti. Alors que le secteur agricole concentre 51% des actifs, sa production représente seulement 25% du PIB.

À cette première vulnérabilité économique s'ajoutent les principaux dysfonctionnements du marché du travail haïtien, à savoir le chômage et le développement d'un secteur informel. En 2001, 79% des actifs faisaient partie du secteur informel<sup>90</sup>. Les vulnérabilités économiques liées au marché du travail tendent à s'aggraver. Entre 2001 et 2007, le taux de chômage est passé de 55% à 70% de la population en âge de travailler<sup>91</sup>.

On constate en outre que l'impact des désastres sur le marché du travail approfondit ces vulnérabilités économiques de trois manières :

- en fragilisant l'économie formelle par la perte de bassins d'emploi, la baisse de la production nationale, la baisse des investissements futurs, le non remplacement des outils de production, l'exode des compétences locales et le déplacement des zones commerciales ;
- en décapitalisant l'économie informelle, bloquant ainsi sa mutation vers l'économie formelle ;
- en favorisant la généralisation de la corruption, le développement de la contrebande, l'émergence de chefs de gangs, le développement de la prostitution, des rackets et des enlèvements, etc.

#### **4.1.3 Vulnérabilité environnementale**

La gestion des ressources naturelles est un autre facteur clé pour comprendre les vulnérabilités spécifiques à la République d'Haïti face aux désastres. La couverture forestière sur l'ensemble du territoire est passée de 80% il y a moins de 5 siècles à 22% vers les années 1945, et moins de 2% actuellement . Le déboisement et l'érosion des terres, qui touche aujourd'hui plus de 50% du territoire, se traduit par une diminution de la fertilité des sols et de la productivité agricole. Il s'ensuit une contraction de la production et des revenus liés aux activités agro-économiques. Tout ces facteurs constituent à proprement parler des causes de la vulnérabilité environnementale.

Encore une fois, l'impact des menaces sur l'environnement a tendance à accentuer les vulnérabilités déjà présentes. Il se manifeste de différentes façons : désertification accélérée, exploitation massive des ressources naturelles, appauvrissement des sols, perte de réservoirs naturels d'eau (réduction et pollution des nappes phréatiques). Chaque désastre accroît donc encore davantage la vulnérabilité d'Haïti aux désastres à venir.

---

<sup>90</sup> IHSI, Enquête sur les conditions de vie en Haïti

<sup>91</sup> IHSI-Emmus 2



Ainsi, les différentes composantes de la vulnérabilité du pays sont étroitement liées, interagissent les unes avec les autres et s'influencent mutuellement. Au final, la population fait face à une pauvreté de plus en plus aigue l'obligeant à faire des choix ne dépassant pas le très court terme.

## **4.2 RESULTATS ATTENDUS DANS UNE PERSPECTIVE DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DE LONG TERME**

Sur le long terme, les activités de gestion des risques et des désastres visent la transition d'une approche de gestion des effets ou réactive à une approche de gestion des causes ou proactive. Il est en effet essentiel de casser le cercle vicieux entre vulnérabilités et désastres qui viennent d'être décrit. Ainsi seulement, la vulnérabilité extrême d'Haïti cessera de s'accroître d'elle-même et par son interaction avec les différentes crises et aléas naturels que connaît le pays. Plus qu'une stratégie opérationnelle, cette migration du «Vivre dans le risque» au «Vivre avec le risque» nécessite un changement de comportement basé sur une conscience collective de la vulnérabilité.

La stratégie de gestion des risques et des désastres vise donc principalement l'application de mesures de prévention et de réduction de vulnérabilité :

- dans les dossiers transversaux (impliquant plusieurs secteurs) ;
- dans les projet et programmes sectoriels ;
- dans les actions entreprises au niveau local.

La complémentarité de ces 3 axes de travail assure le développement d'une conscience nationale en matière de réduction de la vulnérabilité et assure la durabilité des investissements.

Ces orientations générales visent à fournir le cadre général des activités à planifier et à entreprendre pour réduire de manière effective la pauvreté. Cependant, la définition des lignes d'action concrète découlera des résultats des activités du court et du moyen terme.

Une fois les périodes d'urgence et de relèvement immédiat passées, l'objectif général est de reprendre la dynamique de renforcement des capacités. Pour cela, les activités en gestion des risques et des désastres comportent:

- un volet technique : le renforcement des capacités opérationnelles et la préparation de la saison cyclonique 2009 ;
- un volet stratégique : la mise à jour des documents stratégiques en assurant l'intégration de la GRD ;
- un volet normatif : l'élaboration des outils normatifs ou leur renforcement pour la prise en compte de la GRD.

### **Volet technique pour le renforcement des capacités opérationnelles**

Pour faire suite au travail initié sous le volet d'impact immédiat, les activités urgentes de stabilisation doivent se poursuivre dans le cadre des efforts de renforcement initiés. Les lignes directrices identifiées pour le renforcement des capacités opérationnelles servent de référence ainsi que l'évaluation du SNGRD qui permettra d'identifier les leçons apprises.

### **Volet stratégique pour la mise à jour des documents stratégiques**

Dans la continuité des activités d'impact constant (évaluation du SNGRD et mécanisme de suivi et d'évaluation), le volet stratégique vise la mise à jour des documents stratégiques en gestion des risques et des désastres (Plan National, Plan National d'Intervention) et l'intégration de la GRD dans le processus de développement national (DSNCRP).

## Volet normatif pour le renforcement du cadre légal et la mise en application des mesures préventives

Suite aux activités d'impact différés (identification des outils nécessaires pour le relèvement et la réhabilitation/reconstruction), le volet normatif vise la consolidation et le développement des outils normatifs intégrant les aspects de gestion des risques et des désastres (plan d'aménagement du territoire, zonage, code de construction, cadre légal, etc.).

### 4.3 DEFINITION DE LA STRATEGIE

Les quatre cyclones successifs qui ont touché Haïti n'ont pas seulement fait des dégâts directs. Ils ont aussi indirectement affecté et vont continuer d'affecter une grande partie de la population. On a vu que cela s'expliquait par le mécanisme d'amplification des désastres lié aux différentes vulnérabilités dont souffre la République d'Haïti. Seule une gestion des crises et des vulnérabilités sur la durée permettra donc de répondre aux impacts directs et indirects occasionnés. Il faut, en outre, assurer la cohésion des interventions pour garantir un maximum d'efficacité et d'impact sur les populations affectées. Tout cela peut se faire dans le cadre stratégique attaché au cadre de développement à long terme défini en 2007, à savoir le DSNCRP.

Une bonne gestion des risques et des désastres nécessite une stratégie combinant les besoins urgents avec les besoins de moyen et long terme. Dans la phase de relèvement immédiat, des activités à impact rapide sont retenues afin de faciliter la stabilisation de la situation et d'éviter sa détérioration. Sur le moyen et le long terme, il s'agit de poursuivre et d'élargir les projets de renforcement des capacités et de renforcer le lien entre la GRD et le processus national de développement. Au final, les résultats de ces actions permettront la transition du risque à la résilience à travers la dynamique nationale de développement inscrite dans le DSNCRP.

La réalisation efficace de cette stratégie dépend non seulement d'une dynamique partagée (à travers l'agenda retenu pour l'exécution des 3 phases – réponse, relèvement immédiat et réhabilitation/reconstruction), mais également de l'identification et de l'engagement de tous les acteurs concernés. La stratégie s'inscrit dans la continuité des efforts entamés tout en élargissant le champ d'action pour traiter directement les facteurs de vulnérabilité et permettre de passer d'une approche de gestion des conséquences à une approche de gestion des causes.

Tableau 37 – Répartition des besoins institutionnels en gestion des risques et des désastres

<b>RELEVEMENT IMMEDIAT</b>	<b>RECONSTRUCTION ET REHABILITATION</b>
Activités d'impact immédiat	Renforcement des capacités
Activités d'impact constant	Mise à jour des documents stratégiques
Activités d'impact différé	Renforcement des outils normatifs

### 4.4 PROGRAMME DES ACTIVITES GESTION INSTITUTIONNELLE DES RISQUES ET DES DESASTRES

Dans la phase de relèvement immédiat, les activités en gestion des risques et des désastres visent :

- l'impact immédiat : la gestion de l'urgence et la stabilisation de la situation afin d'éviter une détérioration éventuelle avant la fin de la saison cyclonique 2008 ;
- l'impact constant : faire le suivi et l'évaluation des interventions réalisées et du système en place et préparer les mécanismes pour le suivi et l'évaluation des phases de réhabilitation et reconstruction ;
- l'impact différé : identifier les outils nécessaires pour l'exécution des projets et programmes de relèvement et de reconstruction.

Au total, les fonds recherchés s'élèvent à 23.955.000 US\$.

Tableau 38 – Activités programmées en gestion des risques à court terme

	ACTIVITES	INDICATEUR	BUDGET
<b>Activités à impacts immédiats afin d'éviter la dégradation de la situation socioéconomique et environnementale</b>	<b>Objectif 1 : Renforcer le SNGRD (et plus particulièrement la DPC) en matériel d'intervention, et en expertise jusqu'à la fin de la saison cyclonique 2008</b>	Capacité de réponse renforcée au niveau local Capacité de réponse sectorielle renforcée	550.000
	1 Évaluation rapide des besoins du SNGRD pour la fin de la saison cyclonique 2 Assistance technique auprès des ministères clés	Capacité de coordination renforcée	
	<b>Objectif 2 : Poursuivre les activités de préparation aux désastres</b>	Nb de ressources humaines formées pour l'évaluation des dégâts et l'analyse des besoins	300.000
	1 Formations techniques du personnel désigné au niveau central et local 2 Campagne de sensibilisation des populations les plus vulnérables 3 Renforcement du système d'alerte 4 Mobilisation des ressources matérielles et financières pour les différentes structures (remplacement des pertes - pré positionnement)	Nb de ressources humaines formées pour la gestion des abris provisoires Système d'alerte national renforcé Qte de ressources matérielles spécialisées en GRD disponibles	
<b>Actions à impacts constants: suivi et évaluation des performances des acteurs de la gestion post désastre</b>	<b>Objectif 1 : Evaluer les acteurs et les interventions en gestion des risques et des désastres</b>	1 Rapport d'évaluation du SNGRD 1 Rapport d'évaluation et de leçons apprises de la saison cyclonique 2008	50.000
	1 Evaluation du SNGRD 2 Evaluation de la réponse humanitaire faite à date 3 Systématisation des expériences	1 Cellule de support mise en place au MPCE	
	<b>Objectif 2 : Monter les mécanismes d'orientation, de suivi et d'évaluation du plan de relèvement et de reconstruction</b>	Nb d'outils de suivi et évaluation en GRD 1 Rapport de diagnostic des arrangements inter institutionnels	500.000
	1 Mise en place d'une cellule de support pour l'orientation, le suivi et l'évaluation 2 Elaboration d'outils de suivi et d'évaluation		
	<b>Objectif 3 : Monter les mécanismes de coopération et de coordination pour la mise en œuvre du plan de relèvement et de reconstruction</b>		
	1 Identification/ validation des arrangements institutionnels entre les ministères impliqués		
<b>Actions à impacts différés : identification des outils nécessaires pour le relèvement et la réhabilitation/ reconstruction</b>	<b>Objectif 1 : Faire une analyse des aspects normatifs</b>	1 Base de donnée des outils normatifs en place et nécessaires	20.000
	1 Collecter et compiler les besoins normatifs en matière de reconstruction et de réhabilitation	1 Inventaire des données et outils d'information disponibles en GRD	
	<b>Objectif 2 : Evaluer les besoins en termes d'information et de données</b>		20.000
1 Faire l'inventaire des données disponibles (études, lignes de bases, etc.) d'utilité à la gestion des risques et des désastres 2 Identifier les besoins en termes d'information et de données (étude, base de données, cartographie, etc.) pour la gestion des risques et des désastres			
<b>TOTAL</b>			<b>1.440.000</b>

Tableau 39 – Activités programmées en gestion des risques à moyen et long terme

	ACTIVITES	INDICATEURS	BUDGET
Volet technique pour le renforcement des capacités opérationnelles	<b>Objectif 1 : Renforcer les structures centrales du SNGRD et institutions</b>	Nb de Centre d'Opération d'Urgence fonctionnel avec ressources matérielles, ressources humaines formées et outils de fonctionnement	
	1 Mise en place du Centre d'Opération d'Urgence national		
	2 Mise en place des structures ministérielles (comités sectoriels)		
	3 Formations techniques des cadres (alerte, évacuation, communication, gestion d'information, gestion des abris, recherche et sauvetage, gestion de l'assistance humanitaire, fonctionnement du COU, et thématiques sectorielles)	Nb de cellules sectorielles fonctionnelles avec ressources matérielles, ressources humaines formées et outils de fonctionnement	7.045.000
	4 Développement/ adaptation des outils techniques au niveau des secteurs et de la coordination générale		
	5 Renforcement du Centre National de Météorologie		
	6 Renforcement du système de formation		
	7 Acquisition d'équipement spécialisé	Nb de feuilles de route sectorielles incluant la GRD	
	<b>Objectif 2 : Renforcer les structures décentralisées du SNGRD en préparation et réponse</b>	1 système national intégré de formation en GRD	
	1 Mise en place/ renforcement des structures du SNGRD (comités départementaux, communaux, et locaux) à travers le territoire national	Qte d'équipement spécialisé en GRD disponible	
	2 Mise en place des équipes d'intervention rapide		
	3 Mise en place des Centres d'Opération d'Urgence départementaux	Nb de comité territorial (départemental et communal) opérationnel avec ressources matérielles, ressources humaines formées et outils de fonctionnement	11.550.000
	4 Formations techniques des cadres (alerte, évacuation, communication, gestion d'information, évaluation des dégâts et analyse des besoins, gestion des abris, recherche et sauvetage, et thématiques sectorielles)		
	5 Diffusion des outils techniques en préparation et réponse		
	6 Renforcement des systèmes d'alerte		
7 Acquisition d'équipement spécialisé			
	<b>Objectif 3 : Consolider la participation et la coordination des intervenants non étatiques</b>	1 comité consultatif de la société civile ; Nb de rencontres du GACI et du CCSC	120.000
	1 Renforcement du Groupe d'Appui de la Coopération Internationale pour la coordination et la participation active des acteurs de la coopération internationale		
	2 Mise en place du Comité Consultatif de la Société Civile pour la participation et la collaboration avec le secteur privé, le milieu associatif et les autres intervenants		
	3 Elaboration des outils de fonctionnement (planification, suivi, évaluation, etc.) pour le GACI et le CCSC		
Volet normatif pour l'élaboration du cadre légal et la mise en application des mesures préventives	<b>Objectif 1 : Mise à jour et élargissement du cadre légal</b>	Nb de documents réglementaires préparés par différents ministères	200.000
	1 Définition des mandats institutionnels en gestion des risques et des désastres		
	2 Validation du cadre légal du SNGRD et autres thématiques connexes (état d'urgence, etc.)	Nb d'outils normatifs sectoriels intégrant la GRD	
	3 Mise à jour/intégration de la gestion des risques et des désastres dans les lois organiques des ministères et ajustements des outils de fonctionnement (procédures, etc.)	Nb d'outils normatifs de planification intégrant la GRD	
	<b>Objectif 2 : Elaboration et élargissement des outils normatifs</b>	1 système de gestion de l'information et des connaissances établi en GRD	700.000
	1 Mise à jour des outils de planification (plan d'aménagement du territoire, zonage, etc.) avec une prise en compte de l'aspect de gestion des risques et des désastres		
	2 Mise à jour des outils sectoriels (code de construction, etc.) avec une prise en compte de l'aspect de gestion des risques et des désastres		
	<b>Objectif 3 : Consolidation du système d'information</b>	Nb de produits d'information concernant la GRD	200.000
	1 Etablissement des réseaux de collaboration avec les différents observatoires thématiques		
	2 Etablissement d'un système de gestion d'information pour l'analyse, le suivi et l'évaluation du risque		

**Volet stratégique  
pour la mise à  
jour des  
documents  
stratégiques**

<b>Objectif 1 : Mise à jour des documents stratégiques en gestion des risques</b>		1 Plan national de GRD mis à jour et validé	
1	Mise à jour du Plan National de gestion des risques et des désastres		
2	Mise à jour du Plan National d'Intervention		
3	Mise à jour du Plan d'action du PNGRD	1 Plan national d'intervention mis à jour et validé	2.350.000
4	Elaboration du plan de préparation de la saison cyclonique 2009		
5	Mise à jour/élaboration des plans GRD des départements		
6	Etudes d'identification des risques (multi aléas et vulnérabilités) et cartographie à différents niveaux (national, départemental, local)	1 Plan d'action du PNGRD mis à jour	
<b>Objectif 2 : Intégration de la GRD dans le planification nationale de développement</b>		Nb de documents opérationnel de GRD mis à jour ou élaborés au niveau central et local	
1	Mise à jour du DSNCRP afin de garantir la prise en compte des mesures de réduction de vulnérabilité au sein des différents secteurs		
2	Intégration de la gestion des risques et des désastres dans l'ajustement/l'élaboration des politiques sectorielles de développement	Nb de documents stratégiques de développement (DSNCRP et plans locaux) et d'outils intégrant la GRD	200.000
3	Intégration de la gestion des risques et des désastres dans les plans de développement locaux		
4	Intégration de la gestion des risques et des désastres dans les dossiers multisectoriels (gestion des bassins versants, aménagement du territoire, etc.)		
<b>Objectif 3 : Collaboration avec les intervenants non étatiques pour la réduction des facteurs de vulnérabilité</b>		Nb d'outils d'analyse et de suivi pour la réduction des facteurs de vulnérabilité	
1	Elaboration d'outils d'analyse, de suivi et d'évaluation du risque, afin d'assurer la prise en compte des mesures préventives, dans les projets de développement et d'assistance de la coopération internationale		50.000
2	Elaboration d'outils d'analyse, de suivi et d'évaluation du risque afin d'assurer la prise en compte des mesures préventives dans les investissements de la société civile	Montant des fonds alloués pour les urgences	
<b>Objectif 4 : Mise en place des outils financiers pour la réduction des vulnérabilités</b>		Montant des fonds alloués pour l'intégration des mesures préventives dans les investissements	
1	Renforcement des outils financiers pour les urgences (fonds, procédures, etc.)		
2	Etablissement des budgets d'investissement pour la réhabilitation et la reconstruction et pour les mesures préventives		100.000
3	Renforcement du système d'assurance financière de l'état et de la société civile concernant les impacts directs des désastres		
<b>TOTAL</b>			<b>22.515.000</b>

## 4.5 MISE EN OEUVRE

Dès la fin de la saison cyclonique, une évaluation approfondie des structures et des capacités d'exécution en matière de gestion des risques et des désastres permettra d'identifier les bonnes pratiques à poursuivre et à renforcer en termes de prévention, de préparation, de réponse, de relèvement immédiat, de réhabilitation et de reconstruction. Les recommandations de cette évaluation serviront comme base de travail afin de mettre à jour les différents documents stratégiques. En parallèle, assurer le montage de mécanismes de suivi et d'évaluation pour les interventions en relèvement et en réhabilitation/reconstruction indiquées dans le plan de relèvement et de reconstruction.

Dès la phase de relèvement immédiat, les autorités nationales en charge de la gestion des risques et des désastres doivent anticiper et préparer la phase de réhabilitation et de reconstruction en favorisant une meilleure prise en charge de la gestion des risques dans les plans de réhabilitation.

Le processus national de développement, à travers le DSNCRP, est l'outil qui permettra cette transition d'approche. C'est dans ce cadre que toutes les initiatives définies dans le plan de relèvement et de reconstruction sont en lien direct avec le DSNCRP : elles visent à combler l'écart additionnel créé par les récents désastres entre la vulnérabilité nationale et les objectifs de réduction de pauvreté. En matière de gestion des risques et des désastres, les activités sur le court et le moyen terme visent essentiellement à stabiliser la situation post désastre tout en préparant le terrain pour rendre le plan de relèvement immédiat et de reconstruction efficace. À ce titre, la gestion des risques et des désastres constitue le fil conducteur entre le PRR et le DSNCRP afin d'assurer la transition réussie de l'approche réactive à l'approche proactive.

## 4.6 CADRE LEGAL

Alimenté par les pressions politiques de toutes sortes, le rythme soutenu des changements institutionnels durant les vingt dernières années a maintenu le cadre des activités sur le court terme et entravé la réalisation des actions sur le moyen et long terme. Il est donc nécessaire que la stratégie de gestion des risques et des désastres s'inscrive dans un cadre légal repensé à partir de ce qui existe déjà. D'autant plus que l'impact des désastres sur la gouvernance peut contribuer à une perte de revenus fiscaux pour l'Etat, une perte de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'à l'affaiblissement des institutions, la déstabilisation et la méfiance de la population vis-à-vis de l'Etat et des institutions représentatives, etc.

En termes de politique nationale, la Politique Générale du Gouvernement et le *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP, 2007-2010) prennent en compte la gestion des risques et des désastres comme un axe transversal de développement. De plus, depuis 2001, le Gouvernement a élaboré et validé un Plan National pour la Gestion du Risque et des Désastres (PNGRD) qui prévoit 3 grands axes stratégiques pour le SNGRD:

- gestion des désastres ;
- gestion des risques ;
- gestion locale des risques et des désastres.

Le Système National se compose d'un Comité National de Gestion des risques et des désastres (CNGRD) qui, sous la présidence du Premier Ministre (ou du Ministre de l'Intérieur par délégation), réunit plusieurs ministres clés. Il coiffe le Secrétariat Permanent (SPGRD) qui est l'organe interinstitutionnel de coordination au niveau technique; il est composé des institutions étatiques et de la Croix Rouge Haïtienne. Afin d'assurer la cohésion et la coopération avec les acteurs non étatiques : le Groupe d'appui de la Coopération Internationale (GACI) et le Comité Consultatif de la Société Civile (CCSC) sont les instances désignées pour le partage des décisions et la coordination des interventions. Aujourd'hui, le seul acteur institutionnel détenant un mandat clair et conduisant des activités concrètes est le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales qui coiffe la Direction de la Protection Civile (DPC).

Au niveau décentralisé, les actions de gestion des risques et des désastres sont sous la coordination des comités départementaux et communaux/locaux. Les comités départementaux ont été mis en place pour tous les

départements du pays. En ce qui concerne les comités communaux, on compte à l'heure actuelle 107 comités sur 142 communes et une centaine de comités locaux sur les 565 sections communales du pays.

Au niveau international, le PNGRD recoupe dans sa mise en opération la majorité des priorités définies dans le cadre d'action pour la réduction des risques de désastre de Hyogo (2005-2015), et les priorités régionales retenues par l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) dans le cadre du Plan d'action de St Marc (2007).

Le passage successif de 4 cyclones sur Haïti (en août et septembre 2008) a mis à rude épreuve les capacités nationales en matière de gestion des risques et des désastres et a permis d'identifier quelques leçons :

- L'absence de cadre légal rend difficile la responsabilisation des institutions pour leurs interventions et la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités ;
- La faible implication du niveau ministériel à travers le Comité National de gestion des risques et des désastres laisse la majorité des initiatives au niveau technique et limite de manière significative l'intégration de la GRD dans le processus de développement national et dans les politiques sectorielles nationales ;
- L'encadrement institutionnel utilisé limite l'implication de certains secteurs clés tels que la société civile et le secteur académique ;
- Le nombre limité d'outils de régulation, la prise en compte restreinte de la thématique dans les outils normatifs (plans d'aménagement du territoire, code de construction, zonage, plans directeurs, etc.) et les outils stratégiques (plans de développement, etc.) restreint la réduction effective des facteurs de vulnérabilité à travers les projets de relèvement et de reconstruction ;
- Les capacités techniques (expertise et matériel) limitées des structures centrales et décentralisées en charge de la réponse (communication, alerte et évacuation, sauvetage et premiers soins, prise en charge des populations affectées, etc.) sont à la cause de délai entre l'impact et les secours.



# TABLE DES ANNEXES

ANNEXE A – GLOSSAIRE .....	II
ANNEXE B – BILAN HUMAIN CONSOLIDE PAR LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILEIV	
ANNEXE C – GONAÏVES – VILLE SINISTREE PAR LE CYCLONE HANNA.....	X
ANNEXE D – PRINCIPES DIRECTEURS.....	XIV
ANNEXE E – METHODOLOGIE.....	XVI
ANNEXE F – FONDS HAÏTIEN DE RELEVEMENT ET DE RESILIENCE .....	XX
ANNEXE G – PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES.....	XXIV
ANNEXE H – VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU DESASTRE.....	XXVII
ANNEXE I – RÉSULTATS DE L’ATELIER DE TRAVAIL NATIONAL.....	XXVIII
ANNEXE J – PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE.....	XXX
ANNEXE K – CARTES.....	XXXII
ANNEXE L – BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.....	XXXIII

## ANNEXE A – GLOSSAIRE

<b>Besoins</b>	Somme des montants nécessaires pour le remplacement et la réparation des biens matériels endommagés <i>en mieux</i> , la stabilisation et l'amélioration des conditions de vie des populations affectées et la relance de l'activité économique. Ces besoins se répartissent entre relèvement immédiat et réhabilitation et reconstruction. La somme des besoins localement identifiés peut être synthétisée dans un plan d'action et un programme détaillé pour un secteur ou un pays.
<b>Aléa naturel</b>	Manifestation d'un phénomène naturel (débordements de rivières, glissements de terrains, séismes, ou encore, avalanches, cyclones, éruptions volcaniques, etc.). Il est caractérisé par sa probabilité d'occurrence (décennale, centennale, etc.) et l'intensité de sa manifestation (hauteur et vitesse de l'eau pour les crues, magnitude pour les séismes, largeur de bande pour les glissements de terrain, etc.).
<b>Désastre</b>	Grave interruption du fonctionnement d'une communauté ou d'une société résultant d'un aléa naturel et causant des pertes en vies humaines, des pertes matérielles, économiques ou environnementales que les sinistrés ne peuvent surmonter avec leurs seules ressources propres. Un désastre est l'effet démultiplié de la matérialisation d'un risque là où une menace est combinée avec une vulnérabilité associée.
<b>Dommages</b>	Impact négatif d'un événement externe (comme un aléa naturel) sur toutes les structures physiques, matérielles et naturelles (biens, capital, infrastructures). L'évaluation des dommages est réalisée à partir de la valeur monétaire des biens totalement ou partiellement détruits à hauteur de leur quantité et de leur qualité avant l'occurrence du désastre.
<b>Gestion des conséquences du désastre</b>	Organisation et gestion des ressources et des responsabilités dans le traitement de tous les aspects de la situation après désastre. Elle s'organise selon trois phases : l'urgence, le relèvement immédiat et la reconstruction et réhabilitation. La gestion du désastre implique le développement de plans d'action, de programmes d'activités détaillés établis pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'agir de manière coordonnée et de prendre en charge le spectre entier des besoins relatifs au désastre.
<b>Gestion des Risques et des Désastres</b>	Gestion systématique des décisions administratives, des capacités en matière d'organisation et des aptitudes dans le domaine opérationnel pour mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des capacités d'adaptation de la société ou des individus afin d'éviter (prévention) ou de limiter (mitigation et préparation) les impacts adverses de catastrophes, dans le contexte du développement durable.
<b>Pertes</b>	Moyens économiques, y compris les moyens de subsistance (revenus, salaires, bénéfices, et rentes), réduits suite à des dommages causés par un événement externe, par exemple un désastre. L'évaluation des <i>pertes</i> se fait à partir de l'estimation des flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits, pendant le laps de temps allant de la survenue du désastre jusqu'à la fin de la période de reconstruction et de réhabilitation.
<b>Relèvement immédiat</b>	Ensemble des activités et des projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées, la reconstitution rapide de leurs sources de revenus et la facilitation de l'accès aux services sociaux de base. Ces activités doivent permettre le retour des populations sinistrées à l'autonomie. L'objectif du relèvement immédiat est de fournir aux foyers affectés les moyens économiques et sociaux nécessaires à leur propre prise en charge et/ou à leur réinsertion au sein de la communauté ainsi que de mettre en place les conditions indispensables au développement. La phase de relèvement immédiat suit de la phase d'urgence et réalise la transition nécessaire à la mise en place des activités de reconstruction et de réhabilitation.

**Risque**

Probabilité de l'apparition d'événements nuisibles ou de pertes prévisibles (morts, blessés, biens, moyens de subsistance, rupture de l'activité économique, dommage causés à l'environnement) suite à des interactions entre des aléas naturels ou anthropiques et des conditions de vulnérabilité. De manière conventionnelle, le risque s'exprime par la note :  
 $\text{Risque} = \text{Désastre} \times \text{Vulnérabilité}$ .

**Vulnérabilité**

Conditions déterminées par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la susceptibilité d'une communauté de subir l'impact de catastrophes.

## ANNEXE B – BILAN HUMAIN CONSOLIDE PAR LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Tableau (a) – Résumé du bilan humain, ventilé par département

DEPARTEMENT	MORTS	DISPARUS	BLESSES	FAMILLES SINISTREES	MAISONS DETRUITES	MAISONS ENDOMMAGEES
Ouest	156	40	401	30276	5447	17842
Artibonite	506	255	58	61403	7470	29421
Centre				1476	112	830
Nord Est				178	5	173
Nord	3	2	31	6967	1184	5006
Nord Ouest	3	2	5	12925	564	5848
Sud Est	52	5	33	17022	5116	11906
Nippes	19	1	13	3587	504	3078
Sud	48	2	6	27754	1685	8792
Grande Anse	6	3	1	3749	615	1729
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>	<b>310</b>	<b>548</b>	<b>165337</b>	<b>22702</b>	<b>84625</b>

Source – DPC, 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Tableau (b) – Bilan humain consolidé, ventilé par commune

DPT.	COMMUNES	MORTS	DISPARUS	BLESSES	FAMILLES SINISTREES	MAISONS DETRUITES	MAISONS ENDOMMAGEES
OUEST	Archaie	10	1	78	4092	1042	3050
	Cabaret	70	19	309	4271	410	1266
	Croix des Bouquets	5	2	0	3031	488	2543
	Cornillon	0	0	0	82	33	49
	Thomazeau	1	0	0	365	175	210
	Fonds Verrettes	3	0	0	4834	1578	811
	Ganthier	1	0	0	188	72	116
	Anse à Galet	2	0	0	869	133	736
	Pointe à Raquette	5	4	0	283	39	244

DPT.	COMMUNES	MORTS	DISPARUS	BLESSES	FAMILLES SINISTREES	MAISONS DETRUITES	MAISONS ENDOMMAGEES
	Léogâne	3	2	2	116	8	108
	Petit-Goâve	23	1	0	2103	97	2006
	Grand-Goâve	10	0	0	3948	56	1946
	Port-au-Prince	5	0	7	375	50	325
	Carrefour	5	11	5	2598	506	2092
	Delmas	0	0	0	241	14	162
	Pétion-Ville	1	0	0	503	58	482
	Kenscoff	10	0	0	760	144	616
	Cité Soleil	0	0	0	580	17	570
	Gressier	2	0	0	87	27	60
	Tabarre	0	0	0	950	500	450
ARTIBONITE	Marchand Dessalines	6	0	0	400	ND	ND
	Desdunes	3	2	0	1100	100	600
	Grande Saline	0	0	0	750	5	7
	Petite Rivière	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Gonaïves	466	235	ND	50000	5441	22285
	Ennery	1	ND	ND	ND	ND	ND
	L'Estère	1	ND	ND	700	ND	ND
	Gros Morne	2	15	0	4202	1166	3036
	Anse-Rouge	11	3	30	461	20	441
	Terre-Neuve	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Marmelade	4	0	1	1830	381	1449
	St Michel de l'Attalaye	0	0	2	1015	49	966
	St Marc	12	0	25	945	308	637
	Verrettes	ND	ND	ND	ND	ND	ND
La Chapelle	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
CENTR E	Cerca-la-Source	0	0	0	105	5	68
	Thomassique	0	0	0	7	0	7
	Hinche	0	0	0	455	0	3

<b>DPT.</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>MORTS</b>	<b>DISPARUS</b>	<b>BLESSES</b>	<b>FAMILLES SINISTREES</b>	<b>MAISONS DETRUITES</b>	<b>MAISONS ENDOMMAGEES</b>
	<b>Cerca-Carvajal</b>	0	0	0	245	3	242
	<b>Maïssade</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Thomonde</b>	0	0	0	6	4	2
	<b>Lascahobas</b>	0	0	0	2	0	2
	<b>Belladère</b>	0	0	0	1	0	1
	<b>Savanette</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Mirebalais</b>	0	0	0	375	100	275
	<b>Saut-d'Eau</b>	0	0	0	130	0	80
	<b>Boucan-Carré</b>	0	0	0	150	0	150
<b>NORD EST</b>	<b>Fort Liberté</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Perches</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Ferrier</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Ouanaminthe</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Capotille</b>	0	0	0	10	0	10
	<b>Mont Organisé</b>	0	0	0	28	5	23
	<b>Trou du Nord</b>	0	0	0	100	0	100
	<b>Caracol</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Ste Suzanne</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Terrier-Rouge</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Vallières</b>	0	0	0	40	0	40
	<b>Carice</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Mombin Crochu</b>	0	0	0	0	0	0
<b>NORD</b>	<b>Acul du Nord</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Plaine du Nord</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Milot</b>	0	0	1	40	0	40
	<b>Borgne</b>	2	0	0	1024	148	231
	<b>Port-Margot</b>	1	0	1	80	10	80
	<b>Cap-Haïtien</b>	0	0	0	3	0	2
	<b>Limonade</b>	0	0	0	0	0	0



<b>DPT.</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>MORTS</b>	<b>DISPARUS</b>	<b>BLESSES</b>	<b>FAMILLES SINISTREES</b>	<b>MAISONS DETRUITES</b>	<b>MAISONS ENDOMMAGEES</b>
	<b>Quartier Morin</b>	0	0	0	1	1	0
	<b>Grande Rivière du Nord</b>	0	1	0	53	16	37
	<b>Bahon</b>	0	0	0	206	10	65
	<b>Limbé</b>	0	0	29	800	133	667
	<b>Bas-Limbé</b>	0	0	0	18	1	17
	<b>Plaisance</b>	0	1	0	1996	442	1554
	<b>Pilate</b>	0	0	0	2050	408	1653
	<b>Saint Raphael</b>	0	0	0	125	4	100
	<b>Dondon</b>	0	0	0	569	11	558
	<b>Ranquitte</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Pignon</b>	0	0	0	2	0	2
	<b>La Victoire</b>	0	0	0	0	0	0
<b>NORD OUEST</b>	<b>Môle St Nicolas</b>	0	0	0	613	128	485
	<b>Baie de Henne</b>	0	0	0	871	71	303
	<b>Bombardopolis</b>	0	0	0	3500	18	383
	<b>Jean-Rabel</b>	1	0	0	1533	121	1412
	<b>Port-de-Paix</b>	0	2	2	944	168	630
	<b>Bassin Bleu</b>	1	0	0	2087	175	1905
	<b>Chansolme</b>	0	0	0	2354	51	60
	<b>La Tortue</b>	0	0	0	675	54	325
	<b>St Louis du Nord</b>	0	0	0	209	19	197
	<b>Anse à Foleur</b>	1		3	139	68	148
<b>SUD EST</b>	<b>Bainet</b>	14	1	8	5065	1650	3415
	<b>Cotes de Fer</b>	1	0	0	1418	354	1064
	<b>Belle Anse</b>	3	3	0	1460	402	1058
	<b>Anse a Pitres</b>	2	0	0	55	31	24
	<b>Grand Gosier</b>	0	0	0	450	20	430
	<b>Thiotte</b>	0	0	0	175	15	160
	<b>Jacmel</b>	16	1	15	4190	1360	2830

<b>DPT.</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>MORTS</b>	<b>DISPARUS</b>	<b>BLESSES</b>	<b>FAMILLES SINISTREES</b>	<b>MAISONS DETRUITES</b>	<b>MAISONS ENDOMMAGEES</b>
	<b>Cayes Jacmel</b>	2	0	0	661	263	398
	<b>Marigot</b>	8	0	10	2218	708	1510
	<b>La Vallee de Jacmel</b>	6	0	0	1330	313	1017
<b>NIPPES</b>	<b>Miragoâne</b>	14	0	4	611	72	521
	<b>Petite Rivière de Nippes</b>	0	0	0	151	43	108
	<b>Fond des Nègres</b>	4	0	0	268	53	211
	<b>Paillant</b>	0	0	6	248	78	164
	<b>Anse à Veau</b>	0	0	0	340	25	315
	<b>L'Asile</b>	0	0	0	491	19	472
	<b>Petit Trou de Nippes</b>	0	0	0	331	3	328
	<b>Plaisance du Sud</b>	1	0	0	291	50	240
	<b>Arnaud</b>	0	0	3	146	25	128
	<b>Baradères</b>	0	1	0	377	56	321
	<b>Grand Boucan</b>	0	0	0	333	80	270
<b>SUD</b>	<b>Aquin</b>	2	0	1	1280	7	88
	<b>Cavaillon</b>	1	0	0	1311	67	302
	<b>St Louis du Sud</b>	4	0	0	1459	0	47
	<b>Cayes</b>	1	1	0	1272	90	342
	<b>Camp-Perrin</b>	2	0	0	1957	74	1628
	<b>Chantal</b>	4	0	0	540	83	289
	<b>Maniche</b>	1	0	0	723	85	256
	<b>Ile à Vache</b>	0	0	0	690	45	215
	<b>Torbeck</b>	3	1	0	871	6	28
	<b>Chardonnières</b>	6	0	1	3400	301	1212
	<b>Les Anglais</b>	5	0	2	4102	245	1123
	<b>Tiburon</b>	2	0	0	2011	19	575
	<b>Côteaux</b>	15	0	2	1460	179	429
	<b>Port à Piment</b>	0	0	0	3723	200	803
<b>Roche à Bateau</b>	0	0	0	674	86	257	

<b>DPT.</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>MORTS</b>	<b>DISPARUS</b>	<b>BLESSES</b>	<b>FAMILLES SINISTREES</b>	<b>MAISONS DETRUITES</b>	<b>MAISONS ENDOMMAGEES</b>
	<b>Port salut</b>	0	0	0	743	78	318
	<b>Arniquet</b>	0	0	0	968	75	628
	<b>St Jean du Sud</b>	2	0	0	570	45	252
<b>GRANDE ANSE</b>	<b>Anse d'Hainault</b>	0	0	0	461	58	174
	<b>Dame-Marie</b>	0	0	0	260	24	32
	<b>Les Irois</b>	0	0	0	466	106	217
	<b>Corail</b>	0	0	1	671	105	210
	<b>Roseaux</b>	1	0	0	352	127	182
	<b>Beaumont</b>	0	0	0	0	0	0
	<b>Pestel</b>	4	0	0	347	68	200
	<b>Jérémie</b>	0	2	0	841	47	547
	<b>Abricot</b>	0	0	0	0		0
	<b>Bonbon</b>	0	0	0	21	3	8
	<b>Moron</b>	0	0	0	63	36	52
	<b>Chambellan</b>	1	1	0	267	41	107
<b>TOTAL</b>		<b>793</b>	<b>310</b>	<b>548</b>	<b>165337</b>	<b>22702</b>	<b>84625</b>

Source : DPC, 1<sup>er</sup> octobre 2008.

## ANNEXE C – GONAÏVES – VILLE SINISTREE PAR LE CYCLONE HANNA

### Évaluation des dommages causés au bâti et aux infrastructures de transport

#### a. Introduction

La zone de cette évaluation couvre 1384 ha correspondant à la zone urbaine de la commune des Gonaïves. Elle dépasse un peu l'étendue de la ville des Gonaïves telle qu'elle a été définie lors du recensement général de 2003 couvrant 1291 ha. Compte tenu de la vitesse d'urbanisation et pour les besoins de la présente évaluation, il est préférable de se baser sur l'étendue actuelle de la zone urbanisée. Cela permettra une estimation actualisée des dommages subis par le bâti, qui est largement dominé par le secteur du logement.

L'objectif de cette note est d'estimer les dégâts subis par le bâti et les infrastructures de transport suite aux inondations de 2008 dues au passage des cyclones Fay, Gustav, Ike et particulièrement Hannah. L'estimation se base sur l'interprétation des images satellites et des observations au sol. Les images satellites utilisées sont (i) une scène acquise le 20/09/2008 par le satellite WorldView avec une résolution spatiale de 0.50m, et (ii) une scène acquise le 01/10/2008 par le satellite QuickBird avec une résolution spatiale de 0.60m. De telles images permettent d'identifier les objets au sol d'au moins 2m de large. Elles permettent ainsi d'identifier même les petites maisons d'habitation (Figure 1).

Figure (b) – La maison mise en évidence sur l'image satellitale (gauche) a une largeur de 5m.



Les deux images satellitales montrent la situation après les inondations. Elles ont été comparées à l'image acquise avant le désastre par le satellite QuickBird et visible sur Google Maps.

#### b. Délimitation de la zone inondée

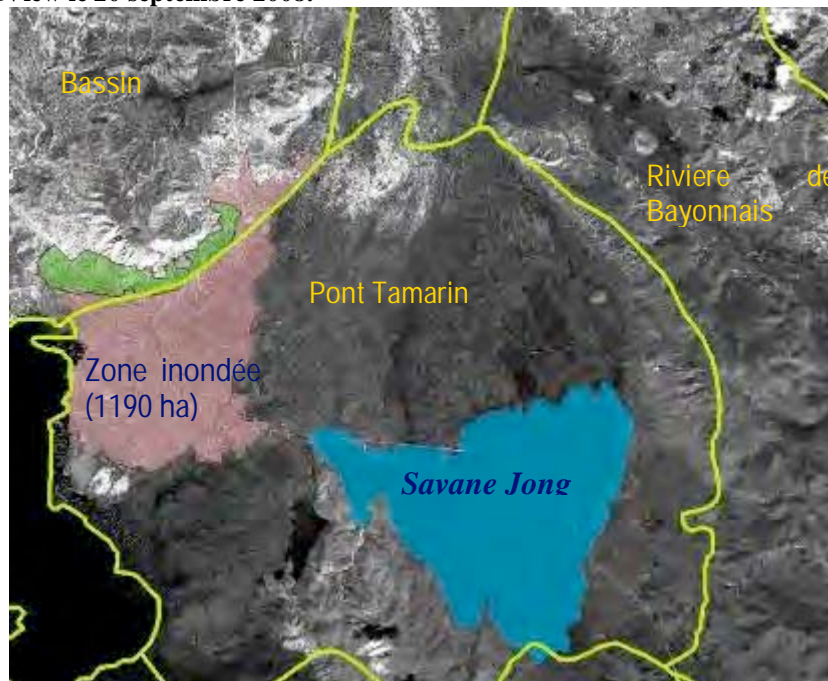
L'interprétation de l'image satellitale du 20/09/2008 a permis de délimiter la partie inondée de la ville des Gonaïves, du moins celle qui était encore sous eaux ou couvertes de boues humides à cette date. Les zones affectées apparaissent en effet en foncé tendant vers le noir à cause de la présence de l'eau (figure 2). Les zones d'accumulation de boues sont identifiées en suivant les traces laissées par les coulées. Par exemple, la partie supérieure droite de l'image satellitale de la figure 1 est en effet totalement couverte de boues.

Figure (c) – Exemple de rue inondée telle qu'elle apparaît sur l'image satellitale du 20/09/2008 (gauche) et la situation sur le terrain au 09/10/2008 (droite).



Comme on peut le voir sur la figure 3, la partie inondée se situe essentiellement dans la section communale de Pont Tamarin. Elle couvre environ 1190 ha. La figure montre également l'étendue actuelle du lac de Savane Jong qui s'étend maintenant aussi sur Savane Désolée couvrant ainsi une superficie de 1420 ha. La route de Port-au-Prince est également interrompue, couverte par les eaux du lac sur une longueur d'environ 3.5 km.

**Figure (d) – Délimitation de la partie de la ville des Gonaïves affectée par les inondations sur fond de l'image prise par le satellite WorldView le 20 septembre 2008.**



### c. Impact sur les bâtiments

Pour estimer le nombre de bâtiments affectés par les inondations (endommagés ou totalement détruits), la zone inondée est d'abord délimitée par interprétation de l'image satellite (Figure 3). Ensuite un échantillon de points



est sélectionné suivant une grille de 200x200 m. Les points correspondant aux buildings sont comptés et l'emprise au sol (superficie) de ces bâtiments est déterminée sur base de l'image satellite prise avant les inondations.

La proportion des points correspondant aux bâtiments ainsi que la distribution de leur emprise permet de calculer le nombre de bâtiments dans la zone concernée. Cette estimation montre que dans la ville des Gonaïves, environ 29800 bâtiments ont été affectés par les récentes inondations, soit à peu près 90% du total des bâtiments estimés à 33 300 unités.

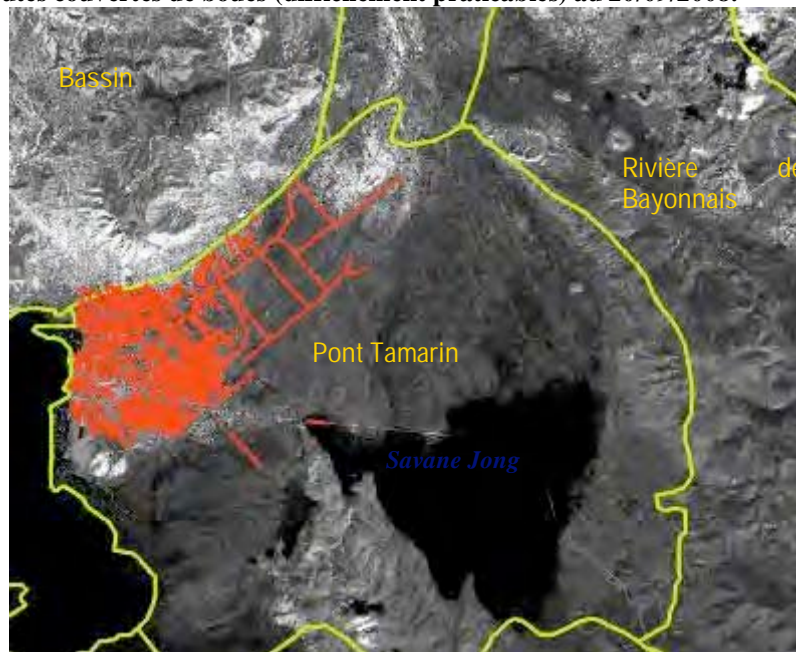
Les flux d'eau ont convoyé une grande quantité de boues qui se sont accumulées à travers toute la ville, mais particulièrement la partie nord-est. Dans cette zone, des maisons sont presque totalement ensevelies dans les boues qui se sont solidifiées depuis lors. La zone particulièrement touchée par les dépôts de boues est montrée sur la figure 3. Elle couvre environ 664 ha.

Les boues se sont aussi accumulées dans les jardins, les espaces ouverts et dans les maisons. La hauteur des boues à certains endroits atteint 1.5 m. Elles sont formées de fractions argileuses des sols érodés de sorte que, après assèchement, elles forment un socle solide. Les maisons situées dans cette zone dont le nombre est estimé à 5852 nécessiteront des travaux conséquents de remise en état, voire la destruction pure et simple. Ce chiffre peut être considéré comme la limite supérieure de l'estimation puisque certaines maisons dans cette zone ont été protégées par les autres maisons en amont par rapport à la direction de la coulée de boues. Cependant, l'accumulation des boues dans les espaces ouverts, dans les rues et chemins compliquent la remise en état des maisons éventuellement préservées.

#### **d. Impact sur les infrastructures de transport**

L'interprétation de l'image satellite a permis d'identifier les routes et rues qui étaient encore couvertes de boues le 20 septembre 2008 (figure 4). Elles représentent 129 km de routes à nettoyer et éventuellement réparer. La quantité de boues couvrant uniquement les routes est estimée à environ 400 000 m<sup>3</sup>. De même, les inondations ont détruit 7 petits ponts sur le canal.

**Figure (e) – Rues et routes couvertes de boues (difficilement praticables) au 20/09/2008.**



Cette évaluation des dégâts s'est focalisée sur le bâti et les infrastructures de transport, mais les images satellitaires disponibles peuvent être utilisées pour évaluer et cartographier les dégâts causés aux cultures et à

l'environnement en général. Ces images contiennent également des informations utiles pour la modélisation des inondations dans le bassin versant de La Quinte et l'identification des zones particulièrement vulnérables afin de mieux appréhender le phénomène et ainsi mettre en place les moyens efficaces pour éviter une autre catastrophe en cas de très fortes pluies.



## ANNEXE D – PRINCIPES DIRECTEURS

Il faut que l'ensemble de la réponse à la crise soit guidée par un certain nombre de principes directeurs pour que le processus de relèvement immédiat s'inscrive à la fois dans la continuité directe de la phase d'assistance humanitaire et en préparation d'une période de réhabilitation et de reconstruction de plus long terme.

Ces principes de développement, identifiés notamment à partir des précédentes expériences de relèvement immédiat et susceptibles de conduire à une stabilisation durable de la situation, sont les suivants :

- s'assurer que, comme les autorités nationales, **les autorités locales s'approprient pleinement les processus** de relèvement immédiat et de reconstruction et réhabilitation et s'engagent le plus activement possible dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de relèvement ;
- **encourager les capacités locales et nationales** par une assistance technique extérieure, sans pour autant que celle-ci ne se substitue aux capacités déjà existantes. Il est important qu'elle soit effectivement perçue comme une structure d'accompagnement et non pas comme une structure directive,
- s'assurer que l'assistance fournie n'a **pas d'effets pervers** et qu'elle s'inscrive dans une perspective de développement à plus long terme.

De fait, toute intervention extérieure devient, par son existence même, une composante propre de la situation dans laquelle elle s'inscrit. Dès lors, une assistance ne peut jamais être neutre et elle peut même parfois involontairement contribuer à renforcer des dynamiques de conflits réelles ou latentes. Ainsi, il est nécessaire, lors de la planification d'une intervention, de réfléchir non seulement aux objectifs qu'elle entend atteindre, mais aussi aux modalités de réalisation de ces objectifs (y compris le choix des dispositions de mise en œuvre, le cahier des charges, le calendrier, le choix des partenaires et du personnel).

En outre, pour mieux saisir les dynamiques sous-jacentes d'une situation de crise, il est utile d'évaluer son impact sur l'environnement et son impact sur la santé. Ces évaluations pourront ensuite aider les décideurs à s'assurer que leurs politiques, leurs projets et leurs programmes, dans tous les secteurs, débouchent sur une amélioration des moyens de subsistance et n'ont pas d'effet préjudiciable sur les droits et les conditions de vie de la population.

- S'appuyer sur des **pratiques participatives** pour identifier les besoins des communautés et favoriser leur autonomie. Il s'agit, en particulier, au cours de chaque phase du processus, de poser les bases d'une participation durable, libre, active et significative. Cela constitue un important travail préparatoire, qui permet de s'assurer que les initiatives, les ressources et les capacités locales sont pleinement comprises et utilisées. Cela permet aussi de développer, au profit des partenaires nationaux, une capacité d'évaluation détaillée, en période de relèvement, des besoins consécutifs à une crise.
- Développer **un environnement de travail positif et efficace** dans lequel peuvent évoluer, de manière constructive, la société civile, les organisations internationales et les institutions gouvernementales.
- Maximiser les synergies et mettre en place **une coordination efficace** entre les différents acteurs du processus. Le partage des informations dans le cadre d'une approche intégrée peut ainsi permettre d'éviter les redondances et les lacunes, et ainsi d'optimiser les ressources disponibles dans la perspective d'un relèvement durable.
- Inclure des **mesures de réduction des risques et de prévention des conflits** dans l'ensemble du processus de gestion du désastre en veillant à ce que chaque prise de décision importante s'appuie sur une évaluation systématique des risques, à laquelle sera notamment intégrée une estimation des dangers, des vulnérabilités et des capacités.
- **Créer les capacités nécessaires au renforcement des systèmes de responsabilisation.** La population aura ainsi la possibilité de demander au Gouvernement et aux autorités locales qu'ils rendent des comptes sur la mise en œuvre des activités de relèvement immédiat et de reconstruction et réhabilitation. La responsabilité de ces deux derniers doit être engagée vis-à-vis de la population et celle-ci doit disposer de recours en cas de grief ou de réclamation légitime non satisfaite.

- S'assurer de l'**intégration de thèmes transversaux** (questions sexo-spécifiques, environnement, sécurité, droits de l'homme, VIH/SIDA ...) dans l'évaluation, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de relèvement immédiat et de reconstruction et réhabilitation.
- Promouvoir l'égalité et développer les capacités locales afin de **prévenir les discriminations de toute nature** (race, couleur, sexe, ethnie, âge, langage, religion, opinions politiques et autres, origine sociale, nationalité, handicap, propriété, naissance, ou autre statut...).

Les programmes de gestion du désastre doivent ainsi identifier et s'attaquer aux principaux types de discrimination, d'inégalité et d'exclusion. Ces motifs peuvent, en effet, être la conséquence ou la cause d'un conflit violent. Afin de mieux identifier ces comportements et leurs impacts négatifs potentiels, les décisions programmées doivent reposer, autant que possible, sur des informations et des données non agrégées.

- Promouvoir l'**égalité entre les sexes** en évaluant les besoins particuliers et les vulnérabilités à l'aide d'une analyse des sexo-spécificités. Le rôle des femmes dans la période de transition entre l'urgence humanitaire et la phase de développement dépend directement de la mesure dans laquelle les efforts de relèvement immédiat les intègrent elles et du degré d'inclusion de leurs besoins dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des activités de relèvement immédiat.
- **Déterminer des objectifs et des priorités** pour la stratégie de relèvement immédiat grâce à une évaluation efficace des besoins et des capacités.
- Suivre, évaluer et apprendre par le biais des techniques et des mécanismes de participation appropriés permettant une identification en temps utile des problèmes et des mesures correctives et de capturer l'avis et le vécu de la population ciblée.
- S'appuyer sur les initiatives de développement en cours ou au besoin les redéfinir pour s'assurer qu'elles contribuent à créer la résilience et les capacités des communautés affectées. Au minimum, il s'agit d'examiner les initiatives en cours pour s'assurer qu'elle ne contribuent pas à augmenter davantage les vulnérabilités des populations.

L'observation des ces principes est essentielle à chaque étape du processus de gestion du désastre (évaluation de besoins, planification des activités, mise en œuvre de la stratégie, suivi et évaluation des résultats).

## ANNEXE E – METHODOLOGIE

Les leçons tirées de l'expérience de 2004 et le cadre conceptuel fourni par le relèvement immédiat, la reconstruction et la réhabilitation, indiquent que ce dont on a besoin, aujourd'hui, en Haïti, pour planifier le processus de gestion du désastre, c'est d'une Évaluation Conjointe des Besoins Après Désastre ou PDNA (*Post Disaster Needs Assessment*).

La valeur ajoutée de l'évaluation conjointe, par rapport aux autres types d'évaluations, est double. D'abord, elle permet, à partir de deux méthodologies complémentaires, de réaliser une évaluation complète de l'impact du désastre depuis le niveau des communautés jusqu'au niveau national. Ensuite, elle prend en compte aussi bien les aspects financiers et économiques que les aspects sociaux et humains des conséquences du désastre.

Cette évaluation peut dès lors être utilisée de trois façons :

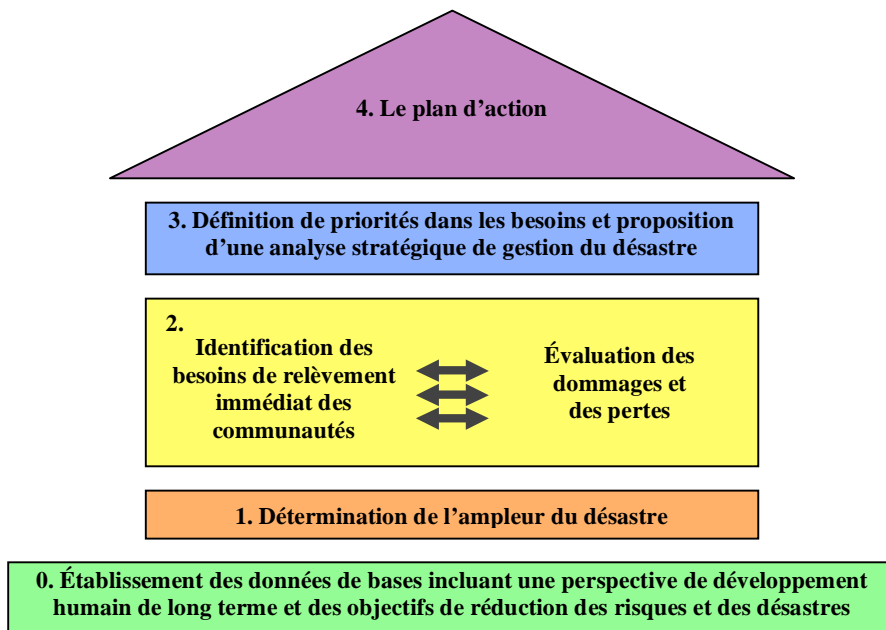
- Comme un outil du processus de planification, de coordination et de gestion ;
- Comme un outil d'aide à la décision aux décideurs, en particulier aux gouvernements, une base de fonctionnement pour permettre l'introduction des propositions sectorielles dans un plan national et, si possible, d'intégrer les options de réponse à travers les secteurs ;
- elle sert d'instrument pour la promotion et l'orientation stratégique de l'investissement privé, local, national, bilatéral et multilatéral dans la mise en œuvre des activités de relèvement immédiat et de réhabilitation et de reconstruction.

### L'Évaluation Conjointe des Besoins Après Désastre (PDNA)

Dans le cas d'Haïti, l'évaluation conjointe a été réalisée à la suite d'une requête du Gouvernement haïtien adressée à la Banque Mondiale par le biais du Dispositif mondial de Réduction des Effets des Catastrophes et de Relèvement (GFDRR) suite aux quatre cyclones d'août et septembre 2008.

La BM, les Nations-Unies et la Commission Européenne (CE) ont alors mené ensemble une évaluation des dommages, des pertes et des besoins en vue du relèvement immédiat ainsi que pour une reconstruction et une réhabilitation de plus long terme.

Figure (a) – Modèle conceptuel illustrant l'intégration des différentes perspectives du PDNA



Une telle évaluation comprend nécessairement un certain nombre d'aspects différents mais interdépendants. Ces aspects peuvent être classés dans les deux grandes catégories suivantes : l'identification des besoins de relèvement humain au niveau des communautés – qui seront la base des programmes de relèvement immédiat – et l'estimation des dommages et des pertes au niveau national – qui permettra de mobiliser les capitaux nécessaires pour financer le processus de gestion du désastre. Comme le montre la figure 4, c'est l'intégration cohérente de ces deux perspectives dans un processus unique d'évaluation qui constitue le PDNA.

Pour évaluer l'impact global du désastre sur le développement socio-économique du pays, développer des stratégies de relèvement immédiat à l'échelle des communautés et assister le Gouvernement dans l'amélioration des stratégies de gestion des risques et des désastres, le PDNA combine deux méthodologies. La méthodologie EDP (*Évaluation des dommages et des pertes*) de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (UNECLAC) et la méthodologie EBRI (Évaluation des Besoins de Relèvement Immédiat) – une méthode d'évaluation des Nations-Unies pour saisir les besoins de relèvement au niveau des communautés.

## **Évaluation des Dommages et des Pertes (EDP)**

La méthodologie EDP a été créée par la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) au début des années 1970<sup>92</sup>. Elle est utilisée par la Banque Mondiale et par d'autres organisations internationales dans de nombreux cas de désastre. Dans le cas d'Haïti, cette méthodologie a déjà été appliquée avec succès par le passé<sup>93</sup> et de nombreux fonctionnaires de l'Etat ont déjà été formés à son utilisation théorique et pratique.

La Méthodologie EDP est basée sur l'utilisation du système des comptes nationaux du pays affecté comme moyen d'évaluation des dommages et des pertes causés par le désastre. Plus simplement, la méthodologie EDP permet d'estimer la valeur des biens détruits par l'aléa naturel qui a entraîné le désastre (*évaluation des dommages*), ainsi que les changements dans les flux économiques causés par l'absence temporaire de ces biens détruits et les modifications induites dans la performance de l'économie affectée (*évaluation des pertes*). De plus, elle constitue aussi une base d'évaluation de l'impact négatif sur les revenus des individus et des ménages ainsi que sur le bien-être social global.

Le *dommage* est défini comme la valeur monétaire des biens totalement ou partiellement détruits. On fait l'hypothèse que les biens seront remplacés dans les mêmes conditions – en quantité et en qualité – que celles où ils se trouvaient avant le désastre.

Les *pertes* sont définies comme étant les changements dans les flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits, pendant le laps de temps allant de la survenue du désastre jusqu'à la fin de la période de reconstruction et de réhabilitation. Les pertes incluent la production de biens et services qui ne seront pas obtenus ; les coûts plus élevés d'exploitation et de production ; et le coût des activités d'assistance humanitaire. La somme des dommages et des pertes est l'effet total du désastre.

Les *effets macroéconomiques* sont définis comme étant la manière dont le désastre modifie la performance des principaux agrégats macroéconomiques dans le pays ou la région affecté(e). Ces effets découlent des dommages et des pertes causés par le désastre. Les effets macroéconomiques représentent une vision différente de l'impact du désastre – puisqu'ils décrivent les effets du désastre sur le fonctionnement de l'économie et les déséquilibres macroéconomiques en résultant – et, donc, ne sont pas ajoutés à la somme des dommages et pertes, pour éviter un double comptage. L'analyse macroéconomique post-désastre inclut également l'examen de l'impact sur l'investissement brut en prenant en considération les investissements à faire pendant la reconstruction, l'examen de l'inflation potentielle découlant des effets du désastre, et les impacts négatifs sur l'emploi et les revenus aux niveaux des individus, des ménages et des familles.

---

<sup>92</sup> Handbook for Estimating the Socio-Economic and Environmental Impact of Disasters, Economic Commission for Latin America and the Caribbean, United Nations, second version, 2003.

<sup>93</sup>CEPALC, Haïti, Evaluation des dommages causés par le cyclone Jeanne, Mexico City, 2005, and ECLAC, Haïti: Evaluation de l'impact des désastres naturels de l'année 2007, Mexico City, 2008.

Enfin, les *besoins* sont définis, dans le cadre de la méthodologie EDP, par l'estimation des besoins financiers pour la reconstruction et la réhabilitation des secteurs de l'économie, des régions et des populations les plus affectés et qui devront être pris en charge durant les phases de relèvement immédiat et de reconstruction et réhabilitation. Cela inclut une évaluation de la capacité du Gouvernement du pays affecté à assumer seul la mise en œuvre des différents programmes de relèvement, ainsi que l'estimation de la coopération internationale requise lorsque les capacités nationales sont insuffisantes. L'identification des besoins sert enfin aussi d'indicateur quantitatif dans le suivi et l'évaluation des programmes de relèvement.

### **e. Objectifs de l'EDP**

L'EDP estime donc les besoins financiers pour l'ensemble du processus et définit des orientations macro-économiques pour les phases de relèvement immédiat ainsi que de reconstruction et de réhabilitation.

Cette évaluation permet, en outre, d'estimer la capacité du Gouvernement du pays affecté à assumer par lui-même la mise en œuvre des différentes composantes des programmes de relèvement et de reconstruction, et d'évaluer les besoins d'aide internationale quand les capacités nationales ne suffisent pas à pourvoir aux besoins post-catastrophe. L'évaluation des dommages et des pertes constitue, de plus, une base quantitative pour suivre les progrès de l'exécution des programmes post-catastrophe.

L'analyse de l'impact des dommages et des pertes sur le fonctionnement de l'économie est faite à partir des prévisions de performances établies antérieurement pour l'année en cours (et dans certains cas sur plusieurs années). À partir des pertes pour chaque secteur, on peut aussi donner une première estimation des variations micro-économiques des revenus des ménages dues au désastre. Il est ensuite possible d'en tirer des estimations des besoins financiers nécessaires aux programmes de relèvement.

Ces programmes seront basés sur les politiques publiques de mitigation des impacts négatifs des pertes de production et aussi sur une stratégie de reconstruction prenant en compte des options de reconstruction "en mieux" des biens endommagés ou détruits, en fonction des contraintes financières.

### **f. Méthodologie de l'EDP**

La procédure utilisée en Haïti pour l'évaluation de 2008 prend en compte de multiples tâches et étapes. Elle a commencé par la collecte des valeurs de référence et des données sur les dommages établies par le Gouvernement par le biais de la Direction de la Protection Civile et d'un certain nombre de services et ministères opérationnels. Les équipes de l'EDP ont ensuite immédiatement entrepris l'examen de la fiabilité des données, en ayant notamment recours à des vérifications par triangulation et par des instances indépendantes.

Les valeurs de référence ont été ajustées en temps normalisé dans les différents secteurs de l'économie afin d'établir une référence aussi précise que possible pour l'analyse. Les informations fournies ont été vérifiées, les informations lacunaires ont été identifiées et des sources d'information complémentaires recensées.

Des missions courtes ont été réalisées sur le terrain dans un certain nombre de zones touchées. Des consultations y ont été menées, notamment avec les responsables des collectivités locales, les représentants et responsables des instances communautaires, les organisations non gouvernementales présentes sur place, les habitants, les propriétaires d'entreprises et d'autres parties prenantes. Par ailleurs, une enquête par sondage auprès des industries et des commerces (incluant le secteur informel) a été réalisée pour recueillir des informations sur les dommages, les pertes et les besoins.

## **Evaluation des Besoins en Relèvement Immédiat (EBRI)**

La méthodologie utilisée par les Nations Unies pour l'Evaluation des Besoins en Relèvement Immédiat (EBRI) a permis de produire une analyse détaillée des besoins à court terme des communautés et un plan d'action à mettre en œuvre sur une période de 18 mois dont les résultats et les programmes sont chiffrés.

Des priorités ont été définies dans les activités de relèvement immédiat afin de répondre au mieux aux besoins les plus pressants des communautés en les consolidant autour des trois objectifs ou axes prioritaires du Gouvernement à savoir : la sécurité alimentaire, la protection sociale et la protection des bassins versants.

L'ensemble des activités prioritaires et consolidées de manière cohérente autour des ces trois axes prioritaires constitue donc le Plan d'action de Relèvement Immédiat (PaRI).

### **g. Objectifs du PaRI**

L'objectif du PaRI est d'offrir une vision consensuelle, cohérente et concrète des actions à entreprendre pour répondre aux besoins en relèvement immédiat des communautés sur une période de 18 mois. Les objectifs poursuivis sont :

- de répondre aux besoins des communautés en matière de sécurité humaine dans ses dimensions économiques et sociales ;
- d'appuyer et de soutenir les capacités des communautés à résister aux désastres ;
- de prendre le relais le plus rapidement possible de l'aide humanitaire ; et
- de poser les fondations d'un relèvement à plus long terme tout en intégrant des mesures de prévention, de réduction et de gestion des risques futurs.
- 

### **h. Méthodologie du PaRI**

Les informations utilisées pour l'évaluation des besoins en matière de relèvement immédiat proviennent des bilans consolidés régulièrement, tout au long de la crise, par la Direction de la Protection Civile qui - par département et par commune - offraient une vision globale et complète des dommages enregistrés dans les communautés.

À partir de ces informations, les groupes de travail établis au niveau national pour apporter une réponse d'urgence au désastre (autrement appelés « *clusters* ») qui regroupent les organisations internationales, les ministères sectoriels, les ONGs, et dans les bailleurs de fonds, ont été sollicités afin de préparer une stratégie de relèvement immédiat par secteur basée sur leur connaissance de l'ampleur de la réponse humanitaire et des besoins à combler rapidement.

Ces stratégies sectorielles de relèvement immédiat ont été présentées, ajustées et validées lors d'un atelier de travail organisé par la Direction de la Protection Civile du 13 au 15 octobre 2008.

Cet atelier a réuni les Directeurs Départementaux du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe de huit (8) départements, les Coordinateurs des Comités départementaux de Gestion des Risques et des Désastres des dix (10) départements, des représentants des ministères sectoriels, des organisations internationales, des ONGs, des bailleurs de fonds, et de la société civile.

Les participants de l'atelier ont ensuite identifié les programmes d'activités pertinents au vu des réalités de terrain et des spécificités des différents départements. Ce travail a permis d'identifier 42 activités prioritaires par département. Ces activités ont ensuite été classées en fonction de leur urgence, de leur impact, du nombre de bénéficiaires directement concernés, et de leur contribution à la phase humanitaire, de relèvement immédiat et/ou de reconstruction.

Enfin, ces activités prioritaires ont été retenues et organisées en fonction de leur contribution directe aux trois axes prioritaires identifiés par le Gouvernement et de la faisabilité de leur mise en œuvre sur une période de 18 mois.

# ANNEXE F – FONDS HAÏTIEN DE RELEVEMENT ET DE RESILIENCE

## Aperçu Général

La saison des ouragans 2008 à Haïti est évaluée à un impact macro-économique équivalent à 14.5% du PIB, avec une estimation totale des dommages et pertes à hauteur de US\$ 893 millions. L'Évaluation des Besoins Post-Désastre (PDNA) montre que les secteurs les plus affectés sont le secteur productif, suivi des secteurs social, infrastructurel et de l'environnement. Bien que les besoins de reconstruction physique soient importants, les besoins liés au rétablissement des moyens de subsistance, et au flux des besoins et services de routine sont aussi énormes et peut-être même plus urgents. Étant donné la fréquence avec laquelle Haïti est sujet aux désastres naturels, il est prioritaire de s'assurer que la réduction des risques et des désastres et la préparation sont incorporés dans la reconstruction et le développement continu.

Le Fond Haïtien de Relèvement et de Résilience (FHRR) sera établi à travers Le Fond d'Appel de GFDRR. Le Fond d'Appel est **un fond fiduciaire multi partenaires financiers** pour la préparation, basé sur des accords en veille existants avec les partenaires financiers pour mobiliser rapidement des dons au support du relèvement post-désastre et à la réhabilitation préliminaire et aux activités de reconstruction (études, renforcement institutionnel) pendant que la phase initiale humanitaire s'achève.

**Dispositif Mondial pour la Réduction de Désastre et le Relèvement (GFDRR)** est un partenariat de la Banque Mondiale, des Nations Unies, et des principaux partenaires financiers/groupe consultatif au support de la réduction des risques et désastres et le relèvement dans les pays à risque. Le GFDRR est un mécanisme global unique pour coordonner l'aide pour la gestion de risques de désastres pour la réduction durable de la pauvreté.

## Objectifs et Caractéristiques

L'objectif du FHRR est de fournir rapidement et efficacement à Haïti des ressources sous forme de dons pour :

- L'administration et la coordination du programme de relèvement et de reconstruction.
- Des activités accélérées faisant le pont entre l'aide humanitaire et la reconstruction à long-terme.
- La planification du relèvement et de la reconstruction et des activités qui intègrent des mesures de gestion de risques de désastres appropriées à réduire la future vulnérabilité.

Le FHRR établira une plate-forme pour le relèvement:

- Dirigée par le Gouvernement, mais coordonnée entre partenaires financiers, en ligne avec les priorités établies dans l'Évaluation des Besoins Post-Désastre, et l'actuelle planification des phases de relèvement et reconstruction;
- Capable de mobiliser rapidement des ressources de multiples partenaires financiers, en support à une gamme diverse de partenaires pour la mise en oeuvre choisie à partir de leurs avantages comparatifs;
- Basée sur un mécanisme de fond unique qui renforce au lieu de diminuer la capacité gouvernementale de mise en oeuvre et de coordination;
- Qui répond autant aux besoins urgents de relèvement qu'aux besoins de réduction de risques à long terme;
- Qui soutient la participation communautaire pour le développement de base basé sur la demande;
- Contrôlée à travers un cadre de résultats et de contrôles transparents et définis.

## Durée



Il est prévu que les investissements pour le relèvement immédiat seront diminués après les premiers 12 à 18 mois, mais les activités du fond axées sur la réduction de risques de désastres et la vulnérabilité dans le relèvement et la reconstruction peuvent s'étendre jusqu'à 3 à 4 ans. La durée du mandat du Fond sera clairement définie avec le plan de Relèvement et de Reconstruction du Gouvernement d'Haïti (GdH).

## **Gouvernance et Structure**

### *A. Conseil Exécutif*

Le Conseil Exécutif sera dirigé par le Premier Ministre ou un représentant, et sera composé de représentants désignés des Ministères de la Planification, de l'Intérieur et de l'Économie et Finance, de la Banque Mondiale, des Nations Unis, et de partenaires financiers ayant contribué au fond. Le Conseil Exécutif s'assurera que les priorités et objectifs du fond sont consistants avec les besoins établis et reflétés dans l'Évaluation des Besoins Post-Désastre et dans le futur Plan de Relèvement et de Reconstruction. Le Conseil Exécutif sera aussi responsable de la coordination entre partenaires techniques et financiers d'Haïti et pour la validation des rapports d'avancement et des rapports financiers.

### *B. Secrétariat*

Pour son opération journalière, le Conseil Exécutif sera soutenu par le Secrétariat. La mission du Secrétariat sera de :

- S'assurer de la coordination entre les différentes initiatives;
- Soumettre une révision initiale et des recommandations sur les propositions au fond;
- Offrir le support nécessaire à l'incorporation des mesures de gestion de risques dans les programmes de relèvement et de reconstruction;
- S'assurer de la conformité avec les procédures fiduciaires (passation de marché, décaissement et gestion financière) et de sauvegarde établies et appropriées;
- Administrer les fonds et s'assurer du transfert rapide de fonds aux bénéficiaires;
- Superviser les dons à travers les rapports fournis par les bénéficiaires et l'évaluation de chantiers ciblés en fonction de leur adhérence aux politiques de mise en oeuvre et de leur performance face aux indicateurs et aux objectifs.
- Soumettre au Conseil Exécutif des rapports consolidés de déroulement et d'activités financières.
- Assurer la visibilité au gouvernement Haïtien et des partenaires financiers ayant contribué au fond.

Le Secrétariat travaillera de concert avec l'Unité de Coordination de Relèvement et de Reconstruction Post-Désastre du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Le Secrétariat sera composé d'un Gestionnaire de Fonds, avec accès aux systèmes de la Banque Mondiale et une grande expérience avec les Fonds Fiduciaires de la Banque Mondiale et les politiques fiduciaires, et aussi un nombre limité d'employés de support spécialisés dans la passation de marché, le décaissement, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, la communication et l'administration. Le Secrétariat sera périodiquement assisté par des employés de la Banque Mondiale pour la supervision des activités du fond et pour s'assurer que les politiques fiduciaires et celles de sauvegarde sont observées.

## **Activation et Mécanisme de Décaissement**

Le fond sera activé à la requête du GdH, basé sur les résultats de l'Évaluation des Besoins Post-Désastre. Après cela, un Appel de Fonds circulera entre les partenaires financiers afin qu'ils contribuent à un compte administré par le GFDRR.

Les fonds peuvent être déboursés très rapidement, et la mise en oeuvre des activités de relèvement peut commencer dans l'espace d'un mois après le lancement de l'Appel de Fonds.

### **Définition de Priorités**

Afin de répondre aux besoins de relèvement d'urgence, le FHRR sera activé avant l'achèvement du programme de Relèvement et de Reconstruction en cours. Dans la phase initiale, le Conseil Exécutif guidera les priorités du fond, de concert avec les découvertes du PDNA. Une fois que ce plan est complété et accepté, le programme des activités du fond sera structuré autour de lui. Le Fond aura une structure flexible permettant à certains dons d'être dédiés suivant les priorités établies (et si nécessaire d'avoir une approche directe aux agences de mise en oeuvre), mais aussi de permettre la soumission de requêtes basées sur la demande.

### **Bénéficiaires Éligibles**

Le FHRR pourrait être directement octroyé au Gouvernement, aux agences de l'ONU, IFIs, aux organisations régionales, ou aux ONGs, tant que ces activités sont en ligne avec les priorités de financement acceptées conjointement et les capacités de l'agence de mise en oeuvre.

### **Activités Éligibles**

Les dons octroyés à travers ce fond peuvent soutenir :

- Des activités reliées à l'administration du fond, incluant des activités qui permettent la visibilité au gouvernement et aux partenaires financiers ayant contribué au fond;
- Le support technique et les activités analytiques reliées au développement et à la mise en oeuvre de stratégies de relèvement intégrales;
- Le renforcement de systèmes de suivi et de coordination globale;
- Le renforcement institutionnel pour la reconstruction à long terme et les activités de gestion de risques;
- Des activités de relèvement immédiat;
- La réhabilitation et la reconstruction de biens physiques reliés à la restauration de l'activité économique et du capital social, ou de la réduction de risques.

Il n'y a pas de limites minimales ou maximales fixées pour les requêtes de fonds. Le financement sera octroyé sur la base de la faisabilité du projet, l'agenda proposé et la capacité de l'agence de mise en oeuvre. En plus de l'alignement avec les priorités de relèvement établies, *les préférences de financement* seront basées sur les critères suivants :

- Cahier des charges prioritaires du FHRR établies par le Conseil Exécutif ;
- Existence d'une composante de réduction des risques et des désastres ;
- Coordination du projet avec les autres activités de gestion du désastre ; et
- Priorité sera donnée à certains projets répondant à un besoin exprimé directement par les communautés locales ;

### **Procédures Opérationnelles**

#### *Cycle de Financement*

Une large partie des activités du Fond sera dictée par le Plan de Relèvement et de Reconstruction. D'autres propositions seront reçues par le Secrétariat suivant les formats standards et révisées par le FHRR sur une base

de roulement (pas de cycle de requête spécifiée), et révisées et administrées en accord avec des temps de réponses définis.

### *Responsabilités Fiduciaires*

Les bénéficiaires seront responsables de la mise en oeuvre des activités en accord avec les politiques de sauvegarde, de passation de marché et de gestion financière de la Banque Mondiale (ou avec les Principes d'Accord Fiduciaire ou autres accords Banque Mondiale-ONU appropriés). Le Secrétariat évaluera les propositions et les bénéficiaires dans leur capacité d'adhérer aux politiques, en demandant préalablement l'avis de la Banque Mondiale. Dans les cas où la capacité du bénéficiaire est limitée ou pourrait causer des retards de mise en oeuvre significatifs, le Secrétariat pourra prendre en charge la directe responsabilité de certaines ou de toutes les fonctions de passations de marché.

### *Rapports, suivi et évaluation*

Pour les activités financées par ce fond, des rapports financiers et descriptifs consolidés doivent être soumis au Secrétariat sur une base régulière en accord avec les formats établis.

### **Stratégie de mobilisation de ressources**

Le GFDRR et la Banque Mondiale sont dans le processus de faire des contacts informels avec des partenaires financiers potentiels pour évaluer l'intérêt, mais le processus de collecte de fonds formel sera dirigé par un représentant haut placé du Gouvernement. Des contacts haut-placés chercheront à clarifier l'engagement de fonds, tandis que le dialogue dans le pays sera axé sur la finition des arrangements de mise en oeuvre et la coordination avec les programmes existants. Les partenaires clés du développement d'Haïti des deux côtés de l'Atlantique seront ciblés, ainsi que des partenaires financiers non-traditionnels, qui joueront sûrement un rôle plus important dans le futur.

La priorité est de lancer formellement l'Appel de Fonds du FHRR le plus tôt possible, sur la base du Rapport de l'Évaluation des Besoins Post-Désastre déjà achevé. A partir du début du mois de décembre, le Gouvernement et ses partenaires internationaux chercheront à se mettre d'accord sur un Plan de Relèvement et de Reconstruction, qui mettra l'emphase sur les efforts de mobilisation de ressources.

En plus du présent dialogue national, des contacts haut placés informels sont en train d'être fait au sein du contexte du Groupe Consultative du GFDRR à Copenhague. Dans la seconde semaine de décembre (Dec. 8-13) une visite du Directeur des Caraïbes de la Banque Mondiale aux capitales Européennes identifiées donnera l'opportunité au Fond d'être présenté et discuté.

## ANNEXE G – PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

Tableau (c) – Estimation et projection des principaux indicateurs économiques pour les années 2008 et 2009 à partir des données de 2004 à 2007.

INDICATEURS	2004	2005	2006	2007	ESTIMATION OCTOBRE 2008	PROJECTION OCTOBRE 2009
	<i>Jeanne</i>	<i>Post Jeanne</i>			<i>Crise alimentaire, pétrole &amp; cyclones</i>	<i>Crise alimentaire,-pétrole &amp;-cyclones</i>
<b>Croissance et investissement (Taux de variation)</b>						
Produit intérieur brut	-3.5	1.8	2.3	3.2	1.5	2.0
Produit intérieur brut par habitant	-5.0	0.2	0.7	1.5	nd	nd
Produit intérieur brut (millions de gourdes)	140.387	168.035	200.456	230.166	268.428	309.943
Produit intérieur brut (millions de dollars)	3.538	4.310	4.836	6.154	7.014	7.560
Déflateur du PIB (1987=100)	1.118.0	1.314.5	1.532.7	1.705.2	1.959.3	2.251.2
Revenu national brut à prix de marché c/	-2.4	4.1	0.4	2.9	nd	nd
<b>Produit intérieur brut sectoriel</b>						
Biens	-4.0	2.5	2.0	2.7	1.5	-8.4
Services de base	1.6	3.5	2.2	4.0	1.5	-22.6
Autres services	-4.4	1.4	2.4	4.4	2.5	-2.6
<b>Décomposition du taux de variation du PIB (Points de pourcentage)</b>						
Taux de variation du PIB	-5.0	8.4	2.1	2.7	nd	nd
Consommation	-3.5	1.8	2.3	3.2	nd	nd
Publique	-1.4	0.2	...	...	nd	nd
Privée	-3.6	8.2	...	...	nd	nd
Investissement	-1.1	0.5	0.8	1.1	nd	nd
Exportations	0.6	1.6	1.9	-0.8	nd	nd
Importations (-)	-2.0	8.7	2.4	-0.2	nd	nd
<b>Investissement et épargne (Pourcentage du PIB)</b>						
Investissement brut interne	28.9	28.8	28.8	28.7	nd	nd
Epargne nationale	27.5	28.9	27.3	27.3	nd	nd
Epargne externe	1.5	-0.1	1.5	1.4	nd	nd
<b>Emploi et salaires</b>						
Salaire minimum réel (indices 2000=100)	90.1	77.2	67.5	62.0	nd	nd
<b>Indice général des prix à la consommation (Taux de variation)</b>						
IPC septembre-septembre	21.68	14.88	12.38	7.87	19.80	9.50
Moyenne annuelle (année fiscale)	8.32	16.76	14.23	8.94	14.37	nd
<b>Secteur externe avec indices 2000=100 (Taux de variation)</b>						
Termes de l'échange des biens (fob/fob)	83.4	73.5	61.7	60.2	nd	nd
Taux de change nominal (gourdes pour 1 dollar)	39.7	39.0	41.4	37.4	38.27	41.00

Indice du taux de change ajusté (2000=100)	102.8	89.4	86.2	73.1	nd	nd
<b>Balance des paiements<sup>d</sup> (Millions de dollars)</b>						
Compte courant	-55.6	3.1	-73.2	-80.3	-261.5	-325.2
Solde commercial	-1.036.7	-1.249.7	-1.440.6	-1.592.6	-2.210.7	-2.142.9
Exportations des biens et services <sup>e</sup>	509.8	600.9	695.2	728.7	715.3	756.7
Importations des biens et services <sup>e</sup>	-1.546.5	-1.850.6	-2.135.9	-2.321.3	-2.926.0	-2.899.6
Compte d'opérations financières	13.2	-11.3	136.6	128.9	226.6	255.5
Variation des réserves internationales	-35.4	-50.5	-93.9	-156.3	-58.0	-18.8
Compte courant (% PIB)	-1.6	0.1	-1.5	-1.3	-3.7	-4.3
<b>Dette externe (Pourcentages)</b>						
Encours de la dette externe (% du PIB) <sup>f</sup>	37.2	31.0	29.3	25.0	nd	nd
Intérêts nets (% des exportations des biens et services)	2.3	6.2	1.6	2.4	nd	nd
<b>Gouvernement central<sup>g</sup> (Pourcentage du PIB)</b>						
Recettes courantes	8.9	9.7	10.2	10.1	9.4	10.2
Dépenses courantes	9.2	10.2	9.7	8.2	9.7	11.0
Epargne ou Déficit courant (-)	-0.3	-0.6	0.5	1.9	-0.3	-0.8
Dépenses de capital	2.8	1.2	0.9	6.7	9.1	7.8
Déficit fiscal	-3.1	-0.6	0.3	0.2	-3.1	-3.5
Financement interne	-0.7	-1.6	-0.8	0.0	2.7	2.3
Financement externe	3.8	2.3	0.5	-0.2	0.4	0.2
<b>Monnaie et crédit (Taux de variation)</b>						
Solde monétaire du système bancaire	9.1	20.3	10.2	4.7	nd	nd
Réserves nettes de change	-5.9	46.9	26.8	19.0	nd	nd
Crédit intérieur net	14.3	12.7	4.0	-1.8	nd	nd
Au secteur public	13.7	1.1	-4.8	-8.9	1.8	-1.8
Au secteur privé	9.0	21.3	6.1	10.8	21.8	12.6
Monnaie (M1)	12.3	19.4	3.0	8.7	nd	nd
Epargne et dépôts à terme (monnaie nationale)	14.9	6.7	17.5	0.7	nd	nd
M2	13.7	12.5	10.4	4.3	nd	nd
Dépôts en monnaie étrangère (dollars)	2.6	32.4	10.0	5.3	nd	nd
Liquidité étendue (M3)	9.1	20.3	10.2	4.7	20.9	11.3
<b>Taux d'intérêt réel en moyennes des années fiscales (Taux annuels)</b>						
Taux sur les dépôts	-11.8	-11.1	-7.2	-3.5	nd	nd
Taux sur les prêts	4.4	10.6	11.6	21.5	nd	nd
Taux d'intérêt équivalent en monnaie étrangère <sup>h</sup>	15.3	5.6	-0.3	16.5	nd	nd

<b>POUR MEMOIRE</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>ESTIMATION OCTOBRE 2008</b>	<b>PROJECTION OCTOBRE 2009</b>
PIB CONSTANT	12.557	12.783	13.079	13.498	13.700	13.768
PIB COURANT	140.387	168.035	200.456	230.166	268.428	309.943
PIB COURANT millions de dollars	3.538	4.310	4.836	6.154	7.014	7.560
Recettes courantes	12.473.9	16.253.1	20.413.0	23.197.0	25.217.0	31.507.0
Dépenses courantes	12.910.6	17.220.3	19.366.0	18.864.0	25.904.0	33.964.0
Epargne ou Déficit courant (-)	-436.7	-967.2	1.047.0	4.333.0	-687.0	-2.457.0
Dépenses de capital	3.927.0	2.027.0	1.837.0	15.385.0	24.428.0	24.182.0
Déficit fiscal	-4.300.7	-1.080.2	532.0	465.0	-8.417.0	-10.953.0
Financement interne	-969.9	-2.728.1	-1.595.1	-106.0	7.247.0	7.101.0
Financement externe	5.270.6	3.808.3	1.063.1	-359.0	1.171.0	611.0
Recettes totales	12.536.9	18.167.1	21.735.0	34.713.0	41.915.0	47.194.0
Dépenses totales	16.837.6	19.247.3	21.203.0	34.248.0	50.332.0	58.147.0

Source : CEPALC, sur la base de chiffres officiels et estimations propres pour les années 2008 et 2009.

a/ Chiffres correspondant aux années fiscales (octobre-septembre).

b/ Chiffres provisoires.

c/ Sur la base de séries en dollars de 1995.

d/ Les composantes de la balance des paiements sont enregistrées selon les recommandations du V Manuel de la Balance des Paiements du FMI.

e/ Y compris industrie de sous-traitance.

f/ Conversion réalisée au taux de change de référence de la BRH.

g/ Inclut uniquement les recettes et dépenses d'opération du gouvernement central.

h/ Taux sur les dépôts déflaté par la variation du taux de change au cours de l'année fiscale.

## ANNEXE H – VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU DESASTRE

Tableau (d) – Ventilation de l'effet du désastre par département (en millions de US\$)

	NORD	NORD EST	NORD OUEST	ARTIB.	CENTRE OUEST	SUD	SUD EST	GRANDE ANSE	NIPPES			
<b>Agriculture</b>	<b>Production végétale</b>											
	D <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	P <sup>(*)</sup>	5,03	2,95	7,05	52,40	10,44	19,13	7,93	8,32	4,00	5,36	
	<b>Production animale</b>											
	D <sup>(*)</sup>	1,33	0,17	1,70	29,24	2,13	11,75	2,54	4,11	0,04	0,62	
	P <sup>(*)</sup>	0,02	0,00	0,03	0,37	0,03	0,11	0,35	0,06	0,00	0,01	
	<b>Pêche</b>											
	D <sup>(*)</sup>	0,00	0,04	0,30	0,37	0,00	0,00	n/d	0,53	0,58	0,35	
	P <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	<b>Infrastructures agricoles</b>											
	D <sup>(*)</sup>	0,29	0,15	0,19	0,81	0,01	1,82	n/d	0,20	0,01	0,06	
	P <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
<b>Eau et Assainissement</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>											
	D <sup>(*)</sup>	0,54	0,06	1,20	1,96	0,94	2,06	0,92	0,47	0,43	0,43	
	P <sup>(*)</sup>	0,01	0,00	13,68	4,08	0,00	0,24	0,02	0,23	0,01	0,23	
	<b>Assainissement</b>											
	D <sup>(*)</sup>	0,56	0,13	0,25	1,07	0,14	0,78	0,56	0,52	0,04	0,11	
	P <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	0,15	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	<b>Hygiène</b>											
	D <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	P <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	0,07	0,95	n/d	0,07	0,07	0,14	n/d	0,07	
	<b>Industrie et Commerce</b>	<b>Industrie</b>										
		D <sup>(*)</sup>	0,00	0,00	0,10	6,20	0,00	10,50	0,50	0,10	0,00	0,00
		P <sup>(*)</sup>	4,10	1,40	2,80	12,40	3,80	76,80	3,90	0,80	1,90	1,40
<b>Commerce</b>												
D <sup>(*)</sup>		0,10	0,00	0,30	9,40	0,00	7,50	0,80	0,10	0,00	0,00	
P <sup>(*)</sup>		3,80	0,30	6,20	13,30	2,30	27,80	3,80	1,10	1,60	1,20	
<b>Infrastructures</b>	<b>Electricité</b>											
	D <sup>(*)</sup>	0,18	n/d	n/d	1,38	0,36	2,84	0,23	0,60	n/d	n/d	
	P <sup>(*)</sup>	nd	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
	<b>Télécommunications</b>											
D <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d		
P <sup>(*)</sup>	0,25	n/d	0,28	0,09	n/d	0,40	0,01	0,02	0,01	n/d		
<b>Tourisme</b>	<b>Tourisme</b>											
	D <sup>(*)</sup>	2,10	n/d	n/d	n/d	n/d	2,80	n/d	1,70	n/d	n/d	
P <sup>(*)</sup>	5,39	n/d	n/d	n/d	n/d	7,39	n/d	6,92	n/d	n/d		
<b>Emplo</b>	<b>Perte de revenus pour les travailleurs</b>											
	D <sup>(*)</sup>	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	
P <sup>(*)</sup>	0,41	0,01	0,20	1,49	0,03	2,72	0,50	0,54	0,09	0,12		



# ANNEXE I – RÉSULTATS DE L’ATELIER DE TRAVAIL NATIONAL

Tableau (e) – Les activités identifiées comme prioritaires

ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS
<b>BASSINS VERSANTS</b>	
Assainissement dans les grandes et petites villes inondées en coordination avec le groupe Eau et Assainissement	Évacuation des eaux usées par curage des drains et exutoires
Réalisation de travaux d’aménagement dans les versants et les ravines (structures mécaniques et biologiques)	Enlèvement des sédiments et des déchets consolider les ouvrages mécaniques anti-érosifs par la création de haies vives à l’intérieur des fossés
Reconstruction des principales infrastructures hydrauliques et agricoles (canaux, ravines, drains...)	Reprofilage des canaux d’irrigation et drains des périmètres pour une meilleure gestion de distribution des eaux vers les parcelles
Réalisation de travaux d’aménagement dans les versants et les ravines (structures mécaniques et biologiques)	Consolider les activités de construction de seuils et digues de rétention d’eau
<b>ABRIS</b>	
Relèvement immédiat	Mettre en œuvre des projets HIMO Assurer que les enfants qui vivent dans les abris temporaires aient accès au retour scolaire Relocaliser les abris provisoires qui se trouvent dans les écoles Pourvoir d’une formation technique les comités départementaux et locaux de gestion d’abris provisoires Identifier une stratégie d’intervention pour venir en aide aux personnes qui se retrouvent dans des abris non formels et des structures privées.
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
Rétablissement des services d’alimentation en eau :	Ciblage des priorités pour les interventions basées sur les critères communs des acteurs clés dans le secteur
Rétablissement des services d’assainissement	Nettoyage des écoles, centres de santé et autres infrastructures
Accompagnement de la promotion à l’hygiène	Mise en place d’activités de promotion d’hygiène dans les écoles
Centralisation des informations, coordination, suivi technique et financier au niveau de la cellule EPA du MTPTC avec l’appui du SNEP, de la CAMEP et du cluster WASH	Procédures de décaissement simplifié pour les petites réparations sur les infrastructures EPA, etc. Conférences de presse régulières sur les dommages et les activités de récupération post-crisis
Rétablissement des services d’alimentation en eau :	Réparation de tous les réseaux d’eau potable affectés par les cyclones et dont les dégâts sont inférieurs à \$10.000, US
Accompagnement de la promotion à l’hygiène	Diffusion de messages clés sur l’hygiène
<b>EDUCATION</b>	
Réhabilitation 842 écoles et reconstruction 122 écoles	Intégration des interventions Wash dans le plan de réhabilitation des écoles Programme spécifique pour familles plus affectés (uniformes scolaires, chaussures, comprenant le paiement des frais scolaires)
Favoriser l’accès a scolarisation 207.205 enfants et scolarisation de plus de 5.000 enfants démunis	Approvisionnement kits scolaires pour les enfants Définition de critères pour l’identification des familles des différent bénéficiaires
Réhabilitation 842 écoles et reconstruction 122 écoles	Plan de nettoyage et réhabilitation des écoles
Favoriser l’accès a scolarisation 207.205 enfants et scolarisation de plus de 5.000 enfants démunis	Approvisionnement mobilier, matériel didactique et cantine scolaire
Réhabilitation 842 écoles et reconstruction 122 écoles	Mise en place de structures temporaires
Favoriser l’accès a scolarisation 207.205 enfants et scolarisation de plus de 5.000 enfants démunis	Programme d’appui psychosocial (groupes de support, sensibilisation, etc.) pour les parents

Mise en place et / ou renforcement des groupes de support pour les enseignants dans les communautés affectées

## SANTE ET NUTRITION

Assistance aux personnes affectées et a leur mode de vie

Exécution de travaux (curage de canaux d'irrigation) contre des vivres ou des transferts monétaires  
Accent sur la réduction de la vulnérabilité des femmes ciblage des distributions, ciblage des activités génératrices de revenus  
Promotion agriculture urbaine et périurbaine  
Education et sensibilisation de la population et des prestataires de santé sur le traitement de l'eau et des gîtes

Ciblage des groupes et des zones vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes a besoins spéciaux)

Désinfection massive  
Contrôle et traitement de l'eau de boisson  
Poste de rassemblement  
Campagne de sensibilisation et d'éducation de toute la population pour des actions coordonnées en cas d'alerte pré cyclonique

## SECURITE ALIMENTAIRE

Adoption de mesures de politiques économiques, commerciales et tarifaires sur la consommation et la production

Subventions des intrants de production  
Promotion/Incitation a l'accès aux réchauds à Kérosène et GPL (gaz) à meilleur prix  
Octroi de subventions / acquisition d'intrants  
Réparation des systèmes d'irrigation  
Vivres contre travail (M.O. Agricole)  
Reconstitution du cheptel  
Recapitalisation des agriculteurs

Relance de la production agricole

Source : Atelier organisé entre le 14 et le 17 octobre 2008.

## ANNEXE J – PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

Tableau (f) – Activités de protection des droits de la personne

	RESULTATS	INDICATEURS
<b>Objectif 1: Offrir une assistance et une protection adéquates aux personnes qui ne peuvent pas encore regagner leur lieu de résidence habituelle, en accordant une attention spéciale aux groupes vulnérables</b>		
<b>Relèvement immédiat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enregistrement complet de toutes les personnes déplacées qui sont dans les abris collectifs et autres logements avec des données détaillées sur le sexe, l'âge et la diversité</li> <li>2. Adoption de mesures pour la protection des populations affectées, en particulier les femmes, les enfants, les handicapés, les vieillards contre la violence, l'exploitation et les abus</li> <li>3. Assurer un accès sûr et non discriminatoire à l'aide et aux services humanitaires</li> <li>4. Établissement d'abris provisoires qui sont à l'abri des risques naturels ou d'autres menaces et qui permettent aux populations de garder leur dignité.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qualité des données enregistrées</li> <li>2. Nombre de cas rapportés de violence, d'exploitation et d'abus dans les abris et d'autres logements</li> <li>3. Perception parmi les populations affectées quant à leur accès aux services et à l'aide</li> <li>4. Nombre et qualité des abris</li> </ol>
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégie mise en place pour la fourniture de l'aide et la protection des autres personnes déplacées sur la base des besoins et des vulnérabilités</li> <li>2. Accès des populations les plus vulnérables aux programmes générateurs de revenus</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes qui bénéficient de l'assistance et de la protection</li> <li>2. Nombre de personnes déplacées qui bénéficient des programmes de génération de revenus</li> </ol>
<b>Objectif 2: Protection adéquate contre la violence, y compris la violence communautaire et la violence basée sur le sexe</b>		
<b>Relèvement immédiat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place du système de fonctionnement, de suivi et de préparation des rapports pour les violations des droits de l'homme, y compris la violence communautaire et la violence sexuelle</li> <li>2. Établissement des mécanismes pour aborder de manière adéquate tous les aspects de la violence sexuelle et d'autres violations, y compris la prévention, l'assistance médicale, psycho-sociale et juridique</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas rapportés et suivis par les acteurs pertinents, y compris les institutions chargées de faire appliquer la loi et de bien-être social</li> <li>2. Nombre de partenaires qui travaillent sur le contrôle et la préparation de rapports</li> </ol>
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation de l'évaluation de l'impact des catastrophes sur la population, telle que la migration (y compris la circulation), l'utilisation de la main d'oeuvre enfantine, la domesticité, l'abandon scolaire, la baisse des revenus, la situation des personnes en soins institutionnels, etc.</li> <li>2. Mise en place du programme de prévention, de baisse et de résolution des conflits communautaires.</li> <li>3. Établissement des cartes des institutions (enregistrées et non enregistrées) et adoption d'actions contre les institutions illégales</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes affectées qui ont été négativement touchées par la catastrophe</li> <li>2. Nombre de communautés qui ont accès au programme de prévention, de diminution et de résolution des conflits</li> <li>3. Nombre d'institutions illégales inspectées et fermées</li> </ol>

**Objectif 3: Facilitation du retour volontaire des personnes déplacées à leur lieu de résidence habituel dans la sécurité et la dignité**

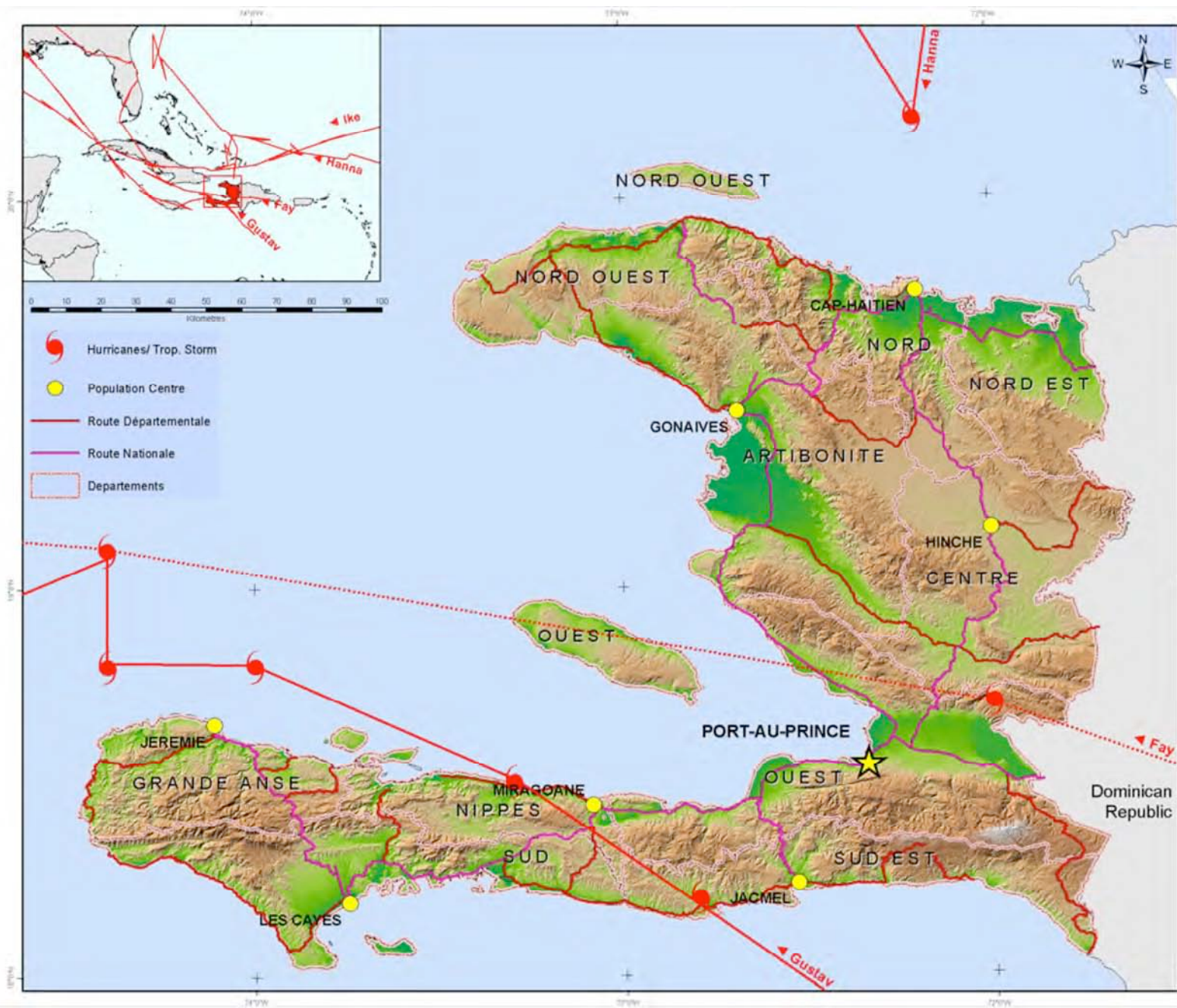
<b>Relèvement immédiat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistance fournie aux personnes déplacées qui désirent retourner à leur lieu de résidence habituel</li> <li>2. Informations détaillées disponibles sur les écarts et les besoins en assistance pour le retour et raisons pour lesquelles une partie des personnes déplacées ne souhaitent pas retourner</li> <li>3. Participation des personnes déplacées dans la planification et la mise en œuvre de leur retour</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes retournées dans la sécurité et la dignité</li> <li>2. Réalisation des évaluations sur la qualité des retours participatifs</li> <li>3. Perception parmi les personnes déplacées de leur participation</li> </ol>
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développement et mise en place de stratégie de solutions durables</li> <li>2. Identification des possibilités de délocalisation dans les zones les plus sûres</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes retournées dans la sécurité et la dignité</li> <li>2. Qualité des autres logements provisoires</li> </ol>

**Objectif 4: Disponibilité de l'assistance psycho-sociale, économique et juridique pour toutes les populations affectées et celles à risque, y compris celles qui sont restées dans leurs maisons au cours de l'urgence.**

<b>Relèvement immédiat</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installation de mécanisme de renseignements</li> <li>2. Fourniture de titres de propriété et d'autres documents perdus</li> <li>3. Mise en place de mesures pour protéger les personnes et les communautés vulnérables contre les tentatives illégales et excessives visant à les priver de leurs biens</li> <li>4. Appui familial aux familles déplacées et qui sont retournées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de bénéficiaires des interventions psycho-sociales, légales et économiques</li> <li>2. Qualité et efficacité des mesures de redressement</li> </ol>
<b>Reconstruction et réhabilitation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établissement de liens avec des programmes gouvernementaux (Ministère des Finances, Ministère de la Planification) et internationaux de micro-crédit et de génération de revenus pour résoudre le problème de pertes de revenus et de moyens de subsistance comme une conséquence de l'urgence</li> <li>2. Programme de réintégration et de réinsertion familiales</li> <li>3. Mise en place de programmes visant la prévention de la séparation, de la violence et de l'exploitation familiale</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de personnes qui bénéficient de l'assistance économique</li> <li>2. Nombre de familles réunies</li> <li>3. Nombre de programmes</li> </ol>

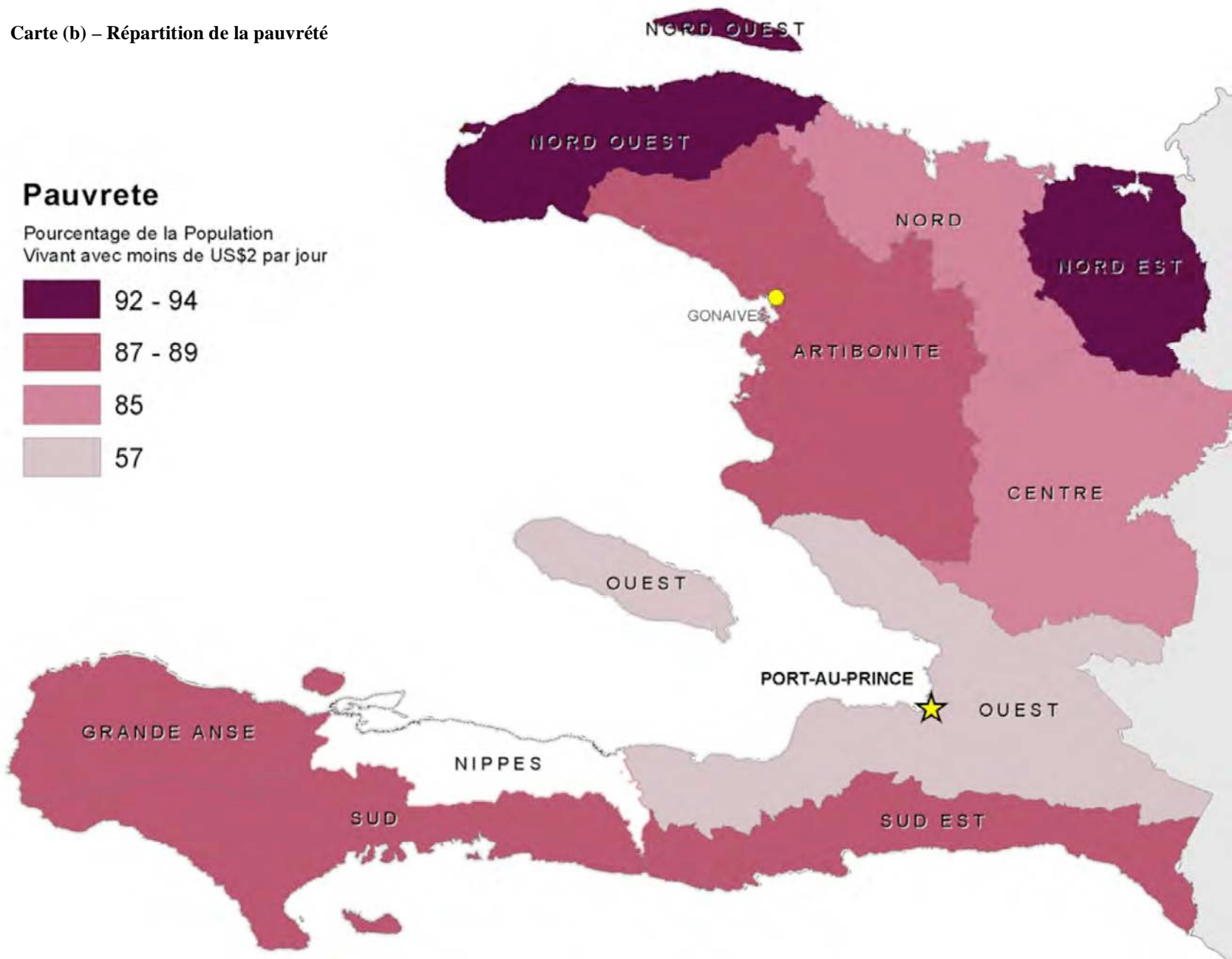
# ANNEXE K – CARTES

Carte (a) – Trajectoires des cyclones

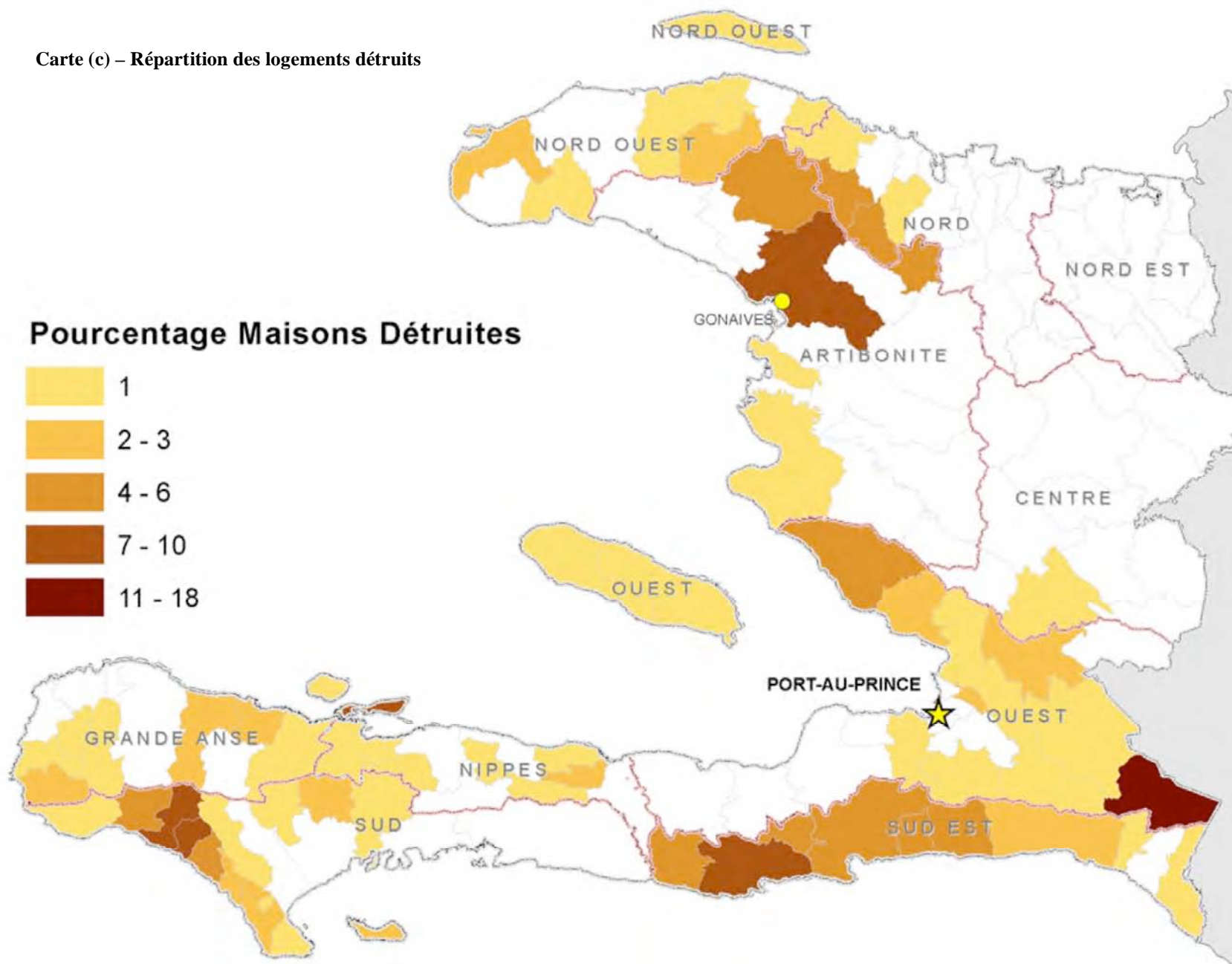




Carte (b) – Répartition de la pauvreté



Carte (c) – Répartition des logements détruits







# REPUBLIQUE D'HAÏTI CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES



Carte (d) – Zones inondables

**Limite Départementale**

**Zone Inondable**

**Lac**

**Réseau Hydrographique Principal**

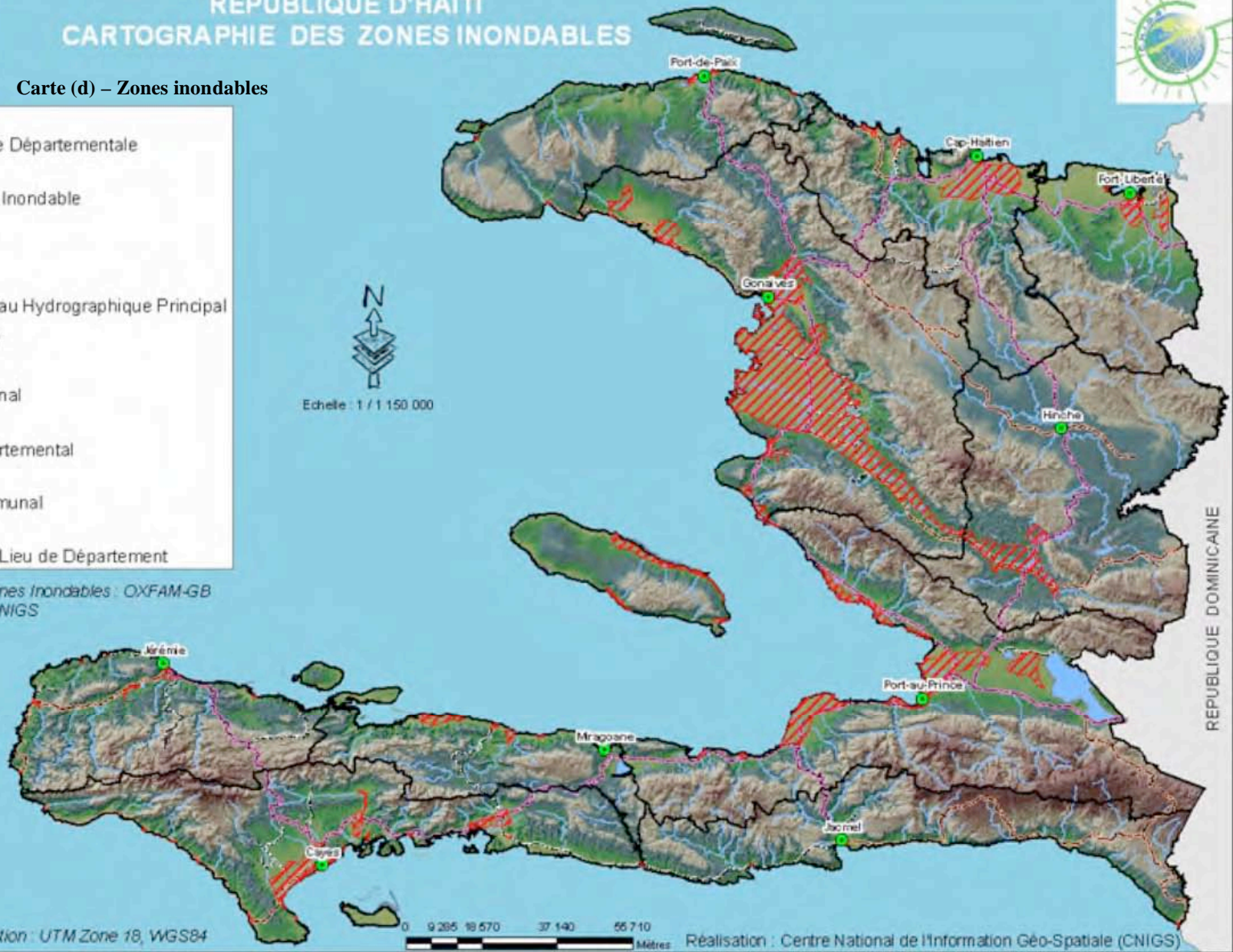
**Réseau Routier**

- National
- Départemental
- Communal

**Chef Lieu de Département**

Echelle : 1 / 1 150 000

Délimitation des Zones Inondables : OXFAM-GB  
Autres données : CNIGS



Système de Projection : UTM Zone 18, WGS84

0 9 295 18 570 37 140 55 710 Mètres

Réalisation : Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS)

REPUBLIQUE DOMINICAINE

## ANNEXE L – BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

### SOURCES PRINCIPALES

**BM** – *Révision de l'Investissement Public et du Rendement de Compte Financier, une Etude de Pays de la Banque Mondiale*, Port-au-Prince, 2008.

**OCHA** – *Haiti Flash Appeal 2008 : report as of 07 novembre 2008*, Port-au-Prince, 2008.

**CEPALC** – *Handbook for Estimating the Socio-Economic and Environmental Impact of Disasters*, New York, 2003.

**CEPALC** – *Haiti, Evaluation des dommages causés par le cyclone Jeanne*, Mexico City, 2005.

**CEPALC** – *Le cyclone Jeanne en Haïti: dégâts et effets*, Port-au-Prince, 2005

**CEPALC** – *Haïti: évolution économique de l'année 2006 et les perspectives pour 2007*, Mexico City, 2007.

**CEPALC** – *Haïti: Evaluation de l'impact des désastres naturels de l'année 2007*, Mexico City, 2008.

**CNSA, FEWSNET** – *Bulletin septembre-décembre 2008*, Port-au-Prince, 2008.

**DPC** – *Bilan consolidé des dégâts au 1er Octobre 2008*, Port-au-Prince, 2008.

**FAO** – *Rapport de la SOFA*, Port-au-Prince, 2006.

**GIIBS, Toby** – *Modernisation structurelle pour la Résistance aux Cyclones*, Atelier de l'OPS/OMS, 2003.

**IHSI** – *Enquêtes sur les Conditions de Vie en Haïti et Enquête Budget et Consommation des Ménages*, Port-au-Prince, 1999.

**IHSI** – *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, Port-au-Prince, 2003.

**IHSI, PNUD et FAFO** – *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti*, Port-au-Prince, 2003.

**MPCE** – *Pour Réussir le Saut Qualitatif. Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP)*, Port-au-Prince, 2007.

**PNUD** – *Classement mondial des pays par IDH*, Genève, 2007.

**PNUD** – « La réduction des risques de catastrophes: Un défi pour le développement », in *Rapport Mondial. 2004*, Genève, 2004.

### CONTRIBUTIONS

**ALVAREZ, Nieves** (UNICEF) – « Education : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.

**BIFANI, Claudio** (CEPALC) – « Secteur tourisme : dommages et pertes », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 15p.

**BOLAKY, Aruna** (CEPALC). « Industry and Commerce sector : Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 13p.

**BOUTAUD DE LA COMBE, Louis** (BM) et **Erdem ERGIN** (PNUD) et al. – « Gestion des risques et désastres », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 11p.

**BOUTAUD DE LA COMBE, Louis** (BM) – « Expériences de 2004 », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 11p.

- BRECHT, Henrike** (BM/GFDRR) – « Overview part A No I and II », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.
- BURTON, Cynthia** (FICR) – « Haiti BM/NU/UE PDNA Notes from Ngos Consultations and Evaluations », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 9p.
- CRUCIANI, Antonio** (BIT) – « Impact on Employment and Income », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 24p.
- DA CRUZ, Judy** (OIM), **Vincent HOUVER** (OIM) **et al.** – « Abris : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.
- DE LA TORRE, Teresa** (UNICEF) **et al.** – « Nutrition : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 5p.
- DUPUY, Arnaud** (PNUD), **Tim FORSTER** (UNICEF) **et al.** – « Bassins Versants : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 15p.
- GARTLEY, Ross** (BM) – « Télécommunication : dommages et pertes », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 5p.
- GILBERT, Randolph** (CEPALC) – « Haïti : évolution macroéconomique 2007-2008 et l'effet des désastres sur les perspectives de 2009 », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 18p.
- JEAN-JUMEAU, René** – « Electricité : dommages et pertes », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 10p.
- JOVEL, Roberto** (BM/GFDRR) – « Methodology DALA », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 3p.
- JOVEL, Roberto** (BM/GFDRR) – « General Overview », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 3p.
- JOVEL, Roberto** (BM/GFDRR) – « Summary of damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 4p.
- KAMBON, Asha** (CEPALC) – « Situation of women in Haiti », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 5p.
- KAMBON, Asha** (CEPALC) – « Education in Haiti : Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 9p.
- KAMBON, Asha** (CEPALC) – « Health in Haiti. : Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 7p.
- KAYITAKIRE, François** (IPSC/JRC/CE) – « Gonaïves, ville sinistrée par le cyclone Hanna – Évaluation des dommages causés au bâti et aux infrastructures de transport », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 4p.
- KLEITZ, Olivier** (OMS) **et al.** – « Santé : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 5p.
- LEAL, Jose** (CEPALC) **et Randolph GILBERT** (CEPALC), « Haïti, secteur agricole : Dommages, pertes et besoins », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 19p.
- LING, Stephen** (BM) – « Environment: Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 18p.
- LOMPO, Luc** (FAO), **Marcella WUSTEFELD** (FAO) **et al.** – « Agriculture : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.
- MARIA, Augustin** (BM) – « Eau potable, Assainissement et Hygiène : Dommages et pertes », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 13p.
- NOUVELLON, Alban** (MTPTC), **Ovidio IBANEZ** (PNUD) **et al.** – « Eau potable, Assainissement et Hygiène : Relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.
- PATRIOTA, Tania** (UNFPA), **Selma VILLA** (UNIFEM), **et al.** – « Genre : approche transversale », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 5p.

- RAHIMI, Navid** (BM) – « Transport Sector : Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 4p.
- STRAUSS-KAHN, Camille** (PNUD) – « Évaluation conjointe », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 111p.
- SUBRAN, Ludovic** (PAM) et **Raphaël CHUINARD** (PAM) – « Aide Alimentaire : relèvement immédiat », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 8p.
- VITALE, Antonella** (PNUD) – « Principes directeurs », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 3p.
- VIVO, Gaetano** (BM/GFDRR) et **Roberto JOVEL** (BM/GFDRR) – « Housing Sector : Damages and losses », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 7p.
- ZAPACH, Marla** (PNUD) – « Méthodologie EBRI et cadre conceptuel », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 3p.
- ZAPATA, Ricardo** (CEPALC) – « Réhabilitation et besoin de relèvement », in *Évaluation Conjointe*, 2008, 11p.